



SEANCE DU 24 août 2020

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux des 21 octobre et 9 décembre 2019. 823
2. Démission de la scrutatrice du Conseil général / élection au poste de scrutatrice du Conseil général. 825
3. Démission de Monsieur Alexandre Aviollat, suppléant à la commission de Gestion et élection d'un nouveau suppléant. 826
4. Démission de Monsieur Johann DONNET-DESCARTES, suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme » et élection d'un nouveau suppléant 826
5. Comptes 2019 827
6. Plan de quartier "Les Goilles" 840
7. BioArk SA - octroi d'un crédit d'investissement. 859
8. Réponse au postulat de MM. David PUIPPE, Damien RABOUD et Joseph CALAMO portant sur une meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs. 864
9. Réponse au postulat de MM. Antoine BELLWALD et Eric DUPONT portant sur la dynamisation du centr-ville, une vraie politique publique concertée. 866
10. Interpellation de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur une "Charte pour le climat pour Monthey". 871
11. Divers. 872



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux des 21 octobre et 9 décembre 2019.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, comme vous le savez déjà, la Présidente est absente pour des raisons de santé et de ce fait, j'ai le plaisir de présider ce soir. Le Bureau lui souhaite un bon rétablissement.

En cette date du 24 août, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la première séance du Conseil général de l'année 2020. J'espère que vous avez passé au mieux ces mois de confinement et que vous vous portez tous bien ainsi que vos proches. Comme vous avez pu le constater, nous avons pris les mesures nécessaires pour respecter les distances sanitaires. Des masques et désinfectants sont à votre disposition. Je vous rappelle également, si cela n'est pas déjà fait, qu'il faut vous inscrire sur les feuilles de traçage.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, des Conseillers municipaux présents, de Monsieur Gérald Gay-des-Combes, chef du service Finances et gestion, de Monsieur De Iaco, réviseur agréé auprès de Fidag SA, de Madame Laurence Mauve, responsable de la salle, de Monsieur Simon Schwery, secrétaire communal, des représentants de la presse ainsi que des citoyennes et citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 24 juillet 2020, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Je vous informe des démissions suivantes : Madame Vanessa Costa sera remplacée par Madame Jacqueline Nanchen, Monsieur Blaise Carron sera remplacé par Monsieur Cosimo Mirabile, Monsieur Alexandre Aviolat sera remplacé par Monsieur Alain Berner et enfin, Monsieur Johann Donnet-Descartes sera remplacé par Monsieur Robert Burri. Bienvenue à eux et excellente législature.

De plus, à la suite à la démission de M. Blaise Carron, membre de la commission Edilité et Urbanisme en décembre dernier, nous élirons également son remplaçant. L'interpellation de M. Joseph-Marie Oberholzer sera traitée en premier lieu dans les divers

Concernant les vacances sous forme de bons, ils vous seront remis à la fin du Conseil par moi-même.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Yves Mabillard (ADG)

Bonsoir à tous, j'appelle :

Alonso Alphonse (P), Anthamatten Carole (P), Bellwald Antoine (P), Berger Claude (P), Berner Alain (P), Blumenthal Blanka (P), Boemi Jean-Charles (P), Borgeaud Clément (P), Burri Robert (P), Caillet-Bois Fabrice (P), Calamo Joseph (P), Cardoso David (P), Carruzzo Jean-Marc (P), Chanton Laude- Camille (E), Christe Lucien (P), Collé Jean-Pierre (E), Contat Céline (P), Cosandey Isabelle (P), Cristina Jeanne (P), Cutruzzola Gianni (P), Défago Sylvain (P), Dubois Arnaud (P), Dupont Eric (P), Fracheboud Christian (P), Franz Anne-Laurence (P), Garcia Jonathan (P), Genin Cindy (P), Gex Carla (P), Gischig Bastien (P), Guinchard Samantha (E), Joris Guillaume (P), Landolt Jean-Pierre (P), Launaz Perrin Eliane (P), Lenweiter Pierre-



Marie (P), Logean Marie-Claude (P), Lovisa Christelle (P), Luisier Dominique (P), Mabillard Yves (P), Maret Claire-Andrée (P), Maret Denis (P), Mauron Gilles (E), Messerknecht Ilsegret (P), Mirabile Cosimo (P), Multone Nancy (P), Nanchen Jacqueline (P), Oberholzer Joseph-Marie (P), Ostrini Samuel (P), Pottier Johan (P), Puipe David (E), Querio Françoise (E), Raboud Damien (P), Rastaldi Emmanuella (P), Rime Fabienne (P), Rime Noémie (P), Roserens Pascale (P), Scalia Graziella (P), Schaller Flavien (P), Sneiders Baptiste (P), Woeffray Johann (P), Zerweck Régine (P). Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Il y a donc 54 Conseillers généraux présents et 6 excusés, le quorum de 31 membres présents étant atteint nous pouvons donc valablement délibérer. Nous allons passer maintenant à l'approbation des procès-verbaux des séances du 21 octobre et du 9 décembre 2019. Y a-t-il des demandes de modifications ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci, Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public, en examinant les votes sur FAMSA présentés au procès-verbal du 9 décembre, notre groupe a été un peu surpris. En effet, il semblerait que la Présidente du Conseil général ait pris part au vote puisque sur 53 Conseillères et Conseillers généraux présents, 53 votes ont eu lieu. Alors certes, avec 52 Conseillers présents la majorité des 2/3 passe à 35 et le résultat final resterait inchangé, mais le règlement précise que la Présidente ne prend pas part au vote, sauf pour départager ou lors d'un vote à bulletin secret. Peut-on obtenir quelques explications sur cette manière de faire qui nous a été présentée comme coutumière, mais qui ne semble pas bénéficier d'une base réglementaire. Si nécessaire, une réponse un peu plus élaborée lors du prochain Conseil nous convient aussi, vu que la Présidente n'est pas là. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud, y a-t-il une autre prise de parole ? Non, donc ce que je vous propose c'est d'approuver les deux procès-verbaux, l'un après l'autre. Concernant le procès-verbal du 21 octobre 2019, y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019 est donc accepté avec 51 voix pour et 2 abstentions. Quant au procès-verbal du 9 décembre 2019, y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est donc accepté avec 50 voix pour, 1 contre et 2 abstentions. Je remercie son auteur notre secrétaire Monsieur Mabillard pour la qualité de son travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey. Nous pouvons passer maintenant au point deux de l'ordre du jour, à savoir démissions de la scrutatrice du Conseil général / élection au poste de scrutatrice du Conseil général.



2. **Démission de la scrutatrice du Conseil général / élection au poste de scrutatrice du Conseil général.**

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Concernant ce point, Madame Vanessa Costa nous a fait part de sa démission du Bureau, au mois de décembre dernier. Nous allons donc élire un nouveau membre du Bureau. Cette élection se déroulera au scrutin secret conformément à l'article 27 de ce même règlement. Elle aura lieu à la majorité absolue des membres présents. Si le premier tour du scrutin ne donne pas de résultat, il sera procédé à un second tour à la majorité relative. Messieurs les chefs de groupe, je vous cède la parole. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci Monsieur le Vice-Président qui préside, l'Alternative pour Monthey propose à ce poste Jeanne Cristina, merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud, nous allons donc passer avec les bulletins de vote, vous inscrirez le nom, et la scrutatrice passera avec la caissette. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Oui, merci, j'ai fait un petit tour avec les chefs de groupe, on aimerait bien, si vous êtes d'accord, faire un vote des trois points, parce que sauf erreur, il y a chaque fois, une personne qui se présente. On sait que selon le règlement, on devrait mais si on est tous d'accord avec ça et qu'on fait un vote global.

Posons cette question, est-ce que vous êtes d'accord de voter tacitement pour les trois personnes qui se présentent pour les trois postes, sans passer par le bulletin secret, on pourrait faire un premier vote pour accepter cette manière de faire et ensuite le faire de manière tacite. C'est une proposition.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald, on peut le faire comme ça puisqu'il y a cohésion entre les chefs de groupe. Maintenant, on doit donc voter aussi pour un remplaçant de Monsieur Alexandre Aviolat. Qui proposez-vous ? Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

L'Alternative pour Monthey propose Damien Raboud, comme suppléant à la commission de Gestion.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Contat. Et ensuite, en remplacement de Monsieur Johann Donnet-Descartes, suppléant de la commission « Edilité & Urbanisme » ? Monsieur Borgeaud.



Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci, et puis en complément, il y a aussi Monsieur Blaise Carron qu'il faut remplacer dans cette commission, mais je vous rassure on a aussi une solution tout de suite. Ça sera Monsieur Robert Burri qui se présentera comme titulaire de la commission et Monsieur Cosimo Mirabile, comme suppléant.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud, donc je recapitule, nous avons Jeanne Cristina comme scrutatrice, Monsieur Damien Raboud en remplacement de Monsieur Alexandre Aviollat, Monsieur Cosimo Mirabile en remplacement de Monsieur Johann Donnet-Descartes, Robert Burri en remplacement de Monsieur Blaise Carron. On fait le pack comme ça.

Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le fonctionnement, donc là, on doit voter sur le principe d'accepter tacitement et si on accepte ce vote, ils sont élus. Donc là, il faut soumettre au vote le fait d'accepter ou pas ce principe.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

On passe au vote. Qui accepte le principe de ces élections tacites ? Donc à l'unanimité, le Conseil général accepte ce principe d'élection tacite pour les points deux, trois et quatre de l'ordre du jour.

J'invite la nouvelle scrutatrice à rejoindre le Bureau. Nous passons donc directement au point cinq de l'ordre du jour, à savoir les comptes 2019.

3. **Démission de Monsieur Alexandre Aviollat, suppléant à la commission de Gestion et élection d'un nouveau suppléant.**

4. **Démission de Monsieur Johann DONNET-DESCARTES, suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme » et élection d'un nouveau suppléant**



5. Comptes 2019

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 11 mai et figurant à l'intérieur du fascicule des comptes 2019. Nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation pour la séance de ce soir et il s'agira de notre document de référence. La commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son précieux et excellent travail.

Nous procéderons tout d'abord, à l'entrée en matière, puis, si elle est acceptée, à l'étude des comptes, et enfin, à l'approbation des comptes 2019 et des crédits supplémentaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, disons-le d'emblée, les derniers comptes avant l'épidémie de COVID sont bons. L'assiette fiscale est équilibrée, l'impôt sur les personnes physique est même meilleur que prévue au budget, ce qui ne sera pas un luxe avec les changements à venir.

Le groupe DC partage les inquiétudes de la CoGest au sujet du compte de fonctionnement du programme culturel, la sous-estimation récurrente des charges budgétées interpelle. Nous ne pouvons qu'encourager le service à faire preuve de plus de réalisme lors de l'élaboration des budgets à venir.

Dans son message au Conseil général, la Municipalité détail les résultats des services autofinancés. Si ces derniers, exception faite de celui du traitement des déchets, se portent à merveille, nous nous questionnons sur l'importance des réserves constituées. En effet, si ces dernières sont régulées et plafonnées, qu'elles servent en cas de coup dur ou d'imprévus, on remarque que ces réserves s'élèvent, à fin 2019, à environ dix fois le résultat annuel. Sans vouloir saper le travail remarquable de ces services, nous mettons en garde contre une politique de l'écurieil, engrangeant année après année des montants considérables.

A la lecture des derniers comptes de la période 2017-2020, nous tenons à remercier : la CoGest qui, comme à son habitude, rend un rapport fouillé, le Conseil municipal pour la bonne collaboration ainsi que tous les services pour l'excellence du travail fourni. Le groupe DC accepte les comptes. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray, Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, le groupe PLR a étudié les comptes 2019 ainsi que toute la documentation liée. Nous tenons à remercier les services



communaux, la Municipalité ainsi que la commission de gestion pour la qualité et la précision de leur travail. Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière. De plus, l'ajout du point sur la communication et son développement au cours de ces derniers temps est réjouissant. Notre groupe continuera à œuvrer dans cette voie, pour améliorer les relations et l'information de la population montheysanne. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiler (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald, Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public,

Notre groupe s'est penché avec intérêt sur les comptes 2019 tant attendus. Nous saluons et remercions la CoGest pour son travail y-relatif. Notre groupe aura plusieurs questions concernant des comptes précis, je resterai donc général pour l'entrée en matière. Les comptes 2019 témoignent d'une situation saine de notre commune, ce dont nous nous réjouissons, même si le nombre d'investissements est réellement conséquent par rapport aux dernières années, et que ceux qui nous attendent, couplés aux effets de la crise du coronavirus, de la RFFA cantonale et d'une potentielle fusion à venir avec Collombey-Muraz risquent de propulser notre dette par habitant vers des hauteurs inquiétantes. Nous espérons vivement que la Commune sera sensible à cela.

Nous nous étonnons premièrement de l'absence d'information sur l'état de la caisse de pension de la Commune, et espérons qu'une communication suivra par la Municipalité. Ce genre d'informations est importante et ne saurait être ignorée.

Il est également fait mention d'un nouveau plan directeur des mobilités ou des circulations, les deux étant cités sur la page 31, que notre groupe n'a pas réussi à trouver sur le site de la commune. C'est un peu dommage, et si cette thématique large de la communication revient souvent, nous appelons vivement la Municipalité à trouver des solutions en la matière.

Un point qui nous a fait tiquer, est le refus d'acheter de la vaisselle recyclable et de louer le nécessaire à la place. Puisque l'on investit pour y apposer un logo, notre groupe est d'avis que la Commune aurait largement pu se permettre d'acheter la vaisselle nécessaire afin de la mettre à disposition des organisateurs et organisatrices de manifestations à travers la ville. Nous espérons que le règlement des manifestations sera bientôt disponible pour régler les détails logistiques. Celui-ci est urgemment nécessaire.

Nous regrettons également les faibles investissements en matière de mobilité douce, tout comme ceux prévus pour la réfection du Château, de son parc, du sentier des Fontaines blanches, de l'ombrage au parc du Crochetan, des panneaux d'information et de la signalétique piétonne. Ces travaux seraient un grand plus pour la qualité de vie dans notre commune, et si nous avons beaucoup investi en 2019 et qu'il faut savoir raison garder, nous espérons que ces travaux seront lancés prochainement.



Notre groupe accepte les comptes 2019 tels que présentés. Nous reviendrons dans la discussion de détail pour quelques questions. Je vous remercie.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud, Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, cher public, notre groupe remercie le travail effectué par les services communaux, la Municipalité ainsi que la CoGest, autour des comptes 2019 et suit les observations faites par la commission de Gestion, ainsi que par mes préopinants.

Nous souhaitons revenir sur un seul et unique point, celui du traitement des déchets, une diminution de charges d'environ 176'000CHF par rapport au budget est à saluer, plus principalement au niveau des frais d'enlèvement des ordures ménagères et la facturation de la Satom.

Par contre, ce qui l'est moins, c'est la différence de produits réalisés par rapport au budget 2019, en effet le budget n'a pas tenu compte de la répartition inégale entre les communes triant le compost et celles ne le faisant pas. Nous constatons que malheureusement en voulant jouer les bons élèves, en triant nos déchets correctement, nous, les Montheysannes et les Montheysans, sommes pénalisés au moment de la répartition de la taxe par Antenne Région Valais. Répartition, qui est, je vous le rappelle, faite au poids et qui ne tient pas compte des différentes manières de trier de chaque commune. Quand bien même la Satom octroie un rabais pour les communes triant le compost, la notion de pollueur-payeur est bafouée. Pour que cette notion soit respectée, il faut soit une négociation avec Antenne Région Valais sur la répartition de la taxe, soit au niveau cantonal pour un tri identique pour toutes les communes du Canton.

Pour illustrer le propos et en guise de clin d'œil, une personnalité haut-placée de la commune, hostile pourtant au référendum sur les déchets a suggéré qu'il faille mettre des cailloux dans les sacs afin de toucher plus d'Antenne Région Valais.

Fort de ce point relevé, notre groupe entre en matière concernant les comptes 2019. Merci de votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Donc l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'étude des comptes, Nous allons étudier le message du Conseil municipal, le rapport de gestion, le rapport de la fiduciaire, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les amortissements, le bilan et inventaires et les commentaires.

A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre le débat, je vous demanderais de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin nous aurons deux votes, je demanderai si vous adoptez les comptes 2019 tels que présentés et si vous approuvez les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.



Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne la procédure de délibération et de vote ?

J'ouvre donc la discussion de détail. Nous prenons le message du Conseil municipal au Conseil général, pages 6 à 12. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, mon intervention concerne le résultat du Service d'électricité à la page 7.

Depuis le résultat extraordinaire aux comptes de 2017 du Service de l'électricité, le groupe ADG observe que dans les comptes 2018, nous avons eu une distribution non prévue d'environ 800'000 francs et qu'aux comptes 2019, la distribution se monte à presque 1'200'000. Notre groupe a bien compris cette différence de comptabilité entre la Commune et le Service, mais les montants restent importants alors que les budgets ont été adaptés.

Nous savons aussi que les tarifs d'électricité 2020 ont été augmentés et que le budget 2020 prévoit un excédent de recettes.

La Municipalité peut-elle nous donner quelques explications qui nous permettent de mieux comprendre les résultats de ce Service autofinancé et les tarifs de l'électricité ?

De plus, vu cette particularité comptable, le groupe ADG propose que sur le prix tarifaire du kWh, 1 centime soit investi pour soutenir l'engagement vers une société à 2000 Watt, engagement pris par la Commune. Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Franz, Monsieur Moulin ? Monsieur Coppey.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs, mes chers Conseillers municipaux, permettez-moi d'intervenir, effectivement avant de donner la parole à mon collègue Daniel Moulin, je vois Monsieur le Vice-Président que vous voulez aller avec célérité dans cette séance et c'est très bien. Par contre, il y a eu quelques questions qui ont été posé dans l'entrée en matière sauf erreur de ma part, alors je voulais peut-être juste y répondre rapidement, si cela ne vous fait rien.

D'abord je m'associe aux différents intervenants pour dire effectivement que la commission de gestion a extrêmement bien travaillé, quant à ces comptes 2019, dans des conditions bien particulières, on en est tous conscient et je crois que le rapport de la CoGest est explicite par rapport à ces comptes.

Monsieur Woeffray, j'irais à l'essentiel en réponse aux questions, vous parlez de manière générale par rapport aux réserves des services autofinancés, vous faites une comparaison, en disant qu'il y a à peu près dix fois plus de réserve que le résultat annuel. C'est bien, mais ce qu'il faut toujours comparer ce sont les investissements à venir. En d'autres termes, ça dépend les services autofinancés, que ce soit Monsieur Prix, que ce soit le Canton, toutes les personnes qui, je dirais, nous surveillent, nous contrôlent, doivent s'assurer effectivement, et nous devons nous assurer que les montants de réserves soient suffisants, mais pas exagérés par rapport aux investissements à venir, et dans certains services, des investissements importants sont budgétisés donc on justifie toujours ces réserves. Donc, c'est une



bonne analyse que de comparer par rapport au bénéfice annuel, mais regardez surtout par rapport aux investissements, au plan quadriennal, aux investissements à venir et vous verrez que ces réserves sont justifiées dans une situation d'une ville comme Monthey où, à nouveau, nous allons investir durant les prochaines années. Monsieur Borgeaud, vous vous inquiétez de la dette de la commune et de l'évolution de cette dette durant les prochaines années, alors là aussi, je vous rappelle qu'il y a un plan quadriennal, qui est clairement défini, qui prévoit toutes les options, avec les différents investissements à venir, avec les diminutions des recettes, on sait qu'on est en pourparlers au niveau cantonal par rapport aux modifications législatives sur le droit fiscal et notamment sur des recettes qui pourrait atteindre la commune de Monthey, de plus de deux à trois millions, voire plus au fil des années, notamment sur les personnes morales et ces différentes modifications, il en a été une a été tenu compte dans le plan quadriennal. Pour être très clair, on est à quelques 1'600 francs de dette nette par habitant, on sait qu'on peut monter jusqu'à un maximum qu'on s'est fixé de l'ordre de 5'000 francs. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, on était à plus de 7'000 francs de dette nette par habitant à Monthey. Donc, on est dans des cycles d'investissements et ces cycles sont maîtrisés. Il y a certaines choses qu'on ne maîtrise pas, j'y reviendrai peut-être plus tard par rapport, notamment par rapport au COVID évidemment, où ce sont des cas extraordinaires, au sens premier du terme, qui touchent l'ensemble de la population et bien évidemment les communes. Concernant la caisse de pension, évidemment, comme chaque année, je reviens dans les divers, il n'y a pas eu un point à l'ordre du jour mais je vais revenir dans les divers pour vous donner juste les deux chiffres importants pour la caisse de pension et vous le verrez, l'année 2019 a été excellente. Concernant la mobilité et là, je crois que c'est Monsieur Bellwald qui a dit qu'on s'améliore gentiment, même votre Président qui est de l'ancienne génération par rapport à la communication, évidemment dans la mobilité, nous essayons également de communiquer de manière proactive, je dirais, et rapide, la seule chose, c'est que ce plan n'est pas encore passé au Conseil municipal, donc je vous propose d'attendre quand même que l'on travaille sur le dossier, qu'on arrive à une mouture élaborée et validée par le Conseil municipal, pour non seulement vous faire part de l'avancement du dossier, mais également pour le communiquer à la population. Il en va de même avec le règlement concernant la vaisselle recyclable, le dossier avance, on a encore eu récemment une séance avec Monsieur Cristina et Monthey Tourisme pour faire avancer ce dossier. C'est un dossier lancinant, un petit peu, à Monthey, on est à bout touchant et on mettra prochainement un règlement validé par le Conseil municipal à disposition de la population montheyenne. Vous signalez également beaucoup d'investissements, ça revient un peu à votre question par rapport à l'inquiétude quant à l'aggravation de la dette nette par habitant. Evidemment, il y a beaucoup d'investissements, à nouveau on est dans une situation financière qui nous permet avec nos quelques cinquante millions de fortune, plus les services autofinancés, on voit que, et ça rejoint un petit peu la question de Monsieur Woeffray, on voit que notre situation nous permet d'effectuer de tels investissements. Peut-être par rapport la situation maîtrisée, je l'ai dit, rapidement, que l'on ne maîtrise quand même pas tout, vous pensez bien que j'avais en arrière-pensée, la notion du COVID-19. Je me déplace un petit peu pour pouvoir vous informer. A titre informatif, on sort un petit peu des comptes 2019, mais je pense que l'information est intéressante, je voulais le dire dans les divers, mais je vous le dis directement. Alors sachez que les conséquences pour la commune de la situation



COVID dans le monde et plus particulièrement chez nous, pour rester local, sont très difficiles à chiffrer et principalement par rapport aux modifications des recettes fiscales. Vous pouvez bien imaginer que les conséquences seront connues en 2021 vraisemblablement au plus tôt, et ne comptez pas sur moi pour faire des projections, je n'ai pas une boule de cristal pour savoir quelles seraient les conséquences par rapport à ces recettes fiscales. On sera plus précis, évidemment, durant l'année 2021. Par contre, ce qu'on peut déjà vous donner, ce sont les conséquences directes de cette crise mondiale, plus particulièrement par rapport aux décisions prises par le Conseil municipal, pour soit venir en aide à certaines parties de la population, soit aux commerçants, on arrive à un montant, aujourd'hui au début du mois d'août, de 704'000 francs. Il s'agit de l'occupation du domaine, des terrasses, des parasols, que nous n'avons pas facturé cette année. La prolongation de l'ouverture des cafés-restaurants, les deux ce sont des montants de l'ordre de 30'000 francs. Les bons d'achat auprès de la population, donc c'était 18'000 bons d'achat, qui ont été délivrés, il y en a plus de 12'000 qui ont été encaissés par les commerçants, on arrive à un montant de 122'000 francs.

L'impression de ces bons d'achat, 3'000 francs. Les envois de l'ordre de 8'000 francs. Fond d'aide aux indépendants un montant de 140'000 francs, qu'on a versé directement, à un bon nombre de, principalement, commerçants du centre-ville. Gratuité des transports MobiChablais, on a donné 9'000 billets à 3 francs, durant ces trois derniers mois. Soutien à Artcom, là c'est un montant qu'on doit encore verser, on s'est engagé de 15'000 francs pour payer leurs campagnes publicitaires, pour essayer de réactiver, justement, les commerces locaux. Renonciation aux loyers commerciaux, un montant de l'ordre de 28'000 francs, et enfin un gros montant, on a renoncé, comme le Canton, à encaisser les intérêts moratoires sur l'impôt et les autres factures, on arrive à un montant estimé de l'ordre de 300'000 francs par rapport à l'année précédente.

Autres mesures peut-être intéressantes, enfin ce ne sont pas des mesures mais plutôt des conséquences, on a pris acte des coûts supplémentaire pour la commune liés à ce Coronavirus. Il s'agit des mesures d'hygiène, on a un montant actuellement de l'ordre de 62'000 francs, donc c'est l'ensemble des mesures sur la commune y compris la pose de plexiglas et autres, désinfectants, masques, donc un montant de 62'000 francs.

Recettes du Théâtre du Crochetan non-enregistrées 337'000 francs, auxquels il faut déduire les cachets, évidemment, de l'ordre de 240'000 francs, donc un montant de près de 100'000 francs qui sera porté sur les comptes 2020. Bar du Crochetan, un petit montant. Recettes du Pont-Rouge, ça s'équilibre par rapport aux déductions des cachets. Location du Théâtre du Crochetan, un montant de 15'000 francs. Location de salles Pavillon des Mangettes on est à 23'000 francs. Facturation crèche-garderie la Tonkinelle un montant de 144'000 francs auquel il faut déduire les repas non-commandés pour 30'000 francs, donc un montant également de plus de 100'000 francs pour la crèche-garderie. Vous pouvez bien imaginer si on ferme la crèche ou quasiment fermée, à part quelques exceptions, des enfants et jeunes de personnes qui sont engagées au niveau sanitaire, au niveau de la sécurité, on ne peut évidemment pas, pour les autres personnes, facturer des prestations non-réalisées. Facturation de l'UAPE et de la Tartine, là également, un montant de 49'000 francs auquel il faut déduire les frais de commandes de repas de 26'000 francs, donc là, la différence est moindre.

Un autre élément que l'on n'oublie parfois et qui l'est bien de citer par rapport à nos recettes, baisse de l'occupation des parkings, évidemment, il y avait à un moment donné presque plus de voitures qui circulaient à Monthey, donc peu de parking, on est à 163'000 francs. Produit des amendes d'ordre, puisqu'il a été



renoncé à facturer des amendes d'ordre jusqu'à mi-juillet sauf erreur de ma part, on est à 174'000 francs, donc les deux, un montant supérieur à 300'000 francs. Un total aussi également de l'ordre de 700'000 francs. Donc, deux fois 700'000 francs, on est pour être précis à 1'389'184,70 francs, avec des chiffres arrondis, donc pour relativiser mais 1'400'000 francs de pertes ou de manques à gagner, par rapport à cette situation.

Voilà, il me paraissait important de vous faire un petit résumé de la situation, des données que la Municipalité a actuellement en sa possession.

Je terminerai par l'intervention de Monsieur Raboud concernant les traitements des déchets. Vous avez raison, c'est un point qui nous préoccupe. Bon nombre de communes qui ont fait l'effort effectivement de mettre en place le tri des déchets et notamment le ramassage des déchets verts. La première commune à intervenir, c'est la commune de St-Maurice, qui souhaitait d'ailleurs signer le contrat pour deux ans au lieu de cinq ans avec Antenne Région qui chapeaute cette répartition des montants. Il y a un effort important qui a été fait, vous l'avez souligné, par rapport au remboursement sur la facturation du tonnage aux communes, qui passe de 110 à 70 francs pour les communes qui ont mis en place le système de ramassage avec GastroVert. Donc, c'est une modification importante, je peux vous dire, que ça incite bon nombre de communes qui réfléchissent maintenant à mettre en place cette infrastructure pour la population. On ose espérer que quasiment les 63 communes du Valais romand vont mettre en place ce système, en tout cas celles qui sont affiliées à la Satom. C'est important, si, par pure hypothèse, on devait constater dans les 18 prochains mois qu'il n'y a pas une évolution dans ce sens-là, évidemment que d'autres mesures devront être prises, je crois qu'on doit rester attentifs. Le système taxe au sac, taxe au poids, nous a été imposé par le Tribunal fédéral, faut-il encore que, pour être plus proche du pollueur-payeur, faut-il encore que l'on applique correctement cette disposition et je crois que votre remarque est judicieuse.

Voilà Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, je voulais rapidement faire un tour d'horizon, j'ai pris un peu plus de temps avec le COVID. Je passe la parole à Monsieur Moulin pour répondre à Madame Franz.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chères Conseillères générales, chers Conseillers généraux, juste deux points. Un premier point pour Monsieur Clément Borgeaud, par rapport au schéma directeur de la mobilité, il se trouve sur le site de la commune, mais sous la rubrique bâtiments et urbanisme, il y a d'ailleurs, non seulement, le schéma directeur mais aussi deux annexes qui doivent représenter à peu près 12mo.

Le second point pour Madame Franz, par rapport à votre question, oui bien évidemment 2'114'000 francs ça représente un montant assez conséquent. Néanmoins si on le divise par les 12'000 compteurs sur la ville de Monthey, on arrive à 176 francs. Ça veut dire que, tout comme pour le COVID, on a eu une mauvaise surprise, nous on essaie de faire attention d'avoir un petit peu de réserve. La raison est simple, c'est que sur le prix du tarif, vous le voyez au kW/h final, le prix de l'énergie représente environ 35%. Le reste, ce sont les infrastructures, l'entretien des infrastructures. C'est une augmentation, également, cette année de 0,12 centimes, cela représente également une des causes de l'élévation, des bancs, de la protection des bancs, c'est un investissement assez important. Et puis, je rappelle qu'il y a quelques années en arrière, le montant



n'était pas de 2'114'000 mais de passé 8 millions. On essaie de conserver ça, parce que c'est vrai que si on répartit ce montant par le nombre de compteurs ou d'habitants, cela représente un montant important, certes, mais pas autant que ce qu'on pourrait utiliser dans les moments difficiles et actuellement, on se méfie un tout petit peu de certaines choses, de paramètres que nous ne maîtrisons pas, comme tout ce qui est l'aspect photovoltaïque. Si une explosion de photovoltaïques arrivait dans les cinq ou six ans qui viennent en termes de consommation, il y aurait moins de consommation d'électricité et toutes ces charges dont je vous parlais tout à l'heure, les frais fixes, les infrastructures, elles devront être réparties sur moins de kW/h et par conséquent, augmenter le prix final.

Donc afin d'éviter ça, on garde une espèce de montant, je vais dire, un petit peu tampon, si je peux me permettre d'utiliser cette expression, pour que si d'aventure, nous devrions avoir également de mauvaises surprises, qu'on puisse tempérer un tout petit peu une augmentation, et éviter de monter de 0,17 centimes à 0,36 centimes le kW/h. Voilà, la raison pour laquelle on a ce gros montant.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, nous passons aux pages 13 à 33, le rapport de gestion, y a-t-il des questions ? Pages 34 à 35, le rapport de la fiduciaire. Les résultats, pages 37 à 44.

Nous passons aux comptes de fonctionnement, Administration générale page 46 à 50 ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Monsieur le Vice-Président. En préambule, juste pour Monsieur Moulin, il y a en effet le plan directeur de mobilité sur le site de la commune avec deux annexes pour un total de 13mo, mais c'est celui de 2012 adapté en 2013.

Ma question concerne le compte 022.301.01, Archiviste, en page 48.

C'est assez simple : Monsieur Bezat arrive gentiment au bout de sa carrière, et si j'en profite ici pour le remercier pour tout ce qu'il a fait durant son mandat, puisque nul doute qu'un archiviste lira probablement les procès-verbaux du Conseil.

Notre groupe s'interroge sur l'avenir de ce poste. Les récents travaux relatifs aux archives, tout comme ceux qu'il reste à réaliser, ou encore l'archivage électronique, quel avenir est prévu pour ce poste ? Un renforcement serait-il envisageable ? Il s'agit d'un poste revêtant une importance clé pour notre commune, et dont le travail pourrait sans aucun doute faire l'objet d'une valorisation afin de mettre en avant l'histoire de notre commune. Je vous remercie.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur le Vice-Président, Monsieur Borgeaud, donc effectivement votre remarque est justifiée avec les investissements prévus dans l'archivage.

Je dirais il y a deux phases : il y a la phase vraiment tri et prise possession des nouveaux locaux d'archives. C'est un travail important, vous avez vu dans le cadre des budgets et des comptes, effectivement des montants importants. Dans cette



procédure qui est en cours, puisqu'on pense déménager au début de l'année prochaine, l'ensemble des archives, lorsque les locaux seront définitivement utilisables au niveau de l'humidité, au niveau qualité de ces locaux. Evidemment dans ce processus, Monsieur Bezat est pleinement impliqué, donc c'est le dernier effort qu'on lui demande, avant son départ. Mais, je crois qu'avec toute sa connaissance, il est important qu'il soit impliqué dans le groupe de travail, il n'est pas seul évidemment il y a des mandats externes, d'autres investissements, d'autres personnes qui s'impliquent dans le tri de ces archives, y compris chaque service d'ailleurs, et donc le travail se fait de cette manière.

Pour la suite, l'idée c'est donc de, évidemment il faudra voir comment on fonctionne, est-ce que cela sera un mandat externe, est-ce que ça sera un employé communal ? L'idée, c'est de ne pas augmenter, drastiquement en tout cas, les frais de fonctionnement de ce compte.

En d'autres termes, c'est d'avoir quelqu'un qui suit l'ensemble de nos archives, qui les mette à jour, y compris l'archivage électronique d'ailleurs, ce qui est en train d'être fait, mais on doit poursuivre la mise à jour, d'être à disposition de toutes les personnes intéressées par ces archives dans la population ou autres, personnes en formation venant de l'extérieur. Donc ça sera un outil exceptionnel effectivement pour la ville de Monthey.

On l'a dit dès le départ, le but c'était d'avoir des frais de fonctionnement maîtrisés, en d'autres termes, en l'état actuel, j'ose espérer vous annoncer, pas une augmentation, par contre pas une diminution, non plus. Evidemment, on a besoin d'une personne. On fait un organigramme, la commune de Monthey, sans mettre des noms de personnes et puis il y a des départs naturels, des départs à la retraite, des départs souhaités ou volontaires, donc on doit faire avec. En d'autres termes, Monsieur Bezat sera évidemment remplacé, mais il est là, en tout cas pour toute la mise en place de ces nouvelles archives et c'est une grande satisfaction pour la Chancellerie et la commune de Monthey.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ?

Sécurité publique, pages 51 à 56. Enseignement et formation, pages 57 à 62.
Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Merci Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux chers collègues, la question se rapporte à la page 57 au compte 211.310.02 achat de matériel courant.

Le groupe ADG reprend ici une question posée lors du budget 2020. Etant donné que la réponse reçue était peu claire. De longue date, notre groupe avait obtenu lors du Conseil général du 15 décembre 2008 que la commune prenne à sa charge l'entier des frais de transport des collégiens de première année qui ont quitté le cycle d'orientation après 10 ans HarmoS, soit pour les élèves qui effectuent leur dernière année d'école obligatoire au collège. Depuis l'introduction du Rail-Check et la modification du règlement cantonal de 2014, la commune participe aux 50% des frais.

Aujourd'hui, vu l'arrêté du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école obligatoire et dans la même logique de réflexion, le Conseil municipal s'est-il positionné concernant la participation aux frais de matériel courant de ces élèves,



toujours en scolarité obligatoire mais en première année du collège. De plus, depuis cette rentrée scolaire 2020-2021, ces élèves doivent également se fournir de masques ce qui engendre des frais supplémentaires. Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Franz, Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Vice-Président de la Municipalité

Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Madame Franz concernant cette question de la gratuité pour les gens qui sont au collège, selon la loi sur le cycle d'orientation à l'article 3, il est bien spécifié que les élèves qui quittent le cycle d'orientation pour le collège, lorsqu'ils sont en âge de scolarité, car il ne faut pas confondre âge de scolarité et scolarité obligatoire, ces élèves, ils sont soumis aux dispositions pour le secondaire II. La même chose, pour des élèves qui seraient hors âge de scolarité, qui restent au cycle d'orientation, ils sont soumis aux prestations qui sont liées avec le cycle d'orientation.

Donc non, il n'est pas prévu, nous avons fait un effort pour le transport, c'est vrai, toutes les communes ne l'ont pas fait.

Nous avons fait un effort pour le transport pour ces élèves qui vont au collège, avec un âge encore dans la scolarité obligatoire. Par contre, il n'est pas prévu de rendre la scolarité gratuite pour ces élèves qui quittent le cycle d'orientation, une année plus tôt. Donc, nous appliquons les règles de la loi sur le cycle d'orientation. Et puis d'ailleurs, l'Etat du Valais ne nous verse pas les 90 francs prévus pour la gratuité de l'école pour ces jeunes qui vont au collège à St-Maurice.

Parce qu'à ce moment-là alors, est-ce qu'on fait l'inverse aussi pour les autres, ceux qui sont en dehors de la scolarité obligatoire, qui restent au cycle d'orientation, ça veut dire qu'à ces jeunes, on leur encaisse alors la scolarité ? Si on inverse le problème dans l'autre sens, si on veut être équitable, donc à ces gens-là on ne devrait plus payer la scolarité, ce qui ne me semble pas tout à fait correct.

Donc pour les gens qui sont cycle d'orientation la scolarité est gratuite. Pour les gens qui sont au collège, ils ont quitté la scolarité obligatoire, ils sont encore en âge de scolarité, mais ont quitté la scolarité obligatoire et pour ces jeunes, il n'est pas prévu de faire la gratuité de l'école.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Je vous remercie Monsieur Borgeaud, oui, je sais que la commune fait un effort pour les transports. Justement, je me posais la question si l'idée d'un deuxième effort pouvait venir de la part du Conseil municipal, mais c'est vraiment une décision politique, qui vient charger bien sûr le fonctionnement, mais je trouve quand même, voilà, une question qui est à se poser, puisque l'élève est encore dans cette partie obligatoire.



Intervention de M. Eric Borgeaud, Vice-Président de la Municipalité

Alors vous avez la réponse, c'est non.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Monsieur le Vice-Président, ma question concerne le compte 219.318.01 en page 59, à savoir Frais d'éducation et de prévention CO. Avec un budget de 2'000 francs initialement prévu, aucun franc n'a été dépensé à ce sujet en 2019.

Pourtant, dans le message en page 23, il est fait mention des « nombreux projets jalonnant la vie de l'école », et la prévention y est citée.

Alors je m'étonne de constater ce qui me semble être une incohérence entre les chiffres et le message, et j'aimerais bien avoir des explications à ce sujet. Pour notre groupe, la prévention à l'école a toujours été quelque chose à soutenir et développer, et j'avais moi-même suggéré d'en faire lors du développement de mon postulat sur le harcèlement, dont la réponse m'avait déçue à l'époque. Apparemment, on a pourtant de l'argent prévu, mais qui n'est pas dépensé. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Vice-Président de la Municipalité

Merci, Monsieur Borgeaud, concernant cette rubrique, alors c'est vrai qu'il y a des montants qui sont mis à disposition, bien entendu ça ne veut pas dire qu'il n'y a rien qui est fait, puis je peux vous dire que dans les écoles, on est très sensible à tous ces aspects. D'ailleurs, je vous rappelle qu'on a engagé une personne, un médiateur au niveau informatique, pour la prévention etc. Donc c'est un investissement.

Cette personne fait du travail, déjà au niveau des réseaux sociaux donc peut-être là, il y a déjà des éléments qui ont été économisés. Il y a beaucoup de mesures qui sont mises en place et qui sont gratuites, qui sont mises en place par des associations, par des gens qui viennent dans les écoles qui sont prévus dans leur budget.

Donc c'est clair, on met un montant pour prévoir ces préventions, mais si on peut utiliser les associations en place et puis faire les choses gratuitement et bien, bien sûr, on le fait.

Donc, je peux vous assurer et je n'ai pas la liste exacte mais si je vous sors la liste des actions qui sont menées à l'école en termes de créativité, de prévention, de mesures, ce sont des pages et des pages, qui sont mises en place dans les écoles et je peux vous assurer qu'en termes de prévention, les choses sont faites dans les règles de l'art. Et puis tant mieux si on peut économiser un petit peu d'argent, mais ça ne veut pas dire qu'on n'a rien fait.



Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il d'autres questions ? On passe donc au compte Culture, loisirs et cultes, pages 63 à 73. Santé, pages 74 à 75. Prévoyance sociale, pages 76 à 85. Trafic, pages 86 à 90. Environnement, pages 91 à 100. Economie publique, pages 101 à 108. Finances et impôts, pages 109 à 113.

Maintenant, on passe au compte des investissements. Administration générale, pages 115 à 116. Sécurité publique, pages 117 à 118. Enseignement et formation, pages 119 à 120. Culture, loisirs et cultes, pages 121 à 124. Santé, page 125. Prévoyance sociale, pages 126 à 128. Trafic, pages 129 à 131. Environnement, pages 132 à 135. Economie publique, pages 136 à 139. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Merci, Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, la question se rapporte à la page 138, compte 881.501.10 Centrale solaire parking place d'Armes. C'est une petite question. On voit que nous avons investi pour 79'637,90 francs alors que rien n'était prévu au budget. Quel est cet investissement ?

Et selon le tableau des investissements à la page 145, nous comprenons que l'investissement n'est pas achevé, alors que nous dépassons déjà d'environ 21'000 francs. Quels sont encore les travaux qui doivent être entrepris sur cette place d'Armes. Je vous remercie.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur Moulin.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Madame Franz, il n'y a plus de travaux prévus, ce sont effectivement des derniers travaux qui avaient été effectués en fin 2019, mais tout comme, dans ces comptes, ne figure pas la subvention qu'on doit toucher, qu'on a obtenu à 190'000 francs et qui compensera largement le dépassement de 21'000 francs plus ces 79'637.90 francs. Voilà.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Finances et impôts, page 140.

Ensuite on passe aux investissements et amortissements, pages 141 à 149. Madame Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, il s'agit du fonds d'investissements des comptes 2019, page 143, ma question pose sur un compte qui a disparu des comptes de 2017, 2018 et qui apparaît à la page 143. Ce compte est celui concernant la signalétique piétonne, mis au budget en 2016 et au sujet duquel j'avais posé une question juin 2017. Monsieur Stéphane Coppey avait alors affirmé



que ce dossier lui tenait à cœur et avait fait l'objet d'un mandat remis à la Municipalité.

Ce projet très intéressant serait bénéfique pour le centre-ville, tant en matière de déplacements piétons, que de contribuer également à rendre visible les endroits stratégiques de la ville, améliorer l'accueil touristique par une signalétique spécifique.

Donc au fonds d'investissements des comptes 2019 apparaît un crédit d'engagement de 135'000 francs, mes questions : ce fonds sera-t-il utilisé ? Si oui quand ? ou le projet a-t-il été abandonné ? Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Launaz Perrin, Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame Launaz Perrin. Donc vous avez peut-être remarqué en ville, les travaux sont en cours, donc il y a des socles dans certains giratoires, près de certains bâtiments, de certains monuments, qui sont déjà en train d'être implantés. C'est une collaboration entre notre service et le service de police notamment.

Et puis, il y a eu toute une charte graphique, qui doit encore, pour certains logos, être validé par le Conseil municipal. Alors, je vous accorde que ça traîne ce dossier depuis très très longtemps, mais il a passé à peu près dans tous les services puis qu'il y avait un aspect mobilité, culturel, sécurité, patrimoine.

Ça sera un résultat qui sera assez intéressant. Mais vous remarquerez qu'il y a des socles qui sont actuellement en cours d'installation, donc c'est effectivement un crédit d'engagement et plus un budget.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Y a-t-il encore des questions ? Bilan et inventaire : page 150 à 158. Commentaires, pages 160 à 197. Home les Tilleuls, pages 199 à 211. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui je m'excuse, juste une remarque, vu que vous avez parlé du Home les Tilleuls, je vous ai fait la liste de toutes les recettes en moins. Mon collègue Fabrice Thétaz m'a soufflé, effectivement, que j'ai omis dans les 1'400'000 francs, total du coût du Coronavirus, la perte de recettes du Home les Tilleuls. Ce dernier a également une perte de recettes et aussi quelques charges en moins, mais une baisse des recettes nettes de l'ordre de 100'000 francs au début août. Donc, vous voyez que tous les services, on a parlé de la petite enfance, de la culture, de la police avec les parkings et c'est juste le Home également a subi les conséquences du Coronavirus. Je tenais à le préciser, merci Mesdames, Messieurs.



Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons donc passer à l'approbation des comptes 2019. Y a-t-il des refus des comptes 2019 ? des abstentions ?

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

Maintenant, nous allons voter sur les crédits supplémentaires. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, est-ce que vous refusez les crédits supplémentaires ? est-ce que vous vous abstenez ?

Les crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, Plan de quartier « Les Goilles ».

6. Plan de quartier "Les Goilles"

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 13 février 2020, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission Edilité & Urbanisme a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux, et j'en profite pour la remercier pour son travail. Les documents de référence sont les suivants : le plan de quartier « Les Goilles », le Règlement du plan de quartier, le rapport explicatif 47 de l'OAT sur le plan de quartier secteur « Les Goilles », le rapport d'impact sur l'environnement, l'expertise hydrogéologique, le concept énergétique et les oppositions.

Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.
Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, le groupe PLR accepte la modification d'affectation et le plan de quartier tel que présenté par la Municipalité.

Le développement de la ville par des approches cohérentes, permettant de créer des quartiers conviviaux doit être la voie à suivre. Cela contribuera à la densification vers l'intérieur des limites de la ville et luttera contre le mitage du territoire. Il est donc possible de densifier avec qualité, avec des espaces verts, et ce projet en est un exemple selon le groupe PLR.

Concernant les amendements de la commission, le groupe PLR les discutera. Nous soutenons l'ajout de la mention des énergies renouvelables, il est important au moment de la réalisation de prendre en compte les nouvelles technologies ou pratiques développées d'ici là. Le groupe est sceptique quant au niveau de détail de deux autres amendements, la beauté étant toute relative, nous ne pouvons accepter cette proposition qui ne peut se baser sur des critères concrets et objectifs il en va de même avec les espaces partagés. Finalement, pour la question des loyers modérés, le groupe n'a pas de position commune.

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Woeffray.



Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, le groupe DC a pris connaissance du Plan de quartier « les Goilles » ainsi que du rapport de la commission Edilité et Urbanisme dont nous saluons le travail. Situé dans un secteur en pleine mutation, le quartier des Goilles a été identifié à haut potentiel dans le cadre de Chablais Agglo. Dès lors, l'établissement d'un plan de quartier nous paraît judicieux. La densification du bâti urbain est une nécessité au regard de la nouvelle LAT.

Quant aux amendements proposés par la commission, ils nous ont à demi convaincus. Si le groupe DC soutient les propositions d'utilisation des énergies renouvelables ainsi que la création d'un espace commun. Il n'en va pas de même pour les loyers modérés. Non pas que nous soyons contre une telle pratique, bien au contraire, nous émettons un doute quant à la réalisabilité de ce genre de mesure par le biais d'amendement à un plan de quartier. Il en va de même au sujet de l'esthétique, nous trouvons cette proposition trop subjective et la beauté d'une construction dépend avant tout de qui la regarde. Une majorité du groupe s'opposera à ces deux points.

A l'aune de ce qui précède, le groupe DC accepte le plan de quartier « les Goilles » ainsi que les amendements un et trois proposés par la commission Edilité et Urbanisme.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public, notre groupe s'est penché avec intérêt sur ce plan de quartier.

Nous saluons spécialement les amendements suggérés par la commission, qui nous ont largement plu. Privilégier l'énergie renouvelable est largement pertinent, tout comme favoriser la vie de quartier avec une salle polyvalente.

Mais je ne vais rien vous apprendre en vous disant que c'est surtout l'inscription d'un pourcentage d'appartements à loyer modéré qui nous a toutes et tous réjouis à gauche. Une telle règle est revendiquée par notre groupe depuis toujours, et de la voir se réaliser concrètement nous fait plaisir. Nous vous appelons donc, chères et chers collègues, à soutenir ces amendements, et spécialement celui-ci, qui serait un pas en avant déterminant en matière de politique du logement à Monthey, favorisant la mixité sociale et l'accès à un habitat de qualité pour toutes et tous. Nous espérons que la commune soutiendra cette proposition lorsque les travaux avanceront. Nous saluons ici d'ailleurs le travail de la Municipalité sur le plan de quartier Plantaud, qui a vu émerger une telle convention, signe que les promoteurs sont prêts à aller de l'avant dans ce domaine, et que la commune doit donc s'en saisir.

Notre groupe accepte l'entrée en matière, et soutiendra les quatre amendements proposés. Nous nous réjouissons de la discussion de détail.

Je vous remercie.



Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Monsieur le Vice-Président, cher Président et Conseillers municipaux, chers collègues, Monsieur Délitroz,

Avons-nous un état des lieux des plans de quartier en cours, spécifiquement ceux qui ont obtenu l'autorisation de construire ? Et par la suite, ceux qui devraient l'obtenir dans les 3 à 5 ans ?

Dans cette optique, pouvons-nous connaître l'incidence en nombre de personnes, de voitures, d'enfants, ainsi que sur les infrastructures actuelles qui amènera une adaptation à toutes nos installations et des problèmes de circulation ?

Une analyse a-t-elle été entreprise pour connaître le point de non-retour, c'est-à-dire la saturation, par exemple de nos crèches, garderies, nos écoles, la déchetterie ainsi que toutes les infrastructures qui doivent être adaptées à un certain nombre d'habitants.

En fonction de vos réponses, nous prendrons position.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Contat. Je passe la parole à Monsieur Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC), Président de la commission Edilité & Urbanisme

Monsieur le Vice-Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, estimés collègues, la commission Edilité & Urbanisme s'est donc réunie en date du 16 juin dernier, pour analyser le projet de ce nouveau plan de quartier, situé à proximité du site Gessimo.

Pour la petite histoire, une séance avait déjà été agendée au mois de mars pour étudier ce même objet, mais elle fut annulée en raison de la crise sanitaire. Comme vous avez pu le découvrir dans notre rapport : la commission Edilité & Urbanisme apprécie l'utilisation rationnelle et judicieuse du sol qui sera mise en place à travers ce plan de quartier « les Goilles », qui porte une attention particulière à une qualité de vie appréciable de ses futurs habitants.

Durant cette séance, le Municipal en charge du dicastère nous a fait mention d'un vœu de la Municipalité, selon lequel la commission et le Conseil général arriveraient avec des propositions constructives pour accompagner l'élaboration de ce nouveau plan de quartier. Il ne s'agissait pas simplement pour nous de saisir la perche qui nous a ainsi été tendue par Monsieur Yannick Délitroz. Les quatre membres de la commission sont arrivés avec des propositions mûrement réfléchies, qui ont donné lieu à des discussions intéressantes et dans un climat convivial, et qui ont abouti à des décisions délibérées, adoptées à l'unanimité des membres présents.

Je tiens à souligner que les quatre propositions présentées ce soir par notre commission ont été présentées et débattues lors des délibérations, c'est-à-dire en comité restreint et en l'absence de nos trois invités qui avaient pris congé de nous dans l'intervalle. Si vous le permettez, Monsieur le Vice-Président du Conseil général, je souhaite profiter, comme j'ai la parole, d'énumérer nos quatre propositions et d'y apporter quelques explications et quelques arguments, assez



brièvement, parce que je pense que c'est judicieux que je m'exprime maintenant, si ça peut ainsi éviter que j'intervienne plus tard, lors de la discussion de détail. S'agissant de notre première proposition, qui consiste à privilégier l'utilisation des énergies renouvelables, en prouvant qu'une étude de toutes les techniques disponibles au moment du dépôt du dossier de mise à l'enquête, ait été rigoureusement menée. Il s'agit bien entendu de ne surtout pas utiliser des énergies non-renouvelables, polluantes, qui génèrent du dioxyde de carbone et qui s'épuiseront de notre planète tôt ou tard. Mais il s'agit au contraire de privilégier des énergies renouvelables, sûres en matière de sécurité, respectueuses de l'environnement et qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.

S'agissant de notre deuxième proposition, qui consiste à faire inscrire sous convention, un pourcentage d'appartements à loyer modéré. Il s'agira simplement de perpétuer ce qui avait été évoqué par l'actuel Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments, en mars 2019, lorsque le Conseil général devait se prononcer sur le nouveau plan de quartier Plantaud. Monsieur Yannick Délitroz avait en effet évoqué à l'époque des discussions avec la société Gefiswiss SA, pour inscrire le principe d'une proportion d'appartements à loyer modéré dans le nouveau quartier Plantaud. J'attends de la Municipalité qu'elle nous dise très clairement ce soir, où est-ce que nous en sommes avec ce dossier et si cette idée serait transposable concernant le nouveau quartier « des Goilles » et par quelle procédure, parce que très honnêtement c'est un sujet que je connais plutôt mal.

Dans un rapport de minorité que j'avais personnellement rédigé en 2019, j'avais évoqué un marché de l'immobilier qui s'était bien détendu ces dernières années, avec une offre désormais bien supérieure à la demande, et par conséquent un prix des locations d'appartements avec une légère tendance à la baisse. Je reste, malheureusement et néanmoins convaincu et sans vouloir être catastrophiste, que dans bien des cas, pour les familles et les ménages disposant d'un revenu modeste, le prix des loyers en ville demeurent souvent un problème récurrent. Il faut se souvenir qu'il y a quelques années, c'était très exactement le 8 octobre 2012, le Conseil général de Monthey acceptait presque à l'unanimité un postulat en faveur d'appartements à loyer modéré et dans une réponse apportée par la Municipalité en 2013, l'exécutif montheysan affirmait être d'accord avec ce postulat sur le principe, mais tout en soulignant qu'il n'était pas facile de répondre de manière entièrement satisfaisante à la problématique soulevée par les auteurs de ce postulat. Je me permets de souligner que la question d'un logement décent et à prix abordable est une question fondamentale en Suisse, puisque ce principe figure dans notre Constitution fédérale en vigueur depuis 1999, plus précisément à son article 41 lettre e, où il est très clairement précisé que toute personne en quête d'un logement doit pouvoir trouver pour elle-même et pour sa famille un logement approprié, à des conditions supportables. Sans vouloir tomber dans la démagogie et tout en étant conscient que la marge de manœuvre des collectivités publiques est plutôt limitée dans ce domaine, je ne vous cacherais pas, à titre personnel, que j'adhère totalement à une analyse faite par l'Asloca, l'association suisse des locataires, en 2019 selon laquelle les prix des loyers ne sont pas liés au manque de logements, mais à la spéculation. Selon cette même analyse, c'est la soif de rendement qui empêche de nombreuses familles et ménages, de trouver une habitation à loyer accessible et la classe moyenne est la principale concernée.

S'agissant de notre troisième proposition, qui propose dans ce nouveau quartier un espace commun à partager, de type salle polyvalente, tout en précisant que son utilisation sera à charge des utilisateurs et cela afin de favoriser la vie de quartier. Je pense, et vous en conviendrez, qu'il n'est pas nécessaire de me lancer dans une



longue explication avec beaucoup d'arguments à l'appui, tellement l'énoncé de cette proposition est clair et précis. Je suis simplement convaincu que cette proposition est de nature à contribuer à ce que la vie de quartier soit riche d'échanges, d'entraide et de solidarité, tout en favorisant les interactions des identités individuelles et collectives de ses habitants.

Et enfin, s'agissant de notre quatrième proposition, qui consiste à privilégier une esthétique visuelle conviviale et agréable des bâtiments, intégrée à l'environnement. Je suis bien conscient que cette proposition peut paraître discutable pour certains d'entre vous, en ce sens que cette notion esthétique est assez subjective, car nous avons tous nos goûts et nos couleurs. En effet, un bâtiment qui peut paraître magnifique et plaisant à voir pour certaines personnes, c'est un bâtiment qui peut paraître moche et inesthétique pour d'autres personnes. Néanmoins, vous devez bien comprendre, mes chers collègues, qu'à travers notre proposition, lorsque nous parlons d'une esthétique visuelle conviviale et agréable des bâtiments, nous évoquons une esthétique susceptible de susciter une très large adhésion. En d'autres termes, si je puis m'exprimer ainsi, une esthétique qui n'est pas du tout de nature à provoquer une large polémique. Voilà, je ne sais pas si quelqu'un qui a formulé ces propositions en commission souhaite prendre la parole ce soir dans la discussion de détail, mais ce qui me concerne toute explication complémentaire sera la bienvenue. En espérant ne pas vous avoir paru trop long, voilà ce que je tenais à vous dire Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, estimés collègues, concernant les quatre propositions formulées par notre commission. La commission Edilité & Urbanisme vous invite donc à accepter le plan de quartier « les Goilles » tout en y intégrant ces propositions que je viens d'énumérer. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. Monsieur Carruzo.

Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)

Merci Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, pour ce quartier « des Goilles », je vois sur le point 5 que les stationnements des véhicules sont exclusivement en souterrain, limités à une place de parc par appartement. Une place de parc par appartement. J'ai ici devant moi la RCCZ article 49, je ne vais pas vous le lire. Alors si c'est une place de parc par appartement, il ne faudrait pas que les appartements dépassent cinquante mètres carrés. Alors voilà, c'est juste un petit peu là, que je suis contre ce projet. Juste pour vous dire, il y a quelques années en arrière, on a créé « Les Jardins de Louis », qui sont la beauté même, on a interdit aux gamins de jouer dans l'espace entre les bâtiments « Les Jardins de Louis » car cela fait trop de bruit, cela fait caisse de résonance, juste pour vous dire un peu comme ça dans la construction.

Avant toutes choses, il faudrait pour une fois qu'on respecte ce règlement ou alors qu'on le supprime. On n'arrive pas à respecter la plupart des points d'un règlement comme la RCCZ. Voilà, merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Carruzo. Y a-t-il encore une autre prise de parole ? Je passe la parole à Monsieur le Conseiller municipal Délitroz.



Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Oui, merci Monsieur le Vice-Président qui préside, Mesdames, Messieurs, chers collègues, alors j'ai entendu les chefs de groupe s'exprimer. Donc, Monsieur Bellwald, vous dites que c'est possible de densifier avec qualité, et puis je pense évidemment exactement comme vous. Je pense que là on est exactement dans le trend. Monsieur Woeffray, ce n'est pas la dernière fois que je vais dire quelques choses comme ça, mais je n'ai pas bien compris et là, j'ai peut-être une excuse pour ne pas avoir bien compris c'est que, comme en tout cas théoriquement je suis un homme, je ne suis pas capable de faire deux choses en même temps et puis, le Président Coppey m'a demandé quelques choses en même temps, puis en fait je ne dois pas être un vrai homme non plus parce que je n'ai même pas compris ce que lui m'a demandé, donc du coup, j'ai pas tout suivi mais si j'ai bien compris, vous dites non à l'amendement sur les loyers modérés et puis je n'ai vraiment pas compris vos arguments je ne les ai pas entendu, donc je me permettrai de vous demander de les répéter, merci. Monsieur Borgeaud, bien entendu, les loyers modérés vous êtes pour avec le groupe, ce qui m'étonne assez peu. Madame Contat, vous demandez un état des lieux des plans de quartier en cours, alors en ce moment il y en a qu'un seul qui est homologué et qui n'est pas encore bâti, c'est le plan de quartier « Vers le Nant de Choëx ». Ça se trouve à l'entrée de la ville, derrière SM Services, si vous situez.

Et puis sinon, il y a le plan de quartier Plantaud, qui n'est pas encore homologué, puisqu'il y a un recours au Conseil d'Etat. Et puis, il y a beaucoup de plans de quartier qui sont en projet, ça s'arrête pour le moment au niveau du projet, il n'y a rien de concret. Par exemple, un plan de quartier qui sera peut-être dans de futures années quelques choses de très grand aux Semilles, c'est quelque chose sur lequel je travaille avec le service Aménagement, Urbanisme et Bâtiments. Mon prédécesseur, Monsieur Moulin a aussi travaillé dessus pendant quatre ans et puis on n'est encore pas à bout touchant, comme le disait Monsieur Mariétan.

Vous me dites l'incidence sur le futur, alors elle est toujours calculée lorsqu'il y a un projet de plan de quartier, par exemple là, sur le plan de quartier « des Goilles » vous avez certainement vu que dans les oppositions, par exemple une des oppositions était liée au trafic. Ça a été donc analysé, avec comme résultat de l'analyse que ça n'aurait pas d'incidence majeure sur le trafic. Et puis, bien entendu que tout ce qui est, par exemple, je crois que vous avez parlé des crèches, et bien ces plans de quartier comme Plantaud ou les Goilles intègrent des possibilités de mettre des crèches à l'intérieur même des quartiers.

Vous avez aussi fait mention des besoins et en gros je pense que ça voulait dire est-ce qu'on va s'arrêter un jour ? Il y a une étude qui a été faite il y a quelques années sur le potentiel de la ville de Monthey, qui montre qu'on a la possibilité encore, au niveau des infrastructures que nous avons en ville, d'augmenter la population montheyenne. Alors, je veux vraiment insister là-dessus, parce que c'est pas du tout un but, le but n'est pas d'arriver, comme on l'a lu à 30'000 habitants à Monthey. Non, c'est que là, on a des occasions, comme par exemple aujourd'hui avec le plan de quartier « des Goilles », de faire de l'urbanisme, avec de la densification à des endroits propices à cela, et puis c'est dans ce sens-là qu'on avance, mais il n'y a pas de but d'augmenter artificiellement la population montheyenne.

Aussi, par rapport à cette population, on a toujours plus de places de travail que de travailleurs à Monthey, donc ça n'est pas vraiment cette idée qu'il y aurait des



pendulaires qui fait trop peur, parce qu'en ce moment à Monthey, il y a plus de places de travail, que de gens qui travaillent.

Monsieur Calamo, vous êtes revenu sur nos discussions, qui ont vraiment été très fructueuses et c'était un plaisir de collaborer avec la commission que vraiment je remercie. Vous avez parlé de ce postulat sur les loyers modérés qui date de 2012-2013, dont on a dit que c'était difficile à mettre en place et j'imagine qu'on va le remarquer aussi ce soir que c'est difficile de mettre en place quelque chose comme cela. Maintenant je demanderais à Monsieur Woeffray de bien vouloir reprendre la parole, je suis vraiment désolé de vous demander ça. Merci.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Monsieur Délitroz, donc nous, c'était surtout on disait qu'on avait des doutes quant à la réalisabilité de ce genre de mesures par le biais d'un amendement du plan de quartier.

Monsieur Calamo vous a posé la question de savoir où ça en était avec le plan de quartier Plantaud, est-ce qu'on peut en savoir plus à ce sujet ? Volontiers.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Par rapport à la convention, alors d'accord, donc on va dire qu'avec Plantaud il y a eu une première tentative et puis tentative réussie, puisque la convention a été signée par le Président et le secrétaire municipal, donc c'est quelque chose d'effectif et c'est-à-dire que le jour où le plan de quartier Plantaud va se réaliser, il y aura un pourcentage d'habitations à loyer modéré. Alors, c'est quelque chose de très détaillé, cette convention, mais par exemple, je vous cite ça de mémoire, il y a par type d'appartements, un certain nombre d'habitations qui seront 20% en-dessous du loyer moyen, des appartements dans cette résidence. Et puis pour une durée garantie de dix ans, ce qui veut dire que quelqu'un qui bénéficie de ça, si après dix ans, il continue à habiter là, il pourra continuer à bénéficier de ce loyer. Par contre, quand il va y avoir après dix ans, des nouveaux locataires, ils ne bénéficieront plus de cette mesure. Donc ça, ça a été signé et puis on va s'appuyer sur une convention de ce type pour discuter avec les promoteurs des Goilles, si aujourd'hui vous acceptez cet amendement.

Je sais qu'avec Monsieur Coppey, nous en avons discuté, qu'il aurait certainement quelques précisions à amener.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Juste une question, vous avez parlé d'un pourcentage par type d'appartement, il est à combien ce pourcentage pour le plan de quartier Plantaud ?

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments



De souvenir, on parle de vingt appartements, je crois. Je suis assez sûr, vingt appartements, donc ça veut dire que si on a des appartements de 5,5 ou 4,5 ou 3,5 ou 2,5 pièces, ça ferait cinq par typologie.

Combien il y a d'appartements ? Alors pour le moment ce n'est pas encore défini exactement, le nombre d'appartements, ça sera défini au moment des autorisations de construire. De nouveau, il faudrait se référer à nos discussions de l'année dernière par rapport à ça, mais j'ai en tête quelque chose comme sept cent habitants. Monsieur Moulin me souffle derrière moi, qu'il a fait un petit calcul, il est beaucoup plus fort que moi dans les chiffres et il parle de 250 appartements.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Y a-t-il encore dans la salle des questions ? Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Monsieur Délitroz pour vos réponses, j'avais juste une question de pratique et de manière de faire, vu que c'est la première fois qu'on se permet d'amender un plan de quartier. Est-ce que la manière de faire qui a été proposée par la commission est recevable ? Et au final, est-ce que ces amendements peuvent être intégrés en l'état dans ce plan de quartier ?

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Je suis incapable de vous répondre. Donc par rapport à la procédure, j'imagine qu'on a quelques juristes quand même à la commune et puis que personne n'a posé cette question jusqu'à maintenant, et j'avoue que moi je ne me la suis pas posée, parce que pour moi c'était évidemment conforme.

Je ne sais pas si un juriste présent pourrait éventuellement dire quelque chose par rapport à ça. En tout cas, c'est la première fois que cette question arrive sur la table et moi je ne me la suis pas posée en me disant que c'était tout à fait correct comme manière de faire, et que c'était juridiquement en ordre.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Maret.

Intervention de M. Denis Maret (PDC)

Merci, je m'excuse, je n'ai pas dû tout bien comprendre, ce plan de quartier est-il associé à un promoteur ?

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Alors, lorsqu'il s'agissait du plan de quartier Plantaud, on avait un promoteur comme interlocuteur, Gefiswiss SA. Là, c'est un petit peu différent, parce qu'il y a plein de propriétaires, dont la commune de Monthey entre autres, qui est propriétaire de terrain sur les Goilles.



Et pour le moment notre interlocuteur, c'est l'architecte qui travaille sur le projet, mais il n'y a pas un promoteur ou plusieurs promoteurs. On a encore eu aucun contact avec des promoteurs.

Intervention de M. Denis Maret (PDC)

Oui, parce que c'était justement pour cette raison-là, qu'on a été un petit peu opposé à cette idée de loyer modéré, de loin pas parce qu'on ne veut pas de loyer modéré, mais parce que quand on avait le quartier Plantaud, on avait un promoteur derrière avec qui on pouvait négocier. Et là, on a une multitude de propriétaires, alors ça devient compliqué, il faut négocier avec un, est-ce qu'il sera d'accord de prendre 20-20-20, soit vingt appartements, 20%, 20 ans. Donc c'était surtout sur la faisabilité, effectivement qu'on avait un problème.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Alors à mon avis la réponse que je peux donner c'est si ce soir vous décidez d'intégrer cela au règlement et bien qui que soient nos interlocuteurs, ou les interlocuteurs de nos successeurs, ils seront mis devant le fait accompli et puis si on leur dit, c'est comme ça, et bien c'est comme ça. Ça fait partie du règlement du plan de quartier. Je ne dis pas non plus que ça sera facile à mettre en place. Ça fera certainement l'objet de négociations, mais à partir du moment que ça fait partie du plan quartier, que c'est marqué qu'il y aura une convention pour des loyers abordables, c'est qu'il y aura une convention pour des loyers abordables qui sera négociée. Et puis, ils n'auront pas d'autorisation d'avancer, s'ils ne suivent pas ce que vous allez décider aujourd'hui, à savoir le règlement du plan quartier.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Monsieur Délitroz, je profite vu qu'on est dans une discussion de détail. Les terrains de la commune, les quatre parcelles que possède la commune dans ce plan de quartier « les Goilles ». Quelle est l'intention de la commune ?

Quand on rentrera dans la phase, pas plan de quartier mais dans la deuxième phase, et dans la première phase de cette deuxième phase, est-ce que la commune et ses parcelles sont touchées dans cette première phase, lorsqu'il y aura cette construction ? et quelle est l'intention de la commune ? désire-t-elle garder la maîtrise dans le cadre de ce projet, c'est-à-dire ne pas vendre ces parcelles ou alors les vendre à, on verra qui ? J'aimerais bien avoir une précision là-dessus.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Alors, je me suis tourné vers Emilie Chaperon, l'architecte de ville, qui est là-bas, mais à priori, elle n'a pas non plus cette information ou elle ne me la donne pas, en tout cas, pour savoir quelle parcelle de la commune va être touchée par la première phase et quelle parcelle sera touchée par la deuxième phase.



Donc, vraiment là, je ne sais pas, quant aux intentions de la commune, alors pour le moment, la commune a complètement l'intention de garder la maîtrise de ses terrains et puis on va le dire il y a des discussions complètement informelles au niveau par exemple du Conseil municipal, de dire que ça pourrait être intéressant par exemple de faire des coopératives d'habitation. Ça pourrait être intéressant justement pour la commune d'ouvrir peut-être une crèche ou quelque chose comme ça.

Mais en tout cas, l'idée de la commune n'est pas du tout de vendre ses terrains. C'est de pouvoir avoir une influence sur ce qui va s'y passer.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, moi ce qui me surprend un petit peu, c'est ce délai de dix ans.

Donc vous dites qu'une personne qui loue un appartement, peut profiter pendant 10 ans d'un loyer qui sera plus modéré, mais après dix ans, cette opportunité disparaît. Donc, le promoteur qui est le détenteur de l'immeuble a tout intérêt à le virer après dix ans pour qu'il mette quelqu'un d'autre dedans.

Alors encore une fois, je ne veux pas trop insister sur la discussion de fond parce que je crois qu'on n'y est pas, et je pense qu'il y a certains amendements qui sont dans ce texte qui doivent être repensés. Alors dites-nous maintenant si on poursuit dans la discussion de fond, parce que là on est soit en train de perdre notre temps, soit de discuter de choses qui n'ont pas lieu d'être.

Je pense que c'est dans l'intérêt de cette assemblée de savoir sur quoi est-ce qu'on va vraiment se décider ce soir. On voit que, dans beaucoup de thèmes, vous-même, vous avez l'air très distant sur ce dossier. Les choses ne sont pas abouties. Donc, venez avec une proposition quand le dossier sera bien ficelé, on aura des réponses concrètes par rapport à ce qui est prétendu dedans.

Mais je reviens vite quand même sur cette histoire de dix ans, j'aimerais bien comprendre ce qui motive cette décision-là.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

D'accord, on va peut-être commencer par ça, donc, dans cette histoire des dix ans qui a été négocié avec Gefiswiss SA, il n'y a justement pas la possibilité, pour le propriétaire, de mettre dehors son locataire. Il peut bénéficier de ça, à moins bien entendu que le locataire ne décide de partir. A part ça, par rapport à ma préparation sur le dossier, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous et puis moi je pense que je connais assez bien le dossier « les Goilles ». Il y a quand même trois ans et demi que je bosse pas mal dessus, mais c'est vrai que les questions du genre, et je ne pense absolument pas que Madame Franz voulait me tendre un piège, de savoir où sont les quatre parcelles communales par rapport à la première implantation ou la deuxième phase du projet, et bien oui je n'ai pas tout ça en tête mais par contre vous vous avez ça. Si vous regardez dans le plan de quartier, j' imagine qu'il y a ça, les parcelles, les deux phases par rapport aux parcelles. Et puis je ne sais pas s'il y a d'autres choses, où il vous semble que je ne suis pas au point par rapport à ce dossier, mais alors vraiment je serai très content d'y



répondre. Mais alors il y a des choses, c'est vrai, je ne suis pas capable de vous dire les quatre parcelles communales où elles sont exactement par rapport à la phase I et la phase II.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Alors je ne faisais pas du tout référence aux parcelles, je fais référence à ce que le chef de groupe a déjà mis en évidence au début, comment est-ce que vous voulez réaliser ces 20% d'habitation à loyer modéré, on n'a pas de promoteurs, on n'a pas de conventions. Actuellement, c'est quelque chose qui n'est pas palpable. Et on aimerait bien avoir des éléments concrets pour pouvoir décider là-dessus. Le deuxième point, c'est peut-être, je cite les 4 amendements mais sur deux, nous étions d'accord, comment évaluez-vous, comme ça a été cité par le président de la commission, si ce bâtiment est beau ou pas, s'il va plaire à tout le monde ou pas, on fait un sondage ? on vote dessus avant le bâtiment ?

Enfin, ce sont des choses qui nous paraissent très bien pensées, et on est absolument d'accord avec cela, mais dans les faits, dans la réalisation, peut-être pas encore assez creusé.

Et c'est là-dessus, qu'on aimerait avoir des précisions, avant de prendre peut-être une décision un peu hâtive, qui nous péjorera après dans la réalisation du projet, c'est ce qu'on veut éviter à tout prix. Et je ne vais pas, absolument pas, contre vous, je pense que c'est un projet qui est intéressant, mais il ne faut pas le prendre du pied gauche, quand on commence à boutonner la chemise par le mauvais bouton, on n'arrive plus à rattraper le coup, et c'est ça qu'on aimerait éviter maintenant.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Alors pour revenir sur ces quatre amendements, je précise quand même que ce sont les amendements de la commission et pas les miens, et c'est marqué d'inscrire sur la convention un pourcentage d'appartements à loyer modéré. Ça s'arrête là. Ça veut dire qu'il y aura une convention sur laquelle il va y avoir un pourcentage d'habitation à loyer modéré. Aujourd'hui, comme ça a été dit avec le nombre de propriétaires et ça, à mon avis, on n'est pas du tout dans cette phase-là. On fait un plan de quartier, un règlement de plan de quartier et puis à partir de là les propriétaires se soumettent à ce plan de quartier et puis c'est évident qu'à un certain moment ça va être obligatoire qu'il y ait un pourcentage d'appartements à loyer modéré.

Alors je ne sais pas si votre volonté aujourd'hui c'est de dire on en met 20%, et bien on écrit 20% dans le règlement et puis ça, ça va faire foi. Là, dans l'idée, c'était vraiment aujourd'hui d'avoir votre aval pour pouvoir par la suite entamer des discussions et des négociations. Pour en arriver à un pourcentage. Puis c'est vrai que 2% et bien ça ne sera pas terrible, alors voilà si votre précision par rapport à l'amendement c'est de dire 10 ou 20%, je veux dire, je ne crois pas que ça soit à moi de pouvoir décider de cela ou même de pouvoir me prononcer là-dessus, mais je n'aurais évidemment rien contre.



Et puis quant à l'esthétique, qui est, on est bien d'accord, quelque chose de totalement subjectif, c'est quelque chose qui a été proposé par la commission.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Carruzo.

Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)

J'aimerais juste que, Monsieur Délitroz, vous me répondiez : que pensez-vous de l'article 49 ? Sur ces places de parc, vu que c'est une place de parc par appartement, avec les problèmes de places de parc en ville de Monthey qui est déjà important. Et ce projet c'est une place de parc par appartement.

Le règlement le dit pourtant très bien c'est une place pour 50 mètres carrés d'appartements. Alors c'est tous des studios ?

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Alors l'idée c'est d'avoir une place de parc par appartement. On est vraiment à côté de la future halte AOMC, et puis je crois qu'il y a une volonté vraiment de la ville de Monthey et ce n'est pas une spécificité liée à la ville de Monthey de promouvoir les transports publics et puis d'essayer d'amener quand même un petit peu moins de voitures. Puis voilà, moi je pense que c'est dans l'idée 2020, de dire on demande moins de voiture par appartements et puis voilà c'est ça qui a été proposé.

Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)

Donc il faudrait dire aux nouveaux habitants qui arrivent d'avoir une voiture maximum, s'ils en veulent deux par famille et bien voilà ce n'est pas possible. On voit déjà les problèmes que ça cause dans l'ancienne ville, il n'y a plus de places de parc. Vous avez l'article 49, donc il faut soit changer cet article 49 et mettre un autre, car ce qui est dit malheureusement dans cet article c'est tant de places de parc par mètre carré. Voilà c'est ça juste ma question. Il y a des commerces aussi donc c'est trois places par 100 mètres de surface brute. Les commerces ils vont faire combien de mètre carré ? est-ce qu'il y aura trois places de parcs ? Est-ce un dépôt minute ? Sur ce plan de quartier « des Goilles », il y a tout un peu en vrac mais on n'a pas tous ces détails.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Alors moi je pense que si on n'a pas tous ces détails, c'est parce qu'on est au début du processus et que pour le moment on accepte juste un règlement plan de quartier. Cette idée d'un véhicule par appartement, c'est ce que je vous dis, dans l'idée de ne pas avoir trop de voitures à Monthey.

Et puis, je ne crois pas que les gens qui vont venir là, tout à coup on va pas leur interdire d'avoir deux voitures, je pense plutôt que peut-être des gens qui vont venir là, sont intéressés par le fait de se dire : c'est bien là, on se trouve dans un endroit où il n'y a pas trop de voiture, on se trouve à une cinquantaine de mètres de l'arrêt de train, et puis ça c'est un vrai avantage. C'est clair que là on est vraiment dans deux visions assez opposées.



Intervention de M. Jean Marc Carruzo (APM)

Ce que je vous dis ce n'est pas question d'opposition des deux, c'est juste par rapport au règlement. C'est tout. Je ne supporte pas qu'on change le règlement, c'est une place de parc pour tant de mètre carré et c'est tout.

Le règlement stipule différemment. Alors c'est soit qu'on respecte le règlement ou pas, voilà c'est tout, ma question elle est là.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Ok, d'accord, et bien voilà, il semblerait que je n'arrive pas à vous répondre, mais Monsieur Coppey est dans les starting blocks et va venir amener des explications tout à fait pertinentes.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui merci Monsieur le Vice-Président, je vous rassure tout de suite ce n'est pas pour répondre en plénum à la question que j'ai posée à Monsieur Délitroz et qu'il n'a pas compris, il est très fort parce qu'il me répond sans comprendre la question, donc je le félicite. Non, c'est pour rapidement compléter les propos de Monsieur Délitroz, peut-être avec une vision un peu plus juridique effectivement.

Par rapport aux amendements, que les choses soient claires, le dossier de la commune de Monthey, à mon sens, est complet, vous venez avec des amendements, il est vrai qui ressemble plus à des lettres d'intention, qu'on peut d'ailleurs très bien comprendre parce que je crois que tout parti confondu tout le monde doit être sensible à la problématique de l'énergie, à la problématique des loyers, aux différentes problématiques que vous invoquez. Normalement, évidemment, on doit venir avec des amendements sur le règlement. Je donne un exemple, vous parlez d'esthétisme, c'est à vous à dire, on met un nouvel article tel qui dit que dans ce plan de quartier, il n'y aura pas de toits plats. C'est un exemple tout à fait inventé et qui est juste illustratif. Mais vous devez venir avec des amendements de ce style-là, donc moi ce que je vous propose, c'est de prendre acte de votre volonté de mettre l'accent dans ce plan de quartier sur différents éléments. Donc à nouveau là, je rejoins Monsieur Délitroz, le dossier est complet par rapport aux principes d'un plan de quartier, vous savez que dans un plan de quartier on ne définit pas la couleur des bâtiments, on définit d'autres éléments mais on ne rentre pas dans le détail. C'est au moment de la mise à l'enquête des bâtiments, où il faudra être attentif, où il faut avoir une base légale. Effectivement si on ne le met pas dans le plan de quartier, à ce moment-là, ça dépend de l'interprétation, l'opportunité ou de l'inopportunité de la décision du Conseil municipal, mais on sera attentif à ce moment-là, pour je dirais donner suite à vos souhaits.

L'avantage que l'on a dans ce plan de quartier, ça été dit également, c'est qu'on est propriétaire de certains terrains et les futurs promoteurs, même par ilot, doivent passer par la commune y compris au niveau foncier. Donc on verra bien ce qu'on fera avec ces terrains, je dis toujours la commune n'a pas besoin de liquidités, donc s'il y a un intérêt public à avoir soit une partie d'un bâtiment, soit un espace



extérieur, évidemment qu'on fera un échange, le but ce n'est pas de vendre pour vendre, mais c'est d'avoir une qualité de vie et ça passe parfois par la maîtrise du sol, pour la collectivité montheysanne, pour la commune. Donc, c'est à ce moment-là, effectivement, qu'on fera pression pour suivre vos intentions.

Pour répondre à Madame Contat, donc effectivement on n'a actuellement pour donner des chiffres une organisation, je dis toujours souterraine, c'est tout ce qui est conduites, eau, électricité, pour une ville de 24'000-25'000 habitants. Donc, c'est à une situation qui nous met à l'aise par rapport au développement de notre ville. A nouveau, ça a été dit par Monsieur Délitroz, et je le dis assez souvent, le but de notre politique, c'est d'avoir une qualité de vie à Monthey, pas d'avoir plus d'habitants ou je ne sais quoi, ou d'être la deuxième commune devant Martigny, souvent les journalistes jouent à ça. Pour nous, c'est évidemment la qualité de vie et l'équilibre, ça a été dit également, entre emplois et habitants. Ce qu'on a merveilleusement à Monthey puisqu'effectivement, il y a près de 11'700 emplois pour 8'500 personnes actives donc pour l'instant on a un ratio assez excellent et souvent cité en exemple. On doit le préserver. Ce qui est important, là je dévie un petit peu, si j'amène du monde sur Monthey évidemment, il faut aussi ce qu'on a fait ces dernières années augmenter les places de travail. Voilà, c'est la première réponse.

En complément peut-être, là je parlais de ce qui est en sous-sol, par rapport au service public proprement dit, je pense vous l'avez cité : aux crèches, écoles et autres, il est toujours difficile de se projeter. Je vous donne un exemple, le plan de quartier du Tronchet, nous avons réservé une surface au rez-de-chaussée, pour une école enfantine, vous savez qu'on essaie pour les écoles enfantines de les dispatcher un petit peu dans les quartiers. On l'avait réservé et pour finir après la construction on a renoncé à acheter cette surface pour la simple et bonne raison qu'on s'est rendu compte que les personnes qui venait acquérir un bien immobilier dans ce quartier de Tronchet, était souvent des couples de plus de 40 ans, qui avaient des enfants en âge, non plus pour une école enfantine mais un peu plus grand, des adolescents. Et donc qu'il n'y avait pas un besoin supplémentaire.

Vous savez aussi que ces dernières années on n'a pas d'augmentation, et je me tourne vers Monsieur Eric Borgeaud, on n'a pas d'augmentation significative du nombre d'élèves dans l'école obligatoire. Donc c'est toujours difficile à se projeter que ce soit de la petite enfance jusqu'aux personnes âgées, de savoir quel est le type de personnes qui viendra habiter dans ces futures constructions mais on doit être flexible, on doit s'adapter.

Première chose par rapport à cette remarque, vous avez raison, c'est la mobilité et je crois de ce côté-là, effectivement, on doit s'améliorer et on doit être conscient que, à un moment donné, on est une ville.

Quand on parle de ville, et je vais revenir sur la remarque de Monsieur Carruzzo, on doit développer les transports publics, on ne peut plus, avec si on prend Monthey, Collombey-Muraz, Troistorrens, avoir une sortie d'autoroute à Saint-Triphon pour 30'000 habitants. On sait qu'on peut doubler, tripler les routes, ça ne réglera pas, le problème ça s'est vu dans d'autres communes avec un développement important, je pense à Bulle. Il y a des investissements importants qui doivent être réalisées au niveau des transports publics et on n'y échappe pas.

J'en ai terminé avec vous, Madame Contat, Monsieur Carruzzo je préciserai une chose importante. Je crois que beaucoup de conseillers en sont conscients, mais c'est important de le rappeler, un plan quartier, s'il passe devant vous, il y a deux sortes de plans de quartier, plan de quartier simple, et plan de quartier qui modifie le règlement sur les constructions. Si le plan de quartier modifie le règlement des constructions, il doit passer devant vous. En d'autres termes, il prend la place, pour



répondre à votre question par rapport à votre article, il prend la place du règlement des constructions actuel.

Donc que les choses soient claires, si vous décidez aujourd'hui d'accepter ce plan de quartier avec un véhicule par appartement, il n'est pas en contradiction avec le règlement actuel, il le modifie pour ce quartier, le règlement communal. Je crois que c'est important de dire, il y a d'autres plans de quartier qui sont acceptés uniquement par le Conseil municipal, pourquoi, parce que c'est un plan de quartier qui est totalement conforme au règlement actuel, et qui ne fait qu'organiser le quartier justement, par les entrées communes au niveau des rampes d'accès et des trémies pour les parkings, qui prévoit un développement harmonieux par rapport aux places de jeux et autres. Mais si ce plan de quartier était pleinement conforme au règlement actuel tout simplement, il ne passerait pas devant votre autorité.

Voilà je crois que j'ai amené les quelques éléments complémentaires, pour le surplus, si j'ai oublié quelques choses, nous sommes, avec Monsieur Délitroz, à votre disposition.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président, Monsieur Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Oui merci Monsieur le Vice-Président, j'ai juste cherché dans les tréfonds de ma mémoire et j'ai trouvé une réponse pour Madame Franz. Il y a deux petites parcelles communales sur la première phase et donc deux autres sur la deuxième phase.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Monsieur Défago.

Intervention de M. Sylvain Defago (PDC)

Merci Monsieur le Vice-Président, chères et chers collègues, Monsieur Délitroz, j'ai quand même une question par rapport aux places de parc. Si je prends le règlement, au point 2.9, donc conditions générales, c'est bien écrit : les valeurs spécifiques indicatives pour l'offre en cases de stationnement sont définies en fonction du genre d'affectation des surfaces brutes de plancher prévues.

Alors quand on parle d'une place en sous-sol par lot, donc un 4 pièces ou un 1 pièce, finalement.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Alors là c'est en fonction de l'utilisation des surfaces brutes de plancher, c'est-à-dire que s'il n'y a tout à coup un restaurant qui se met là et bien ça ne sera pas le même nombre de places que s'il y a deux appartements, Donc il y a quelque chose par appartement et quelque chose par surface brute de plancher selon l'utilisation.



Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Délitroz. Plus de question ? Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci M. le Vice-Président, le groupe DC demande une interruption de séance pour discuter des nouveautés au sujet des amendements.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Vu qu'il faut 10% des membres présents, merci de vous lever si vous acceptez cette interruption de séance.

Ok, alors l'interruption est acceptée, on fait dix minutes de pause en même temps, merci.

« Interruption de séance »

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, reprenez vos places, s'il vous plaît. Nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Monsieur le Vice-Président Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, Monsieur Délitroz, chers collègues, je pense que nous devons renvoyer la copie au Municipal et tout le service dans le sens qu'il est grand temps, et ça fait maintenant vingt ans qu'on n'a pas changé notre plan de zones à Monthey, qu'il est utile maintenant de réfléchir sur une vue d'ensemble de notre ville avec ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas.

Et c'est après qu'on pourra décider des choses et notamment ce plan de quartier. C'est pourquoi notre groupe ne rentrera pas en matière sur ce plan de quartier.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Multone, donc je mets quand même au vote l'entrée en matière, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des refus ?

L'entrée en matière sur le plan de quartier « les Goilles » est acceptée par 43 oui, 10 non et 0 abstention.

Nous passons maintenant à la discussion de détail avant de passer au vote sur les propositions de la commission Edilité et urbanisme, puis enfin au vote sur le plan de quartier. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci Monsieur le Vice-Président, peut-être juste une remarque par rapport à ce qu'a dit Madame Multone, bien sûr, il y a une révision du RCCZ qui est en cours. Mais là on est vraiment sur un plan de quartier et puis ce plan de quartier, il y a



une vision quant à ce plan de quartier, qui sera certainement la vision qui va prédominer aussi pour le RCCZ, à savoir, voilà, des quartiers verts, des quartiers animés, et puis pour moi ce n'est pas du tout opposé, les deux choses, le fait de faire une révision du RCCZ, qui va quand même prendre encore pas mal de temps même si on est à fond là-dessus, mais ça prend pas mal de temps, et puis ce plan de quartier. Deux choses qui ne s'opposent pas du tout.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

La parole est toujours à la salle. Une autre demande d'intervention ? Monsieur Calamo ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Monsieur le Vice-Président, juste une question sur la procédure, on ne va pas discuter chacune des quatre propositions à la suite et les voter ? On les vote les quatre en bloc ?

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Non, on va les voter les unes après les autres, mais ce sont des propositions, ce ne sont pas des amendements.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

D'accord, mais on peut reprendre la parole sur chacune de ces propositions ?

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Oui. Donc la première proposition de la commission portant sur le privilège des énergies renouvelables. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Alors la proposition est acceptée à l'unanimité.

Nous allons passer au vote sur le pourcentage d'appartements à loyer modéré. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Excusez-moi, je n'ai peut-être pas compris votre réponse d'avant, où je vous demandais si on pouvait reprendre la parole, mais merci Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public, voilà pour cette proposition, j'aimerais ici souligner ce que monsieur Calamo a dit durant l'entrée en matière. Ce Conseil avait accepté un postulat visant à promouvoir les logements abordables dans notre ville en 2012, à la quasi-unanimité. Et en complément rappeler ce que monsieur Délitroz a dit auparavant. Certes c'est difficile à mettre en place. Mais une convention est possible, elle est même bien accueillie par les promoteurs qui en comprennent l'intérêt. Et elle est aujourd'hui effective et nous a été détaillée pour un autre plan de quartier. Sur l'aspect formel, certes, j'aurais aussi préféré des amendements rédigés. Mais apparemment on a là une solution qui convient, et qui charge la Municipalité d'implémenter au mieux ce dont nous décidons avec une certaine marge de manœuvre. C'est donc grosso modo



transposable dans le plan de quartier. En somme, j'ai envie de dire bravo pour ces logements à loyer abordable, et continuons ainsi, on voit que ça marche. Ce serait vraiment une avancée importante et positive pour notre ville. J'aimerais encore vous inviter une fois à soutenir cette proposition. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud, Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci Monsieur le Vice-Président, je ne serai pas long, on a juste un questionnement niveau du groupe, est-ce qu'on doit voter aussi comme les autres où on part du principe qu'on s'abstient sur tous les sujets, n'étant pas entré en matière.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Oui, vous pouvez voter.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Alors on aimerait s'abstenir sur tous les sujets et puis éviter chaque fois de se lever.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Alors merci pour la question. Nous allons voter sur la proposition de la commission portant sur le pourcentage d'appartements à loyer modéré. Y a-t-il des oppositions ? Ceux qui sont pour s'il vous plaît, levez-vous.

Alors, on s'excuse mais il faut qu'on revote.

Donc y a-t-il des abstentions ? S'il vous plaît, tout ceux qui s'abstiennent levez-vous, comme ça, on arrivera au bon chiffre. Ceux qui sont pour, s'il vous plaît, levez-vous. Maintenant, ceux qui sont contre, s'il vous plaît.

Donc la proposition pour les appartements à loyer modéré est acceptée par 24 pour, 20 contre, et 9 abstentions.

Maintenant, nous allons voter sur la proposition de vie de quartier avec un espace commun partagé. Donc, je vous demande les abstentions, s'il vous plaît, de vous lever. Ceux qui sont pour s'il vous plaît levez-vous. Ceux qui sont contre, s'il vous plaît, levez-vous. Merci vous pouvez vous asseoir. La proposition est acceptée par 30 pour, 12 contre, 11 abstentions.

Maintenant, nous passons au vote sur la dernière proposition, à savoir la proposition de la commission Edilité et Urbanisme, portant sur le privilège d'une esthétique visuelle. Ceux qui s'abstiennent levez-vous s'il vous plaît. Ceux qui sont pour ? et finalement ceux qui sont contre, s'il vous plaît. Donc la proposition portant sur le privilège d'une esthétique visuelle est refusée par 23 contre, 14 pour et 13 abstentions.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Alors ça sera vilain.



Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Et bien ça sera, voilà, vilain, merci Monsieur Raboud.

Nous pouvons à présent passer au vote sur le plan de quartier. Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Les 2/3 des membres présents représentent 36 votants, et je participe à la votation, donc nous sommes 54 votants.

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le plan de quartier « les Goilles » portant sur les parcelles n°1127, 1128, 1130, 1131, 1132, 1133, 1135, 1136, 3276, 4179, 4502 et 5308, je vous demande de vous lever. Pardon je n'ai pas vu qu'il y avait une demande de parole.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Excusez-moi, Monsieur le Vice-Président, pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous votez ?

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Non, je ne vote pas, je m'excuse, je me suis trompé, on me l'a fait remarquer. Donc, je vous demande à ceux qui acceptent ce plan de quartier « les Goilles » de bien vouloir vous lever ? Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Pour 53 votants, la tablette nous donne une majorité des 2/3 de 36. Donc le plan de quartier est refusé en première lecture avec 35 voix pour, 10 contre et 8 abstentions.

Monsieur Cutruzzola.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)

Il y a eu combien d'abstentions ? Huit abstentions, alors si j'interprète bien notre règlement du Conseil général à sa page 9, c'est marqué les abstentions, les votes blancs et les nuls, ne sont pas pris en considération lors du calcul de la majorité. Donc votre 36, je ne sais pas d'où vous le sortez. Pour moi, 54-8=46 et c'est après qu'on fait les 2/3, pas avant, d'après le règlement page 9.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Je vous demande cinq minutes d'interruption de séance, s'il vous plaît.

« Interruption de séance »

Monsieur Cutruzzola, je vous remercie pour votre intervention, elle est justifiée. Donc, il y avait 53 votants, moins 8 abstentions égal 45 et les 2/3 de 45 c'est 30. Je m'excuse. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

A la lecture de l'article 28 de notre règlement du Conseil général, je cite : « le vote final de tout règlement se fait en principe en deux lectures, en deux séances



différentes. Toutefois, le projet est accepté définitivement en première lecture s'il obtient la majorité des 2/3 des membres présents. »

Alors en lisant ça, je comprends que c'est les 2/3 des membres présents et donc on compte les abstentions. J'ai l'impression que ces deux articles sont un peu en contradiction.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Non, il n'y a pas de contradiction. L'article 26 nous dit : « sous réserve des exceptions prévues par le présent règlement... » Il s'agit donc là d'une exception.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Monsieur Woeffray, il n'y a pas de contradiction apparemment. C'est donc en effet les 35 qui représente les 2/3 dans le cadre de ce plan de quartier.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

C'est juste, donc le plan de quartier est bien refusé en première lecture avec 35 voix pour, 10 contre et 8 abstentions. Il repart pour une deuxième lecture. Merci pour le dénouement.

Nous allons passer au point sept de l'ordre du jour : BioArk SA, octroi d'un crédit d'investissement.

7. BioArk SA - octroi d'un crédit d'investissement.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 6 juillet 2020, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux, et nous la remercions pour l'excellence de son travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail, et enfin au vote. La parole est aux chefs de groupe. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le développement du BioArk doit être soutenu et le groupe PLR ne peut que se réjouir de la demande qui nous occupe. Nous n'en parlons pas assez, mais des start-ups de pointe privilégient le site de Monthey pour leur développement. BioArk est un pôle de connaissance et technologique dont nous sommes fiers. J'en veux pour exemple une start-up de BioArk a développé un test rapide de détection du COVID début avril déjà. Bravo à eux. Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, conscient de l'importance du projet, réjoui par l'avancée des travaux, le groupe DC accepte la demande de crédit complémentaire pour le projet BioArk III. Merci de votre écoute.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public, il y a eu peu de débat au sein de notre groupe concernant ce crédit. Nous rejoignons la CoGest que nous remercions pour son travail, et approuvons la décision de la Municipalité, à savoir un crédit d'investissement de 3 millions de francs. La solution présentée est bonne, et permettra de développer ce pôle économique important pour notre commune. Je vous remercie.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Monsieur le Vice-Président du Conseil général, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues et cher public, à Monthey, le Conseil municipal a fondé une société anonyme, BioArk SA, dont la commune est aujourd'hui propriétaire à 80%. Cette société a acheté et développé de l'immobilier, au profit d'entreprises se voulant innovantes.

Du fait de son caractère de Société anonyme, le Conseil général et ses membres ne reçoivent jamais les comptes de cette société. Il n'a pas d'avantage la possibilité d'assister à son assemblée générale. Dernièrement, BioArk a fait un nouveau projet : BioArk III. Le coût de construction est devisé à 25 millions environ.

Pour assurer le montage financier de cette nouvelle construction, hors budget communal, le Conseil municipal a cautionné, à la banque, un montant de 5.5 millions, représentant, manifestement, la grande partie des fonds propres nécessaires.

Plutôt que de considérer la dépense globale, le Conseil municipal a préféré faire sa cuisine interne en arrêtant ce montant de 5.5 millions de francs, comme s'il était sorti d'un chapeau. Heureux hasard, ce montant est inférieur aux 5 % des recettes brutes du dernier exercice. Et c'est en s'appuyant sur ce saucissonnage, soit 5.5 millions par rapport à la dépense totale de 25 millions de francs, que la Municipalité s'est permise de se dispenser, tout simplement, de l'aval du Conseil général.

Le chantier a démarré il y 1 an et, aujourd'hui, le bâtiment est sous toit.



Et voilà que maintenant, en catastrophe, la Municipalité aurait besoin d'une rallonge de 3 millions de francs environ pour finir le bâtiment.

Messieurs les Municipaux, n'ayez aucune crainte : une fois de plus, la grande majorité de ce Conseil général acceptera cet artifice.

Une assemblée primaire, plutôt qu'un Conseil général, se serait certainement montrée plus critique.

Les membres de notre mouvement sont libres de suivre ou pas votre demande.

Certains d'entre nous pensent que c'est à BioArk d'assumer cette dépense, car, comme à la maison : « Qui commande paie ».

Cette situation conflictuelle entre nos deux conseils, met une fois de plus en lumière le côté peu démocratique de la participation communale au capital dans toujours plus de sociétés anonymes locales ou régionales. Notre proposition : Il serait bon de prévoir d'en débattre ouvertement en plénum.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Multone. Monsieur le président de la commission de Gestion, s'il vous plaît.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la commission de Gestion

Monsieur le Vice-président, chers Municipaux, chers et chères collègues, la commission de Gestion a eu la chance de pouvoir se réunir le 29 juin dernier. Elle a bénéficié des explications circonstanciées de la Municipalité à propos de cet objet. Il faut remettre un petit peu les choses dans leur contexte. Effectivement, il s'agit d'octroyer un crédit complémentaire de trois millions destinés à la finalisation de la construction de BioArk. Pourtant, ce n'est pas un objet nouveau, le BioArk, comme on le sait, en est déjà à sa troisième construction. En effet, BioArk II date de 2013 et la commission de Gestion a eu accès à tous les documents, que ce soient les comptes de BioArk SA, mais aussi à son business plan et à son plan de financement. On a pu constater que, sur le BioArk II, qui date donc de 2013, le taux de remplissage est extrêmement important et c'est un succès puisque plus de 26 entreprises qui occupent près de 180 actifs qui y sont employés.

En termes de financement, effectivement, le Conseil municipal a décidé et en toute justesse par rapport à son règlement, d'octroyer un cautionnement auprès de la Banque Cantonale du Valais pour pouvoir financer une partie de la construction. Le reste du financement se compose, notamment d'un fond perdu de 3 millions octroyés par le canton du Valais. C'est à fond perdu, c'est une donation.

Et les 3 millions restants sont l'objet du crédit complémentaire de ce soir, soit un remboursement du crédit NPR qui remplace les anciens crédits LIM, qui est un crédit à intérêt 0%.

Dans ce contexte, initialement, le Conseil municipal avait pensé mettre ça au budget ordinaire de 2021, soit en fin d'année. Cependant, vu l'avancée des travaux, il a jugé nécessaire de pouvoir avancer cette décision d'à peu près six mois pour une raison très pragmatique qui est que le canton du Valais a demandé qu'il y ait l'aval du Conseil général avant de pouvoir octroyer ces 3 millions. Donc sans l'aval du Conseil général, ces 3 millions ne pourront pas être versés. La construction ne serait pas pour autant arrêtée mais BioArk SA devrait puiser dans les fonds privés, soit les fonds, en l'occurrence de la BCVs, et bien sûr, ces fonds portent à intérêt.



Donc, la décision de ce soir, elle est double. La raison pour laquelle on se réunit aujourd'hui, c'est pour économiser un certain nombre d'intérêts intercalaires qui représentent plusieurs dizaines de milliers de francs, d'après les calculs qu'on a pu obtenir.

Maintenant sur le fond, il s'agit effectivement de pérenniser la construction de BioArk III. A ce sujet, la commune devrait assumer donc les 3 millions sous forme de remboursement du crédit NPR de 200'000 francs par année sur quinze ans.

La commission de Gestion forte de toutes ces informations et des différents documents que je vous ai cité au préalable, a jugé dans son ensemble qu'il s'agissait d'un investissement qui était opportun pour la commune et qu'il fallait donc la soutenir et à l'unanimité de ses sept membres, elle vous suggère d'accepter ce crédit. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiler (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Caillet-Bois. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Cher Vice-Président, cher Président, chers Conseillers municipaux, chers collègues, La question de l'Alternative pour Monthey semble légitime car une vision globale des participations de la commune dans les différentes entités et sociétés de participation n'est pas vraiment limpide pour tout le monde.

Il serait bien de donner mandat à la CoGest de faire un tableau récapitulatif avec le service des finances afin de mettre au clair tous ces éléments de participation, ce qui sauf erreur devrait de toute façon être le cas avec le nouveau plan comptable MCH2 qui est en cours pour le prochain budget.

Qu'en pense le Président de la CoGest ?

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiler (PDC), Vice-Président du Conseil général

Monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la commission de Gestion

Effectivement, lors des revues des comptes, les comptes, comme vous le savez, sont principalement par rapport à la commune et on obtient aussi les comptes détaillés du Home les Tilleuls. On n'obtient pas les comptes des sociétés anonymes et des différentes participations de la commune.

Cependant sur demande spécifique, on a toujours pu obtenir ces documents.

Donc je ne pense pas que ce soit à moi de me prononcer spécifiquement, c'est sûr que pour nous, c'est d'une plus grande clarté, maintenant je ne sais pas en termes juridiques ce que ça représente, s'il y a une obligation ou pas. Et là, je renvoie la question à la Municipalité: quelles sont les obligations du Conseil général de se prononcer sur les participations de la commune.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiler (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Caillet-Bois. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui merci Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, donc je crois que c'est clair, il n'y a aucune obligation. Par contre, bien évidemment, le Conseil municipal est à votre disposition pour vous transmettre toutes les informations. Et c'est la remarque de Madame Multone que je ne peux pas accepter, qui laisse penser qu'on cache certaines choses, qui une fois de plus met en opposition le Conseil municipal et le Conseil général. Alors, je crois que nous sommes toutes et tous élus pour le bien de cette population et je crois que c'est important que les quelques personnes qui pensent ainsi puissent changer de fusil d'épaule, je pense que ça serait bien pour l'ensemble de notre collectivité, en étant conscient que de part et d'autre on peut faire des erreurs et qu'il est important que vous interveniez dans votre rôle, ce que vous faites extrêmement bien.

Je préciserais par rapport aux sociétés, la plupart des sociétés où la commune est actionnaire, je pense à Satom, je pense à Holdigaz, ou à d'autres sociétés, mette leurs comptes sur leur site internet. Ce sont des sociétés, la plupart du temps, parapubliques, et je pense que vous avez été sur tous les comptes des sociétés. Il n'y a aucun problème, vous y avez accès. Il y a deux sociétés particulières, c'est évidemment Gessimo, dont la commune est à 100% propriétaire puis BioArk dont on est propriétaire à 80%, nous avons transmis tous les comptes de BioArk.

Monsieur Oberholzer m'a interpellé pour avoir une vision avant la fin de la législature, non seulement des comptes, mais enfin de l'ensemble de l'activité de Gessimo. C'est vrai que ça n'a pas été fait cette législature, mais on est en discussion, vous allez recevoir ou vous l'avez peut-être reçu, l'ordre du jour de la prochaine séance et il est prévu un point de présentation de Gessimo.

Donc on est à disposition pour répondre à vos questions et si La CoGest doit avoir des questions complémentaires pour les sociétés, faire un listing des sociétés où l'on est actionnaire même à quelque pourcentage, et bien évidemment le Conseil municipal est à disposition.

Enlevez-vous cette idée qu'on a des choses à cacher, c'est à mon sens pas productif et c'est réellement dommage pour le bien de notre commune. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ?

Nous allons à présent passer au vote sur l'entrée en matière. Ceux qui s'abstiennent pour l'entrée en matière sont priés de se lever, s'il vous plaît. Des oppositions à cette entrée en matière ? Donc, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Merci.

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? Non, nous allons passer au vote.

Madame et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit d'investissement de 3 millions de francs pour le remboursement du crédit NPR en 15 annuités de 200'000 francs, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

La demande de crédit d'investissement de 3 millions de francs pour le remboursement du crédit NPR en 15 annuités de 200'000 francs est acceptée par 50 voix pour, 3 voix contre. Nous passons au point huit de l'ordre du jour, à savoir réponse du postulat de Monsieur David Puipe, Damien Raboud et Joseph Calamo, portant sur une meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs.



8. Réponse au postulat de MM. David PUIPPE, Damien RABOUD et Joseph CALAMO portant sur une meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Messieurs Puipe, Raboud et Calamo lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2018, qui avait été développé lors de la séance du Conseil général du 26 août 2018 et accepté par 25 membres.

La parole est à la Municipalité. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Alors bonsoir à toutes et tous, parce que je n'ai pas pu voir tout le monde en début de soirée, je vais donc essayer de répondre à ce postulat, partant que nous sommes quand même trois services à s'être penché sur la problématique qui n'est pas si simple que ça. Donc il y avait le service sécurité publique, le service sport, jeunesse et intégration, et bien évidemment le service infrastructures, mobilité et environnement, pour ce qu'il y aurait à mettre en place. Pourquoi ce n'est pas si simple, c'est que vous avez l'aspect légal d'abord, ensuite il y a effectivement un aspect pratique. Comment mettre en place certaines possibilités avec une certaine proportionnalité dans les mesures à prendre, ou pas? Et puis finalement, la troisième partie de la réponse, concrètement quelques propositions et dans quel but ces propositions vont être données.

Donc je commencerai par cette base légale qui dit qu'effectivement, au niveau de la loi fédérale par rapport au tabagisme, il n'y a pas vraiment de restrictions par rapport aux lieux publics ouverts. Je vais vous lire ce que dit le texte, l'ordonnance et l'ordonnance cantonale sur la protection de la population contre la fumée passive interdit la publicité par exemple pour le tabac. En Valais, il y a interdiction de fumer qui s'applique à l'ensemble des lieux fermés ou à usage public, il n'y aurait pas d'exceptions, c'est également interdit dans les locaux communs comme les couloirs, les cafétérias, les salles de conférence et de réunion. Donc, effectivement, il y a des restrictions, mais au niveau des lieux publics ouverts, il n'y a pas de directives particulières.

Donc, notre problématique était de savoir comment on allait appliquer effectivement des mesures et spécifiquement l'idée c'est de ne pas stigmatiser, finalement d'amener des mesures proportionnées, plutôt de la prévention, des explications avec de la tolérance et du respect, et par après, si possible, amener éventuellement des amendes ou en tout cas une sanction. Il y a un arrêté du Tribunal fédéral qui est sorti il n'y a pas si longtemps que je vais vous lire, qui est intéressant, parce que jusque-là, il n'y avait rien. Voilà ce que dit l'arrêté du Tribunal fédéral : « Si la personne responsable de la dissémination des déchets urbains dans l'espace public ne peut être identifiée... » et là entre parenthèse on parle effectivement du littering, des poubelles publiques et tous les déchets ainsi que les mégots puisqu'au départ, on parle bien de la cohabitation fumeurs et non-fumeurs. « ...Il est permis de considérer comme producteur de déchets des entreprises ou des personnes plus en amont dans la chaîne de causalité, et de mettre les taxes d'élimination à leur charge. Par exemple, entreprise de



restauration rapide ou entreprises analogues, organisateurs de manifestations qui génèrent d'importantes quantités de déchets sur la voie publique, dans la mesure où des critères objectivement fondés le permettent. » Alors ça veut tout dire et rien dire, voilà que sont-ce des critères objectivement fondés ? Alors, après, le pour, le contre. Mais c'est pour vous expliquer la problématique qu'on a eu à donner une réponse proportionnée avec des mesures, dont je vous parlerai tout à l'heure, pour essayer de trouver quand même concrètement des choses à faire.

Donc, un autre exemple qu'on peut vous donner ce sont les CFF qui, il y a encore quelque temps en arrière, interdisaient de fumer sur les quais. Apparemment, il y a dû avoir des recours puisqu'ils sont revenus en arrière et qu'ils sont en train de refaire des zones fumeur. On ne pouvait pas légalement délimiter que tout ce qui était quais, etc., soit interdit aux fumeurs. Donc voilà une autre problématique où pourtant, une instance fédérale a essayé de prendre des mesures mais qui apparemment, doivent être corrigées.

Qu'est-ce que je peux encore vous dire à ce niveau-là ? Donc, à la suite au dépôt du postulat de Madame Contat, au niveau de la Municipalité, on avait pris quelques décisions que je vais vous lire, et qui vont finalement se retrouver dans le budget prochain, puisqu'on va devoir dans ce budget mettre les montants à disposition pour arriver à ces buts et à ces décisions qui ont été prises. Donc, le cas échéant, mon collègue Monsieur Cottet pourra vous répondre sur ces mesures concrètes et quels seraient les montants qui vont être mis au budget puisque ça dépendra de son dicastère. Donc, nous avons pris les dispositions, les décisions suivantes, que dès 2020, nous voulions renforcer la communication et la sensibilisation afin de diminuer le phénomène de littering, comprenant notamment la problématique de l'abondance des mégots, acquérir les infrastructures nécessaires afin d'équiper le citoyen ou les commerces concernés en récipients permettant le dépôt des petits déchets. De nouveau, ces Pocket boxes ou autres petits cendriers de poche, intervenir auprès des établissements vendeurs de cigarettes ou d'autres établissements publics, dont on parlait tout à l'heure avec la restauration rapide par exemple, afin de responsabiliser par rapport à cette problématique du pollueur finalement, et tout ce qui va avec.

Donc voilà un petit peu, les points qu'on voulait mettre en avant. Et, finalement le but, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est d'essayer par le respect et la tolérance de faire prendre conscience aux gens parce que c'est compliqué effectivement de simplement mettre des règles et puis d'avoir un policier, je ne veux pas dire derrière chaque citoyen, mais quand même une bonne partie de citoyens qui par inadvertance pourrait laisser tomber un mégot. Quoiqu'aujourd'hui, en principe, on sait ce qu'on fait quand on laisse tomber quelque chose par terre. Mais le pire c'est, et j'en ai eu quand même quelques-uns qui m'ont interpellé, au niveau de tout ce qui traîne autour des éco points ou autres, parce que les gens et bien voilà, ils déposent et puis, voire même à côté, alors qu'une poubelle n'est pas très loin.

Voilà, c'est une question de mentalité. On veut essayer donc d'expliquer et de prendre des mesures proportionnées, par exemple et bien, effectivement, dans les parcs ou autres pour les enfants, mettre des directives. Ce qu'il faut savoir, par exemple, c'est que dans les infrastructures sportives, il est déjà interdit, il y a déjà des panneaux qui interdisent la fumée. Donc, il y a déjà des choses qui ont été faites, qui ont été mises en place. Concrètement, dans le prochain budget, on va essayer d'équiper des lieux, par voilà de la création de certaines infrastructures, signalisations et puis toujours voir si par après, en fonction de cet arrêt du Tribunal fédéral, peut-être trouver une option dans le règlement de police pour voir à quel niveau on peut utiliser cette partie du règlement qui dit que quand on jette des choses par terre, en fait, il y a des amendes possibles, qui vont de 200 francs à



plus et qui s'accumulent, si on récidive une deuxième, une troisième fois et ainsi de suite. Voilà, j'ai essayé de faire un petit peu le tour.

Bien sûr que vous aurez à disposition la réponse plus précise, avec tous les éléments écrit, et la Municipalité reste à votre disposition pour des compléments d'information ou pourquoi pas dans le développement justement de ces mesures qui seront mises par un montant à disposition dans le prochain budget. Puisque la commission de Gestion chez vous travaillera aussi sur le budget. À ce moment-là, il y aura toujours possibilité, je pense, de poser des questions complémentaires au niveau des détails et pourquoi pas des propositions au service de Monsieur Cottet pour travailler ensemble. Voilà, merci beaucoup.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Monsieur Raboud, Monsieur Calamo, souhaitez-vous prendre la parole ? Nous passons donc au point neuf réponse au postulat de Monsieur Antoine Bellwald et Eric Dupont portant sur la dynamisation du centre-ville, une vraie politique publique concertée.

9. Réponse au postulat de MM. Antoine BELLWALD et Eric DUPONT portant sur la dynamisation du centre-ville, une vraie politique publique concertée.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Messieurs Bellwald et Dupont lors de la séance du Conseil général du 11 mars 2019, qui avait été développé lors de la séance du Conseil général du 26 août 2018 et accepté par 29 membres.

La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, Messieurs Bellwald et Dupont, effectivement lors de la séance du Conseil général du 26 août 2019, le Conseil municipal a pris acte du dépôt du postulat du parti libéral-radical et par Monsieur Antoine Bellwald et Eric Dupont, et par lequel il est notamment demandé d'étudier la mise en place de différentes actions afin de dynamiser le centre-ville et répondre aux difficultés des commerces.

A titre préliminaire, les postulants rappellent à juste titre que cette problématique touche de nombreuses villes, particulièrement de taille moyenne. De plus, ils relèvent que les causes de cette morosité sont à rechercher ou à chercher dans les concurrences du commerce en ligne, du tourisme d'achat ou encore de grandes enseignes. Les postulants sont conscients qu'il est illusoire d'inverser la tendance générale, les habitudes de consommation de la population, mais plusieurs thématiques ont été identifiés par ces derniers et méritent d'être prises en compte dans les mesures à proposer.

Je vous propose, comme la réponse a été déposée par écrit, de faire un résumé de la position du Conseil municipal qui, vous le verrez, va dans le sens des postulants. Il y a un résumé d'abord des mesures actuelles prises. Je crois que c'est important de le dire et ça va un petit peu dans cette philosophie de dire qu'on est bon



nombre de communes à être touché par cette problématique, et que la commune de Monthey essaye, je dis bien essaye, d'y remédier.

Donc il vous est fait part des différentes mesures, à titre d'exemple, rappelons que nous avons acquis, il y a quelque temps déjà, le cinéma Plaza. C'est un élément effectivement pour mettre en évidence et permette de préserver un cinéma en centre-ville, sinon ça aurait évidemment la mort de nos différents cinémas.

Un autre élément, vous savez que, peut-être contrairement à d'autres communes, on n'a pas la chance d'être propriétaire de bon nombre de surfaces commerciales. Evidemment, si on n'est pas propriétaire, notre marge de manœuvre est moindre. Donc nous avons acquis, dans un premier temps la commune, puis par la caisse de pension, un bâtiment sur la Place centrale où actuellement vous avez le magasin Salt, ce qui nous a permis d'ailleurs de maintenir ce magasin, où il y a un fort passage, et pour nous, c'était important. Dans le même ordre d'idée, un autre bâtiment, propriété de la commune, c'est le bâtiment de la Place centrale, là où vous avez entre autres, Monthey'roir, là également, on est propriétaire, se situait une agence immobilière, qui évidemment, pour nous, n'est pas le plus porteur, les heures d'ouverture n'étant pas forcément les heures d'activités commerciales comme on le souhaite de première nécessité, et de surcroît le passage est peut-être moindre que dans d'autres commerces.

Donc nous avons mis un terme avec les délais légaux bien évidemment et à l'écoute de cette entité qui a pu s'installer d'ailleurs dans d'autres locaux de la ville de Monthey, à la rue du Coppet. Et nous avons pu mettre en place en collaboration avec la laiterie de Monthey, une épicerie, enfin c'est la laiterie qui a mis en place, soyons clairs, rendons à César ce qui appartient à César, une épicerie donc Monthey'roir, sur la place, mais cela grâce, notamment aux initiatives de la Municipalité.

D'autres éléments ont été mis en place, on pense à la Maison Blanche, le coworking, par la Municipalité et repris par une association extrêmement dynamique. Je n'ai pas besoin de vous le rappeler.

De surcroît, et vous en êtes bien conscients puisque vous votez chaque année le budget, un montant à rajouter dans ce fonds Revitalisation du centre-ville, nous avons un montant de l'ordre de 100'000 francs à disposition des commerçants, à disposition d'initiatives, je dirais, ponctuelles pour certains commerces, un peu plus développées, lorsqu'on parle d'aménagements de plusieurs commerces, on pense à l'achat des parasols, vous l'aviez traité lors d'un dernier Conseil général et qui fait effet puisque maintenant, je crois que les commerçants plus particulièrement les établissements publics se sont mis effectivement dans cette philosophie d'avoir une certaine unité, une certaine qualité de vie.

Si j'en parle ainsi, c'est évidemment lié également aux travaux d'aménagement du centre-ville, là aussi un pari osé a été fait il y a une dizaine, quinzaine d'années avec des zones uniquement de rencontre, voire piétonnes, qui existaient déjà.

C'était un pari osé qui existait dans d'autres communes mais peu développé, on voit que bon nombre d'autres communes s'y attèlent également et il faut à notre sens, rendre le centre-ville aux piétons, pour que réellement il y ait cette volonté de participer aux commerces locaux. Et donc, ce sont des actions que l'on a entreprises, à la fois, à nouveau pour l'aménagement, je dirais fixe, l'aménagement des rues et puis en soutien aux commerçants, avec des aménagements qui puissent favoriser la vie au centre-ville et donc l'activité commerciale.

D'autres éléments ont été mis en évidence, la pose de panneaux publicitaires électroniques aux entrées de ville, une signalisation des parkings. Un dossier intéressant, c'est la volonté de l'association, la Fabrik, locataire chez Gessimo, d'occuper des vitrines vides, ça se voit dans d'autres agglomérations, dans d'autres



villes. C'est un élément intéressant, pour à nouveau, ça va un petit peu dans ce que je disais avant, faire vivre le centre-ville, avoir une vision, je dirais, plus attractive, plus active, de notre centre-ville et donc c'est un élément que la commune entend soutenir. Je ne reviendrai pas puisque j'en ai parlé, des mesures prises dans le cas de la pandémie du COVID-19. C'est un élément ponctuel mais je crois qui démontre aussi notre volonté de réellement soutenir les commerçants.

Il a été fait mention de différentes mesures et on vous en remercie, à prendre en suggestion, je dirais suggestions qui sont plus que des suggestions parce qu'elles sont extrêmement intéressantes, qui avaient déjà été pour certaines réfléchies, qui sont en cours de réflexion, ou qui devront être analysées durant les prochains mois. Je vous cite : « une réévaluation du temps de parcage », évidemment, avec le développement qu'on a actuellement, je pense que c'est un élément intéressant. J'aimerais juste rappeler que cette analyse a été faite au début 2013, pour l'ensemble de la zone, il y avait une volonté d'unifier les temps de parcage. Il y avait plus de quinze zones différentes et modalités de facturation des parkings sur la ville de Monthey, donc on a un petit peu unifié l'ensemble de ces données.

Un élément important parce que je pense qu'on est vraiment en train de parler de l'hypercentre, c'est d'être en relation avec Artcom. En d'autres termes, c'est Artcom qui doit donner son avis évidemment la Municipalité qui décide in fine et avec votre soutien dans le cadre du budget. Mais je crois qu'il est important d'entendre les artisans et commerçants. Et d'ailleurs, à notre grand étonnement, la première fois, nous avons proposé notamment un délai maximum de parcage en surface au centre-ville d'une heure, Artcom avait écrit clairement en disant qu'il souhaitait un minimum de deux heures de parcage, semble-t-il c'est prêt à être changé donc, je crois que c'est une réflexion à poursuivre. On sait qu'une certaine rotation est nécessaire, pour permettre aux gens qui veulent vraiment uniquement consommer dans les commerces du centre-ville de pouvoir y accéder.

Assouplir des horaires d'ouverture, là je dirais clairement qu'on ne va pas passer trop de temps, pourquoi? Parce qu'à Monthey, on a cette souplesse, on essaye réellement d'être au plus proche des commerçants. Alors, avec des avis différents suivant de gauche ou de droite, mais on essaye réellement pour les petits commerçants, en tout cas les gens qui sont à leur compte, de donner cette opportunité d'une ouverture, importante, évidemment, sous réserve que l'on respecte la législation cantonale, c'est elle qui dicte le cadre dans lequel la Municipalité peut agir et donc nous devons respecter ces dispositions cantonales. Nous essayons d'être le plus large possible, évidemment, nous sommes à votre écoute, à l'écoute d'Artcom, si des mesures complémentaires devaient être apportées.

Assouplir les règles de perception de certaines taxes, il faut savoir que les taxes qui sont légales, donc basées sur une disposition, notamment communales que vous avez voté, évidemment, on ne peut pas y déroger. Je pense principalement au service auto financé. Ces questions de légalité et d'égalité, légalité vis-à-vis de ce que vous avez voté, égalité vis-à-vis d'entre chaque commerçant, chaque personnalité morale ou physique de notre commune. Donc, on doit s'y tenir. Maintenant, il y a peut-être une possibilité de venir en soutien en finançant certaines participations, ce sont effectivement des choses à voir mais je pense ça doit être ponctuel et bien ciblé.

Par rapport à, vous le dites également, c'est un autre point, exonération des premiers trois mètres carrés sur le domaine public devant la vitrine. Il faut savoir qu'à Monthey, si on compare à Martigny ou Sion, nous sommes à 20 francs le mètre carré et on parle surtout des surfaces, établissements publics, puisque ce sont ces établissements qui bénéficient de terrasses et donc de l'utilisation



principalement du domaine public. Donc les facturations sont faibles, un montant dont on a rajouté 10 francs, le mètre carré par année, j'ai oublié de préciser, par rapport à la fourniture et à la pose des parasols. Donc vous voyez qu'on est dans une situation acceptable, on peut effectivement entrer en matière sur les trois mètres carrés domaine public, on est en train de parler de 90 francs, donc que ce n'est pas ça qui vient réellement en soutien.

Définir clairement les attentes de la commune vis-à-vis de Monthey Tourisme, ça, je crois que c'est un élément important et on travaille avec le service de la culture qui est impliqué dans le tourisme, puisque vous savez que notre collègue Guy Cristina chapeaute le dossier Culture & Tourisme. Donc on est en train de revoir un petit peu les prérogatives de Monthey Tourisme, de la commune de Monthey. Je crois que c'est important d'avoir une certaine lisibilité et je partage votre avis. On doit poursuivre dans ce sens et trouver assez rapidement une solution, même si je l'ai dit à plusieurs reprises dans ces séances de de travail avec Monsieur Cristina, il n'y a pas non plus urgence, j'aime mieux qu'on prenne le temps et puis qu'on trouve une organisation qui est réellement adéquate et adaptée à notre ville de Monthey, plutôt que de se précipiter. Mais on y travaille.

Le dernier point, je m'y arrêterai un tout petit peu plus longuement. Vous travaillerez dessus au mois de décembre dans le cadre du budget 2021. C'est la mise à disposition d'un montant de l'ordre de 40'000 francs à Artcom pour l'engagement d'une personne qui serait, un peu, un manager du centre-ville. On souhaite redonner à Artcom cette capacité, pour autant évidemment qu'ils viennent avec un dossier complet, avec un cahier des charges de la personne qu'ils devraient engager ou du mandat qui devrait être attribué, qu'il y ait un délai test ou d'essai. Donc si c'est un mandat, c'est plus facile à résilier le cas échéant, si on ne devait pas être satisfait de la procédure et puis en cas d'engagement que ce soit un engagement de durée déterminée, à déterminer justement entre Monthey Tourisme, la commune et vous-mêmes. Le but, je ne vous cache pas qu'on n'invente pas quelque chose de nouveau, on a été visité, une délégation du Conseil municipal avec une délégation d'Artcom, la commune de Porrentruy, qui avait fait un moment la une des journaux, notamment avec la très bonne idée de dire on utilise toutes les vitrines vides pour mettre des expositions, que ce soit d'ordre culturel, d'ordre artistique ou artisanale. C'est un élément assez intéressant, donc on est allé visiter, une personne avait été engagée par la ville de Porrentruy, elle est directement rattachée au Président.

Pour avoir une telle activité, à nouveau, nous proposerons dans le cadre du budget, plutôt de venir en soutien à Artcom. Il appartient quand même à Artcom, qui a une vision complète de l'économie locale et du commerce local, de définir le cahier des charges et le cadre dans lequel cet engagement doit être réalisé. Voilà, Monsieur Dupont et Monsieur Bellwald, la réponse que l'on peut amener à votre postulat qui malheureusement risque d'être fondé encore quelques années, mais qui nécessite un travail au quotidien de la part des personnes concernées donc des commerçants et de nous-mêmes en soutien, la commune de Monthey par le Conseil municipal et le Conseil général. Je reste à votre disposition pour des questions ou remarques complémentaires. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Bellwald, Monsieur Dupont, souhaitez-vous prendre la parole? Monsieur Bellwald.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Monsieur le Président pour la réponse. On est en effet content de voir que de nombreuses mesures sont en cours et d'autres sont réalisées. Il est vrai qu'entre le dépôt du texte puis la ville qu'on a maintenant, et bien les panneaux pour les parkings ils existent etc. Donc ça, ce sont vraiment de bonnes choses. Pour le détail, on reviendra, on n'a pas encore eu le temps de tout regarder. Moi le petit bémol que je vois, on avait un peu cette volonté aussi d'avoir un peu votre vision générale de la politique de dynamisation du centre-ville, une vision à moyen et à moyen-long terme et puis là on a beaucoup de mesures et de choses à appliquer. Mais on aurait bien voulu voir quels étaient les buts un peu en amont.

Si ce n'est ça et les propositions pour Artcom, on a une petite gêne du fait que ce n'est pas tous les commerçants qui sont membres d'Artcom. Donc il est clair que c'est un interlocuteur privilégié, il faut travailler avec eux, mais il faudra qu'on réfléchisse un petit peu comment peut-être réussir à intégrer aussi d'autres commerçants, qui ne sont pas membres pour qu'on puisse vraiment avoir tous les acteurs autour de la table. Mais je vous remercie pour toutes ces réponses.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Je prends note effectivement de vos remarques, que je pense judicieuses. La vision de la commune, je crois qu'il y a déjà un élément important, qui est souvent d'ailleurs en contradiction avec un certain nombre de commerçants, mais on pense qu'on est dans un trend qui est connu dans beaucoup de communes, c'est de réellement rendre le centre-ville à la population. On a laissé quelques places de parc dans chaque rue, alors on se pose la question, si c'était la bonne solution. Pour nous, on ne doit pas essayer de faire comme dans les zones commerciales, qui d'ailleurs n'ont peut-être plus la vigueur connue il y a encore quelques années, donc ça démontre aussi qu'il y a toute une philosophie qui change dans la population et qu'on ne fait pas faux en redonnant nos zones de rencontre. Donc, je résumerai en une phrase parce qu'on risque de discuter longuement, c'est réellement la qualité de vie que l'on doit amener au centre-ville. Les gens, en d'autres termes, doivent vraiment avoir l'envie d'y venir ou de rester. Je le rappelle toujours aux artisans et commerçants du centre-ville, que s'il y a 18'000 habitants, il y a au moins 12'000 personnes qui peuvent venir au centre-ville à pied voire à vélo et qu'il n'y a rien qui m'irrite plus que lorsqu'une personne habite sur un établissement public et qui va boire son café le matin dans un centre commercial, je me dis qu'il y a aussi un problème et que c'est à nous à faire en sorte nous, les commerçants et la commune, à faire en sorte qu'il y ait cette qualité de vie.

Voilà je n'irai pas plus loin parce que la soirée avance et qu'il y a beaucoup de choses à discuter, mais le maître mot c'est une qualité de vie, pour nous ça passe par la mobilité douce, dans l'hypercentre évidemment, dès qu'on sort, c'est un petit peu différent, mais l'hypercentre de la ville de Monthey.

Peut-être juste par rapport, j'aimerais prolonger juste un peu, pour la réponse à la deuxième questions, évidemment on est conscient qu'Artcom ne regroupe pas l'ensemble des artisans et commerçants, on doit avoir un interlocuteur, on a la même problématique avec les établissements publics, on aimerait bien qu'il y ait un petit comité avec un responsable, mais on est tout à fait d'accord avec vous que s'il



y a, alors je ne dirais pas quelques artisans et commerçants qui ne veulent pas participer, mais un pan important de notre économie locale qui n'est pas représentée, on doit être à leur écoute et y répondre. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. S'il n'y plus de demande de parole, nous passons au dernier point de l'ordre du jour les divers.

10. Interpellation de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur une "Charte pour le climat pour Monthey".

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

En préambule, je passe la parole à Monsieur Joseph-Marie Oberholzer pour le développement de son interpellation. La discussion générale n'est pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous sommes effectivement dans l'ère du climat à toutes les sauces. C'est pourquoi je vous interpelle sur ce sujet brûlant. Cette problématique est certainement un sujet où tous les groupes politiques sont concernés.

C'est donc au sein des collectivités locales que doivent s'opérer ces changements, cette prise de responsabilités et cet engagement. Nous sommes des élus et des mesures efficaces et systématiques doivent être prises maintenant.

Nous souhaitons à ce que la Municipalité s'engage dans un processus avec des objectifs précis pour faire face à aux problèmes mentionnés dans le titre de l'interpellation. Mais nous demandons dorénavant à ce que :

La Ville de Monthey étant, notamment, reconnue Cité de l'énergie, la Municipalité soutient ce message urgent véhiculé dans notre société.

Les diverses décisions et préavis municipaux soient systématiquement évalués sous l'angle du développement durable, environnemental, social et économique.

Une commission Développement Durable, Climat & Energie soit nommée au sein du Conseil général. On peut éventuellement travailler avec une commission déjà en place, pour conseiller ou évaluer les projets sous cet angle. Elle pourra se prononcer sur demande de la Municipalité, du Conseil ou de sa propre initiative. Ses membres ne peuvent pas participer sur un même sujet à une autre commission thématique ou ad hoc. Elle pourra être combinée avec celle évaluant les questions de mobilité et du transport.

Les engagements financiers de la Commune de Monthey, que ce soit sous forme directe, actions et participations, de même qu'indirecte fonds, caisse de pension, etc., soient évalués selon des critères de durabilité. Ceux placés dans des entreprises et activités qui y dérogent doivent être progressivement réduits, si possible annulés, selon un calendrier à définir.

Les actions et décisions qui atténuent le changement climatique sont prioritaires et la Municipalité a-t-elle prévu de soumettre prochainement au Conseil Général des



mesures visant à contribuer à atténuer les effets néfastes du changement climatique ?

Nous demandons également à ce que l'agglomération chablaisienne soit automatiquement intégrée à tous les projets liés à cet engagement.

Nous remercions par avance la Municipalité pour sa réponse.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer.

11. Divers.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

La parole est au Conseil général pour les divers. Y a-t-il des prises de parole dans la salle ? Monsieur Défago.

Intervention de M. Sylvain Defago (PDC)

Monsieur le Vice-président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, durant l'été, dans le Nouvelliste du 2 juillet plus précisément, nous avons appris avec consternation la volonté du Canton de supprimer 80 % des lits de l'Hôpital de Malévoz. Sans vouloir revenir sur les raisons très discutables de cette décentralisation, le groupe PDC de la ville s'inquiète pour la continuité du site. Des députés de différents partis sont déjà montés au front et les discussions seront sans doute nourries lors de la prochaine session du Grand Conseil dans deux semaines.

Malévoz est depuis longtemps pleinement intégré à la ville de Monthey grâce à ses pavillons ouverts, à la proximité des résidents avec la population de Monthey et à son jardin qui est aussi un quartier culturel et le plus grand parc public du canton.

A ce jour, nous aimerions connaître la position de la Municipalité et si des nouvelles informations peuvent nous être données depuis la parution de cet article du Nouvelliste le 2 juillet dernier. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Defago. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, mon intervention fait, en quelque sorte, écho à la question que Madame Anne-Laurence Franz a posé un peu plus tôt dans la soirée lors des comptes 2019 : La rentrée scolaire au régime COVID oblige les élèves du secondaire II à porter un masque dans les espaces communs. Le canton a mis à disposition lors de la semaine de reprise. Est-il prévu que la commune prenne le relai en offrant des masques aux élèves ?



Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Monsieur Woeffray. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, le groupe PLR a deux questions.

De nouveaux outils de communication ont été développés et nous nous en réjouissons. Nous avons pu voir son utilité lorsqu'un article du Nouvelliste donnait une information incomplète sur la qualité de l'eau communale, la rectification a pu se faire très rapidement. Dans un autre registre, la question du désherbage aux pieds des arbres a suscité quelques débats passionnés sur la toile, pourrions-nous savoir quelle est la politique communale en termes de désherbage, histoire d'avoir le fin mot sur ce sujet et désamorcer certaines tensions ?

La seconde question émane d'un sujet déjà proposé à la commission SED2 concernant les nuits d'observation du ciel. Il semble difficile, et c'est la réponse que nous avons reçue, à Monthey de réduire l'éclairage public le temps d'une nuit ou d'un bout de nuit pour permettre une observation des étoiles. Cependant, 120 communes vaudoises, dont nos voisins aiglons trouvent des solutions pour garantir la sécurité de la population et l'émerveillement des autres. De plus, il était prévu le 1^{er} août d'éteindre l'éclairage durant quelques minutes, donc il semblerait que c'est possible. Tous ces indices nous font penser qu'il est possible de trouver un compromis pour rejoindre ce genre de projets à noter que l'association AstroChablais serait un partenaire privilégié pour se faire. En effet, ils sont spécialistes et ont de nombreux contacts utiles. En espérant que ces nouvelles considérations et la demande du groupe PLR, aboutiront sur une belle observation du ciel chablaisien.

Et finalement je souhaite déposer un postulat dénommé : « Médiathèque comme 3^{ème} lieu avant le 3^{ème} millénaire », dans l'esprit monthey-san, j'espère que vous m'accorderez ce titre taquin pour un développement qui sera bien entendu sérieux. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)

Piscine découverte, les travaux de la nouvelle piscine monthey-sanne ont débuté ce jour, plus de 11 millions ont d'ores et déjà été attribués à des entreprises, il faut le relever que le crédit NPR de 3,5 millions a été octroyé. Les communes voisines ont annoncé leur participation financière pour un montant de 1,75 millions, sous réserve du législatif. Nous avons quelques questions en suspens.

Pourriez-vous infirmer ou confirmer les chiffres mentionnés ci-dessus ? La participation des communes environnantes est-elle confirmée ? D'autres communes sont-elles intéressées par ce projet ? Et le budget prévu est-il respecté à ce jour ou faut-il s'attendre à des surprises de dernière minute ?



Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Monsieur Luisier.

Intervention de M. Dominique Luisier (ADG)

Merci Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, bonsoir vu que je n'ai pas encore pris la parole de la soirée et je n'ai pas vu tout le monde non plus en début de séance.

Mon intervention concerne les apprentissages de la crise du COVID-19.

Nous tenons à remercier et à adresser toute notre reconnaissance au personnel du home les Tilleuls, du CMS, du service social, du service officiel de curatelle, de l'administration et des services communaux en général qui a œuvré dans l'intérêt et pour soutenir la population et notamment les personnes les plus fragiles de notre communauté, les personnes à risque face à une contamination à ce virus.

Nous avons constaté le magnifique élan de solidarité de la population, nous pensons au soutien témoigné au personnel soignant et au personnel de vente entre autres qui ont poursuivi leurs activités dans des conditions extrêmement difficiles, nous pensons également aux citoyens qui se sont annoncés comme bénévoles pour aider d'une façon ou d'une autre, modestement, à leur niveau en livrant des courses, en allant les faire pour des aînés, des personnes vulnérables.

Nous constatons aussi cependant la difficulté éprouvée par la commune à répertorier, coordonner et organiser les besoins d'aide et l'offre des bénévoles. Si celle-ci a rapidement pris des mesures de soutien au niveau économique, le soutien à la personne a lui, pris plus de temps.

La situation est exceptionnelle et nul ne peut tout prévoir, si les mesures mise en place comme la help line et le courrier aux personnes de plus de 65 ans ont pris du temps à se mettre en place c'est sans doute qu'elles n'avaient jamais été envisagées.

Nous souhaitons donc savoir comment cette crise et sa gestion seront analysées et quand nous pourrons avoir une présentation de ces résultats ainsi que des aménagements et plans qui en découleront afin que dans pareilles situations nous soyons plus réactifs.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Luisier. Monsieur Dubois.

Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR)

Merci Monsieur le Vice-Président. Alors j'ai deux petites interventions au nom du groupe PLR la première c'est un postulat que je souhaite déposer, donc avec les chaleurs de cet été, on a de nouveau constaté qu'en ville, les températures peinaient à redescendre une fois la nuit tombée. Il fait ainsi bien plus chaud en milieu urbain qu'en zones rurales, ce phénomène désormais bien connu est appelé « îlots de chaleur ». De nombreuses villes comme Bâle, Vevey, Zürich ou Sion ont déjà entamé la lutte contre cette problématique, afin de faire le point sur ce qui se fait et sur ce qui pourrait se faire dans notre commune, je souhaite déposer donc le postulat intitulé « îlots de chaleur : identification, lutte et prévention ». J'aurai plaisir à développer celui-ci lors d'une prochaine séance.

Et une question adressée à Monsieur Contat, Municipal en charge de la sécurité, ça concerne à nouveau les nuits chaudes montheyssannes. En effet, comme on a pu le



lire dans le Nouvelliste du 6 août dernier, depuis quelques temps des fauteurs de troubles animent les fins de soirée de la ville, ceux-ci troublent la quiétude des clients assis en terrasses et se montrent parfois menaçants, voire agressifs. En plus de déranger les clients, ces incivilités empêchent les bistroquets montheyens d'exercer leur métier dans de bonnes conditions, dans une période déjà difficile pour eux. Sachant que la sécurité est une tâche régaliennne de l'Etat, que prévoyez-vous afin de mettre un terme à ces agissements ? Merci

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Dubois. Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Vice-Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, il y a sur la route des Aunaires qui mène au site chimique, à la hauteur de la scierie Rouiller, un parc constitué d'une multitude de véhicules sans plaques. Ces voitures sont stationnées sur un terrain qui n'est pas à ma connaissance, équipé pour accueillir aussi longtemps une flotte de véhicules à l'arrêt.

Puis-je vous demander de m'éclairer sur la conformité de cette situation s'il vous plaît ? je vous en remercie.

J'aurais une deuxième intervention spontanée, nous avons connu ce soir quelques incidents lors d'une votation, lors du comptage, du recomptage, puis finalement une nouvelle votation. Puis-je demander au Bureau d'étudier la possibilité à l'avenir d'afficher sur les écrans que nous avons de part et d'autre de ce plénum, comme ça se fait au Grand Conseil. Je pense les questions qui sont posées, qui vote, et qui vote quoi et que cette pièce soit jointe au procès-verbal de la soirée qui est en cours.

Je vous remercie et je pense que l'électronique va vous faciliter la tâche.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso, nous en prenons bien note. Madame Contat.

Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Cher Vice-Président, cher Président, chers Municipaux, chers collègues, une question pour Monsieur Cottet, est-ce que la fontaine du Comte Vert est en circuit fermé ? Est-ce de l'eau potable ? Etant donné la prise de conscience actuelle des problèmes écologiques, il ne serait pas acceptable de gaspiller des centaines de litres d'eau potable par jour. Merci pour cette précision.

Maintenant, une question pour le Bureau, selon l'article 41 de notre règlement du Conseil général de Monthey, celui-ci ne peut être révisé que si les 3/5^{ème} des membres de ce Conseil le décident.

Ayant participé à tous les Conseils généraux, je ne me souviens pas avoir voté cette révision ? Ne vous méprenez pas, je ne suis pas contre une révision de notre règlement, mais pense qu'il serait judicieux de le faire dans les règles, soit de le mettre en votation dans un prochain Conseil, afin qu'il soit révisé par les nouveaux membres lors de la prochaine législature.



Il n'est pas opportun de faire une telle révision en quelques semaines et en fin de législature, car dans tout travail législatif, il y a en principe une commission qui est nommée pour débattre et prendre le temps nécessaire.

Par soucis de séparation des pouvoirs, nous considérons qu'il n'est pas adéquat qu'une partie des acteurs du bureau qui veulent nous mettre devant le fait accompli sont candidats à la Municipalité pour la prochaine législature.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Contat. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci Monsieur le Vice-Président, question pour la Municipalité, je vais abonder dans le sens de Monsieur Alonso, dans le budget 2021 ne serait-il pas judicieux peut-être, qui sait, d'investir dans du matériel de vote électronique. Je laisse la Municipalité y songer afin de simplifier et de rendre plus agréable et efficient, le travail de notre noble Assemblée. Nous pensons sincèrement que ce serait bénéfique à tout le monde. J'en profite pour vous remercier Monsieur le Vice-Président, ainsi que l'ensemble du Bureau, pour votre remplacement dans une ambiance quelque peu chaotique, comme l'a qualifiée Radio Chablais dans son papier du soir.

Merci à tous pour votre engagement pour notre ville et bonne suite et fin de soirée.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Schaller.

Intervention de M. Flavien Schaller (PDC)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public, une question orale que je transformerai peut-être plutôt en postulat, que je ne dépose pas mais suivant la réponse c'est peut-être ce que je ferai, il y a beaucoup de mesures qui ont été prises pour les cafetiers du centre-ville au niveau de l'élargissement de leur espace de terrasses. On a assisté à la fermeture de la rue du bourg-aux-Favres, des fermetures partielles de la rue des Bourguignons. Est-ce que ces fermetures vont perdurer ? Est-ce que c'est prévu par exemple de condamner définitivement la Rue du Bourg-aux-Favres, ce qui me semble une assez bonne idée et éventuellement en dehors des heures d'ouverture des commerces, pourquoi ne pas rendre la rue des Bourguignons zone piétonne étant donné qu'on a une magnifique place qui vient de naître justement au bout de cette rue. Est-ce qu'il y a des pensées qui sont faites dans ce sens ? Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Schaller. Y a-t-il encore des demandes de parole ? Madame Multone.



Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Merci Monsieur le Vice-Président, chers collègues, Messieurs les Municipaux, j'ai été interpellée par des commerçants locataires de Gessimo, propriété de la commune à 100%.

Ils m'ont demandé pourquoi les locataires commerçants du centre-ville de la commune de Monthey ont eu une aide pour les locations, ce que je salue, mais pas les commerçants locataires de Gessimo. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Multone. Madame Messerknecht.

Intervention de Mme Ilsegret Messerknecht (APM)

Merci Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public et chers collègues, j'ai été abordée récemment par les utilisateurs du local situé à la Place centrale n°3, donc à côté de l'office du tourisme. Je dirais en préambule le club de bridge notamment remercie sincèrement la commune de Monthey pour la mise à disposition dudit local. Diverses sociétés mentionnent qu'une demande avait déjà été faite afin d'installer un monte-escaliers pour personnes handicapées. Le montant, que j'ai compris serait d'environ 10'000 francs, il semblerait qu'il n'y ait pas eu de suite, ou peut-être est-ce en cours de réalisation. Toujours est-il qu'il s'agit d'un local public, géré par Gessimo, si j'ai bien compris, qui doit permettre l'accès aux personnes mentionnées. Qu'en est-il ? Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Messerknecht. Y a-t-il encore une demande de parole ? Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, le groupe ADG a une bonne nouvelle à vous annoncer. Je vous fais la lecture du courriel de Monsieur Martin Quarroz d'Artcom : « Après consultation du comité Artcom et à la suite à notre entretien pour parler d'un système de livraison à vélo, avec vélocité, l'ensemble du comité est favorable et même enthousiaste à cette proposition. » Ainsi, notre groupe, en intervenant au Conseil général d'octobre et de décembre 2019, avait montré sa détermination à vouloir l'implantation de ce type de services, mais nous avons également compris dans les réponses reçues que la Municipalité était intéressée, mais qu'elle attendait d'Artcom le signal.

Ce soir, nous vous le donnons par la lecture de ce message. Un service d'achats livrés à vélo à domicile ne vient pas soutenir uniquement les commerçants. En effet, ce service a toute sa raison d'être dans le cadre du réaménagement du centre-ville. Il vient également apporter une aide peu onéreuse aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. De plus combiné avec des prestations du CMS comme la livraison de repas à domicile, il devient plus rentable. Et aussi ce type de services a montré tout son sens lors de la période de confinement. Dans les villes comme Sion et Vevey, par exemple, les commerçants et les personnes



vulnérables ont fait appel à ce système qui a pu répondre très rapidement aux sollicitations, ceci avant même que les communes aient pu mettre en place des mesures d'aide ou d'information.

D'après les renseignements pris auprès de vélocité, la ville de Sion a payé environ 30'000 francs pour la mise en place du système « dring » en 2014 et pour le fonctionnement annuel, elle paye environ entre 8 à 10'000 francs. Le concept étant ainsi, le tarif de la course se monte à 12 francs: le client paye 4 francs, le commerçant 4 francs et la ville 4 francs.

La mise en place d'un service d'achats livrés à domicile à vélo peut être vu comme une mesure qui vient relancer l'économie locale. Le montant pourrait-il ainsi être pris sur le fond d'aide COVID ? Ou alors, notre groupe sachant qu'actuellement le Conseil municipal prépare le budget 2021, espère vivement qu'un montant pour la mise en place et le soutien à ce type de services y soit inscrit. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Madame Cristina.

Intervention de Mme Jeanne Cristina (APM)

Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, en préambule, je tiens à préciser qu'ayant été élue ce soir membre du Bureau du Conseil général, j'ai bien conscience du côté particulier de cette intervention.

Néanmoins, notre groupe estime qu'elle est justifiée. La demande suivante s'adresse au Bureau du Conseil général et concerne le moyen et la façon utilisés pour prendre la décision de remplacer les vacances de la séance de ce soir par des bons à faire valoir dans les commerces locaux.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette décision a été prise via l'application Whatsapp et que le délai de réflexion accordé aux membres du Conseil général a été exactement de quatre jours.

Un délai si court a empêché une réflexion saine au sein des groupes et a empêché les membres du Conseil général d'amener des alternatives constructives à cette proposition. Notre règlement actuel ne nous permet pas de prendre une décision en séance plénière si celle-ci ne figure pas à l'ordre du jour.

Comment donc justifier qu'une décision du Conseil général soit prise hors-séance et via Whatsapp ?

La situation préoccupante que nous vivons tous en ce moment ne justifie pas la prise de décision à la va-vite et non-réfléchie. Nos commerces locaux méritent respect et considération.

Les membres de notre groupe déplorent fortement cette façon de faire et demandent au Bureau que cette décision ainsi que la manière dont elle a été prise ne puissent pas être utilisée comme précédent.

Nous demandons également qu'à l'avenir la notion d'urgence utilisée ici ne soit pas détournée et vidée de son sens. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Madame Cristina. Y a-t-il encore une demande de parole ? Non, je passe la parole à la Municipalité pour les réponses.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, avant de répondre à vos différentes questions, j'interviens rapidement avec deux schémas, par rapport à la question de Monsieur Borgeaud, vous savez que c'est un thème sur lequel je reviens systématiquement devant vous en été, c'est la situation financière de la caisse de pension. 2019, donc à nouveau nos deux chiffres, c'est toujours le rendement et le taux de couverture que je vous propose d'analyser. 2019, une excellente année, vous l'avez sûrement vu dans la presse pour l'ensemble des caisses de pension. En ce qui concerne Monthey, nous avons eu un rendement de 8,45%. A titre de comparaison, 2018 on était à -1,4%, c'était une mauvaise année. Peut-être, pour les spécialistes d'entre vous, vous vous rendez compte qu'on est un peu en-dessous de la moyenne suisse des rendements, je rappellerai toujours que nous faisons des placements quelque peu précautionneux. Le désavantage c'est que lors des toutes bonnes années on est légèrement en-dessous, l'avantage c'est qu'en 2018 par exemple, on était en-dessus de la moyenne suisse puisqu'on était à un rendement inférieur à 1,5% de moyenne. Donc ça s'équilibre mais enfin, pour revenir à 2019 une excellente année. Si on prend le deuxième graphique maintenant, c'est le taux de couverture, qui augmente de manière significative et agréable. Je vous rappelle que nous avons 40 ans pour arriver au 80% de couverture en 2051. Vous voyez qu'on s'y approche gentiment puisqu'on est à 76,5% avec cette excellente année 2019. Vous êtes bien conscients que 2020 ne sera en tout cas pas de la même densité au niveau rendement que 2019. Ça s'améliore quelque peu actuellement, à titre vraiment informatif, on est à une couverture de 75,6%. Ce sont des choses qui peuvent bien évidemment évoluer jusqu'au 31 décembre de cette année, je vous propose de ne pas en tenir compte spécifiquement. Évidemment, je reviendrai l'année prochaine avec ces chiffres adaptés au 31 décembre 2020.

S'il n'y a pas de questions complémentaires et je me retourne vers Monsieur Borgeaud qui avait posé cette question. Je peux donc répondre à vos différentes interventions, donc comme d'habitude, j'interviens, dès lors que vous vous êtes adressé à un autre Municipal ou que le dossier concerne un autre Municipal, je passerai le micro.

Monsieur Defago, vous parliez effectivement d'un dossier extrêmement chaud de la Municipalité, par rapport à l'avenir du site de Malévoz nous avons reçu lundi passé, Madame la Conseillère d'Etat, Esther Waeber-Kalbermatten avec son chef de service, ainsi qu'une délégation du RSV du Réseau Santé Valais. Une séance qui a duré près de trois heures, pour faire part de nos grosses préoccupations par rapport à l'avenir de ce site et puis demander des explications complémentaires. En résumé, parce que je ne vais évidemment pas vous parler des trois heures, en résumé, on a fait part évidemment de notre insatisfaction totale de ne pas avoir été impliqués dans ce dossier. Il faut savoir qu'il y a un dossier Malévoz 2020, qui avait pour but de réinvestir dans les bâtiments, certes légèrement vétustes, depuis bientôt une centaine d'années, qu'ils ont été construits sur notre beau site de Malévoz. C'est un dossier, moi je suis arrivé au 1^{er} janvier 2013, on était déjà venu me présenter des projets de concours d'architecture pour aménager différemment et rénover l'ensemble de ce parc immobilier, pour maintenir une structure et l'hôpital psychiatrique. Ces discussions ont eu lieu jusqu'au début de l'année 2018 et on était pleinement impliqué, depuis 2018, plus de nouvelles et en dix-huit, dix-neuf mois, on nous revient avec une nouvelle proposition, je dirais, de diminuer le nombre d'hospitalisations ici sur Malévoz et d'augmenter les prises en charge ambulatoires dans les différents hôpitaux, principalement Martigny et Sion, du



canton du Valais. Donc, ça a été une grosse surprise, non seulement dans la manière dont on nous a informé, mais de surcroît, quand on fait une comparaison entre l'implication de la commune pendant tant d'années et puis tout à coup, un changement et là on n'est pas du tout consultés, c'était quelque peu irritant.

D'autant plus irritant qu'effectivement, qui dit réorganisation, dit pertes de postes de travail. Donc on va passer de 120 lits à une vingtaine de lits. Semble-t-il, il resterait de l'ambulatoire, mais vous pouvez bien imaginer que si on compte 150 places de travail actuellement, on aura une diminution drastique du nombre de places. J'ai utilisé à plusieurs reprises le terme de démantèlement, qui m'a été fortement sanctionné de la part de de la Conseillère d'Etat. Alors parlons de diminution drastique. Effectivement, il est prévu de maintenir une activité sur ce site, mais le moins qu'on puisse dire, de moindre mesure. Donc on a réellement demandé et exigé qu'on ait des compensations, ça fait des années que Monthey demande d'avoir plus de structures cantonales. On a donné quelques pistes, pour avoir réellement un service cantonal complet, ici sur Monthey. Et on nous fait juste le contraire, on délocalise dans l'autre sens, du côté de Sion. C'est quelque peu malvenu sans compensation et on l'a fortement fait remarquer au Conseil d'Etat par sa représentante.

Un autre élément, c'est évidemment, quand je vous parlais de dizaines d'années d'études pour rénover ce bâtiment, améliorer l'existant, et puis tout à coup, on fait un tel changement à 180 degrés de réflexion par rapport au monde de la psychiatrie en Valais, on se pose des questions quand même par rapport à la réflexion, le fondement de ce changement de direction. Et là, je dirais, je regarde certains d'entre vous, il appartient plus au canton, et je sais, et je vous remercie, bon nombre de députés, je crois de tous partis confondus, s'impliquent grandement dans ce dossier. Mais c'est vrai que c'est quelque peu étonnant, et je pense qu'il appartient aux députés aussi à poser des questions par rapport à ce changement. Nous avons eu accès au rapport qui a permis au Conseil d'Etat de prendre des décisions, je ne sais pas si vous serez plus convaincus que nous, mais ces quelque quatre pages et demie qui nous a été mis à disposition, elles paraissent bien légères, pour ne pas dire plus, par rapport à cette décision quand même fondamentale pour la psychiatrie en Valais. Donc, on suivra attentivement avec vous les réponses données par le Conseil d'Etat. Evidemment, pour nous, ce n'est pas satisfaisante, nous, la Municipalité on va réellement se battre par rapport à une compensation au minimum, du nombre de places de travail équivalent que ce que l'on a maintenant. Donc pour répondre à votre question, je ne vais pas être plus long. Dossier à suivre, à suivre de manière rigoureuse pour être sûr que l'on puisse ne pas oublier ce que certains, je ne citerai pas de nom, haut-placés dans le canton, disaient de la périphérie du centre du Valais, en parlant de la ville de Monthey.

Monsieur Woeffray, Monsieur Borgeaud vous répondra rapidement par rapport à la prise en charge des masques.

Monsieur Bellwald, là aussi concernant le désherbage Monsieur Cottet s'exprimera. Réduction de l'éclairage, Monsieur Moulin devra s'exprimer pour la piscine, je lui laisserai peut-être répondre. Evidemment, la seule remarque c'est la sécurité, notre service rend attentifs que sur des passages piétons, on prend un risque d'éteindre complètement, donc c'est à nous à remettre le curseur au bon emplacement, pour effectivement avoir cette qualité de vision de notre ciel de nuit, mais tout en maintenant la sécurité.

A nouveau, je laisserai Monsieur Moulin répondre à votre question, Monsieur Oberholzer, au sujet de la piscine.



Monsieur Luisier, là je m'arrêterai un peu plus longuement par rapport à l'expérience de ce COVID-19. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on était en retard donc pour parler de la help line qui a été mise en place. J'ai essayé de le dire et de le redire dans la presse, elle existait avant, c'était le CMS qui gérait. C'est avec l'augmentation des demandes, le CMS nous a rendu attentif qu'il ne pouvait plus poursuivre et en quelques jours, je devrais dire quelques heures a été mise en place une structure à la fois par le service jeunesse et sport, de Soluna et en collaboration avec le service de la culture, avec ce théâtre, le lieu qui a d'abord été installé à cet endroit, puis ensuite à Soluna. Une structure a été mise en place et je crois que ça montre l'efficacité et la vivacité de nos services qui sont prêts à mettre en place une telle structure. On prend l'exemple également du télétravail. Dieu sait si on avait l'impression que c'était difficile, je crois pouvoir dire en trois jours, on a mis 400 postes de télétravail en place, donc ça a été un travail jour et nuit, ça a été un travail extrêmement efficace. Vous prenez aussi l'exemple du courrier qui a été adressé au plus de 65 ans. C'était tout simplement de savoir à quel moment on adressait ce courrier. Sachez que ça n'a pas fait que des heureux, j'ai passablement de personnes, quand même plus proches des 65-67 ans, qui m'ont quelque peu secoué les épaules en disant mais on vous rappelle quand même qu'on n'est pas des vieux messieurs et que ce genre de courrier est quelque peu mal venu de nous être adressé. J'aimerais juste rappeler qu'effectivement c'était la Confédération qui avait fixé ce niveau de 65 ans, mais qu'on savait très bien qu'à 65 ans et plus on reste vigoureux. Mais là, à nouveau, effectivement, c'est un choix de la Municipalité donné à un moment précis. La réflexion avait été faite auparavant, donc tout a été calculé et que les choses soient claires, à moins qu'il y ait une volonté du Conseil général on ne va pas mettre en place une réflexion, avec une expertise externe, ou alors un mandat donné à un service qui va nous coûter des dizaines de milliers de francs. Pour moi, par rapport, et on peut toujours s'améliorer dans tous les services et dans tous les échelons de l'organisation communal, cantonal et fédéral, on peut toujours s'améliorer par rapport à ce qui a été fait, je pense ça a été une expérience unique et qu'on n'espère pas revivre, mais qui risque malheureusement de se prolonger, donc on doit s'adapter. Mais je crois que les mesures ont été prises, à la hauteur de nos espérances, à nouveau. La protection également dans le service public a été faite de manière très rapide. On a été une des premières communes à remettre en place, la première commune je crois qu'on peut le dire, à remettre en place des guichets complets, en permanence, avec des systèmes de protection, des masques. Donc j'aimerais aussi remercier l'ensemble des services mais particulièrement le service sécurité civile qui a joué un rôle important pour coacher l'ensemble des services. Voilà donc sauf avis contraire de votre part, il n'y aura pas un retour calculé, chiffré de cette expérience.

Par contre, si vous avez entendu effectivement qu'il y a eu une mauvaise application, une mauvaise réaction de la commune dans cette période COVID-19 et bien évidemment on est à votre écoute, comme on est à l'écoute de l'ensemble de la population que vous représentez.

Monsieur Dubois concernant votre postulat sur les îlots de chaleur, c'est évidemment d'actualité et c'est un dossier qui est en permanence en réflexion dans le service concerné. Votre approche sera intéressante et elle sera prise en compte. Des fauteurs de troubles, là vous vous êtes adressé directement à Monsieur Contat, il vous répondra directement.

Je me rends compte, Monsieur Bellwald, j'ai oublié votre postulat, mais on en tiendra compte. J'aime les gens taquins, donc on est impatient d'avoir son développement.



Monsieur Alonso, route des Aunaires, alors effectivement c'est un dossier qui interpelle la Municipalité. Je ne peux pas être catégorique par rapport à la non-conformité légale. On n'a pas fait une analyse juridique de cet emplacement de véhicules en nombre certain, on va dire ainsi, il n'a pas été calculé. Pour nous c'est très clair, ce n'est pas conforme à la zone, on en a informé à plusieurs reprises le propriétaire, qui s'était engagé à régler la situation petit à petit. Mais dès le mois de juin, avec une forte modification fin juin, début juillet, personnellement je n'ai pas vu cette modification, je me retourne vers Monsieur Délitroz, qui a la charge de ce dossier par l'intermédiaire évidemment du service urbanisme. Nous devons faire appliquer les dispositions, il y a des questions aussi d'ordre écologiques. Pour des véhicules, ce terrain n'est clairement pas adapté, ce genre d'emplacement pour un nombre si important de véhicules. Donc vous avez raison, on doit poursuivre les démarches pour faire en sorte que l'on puisse régler cette situation et en d'autres termes, mettre un terme à cette exposition de véhicules dans un lieu non adapté.

Monsieur Raboud, vous vous adressez au plenum, comme Madame Contat, je crois évidemment par rapport à un calcul plus moderne et technologique de vos votes, je laisserai évidemment le soin au Bureau d'y répondre en temps voulu.

Madame Contat, vous vous adressez à Monsieur Cottet.

Monsieur Schaller, par rapport à votre remarque, donc oui effectivement la décision a été prise et les choses sont claires, que ce soit pour la rue du Bourg-aux-Favres, ou le haut de la rue des Bourguignons, jusqu'au 30 septembre. Maintenant, c'est une belle expérience et un bon nombre de citoyens, pas tous j'y reviendrai, qui partage l'avis que ça donne justement, on parlait du développement du centre-ville, une qualité de vie non-négligeable et une plus-value pour autant évidemment que l'on respecte le voisinage. Je le dis ainsi parce qu'on a eu quand même des plaintes, un avocat a déposé une dénonciation, et on est en train de la traiter, mais c'est une belle expérience et je pense qu'on doit poursuivre la réflexion dans ce sens, pour voir jusqu'où, de quelle manière, on peut à nouveau mettre le curseur au bon endroit, entre une vie de fin de journée, une vie nocturne et la qualité de vie des gens qui habitent au centre-ville. Donc, pour répondre clairement à la question, expérience limitée au 30 septembre, avec réflexion pour donner suite au-delà de la période COVID, tout simplement pour faire vivre notre centre-ville.

Madame Multone, locations Gessimo, effectivement, la question s'est posée. Vous avez dû être interpellée par la seule personne, il n'y a en effet qu'une seule entreprise sur le site Gessimo qui a fait la demande et nous estimions qu'elle ne rentrait pas dans les conditions d'obtention d'un montant, c'était plus dans le monde, sauf erreur de ma part, de la construction et que le dommage n'était pas adéquat, donc on n'a pas attribué de montant. A moins que vous pensiez peut-être à un traiteur ? Le traiteur a reçu le plus gros montant que l'on aille attribuer, donc il a bénéficié d'un soutien non-négligeable de la commune, puisque les choses soient claires, on peut le dire donc, tous nos établissements publics et ce traiteur ont reçu 6'000 francs. Tous les établissements publics qui en ont fait la demande, certains n'en ont pas eu besoin. Mais ce traiteur nous avons estimé qu'il devait être mis au même niveau, donc, voyez qu'on a donné suite à cette demande. Si vous parliez de l'autre personne, nous n'avons pas donné suite.

Madame Messerknecht, pour répondre clairement à votre question, on est en cours de commande de ce monte-personne. Le montant budgétisé est, sauf erreur de ma part, de 17'000 francs. Enfin, nous avons les moyens, il y a plusieurs offres, de répondre à la demande. C'est au budget, en d'autres termes, ça devrait être réalisé avant la fin de l'année.

Madame Franz, Service livraison à domicile, alors on prend acte, ça serait intéressant qu'Artcom ne passe pas par le Conseil général pour répondre à notre



demande. Mais on les rencontre la semaine prochaine, donc on va en discuter. Je crois que c'est important c'est de dire qu'effectivement c'est un canal de développement de notre commerce au centre-ville, indépendamment du COVID, vous l'avez dit, ce qui est intéressant. Donc, si on avance assez rapidement parce que le budget est en cours de réalisation, on pourrait prévoir un montant au budget pour venir en soutien à une telle démarche, à nouveau ça ne sera pas la commune qui engagera du personnel. Il faut donc une organisation, Artcom ou une autre organisation, mais on est à disposition pour y réfléchir.

Madame Cristina, c'était une question au Bureau, je laisserai le soin au Bureau de prendre acte et d'y répondre. Voilà, je crois que j'ai fait le tour de toutes les interventions, donc trois personnes qui doivent répondre. Je crois que ça sera assez rapide avec Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Vice-Président de la Municipalité

Merci Monsieur Le Président, Monsieur Le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, concernant la question de Monsieur Woeffray.

Déjà aujourd'hui, il n'y a pas de besoin, puisqu'il n'y a pas d'élèves qui utilisent des masques dans les écoles. Et puis, si un jour, on devait mettre des masques aux enfants, le service de l'enseignement propose que c'est un matériel privé, donc non il n'est pas prévu qu'on prenne en charge des masques le jour où on devrait en avoir besoin. Vous avez entendu l'investissement de la commune durant cette pandémie, je pense que c'est toujours de savoir où on met le curseur, par rapport aux aides fournies. Je pense que la commune a fait son travail et je considère également que des masques de protection, c'est du matériel personnel, ce n'est pas du matériel en lien avec les affaires des écoles.

Et puis ensuite, c'est toujours une histoire de coûts, vous vous rendez compte, on a deux mille enfants, il y en a quasiment cinq cents au cycle d'orientation, si on en fournit deux par jour à 0.50 centimes pièce, enfin je veux dire ce sont vite des montants tout à fait exorbitants, en plus il faudrait s'occuper de les distribuer. Enfin, je veux dire à mon avis, ce n'est pas le rôle de la commune de fournir des masques, le cas échéant, si on a besoin pour les élèves montheysans. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Moulin.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement Durable

Voilà Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur Bellwald pour répondre à votre question, oui on a coupé l'éclairage public pendant trois minutes très exactement le premier août. Nous avons refusé d'autres demandes, qui étaient sur une durée bien plus longue, le Président l'a dit tout à l'heure, c'est vraiment pour des raisons de sécurité. Néanmoins, le 40 à 45% d'éclairage public actuellement montheysan, est prêt à travailler indépendamment, les luminaires les uns vraiment séparés des autres et il faudra attendre 2025 pour que



l'implémentation complète se ferait, à partir de là on pourra discuter quartier par quartier en laissant l'éclairage. Mais c'est vraiment compliqué en termes de sécurité. Par rapport au canton de Vaud, c'est simplement la législation qui est différente, d'ailleurs à Genève aussi. Nous avons dans le canton du Valais l'obligation d'éclairer les passages piétons, c'est quand même la sécurité qui prédomine avant tout. Mais l'exercice qui a été fait le premier août était fort intéressant parce que depuis les hauts de Monthey j'ai vu vraiment la ville, et c'était sympa mais j'ai vu très peu de différences quand l'éclairage a été coupé parce qu'il y avait encore beaucoup de privés qui avaient leurs éclairages individuels. Mais néanmoins, on en redébattrà, on se voit le mois prochain lors de la commission des énergies.

Monsieur Oberholzer, Joseph-Marie de son prénom, 49'309 c'est déjà un premier chiffre que je peux vous donner, c'est le nombre de passage qui ont eu lieu jusqu'à hier à la piscine de Monthey. C'est déjà une bonne nouvelle.

11'780'000 francs et quelques centaines de francs, c'est le montant des mandats qui ont été attribués à ce jour. A l'heure actuelle, nous sommes 480'000 francs en-dessous du budget estimé.

Néanmoins la semaine prochaine je vais amener deux mauvaises surprises, des surprises, c'étaient des tuyaux qui ne figuraient pas sur un cadastre ou quoi que ce soit ou des choses comme cela, où là on devrait en avoir pour 25'000 francs de plus-value. Donc en gros, on est à 455'000 francs à l'heure actuelle ou du moins la semaine prochaine.

Pour le reste des communes, oui, un million la commune de Collombey-Muraz, la Municipalité nous a donné son feu vert. Le législatif tranchera ça le mois prochain. Pour la commune de Troistorrens, ce sont 500'000 francs, 100'000 francs sont déjà versés, les 400'000 francs seront versés par annuités, et le législatif c'est déjà prononcé. Le mois prochain pour Massongex, 250'000 francs, la même chose c'est le législatif qui tranchera. Pour les autres communes, nous avons encore Champéry, Val d'illiez et actuellement nous sommes encore en discussion avec la commune d'Aigle aussi bizarre que ça puisse paraître. Voilà, je n'ai pas forcément d'autres chiffres à vous donner, j'espère que ça a été suffisamment complet. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Oui merci, Monsieur Dubois. Je vous remercie pour cette question, parce qu'elle va me permettre de mettre en lumière le travail extraordinaire qu'a fait la police pendant toute cette période de confinement, et encore maintenant, parce qu'effectivement pour eux, ça n'a pas été facile. Pour revenir après, également, sur ce qui se passe au niveau des terrasses, en fait, il faut que je vous fasse un petit historique, parce que ces jeunes qui sèment la pagaille, pour ne pas dire autre chose, ils ont commencé pendant la période du COVID, puis on a l'impression qu'ils se croient impunis et qu'ils vont pouvoir continuer comme ça ad vitam aeternam mais ce n'est pas le cas.

Pour la petite histoire, il y a, à une près je ne suis pas sûr du nombre, à peu près dix procédures judiciaires, dépôts de plainte de la part de policiers qui se sont fait



insulter, molester, cracher dessus, ces jeunes leur courraient après pour leur filer le COVID, en leur crachant dessus. Des choses incroyables. Incroyable.

Donc on ne fait pas rien, mais on fait ce qu'on peut avec les moyens du bord et en fonction de la situation. Il y a eu énormément d'amendes distribuées. Certains jeunes sont à plusieurs milliers de francs d'amende. Est-ce qu'ils sont solvables ou pas ? Est-ce que les parents vont payer pour eux ? Ce sont encore des situations différentes. Mais voilà la réalité des choses aujourd'hui.

Au niveau des voitures, parce que j'ai été interpellé ces derniers temps, un certain nombre de fois et par messages et par mails, on me parle de ces jeunes qui font la course, qui font hurler les moteurs et ainsi de suite, on ne fait pas rien non plus. Mais jusqu'à il y a quelques semaines, où vous avez pu voir, une fois ou l'autre, dans le Nouvelliste, qu'on a enfin pu communiquer, d'entente avec le canton, parce que dans la communication, à ce niveau-là, c'est le canton qui pilote. Et on ne pouvait pas dire ce qu'on faisait sur Monthey, on devait poser la question au canton, qui donnait les critères quand ce sont des infractions graves, donc on a quand même pu un petit peu communiquer.

Et puis pour la petite histoire, une personne qui est là ce soir m'a fait part le week-end passé de cette problématique, je lui ai dit de m'envoyer un mail. Elle l'a fait, et ce matin encore avec mon chef de service Glen Martinet, on a donné une mission à la police d'aller sur place, pour voir si on va pouvoir mettre le radar, ce qu'on va pouvoir faire sur place. Et je dis dans cette assemblée, à tous les gens qui m'interpelle, mais téléphonez-nous, envoyez-moi un mail comme ça, je peux envoyer des missions, parce que ces jeunes, d'une part se croient impunis, d'autre part ils ont des guetteurs. On sait très bien qu'un ou deux vont en avance, regardent s'il y a la police ou autres, ils commencent à connaître notre voiture banalisée. Donc, c'est plus forcément facile d'arriver sur place, on a dû une fois ou l'autre utiliser des voitures privées. En collaboration, on a fait aussi des interventions avec la police cantonale, mais voilà il faut coordonner la police, le nombre de voitures et autres patrouilles pour arriver, le cas échéant, au bon moment, au bon endroit, mais ce n'est pas toujours facile parce qu'ils changent de places, bien sûr, ils ne font pas ça tous les mêmes jours. Donc ce n'est pas qu'on ne fait rien, c'est que ce n'est pas si évident que ça à les attraper.

Mais on a eu des résultats, encore dernièrement sur la petite ceinture, il y a deux ou trois semaines en arrière, sur la demande d'un des habitants qui nous a prêté sa haie pour se cacher, pour qu'on puisse cacher les policiers, mettre le radar. Un jeune s'est fait prendre à 66 km/h à la place de 30, à 4 km/h près, il avait une année de retrait de permis. Là, il sera un petit peu en-dessous, mais j'espère que ça lui fera les pieds quand même. Mais enfin voilà, tout ça pour vous dire qu'également au niveau des terrasses et de ce qui se passe, quand on peut et qu'on a une patrouille à proximité, on fait, on prend les plaintes, enfin on intervient. Mais c'est vrai qu'il y a un certain nombre de jeunes qui se croient impunis malgré les amendes, et bien voilà, ils continuent, c'est une question d'éducation. Je l'ai dit au journaliste qui m'a interviewé puisque vous avez cité le Nouvelliste, alors ça n'engage que moi, mais pour moi le jour où ils devront se mettre à genou, puis qu'ils vont sentir sur leurs genoux, de devoir nettoyer par terre pour faire des travaux d'intérêt général, peut-être que là, ça leur fera réfléchir, parce qu'apparemment le porte-monnaie pour certains, ça n'a pas d'effet. Donc voilà on est là aujourd'hui, ce n'est pas forcément évident de trouver les solutions pour qu'il y ait un changement d'attitude mais on fait ce qu'on peut, on fait des choses, on a quelques résultats. Mais voilà, après c'est la problématique aujourd'hui.

Donc voilà, on va essayer d'intensifier, avec le canton, les interventions au niveau des doubles patrouilles cantonales et communales. Mais là, de nouveau, la police



cantonale a aussi des missions autres puis c'est quand ils ont un petit peu de temps pour nous, qu'ils viennent faire avec nous, ça ne veut pas dire qu'on ne fait jamais rien mais voilà, on planifie on essaie de faire des choses.

Donc voilà, si j'ai pu répondre à votre question et que tout le monde dise, on est à votre service, interpellés-nous, dites-nous où, quand, comment, pour qu'on essaie d'intervenir parce qu'on ne peut pas être partout à la fois. Puis on ne sait pas toujours effectivement où ça se passe, enfin on sait en bas à la patinoire, il y a des coins qu'on connaît, mais voilà de nouveau, il faut être au bon moment au bon moment.

Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR)* (hors micro)

Visiblement devant la Taverne le vendredi et le samedi soir.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Oui, tout à fait, ça je le sais aussi. On va essayer de d'intensifier les patrouilles à pied, parce que c'est vrai, ça aussi on nous le dit, on les voit passer avec la voiture mais on leur a déjà dit, mais voilà de nouveau, s'ils ont une mission prioritaire parce qu'il a eu un appel ailleurs. Voilà, ils prennent la voiture et ils ne sont pas toujours au bon endroit. Mais je reconnais que parfois on les voit passer, ils pourraient juste s'arrêter, sortir de la voiture, mais on y travaille.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Concernant les demandes faites au Bureau, on vous répondra ultérieurement. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Oui, il y avait encore deux réponses. Monsieur Bellwald concernant l'ensemencement, sur le budget, désherbage mais il y a ensemencement, sur le budget ordinaire 2020 que vous avez voté ici l'année passée, il y a une première étape qui s'appelle ensemencement des pieds d'arbres et que vous avez pu voir notamment sur l'avenue de la Plantaud. Première étape et puis, nous sommes en train d'élaborer de finaliser le budget 2021, il y aura une deuxième étape. Vous avez vu le résultat, j'ai même vu quelques jolies photos sur les réseaux sociaux, on ne peut pas le faire partout. Je crois que je me suis déjà exprimé ici, mais ce sont des choses relativement simples à faire et puis qui vont donner un résultat avec une récurrence assez sympathique. Vous avez peut-être vu un autre chantier qui vient de commencer qui sera fini pour la fin de l'année c'est à l'entrée du parking du Cotterg, on était en train de dégrapper environ 500 m2 de goudron où il y avait cette espèce d'îlot provisoire pendant plusieurs années. Donc ça va être entièrement végétalisé puisqu'on a plus besoin de cette présélection.

Et puis ces travaux sont en cours, on vient de prendre une décision à peu près similaire ici devant la double croche, on a dû forcer un petit peu la main de de l'architecte, mais pour augmenter aussi la zone végétale. Donc, c'est clairement, comme on l'a dit dans le trend, mais, encore une fois, on doit des fois se battre un tout petit peu contre les mandataires qui ont des visions un petit peu plus minérales de certaines choses.



Donc effectivement, nous désherbons et désherberons de moins en moins, nous avons formé aussi nos collaborateurs pour l'utilisation de certaines graminées, encore une fois, ça ne peut pas se faire partout, mais évidemment, c'est une volonté du service.

Madame Contat, la fontaine du Comte Vert, on vient de la mettre en route. Alors, sauf erreur de ma part, on l'a programmée pour le moment de 10 heures à 20 heures. Je crois que ça gicle quinze minutes toutes les heures, on essaie de voir un petit peu ce qui se passe, comment réagissent les gens. Mais on a aussi installé un compteur, la question on se l'est posée, alors je vous réponds, c'est de l'eau potable comme toutes les fontaines de la ville. Puisque vous savez, il y avait eu une intervention quand j'étais Conseiller général, les fontaines ça sert à faire circuler, à purger les réseaux d'eau potable, pour qu'il y ait de l'eau fraîche, c'était leur première vocation. Ce n'est pas la vocation de celle-là, elle est complètement ludique. Il existe des systèmes de recyclage, mais qui coûte une véritable fortune. Donc on veut déjà essayer de jouer sur la gestion du timing et puis de savoir finalement ce qu'on consomme par semaine ou par mois, mais on est en plein évaluation. Vous avez vu que ce n'était pas à plein-temps, mais qu'il y avait une régulation. Il y a possibilité aussi de mixer avec une partie de l'eau recyclée et une partie de l'eau potable si jamais.

Et puis, Monsieur Dubois, je crois que le Président vous avait répondu. Votre intervention, et bien elle va peut-être me rendre service pour une fois, mais je fais un petit clin d'œil à mes collègues de la délégation des finances, mais que vous sachiez dans l'élaboration du budget 2019, on avait inscrit une ligne de budget qui s'appelait réchauffement urbain, diagnostic, concept qui avait été scratchée et puis on a refait la même chose pour l'élaboration du budget 2020 et elle a été scratchée aussi. Donc, voilà pour le petit à petit clin d'œil.

Et puis dernière chose, je ne sais pas si c'est maintenant Monsieur le Vice-Président, cette fameuse interpellation que j'aurais dû, sauf erreur, défendre en tout début de séance, mais est-ce que c'est maintenant du coup ? Je suis bien le dernier intervenant.

Nous avons reçu de la part de Monsieur Oberholzer une interpellation donc c'est un petit message de la part du collège municipal que je vous fais ici. Donc l'interpellation, ce n'est peut-être pas ou probablement pas l'outil législatif le plus adéquat pour traiter un sujet aussi crucial. Il y a effectivement vingt jours pour que la Municipalité réponde et se détermine. Donc, vous comprendrez qu'il a fallu travailler un tout petit peu dans l'urgence, finalement, notre chef de service a eu à peine onze jours ouvrables pour remettre à la Municipalité, donc c'est un petit peu toujours le même qui s'y colle, je le remercie et je crois qu'il était là tout à l'heure, c'est Monsieur Patrick Fellay.

Mais voilà, votre intervention, toutefois Monsieur Oberholzer, elle a le mérite de faire un état de la situation et puis de souligner tout ce qui se fait déjà, on ne s'en rend pas toujours compte. Et puis on va rapidement s'y atteler, donc je ne vais pas répéter, vous me confirmez que vous toutes et tous, vous avez pu lire l'intervention et les six points de Monsieur Oberholzer, les six titres.

Donc, on va commencer par le processus « Cité de l'énergie ». Depuis 2010, Monthey est une cité de l'énergie. Elle s'engage en faveur de l'utilisation efficace, l'énergie des énergies renouvelables, la protection du climat et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Pour conserver ce statut, la ville est auditée chaque quatre ans et puis, ça confère un caractère contraignant et permanent pour ces mesures. Nous venons d'être réaudités en automne 2019. Je précise que je vous lis cette réponse en diagonale



parce que vous allez la recevoir demain matin, c'est bien ça, ça sera en ligne demain matin.

Parmi les mesures adoptées, la Municipalité a aussi établi une zone de raccordement obligatoire du chauffage à distance, elle a validé des schémas directeurs, il y en a eu plusieurs qui ont passé par cette chambre, la densification, les espaces verts, la mobilité et puis, elle met aussi à disposition, par exemple des véhicules électriques pour les employés communaux. Tous ces exemples montrent que la démarche de la cité de l'énergie, elle s'étend à l'ensemble des services communaux. Ces démarches sont aussi coordonnées au travers d'un groupe de travail qui est constitué d'une majorité de nos chefs de services et puis de représentants politiques et notamment du responsable des achats. Ce groupe cité de l'énergie, il est présidé par mon collègue Daniel Moulin et puis, ça permet d'assurer de manière assez transversale le suivi des projets qui sont liés au climat et au développement durable.

Le deuxième axe que vous soulignez, Monsieur Oberholzer, ce sont les préavis municipaux, les décisions municipales. Alors toutes les Municipalités, je dirais de la planète bientôt, ont la même préoccupation, il y a un agenda 2030, qui a été décidé par l'unanimité des membres de l'assemblée générale des Nations Unies, qui date déjà de 2015. Puis, ça a été décliné dans les pays et puis, plus près de nous, au niveau des cantons et des communes. L'office fédéral du développement territorial a créé des indicateurs et puis un réseau national qui est destiné à mesurer ce développement durable dans les administrations et puis toutes ces entités territoriales, elles peuvent après évaluer un petit peu les progrès qu'elles réalisent et puis identifier d'autres domaines où des actions restent nécessaires. Voilà ces thématiques, elles sont en trois dimensions : la société, l'économie et puis l'environnement, puis après c'est décliné dans des dizaines de thèmes, quelques-uns comme ceux qui ont été évoqués ce soir, la biodiversité, la qualité de l'énergie, les finances publiques, les investissements, le bruit, la qualité de l'habitat, la santé, la culture, les loisirs, tout est lié finalement. Et les résultats qui sont obtenus après sont normés et normalisés au niveau national, et puis elle facilite la formation des décideurs qui aident à choisir des mesures. Cette méthode est à notre avis plus pertinente qu'une évaluation particulière pour chaque préavis, qu'on devrait faire au niveau communal ou pour chaque décision municipale. Et puis, une telle démarche ça nécessiterait aussi de créer des critères d'évaluation spécifiques pour chaque commune, pour chaque problématique de communes. Donc, ce n'est peut-être pas la piste idéale et puis souvent ces critères peuvent être subjectif, et puis ça engendrerait, je ne vous fais pas un dessin, mais des coûts administratifs et de temps, assez conséquent.

La vision qui est proposée par la Confédération qui est appliquée dans beaucoup de ville dont Monthey, apparaît plus objective. Et puis elle permet d'évaluer une stratégie communale ou de peut-être les comparer avec d'autres politiques communales.

Le troisième point, c'était le développement durable, climat et énergie, vous proposez éventuellement la création d'une commission. Donc le règlement du Conseil général prévoit ce cas de figure. C'est le chapitre 5 et le Bureau du Conseil général peut décider de la constitution de commissions ad hoc. Il en existe des permanentes, vous les connaissez, dans ce cas et pour réponse, il sera laissé à la libre appréciation du législatif finalement, de cette assemblée ce soir, de déterminer s'il y a nécessité de constituer une commission de développement durable, climat énergie. Sachant, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il existe déjà un groupe de travail en tout cas.



Quatrième point, l'engagement financier de la commune. La commune est soumise à la loi sur les marchés publics, vous le savez, elle doit déjà établir des critères d'évaluation des offres qui doivent être mesurables, qui doivent être objectifs.

Les plus communs sont le prix, les qualifications des entreprises, des collaborateurs et puis surtout les références, c'est ce qu'on utilise aujourd'hui. Il y a un guide romand pour les marchés publics qui mentionne la contribution des entreprises au développement durable. C'est donné via des certifications et puis aussi des processus internes dans les entreprises qui sont documentés. Donc on peut obtenir certaines garanties de ce côté-là, y compris dans les marchés publics. Donc, ce qui est difficile, c'est que la durabilité encore une fois, c'est un paramètre qui est difficile à qualifier, à apprécier de manière objective. Et puis encore une fois, le poids qu'il faudrait lui attribuer parmi les autres critères que je vous ai dit, le prix notamment, c'est toujours la même chose, il serait très peu pertinent par rapport au but recherché. Donc voilà pour la grande majorité des investissements, on va dire moyen, il ne serait pas opportun de rajouter ce type de critères. Par contre, pour des financements majeurs sur de très gros objets, subventionnés notamment, une grille d'évaluation pourrait être conçue selon certains critères qu'on pourrait définir.

Cinquième point, l'action et décision du Conseil municipal. Le Conseil municipal a déjà pris plusieurs décisions. Il a créé un service qui est dédié au développement durable puisqu'il s'appelle SED2, le service de mon collègue Moulin. Nous avons mis en place en 2012 une politique énergétique innovante. Nous avons adopté un plan directeur des énergies et puis la mise en œuvre de mesures assez concrète en 2017 puis plus récemment en 2019 nous avons adopté le standard bâtiments qui vise finalement vers la société à 2000 watts dans un horizon 2050.

Voilà, il y a encore des décisions municipales de 2018 qui ont abouti à la création d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique et puis douze sortes de subventions qui peuvent être attribuées à tous les citoyens montheyens l'installation de photovoltaïques, le remplacement de fenêtres, les vélos électriques on en signe des dizaines par mois de ces fameuses subventions à 400 francs. Et puis, comme je vous l'ai dit tout à l'heure le Conseil municipal compte promouvoir une mobilité plus durable au sein des services communaux, vous l'avez vu dans les différents budgets, nous avons acquis et notamment dans les services techniques plusieurs véhicules électriques, de l'outillage électrique aussi, notamment les gens de la voirie. Nous essayons de bannir les moteurs thermiques sur les souffleuses, les aspirateurs, les balayeuses, même les débroussailleuses maintenant. Vous avez croisé nos collègues, avec ces nouveaux équipements. Et puis, actuellement, nous avons un schéma directeur des circulations qui est en phase d'étude, avec un volet de mobilité douce, mobilité urbaine douce. Je fais une petite parenthèse, Monsieur Borgeaud, tout à l'heure en tout début de séance qui a posé la question sur ce plan directeur et puis il y a eu une confusion avec ce qu'il y a en ligne. Ce plan directeur, Monsieur Borgeaud, il est terminé, c'est une collaboration avec la commune de Collombey-Muraz et le canton du Valais et je vais le présenter à mes collègues lors de la séance, sauf erreur, du 21 septembre. Donc voilà, le Président vous l'a dit, on n'en avait pas encore pris connaissance.

Par rapport à l'exemplarité de la commune, nous avons aussi pris l'option de transformer le futur bâtiment des services techniques où tous les services techniques seront regroupés, qui est le bâtiment, qui est aux Îlettes, donc où il y a actuellement la caserne des pompiers, avec un standard bâtiment actuel, puisqu'il date des années 90 et nous voulons que notamment l'enveloppe thermique de ce bâtiment nous permette de viser l'autosuffisance. Et puis, dernier outil le plan d'affectation des zones, et là je reviens peut-être vers un vers un futur postulat, il y



aura clairement une réflexion avec un volet biodiversité qui n'existe pas aujourd'hui sur l'outil qui est utilisé en termes d'urbanisme, et puis, une réflexion, comme on l'a déjà dit tout à l'heure, est en cours pour favoriser chaque fois que c'est possible la mise en place d'oasis de fraîcheur dans la ville, avec encore cette année, des éléments qui seront visibles.

Et puis la dernière tâche que vous avez énumérée, c'est l'intégration à l'agglomération chablaisienne, c'est peut-être la plus importante parce qu'effectivement, arrêtez une démarche pareille aux frontières communales, ça serait un petit peu irrationnel, donc c'est évident que l'agglomération chablaisienne doit être impliquée. Aujourd'hui, il y a plusieurs projets qui sont inscrits dans la politique de l'agglomération, il y a déjà une planification énergétique dans le périmètre de l'agglomération, en complément de celle qui se fait déjà au niveau des communes. Il y a un réseau intercommunal de mobilité douce, vous le savez et puis qu'on essaie d'améliorer chaque année, notamment au niveau des connexions. Il y a un réseau hydrographique et nature qui est traité au niveau de l'agglomération. Et puis, il y a évidemment et on va le pousser une coordination intercommunale en matière d'aménagement du territoire.

Voilà, dans les grandes lignes et pour les six axes que vous aviez déterminé Monsieur Oberholzer, le dernier exemple en date de charte climatique, c'est le 11 août dernier, c'est la ville de Bienne, qui est un petit peu plus grosse que la nôtre quand même, mais cette stratégie, c'est un document d'une cinquantaine de pages qui a nécessité plusieurs années de travail avec des mandataires, donc c'est un gros chantier, mais que beaucoup d'agglomérations ont entrepris.

Les quatre objectifs qui sont ressortis de la ville de Bienne, c'est de réduire la consommation énergétique des bâtiments, c'est d'éviter et de transférer le trafic motorisé, de le réduire, c'est de rendre les moyens de transport le plus renouvelable possible et puis finalement, c'est de réduire les émissions à la source. Je crois qu'ils n'ont rien inventé et puis de ces quatre points-là, il y en a déjà une bonne partie qui sont traités, plus ou moins bien, plus ou moins prioritairement, dans ce que je vous ai énuméré tout à l'heure et ce qui se fait.

En résumé, Monsieur Oberholzer, vous l'avez peut-être compris, mais Monthey n'est pas hors sujet. On est déjà inscrit dans plusieurs processus qui visent à obtenir certains objectifs que vous avez énuméré. Deuxièmement, je l'ai dit, en préambule, l'interpellation ce n'est peut-être pas le meilleur outil, ce n'est peut-être pas le bon levier pour lancer un tel sujet mais par contre il a eu le mérite en tout cas de secouer le cocotier et faire une piqûre de rappel. Et puis, la dernière chose, vous aviez mis la création ou l'intégration d'une commission, développement durable, il vous appartient au législatif de discuter de ça, mais je vous rappelle qu'il existe déjà des structures. Il y a un dicastère du développement durable et il y a un groupe de travail, qui se réunit à peu près deux fois par année à ma connaissance. Voilà ce que je pouvais vous répondre à ce stade sur votre interpellation urgente.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Y a-t-il encore une demande de parole ? Monsieur Luisier.

Intervention de M. Dominique Luisier (ADG)

Je serai très bref. J'ai le sentiment d'avoir heurté quelques sensibilités tout à l'heure, alors que ce n'était pas du tout l'idée de ma remarque.



Par contre, je suis surpris qu'après une crise, telle que la commune a traversée. D'emblée, on décide de ne pas analyser plus profondément ce qui s'est passé. Donc nous, on réfléchira de notre côté à l'opportunité de faire une remarque lors d'un prochain Conseil général dans ce sens.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Luisier. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Alors pour répondre encore plus rapidement, vous n'avez suscité aucune irritation, pas de souci, j'étais peut-être un petit peu direct, c'était surtout pour remettre en valeur tout travail qui a été fait par le CMS avant la hotline. Je crois que c'était important de le dire. Je m'excuse si j'ai été un petit peu trop direct, c'est peut-être la longueur de cette séance qui m'a poussé à répondre de façon un petit peu plus directe.

Par contre, que les choses soient claires, on est prêt à faire une analyse de la situation, laissons peut-être également évoluer la situation. Je dis juste soyons attentifs, il y a des analyses au niveau mondial, au niveau fédéral, au niveau cantonal, on peut faire une analyse sur Monthey.

Je crois qu'on peut dire en tout cas que l'exercice jusqu'à aujourd'hui a été réussi. Moi, je suis prêt à faire une analyse, prêt à répondre à vos questions, il faut jusqu'il y ait une plus-value derrière. C'est la seule chose que je demande, et pour le surplus effectivement, on attendra vos remarques pour compléter ma réponse. Merci.

Intervention de M. Pierre-Marie Lenweiter (PDC), Vice-Président du Conseil général

Merci Monsieur Le Président. Je vous rappelle avant de partir, vous voudrez bien passer pour prendre vos bons d'achat, s'il vous plaît, autrement on va devoir se les partager entre nous. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général, je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci d'apporter toutes vos interventions et notamment les questions écrites à notre secrétaire. Il est exactement 00h23. Je lève la séance du Conseil général. Merci.

Le Vice-Président

Pierre-Marie Lenweiter

Le Secrétaire

Yves Mabillard



Comptes

20
19

www.monthey.ch

T A B L E D E S M A T I E R E S

Message du Conseil municipal au Conseil général	6-12
Rapport de gestion	13-33
Rapport de la fiduciaire	34-35
Résultats	37-44
- Aperçu du compte administratif	37
- Aperçu du compte annuel	38
- Aperçu du bilan et du financement	39
- Compte de fonctionnement selon les tâches	40
- Compte de fonctionnement selon les natures	41
- Compte des investissements selon les tâches	42
- Compte des investissements selon les natures	43
- Crédits supplémentaires et complémentaires	44
Compte de fonctionnement	46-113
- Administration générale	46
- Sécurité publique	51
- Enseignement et formation	57
- Culture, loisirs et culte	63
- Santé	74
- Prévoyance sociale	76
- Trafic	86
- Environnement	91
- Economie publique	101
- Finances et impôts	109
Compte des investissements	115-140
- Administration générale	115
- Sécurité publique	117
- Enseignement et formation	119
- Culture, loisirs et culte	121
- Santé	125
- Prévoyance sociale	126
- Trafic	129
- Environnement	132
- Economie publique	136
- Finances et impôts	140

Investissements et amortissements	141-147
- Investissements	141-146
- Amortissements du patrimoine administratif	147
Bilan et inventaires	148-158
- Bilan	148-149
- Inventaire du patrimoine financier	150-151
- Inventaire du patrimoine administratif	152-153
- Détail de la dette	154-156
- Fonds gérés	157
- Engagements hors bilan	158
Commentaires	160-197
- Remarques liminaires	160
- Administration générale	161
- Sécurité publique	163
- Enseignement et formation	166
- Culture, loisirs et culte	169
- Santé	173
- Prévoyance sociale	175
- Trafic	178
- Environnement	181
- Economie publique	186
- Finances et impôts	193
Home "Les Tilleuls"	199-211
- Compte de fonctionnement	199
- Commentaires	207
- Tableau des investissements	209
- Commentaires	210
- Bilan	211

**Message
du Conseil municipal
au Conseil général**

Rapport de gestion

Rapport de la fiduciaire

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2019, tels qu'arrêtés par le conseil municipal en séance du 11 mai 2020.

1. PREAMBULE

Le message du conseil municipal met en évidence l'évolution générale des recettes et des dépenses et explicite des éléments d'appréciation globaux des comptes. Vous trouverez, à la fin du fascicule, des commentaires destinés à vous renseigner sur des points particuliers. Un système d'index rappelle les rubriques, qui font l'objet de commentaires, avec renvoi aux pages concernées.

Les comptes 2019, qui vous sont soumis, présentent un excédent de revenus de 2.0 millions de francs. Ce résultat est supérieur au budget, qui prévoyait une perte de 2.9 millions de francs. Il est inférieur de 2.3 millions de francs à celui enregistré dans l'exercice précédent.

Les présents comptes intègrent uniquement le résultat comptable du Home "Les Tilleuls" dans le compte de fonctionnement communal. Ce changement de méthode de comptabilisation, planifié dès l'exercice 2019, influence la comparaison par rapport aux comptes 2018. Un chapitre, situé en fin de fascicule, présente les comptes de fonctionnement et d'investissements détaillés du Home "Les Tilleuls", accompagnés des commentaires y relatifs, ainsi que le bilan au 31 décembre 2019.

Les variations majeures ordinaires les plus significatives, qui découlent des comptes 2019, proviennent des écarts favorables en comparaison du budget, à savoir :

- participation au coût du Home "Les Tilleuls", Fr. 492'000.--;
- redevances hydrauliques, Fr. 822'000.--;
- impôts des personnes physiques, Fr. 2'384'000.--;
- prélèvement sur le financement spécial de l'électricité, Fr. 683'000.--.

Concernant les financements spéciaux, les comptes 2019 respectent les principes de la légalité et assurent la couverture des prestations publiques qui doivent être assumées par l'utilisateur/consommateur ou le bénéficiaire. Ces services autofinancés aboutissent, globalement, à un résultat bénéficiaire de 2.2 millions de francs. Cependant, le déficit du service d'élimination des déchets augmente le découvert qui est inscrit à l'actif du bilan. Cette avance au financement spécial précité devra être remboursée ou amortie dans un délai de 8 ans, conformément aux dispositions légales de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes.

Les investissements étant supérieurs à la marge d'autofinancement, il en résulte une augmentation de l'endettement net par habitant. Celui-ci passe de Fr. 1'658.-- au 31 décembre 2018 à Fr. 2'114.-- au 31 décembre 2019, soit une augmentation de Fr. 456.-- par habitant.

2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les résultats

2.1.1 Résultat de la commune

Les comptes 2019 bouclent par un bénéfice de Fr. 1'993'195.17. Ce montant est porté au capital de la commune, qui s'élève, au 31 décembre 2019, à Fr. 58'576'000.--. Par rapport aux comptes 2018, l'excédent de revenus est en diminution de Fr. 2'322'000.--.

2.1.2 Résultats des services autofinancés

Au sujet des résultats des services autofinancés, ceux-ci sont présentés, ci-après, dans le tableau de l'évolution des réserves des financements spéciaux figurant au bilan, à savoir :

	Situation au 1.1.2019	Résultat 2019	Distribution à la commune	Situation au 31.12.2019
Parking	2'409'610.60	212'726.59		2'622'337.19
Egouts	901'267.25	172'030.58		1'073'297.83
Traitement déchets	-24'633.75	-184'757.74		-209'391.49
Service de l'électricité	1'561'016.80	1'746'498.39	-1'192'587.15	2'114'928.04
Service des eaux	2'448'205.60	269'326.96		2'717'532.56
	7'295'466.50	2'215'824.78	-1'192'587.15	8'318'704.13

Il est rappelé que, la comptabilité financière de la commune de Monthey n'appliquant pas les mêmes critères d'amortissements et d'intérêts que la comptabilité analytique du service de l'électricité, l'écart de résultat revient de droit au bailleur de fonds, en l'occurrence la commune de Monthey.

2.2 Les recettes fiscales

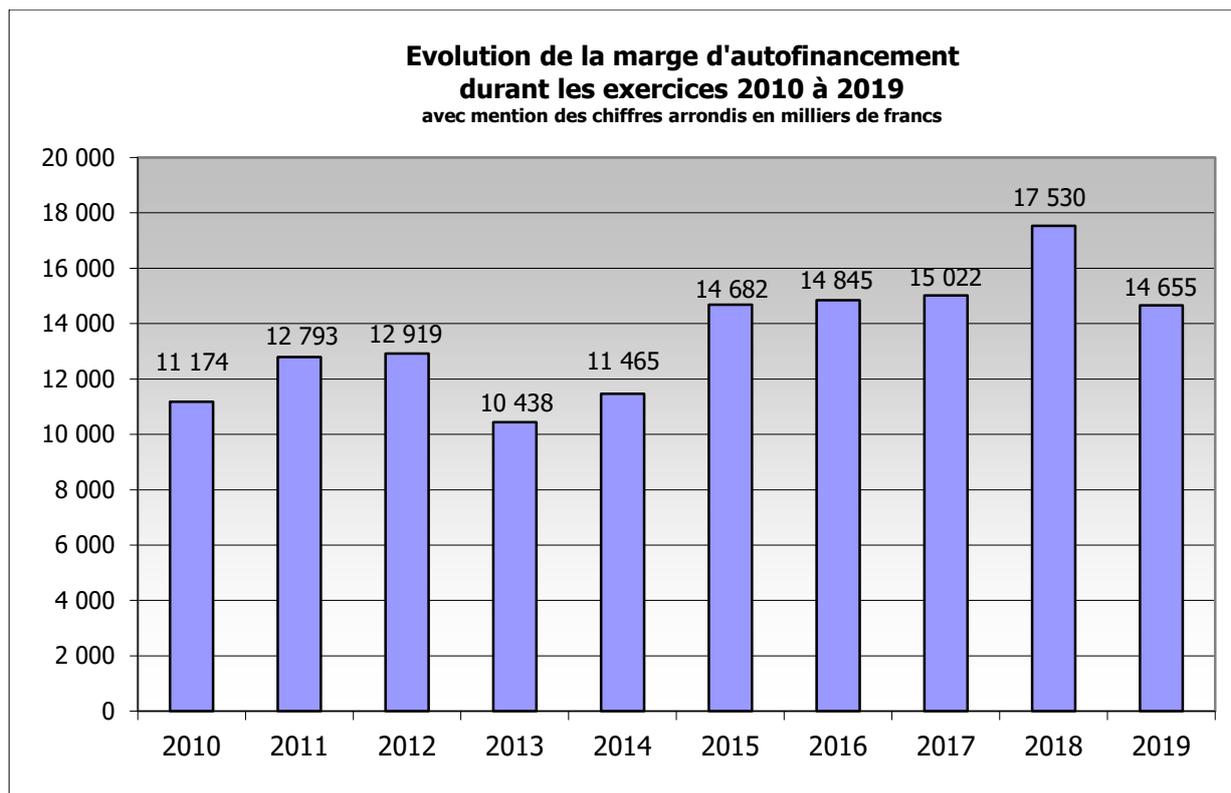
Le total des recettes d'impôts ressortant du tableau des revenus par nature présente une différence positive de Fr. 2'300'000.--. Les recettes fiscales supplémentaires proviennent essentiellement des impôts sur les gains immobiliers et les successions ainsi que de l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

Au sujet des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales, toutes les entreprises valaisannes ayant subi directement et indirectement les conséquences négatives liées à l'épidémie de coronavirus peuvent constituer une provision extraordinaire sur l'exercice comptable 2019. Cette mesure a été décidée par le Service cantonal des contributions. Elle représente pour la commune de Monthey une baisse des recettes fiscales de l'ordre de 1.5 million de francs, laquelle a été prise en compte dans le présent exercice comptable. Sans cette mesure extraordinaire, ces recettes auraient été légèrement supérieures aux prévisions budgétaires.

2.3 La marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement ordinaire se monte à Fr. 14'655'000.--, alors qu'elle était budgétisée à Fr. 10'071'000.--.

Le graphique ci-après figure dans chaque fascicule des comptes et du budget. Il se rapporte à la marge d'autofinancement globale incluant les financements spéciaux.



La marge d'autofinancement diminue et se situe au niveau de celles enregistrées dans les années 2015 à 2017. Elle ne garantit pas l'autofinancement des investissements.

2.4 Les amortissements comptables

Conformément aux art. 51 et ss de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, le total des amortissements doit représenter au minimum le 10 % de la valeur résiduelle du patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes. Les montants des investissements sont virés au 31 décembre dans les comptes appropriés du patrimoine administratif et font l'objet d'amortissements sur leur valeur résiduelle. Les comptes d'amortissements sont intégrés à leur chapitre respectif du plan comptable.

Les amortissements comptables ordinaires 2019 se montent à Fr. 12'662'000.--, alors qu'ils étaient estimés à Fr. 12'998'000.-- au budget 2019. Ainsi, ils représentent le 11.2 % de la valeur résiduelle du patrimoine administratif au 31 décembre 2019.

Dès lors, il peut être constaté que les amortissements comptables sont entièrement couverts par la marge d'autofinancement.

3. LES INVESTISSEMENTS

Conformément aux dispositions légales, le compte d'investissements détaillé est présenté dans ce fascicule, tout comme le tableau habituel, qui mentionne la situation et le solde de chaque investissement. Les commentaires appropriés se trouvent à la fin du fascicule avec ceux des comptes de fonctionnement, par rubrique et par chapitre.

Il est précisé que les investissements du Home "Les Tilleuls" ne figurent plus dans le tableau récapitulatif général et sont présentés séparément sous un chapitre approprié.

Le total brut des investissements du patrimoine administratif s'élève, en 2019, à Fr. 22'245'000.--, alors qu'il était estimé à Fr. 23'100'000.--.

Les recettes d'investissements sont, quant à elles, supérieures de Fr. 400'000.-- par rapport au budget accepté.

Dès lors, les dépenses nettes d'investissements s'élèvent à Fr. 19'639'000.-- pour un montant budgétisé à Fr. 20'894'000.--.

Les dépenses principales concernent :

- le maintien des infrastructures du réseau de l'électricité (Fr. 1'647'000.--) dont la surélévation des organes stratégiques du poste électrique des Bans (Fr. 566'000.--),
- les achats de terrains dans la zone sportive du Verney (Fr. 1'206'000.--),
- la mise en œuvre de la construction de la nouvelle caserne du feu (Fr. 543'000.--),
- la réalisation de terrains de sports au Verney (Fr. 927'000.--),
- la construction de vestiaires au stade du Verney (Fr. 1'422'000.--),
- le maintien et le développement du réseau routier communal (Fr. 1'178'000.--),
- les travaux d'aménagement du Centre-Ville (Fr. 1'407'000.--),
- l'acquisition d'une halle industrielle aux Ilettes pour y aménager les services techniques (Fr. 4'280'000.--),
- ainsi que la concrétisation du projet H2O des services de l'eau et du développement durable (Fr. 649'000.-- et Fr. 913'000.--).

Au sujet du Home "Les Tilleuls", le total des dépenses nettes d'investissements atteint la somme de Fr. 2'280'000.--, alors qu'il était budgétisé à Fr. 3'555'000.--. La dépense la plus importante (Fr. 1'529'000.--) se rapporte aux travaux d'agrandissement du Home.

4. BILAN ET ENDETTEMENT

Le bilan au 31 décembre 2019 donne l'image globale de la situation financière de la commune et permet une analyse, à partir de laquelle des précisions sur l'endettement communal sont apportées ci-après. Il ne fait plus l'état des postes du Home "Les Tilleuls", lesquels ont été regroupés sous la rubrique des participations à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2019.

En outre, un tableau présentant de manière détaillée les différents niveaux de la dette est inclus dans le présent fascicule, sous le chapitre "Bilan et inventaires".

4.1 Dette brute

La dette brute de la commune, c'est-à-dire la totalité des fonds étrangers portés au bilan, s'élève, au 31 décembre 2019, à Fr. 127'849'787.19 contre Fr. 118'567'882.07 une année plus tôt. Il est relevé que cette information n'a qu'une valeur indicative.

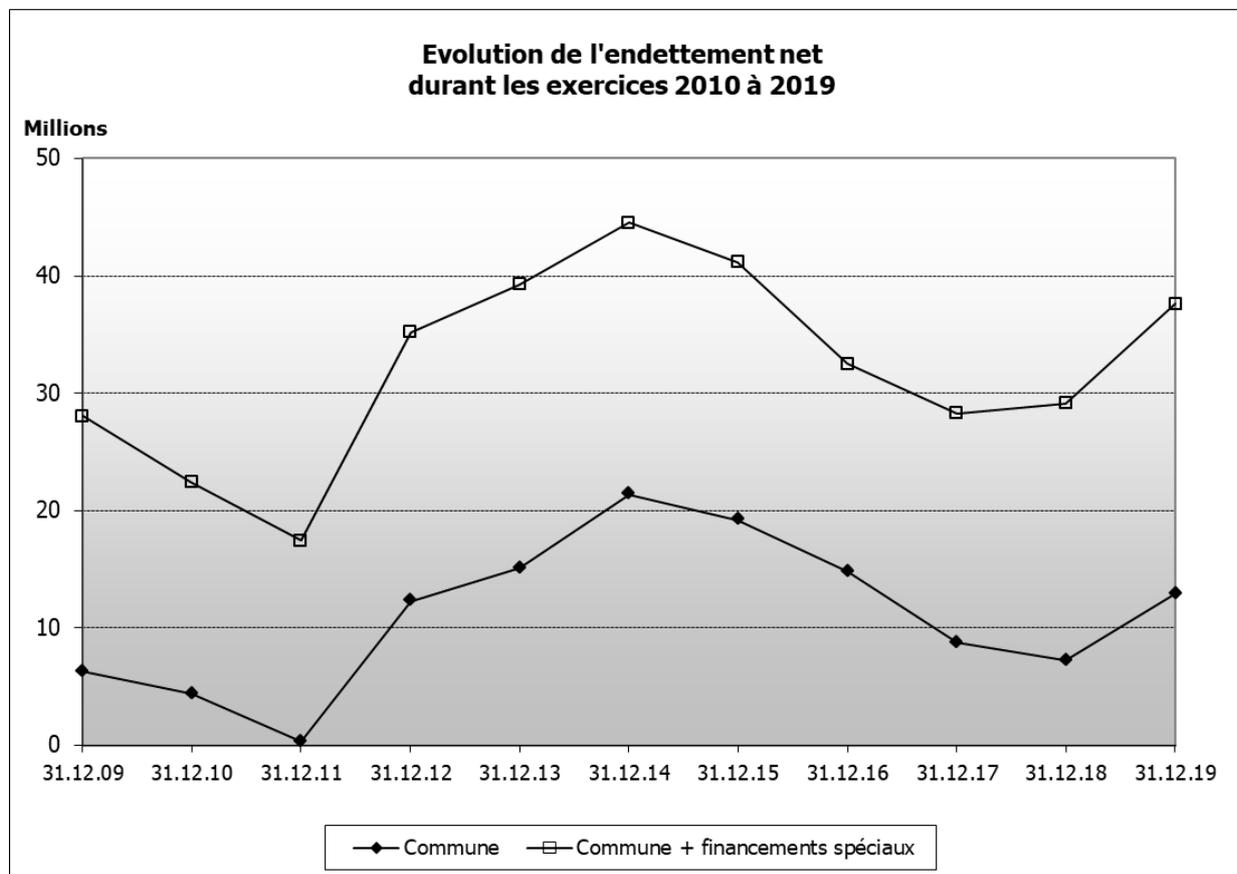
4.2 Dette portant intérêts

Le niveau de la dette portant intérêts a augmenté de Fr. 97'677'428.25 au 31 décembre 2018 à Fr. 108'991'566.20 au 31 décembre 2019.

4.3 Dette nette

Un tableau présentant l'évolution de l'endettement net en 2019 et sa situation au 31 décembre 2019, pour chaque financement spécial et globalement, est inclus dans le présent fascicule, sous le chapitre "Bilan et inventaires".

Le graphique ci-après reprend les données comptables des dix derniers exercices. Il est constaté que l'endettement net a augmenté de Fr. 8'477'000.-- depuis l'an passé, puisqu'il se monte à Fr. 37'593'512.54 au 31 décembre 2019, alors qu'il se situait à Fr. 29'116'201.91 une année plus tôt. La prévision budgétaire faisait ressortir une augmentation de l'endettement net de Fr. 10'823'000.--. L'écart favorable provient essentiellement des recettes fiscales supplémentaires, telles que spécifiées ci-devant sous la rubrique 2.2.



5. INDICATEURS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes, arrêtée par le Conseil d'Etat le 16 juin 2004, il a été retenu 5 indicateurs financiers harmonisés permettant de juger la situation financière des communes valaisannes.

Il est relevé que les résultats obtenus lors de l'analyse des critères ci-après englobent les services autofinancés.

1. Degré d'autofinancement (I1)	2018	2019	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	90.7%	74.6%	82.6%

Valeurs indicatives	I1 ≥ 100%	5 - très bien
	80% ≤ I1 < 100%	4 - bien
	60% ≤ I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)
	0% ≤ I1 < 60%	2 - insuffisant
	I1 < 0%	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2018	2019	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	15.8%	15.2%	15.5%

Valeurs indicatives	I2 ≥ 20%	5 - très bien
	15% ≤ I2 < 20%	4 - bien
	8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant
	0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant
	I2 < 0%	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2018	2019	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	11.5%	11.2%	11.3%

Valeurs indicatives	I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants
	8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)
	5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles
	2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants
	I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2018	2019	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	15.3%	13.0%	14.1%

4. Endettement net par habitant (I4)	2018	2019	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	1658	2114	1887

Valeurs indicatives	I4 < 3'000	5 - endettement faible
	3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
	5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
	7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
	I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2018	2019	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	106.7%	132.6%	118.7%

Valeurs indicatives	I5 < 150%	5 - très bien
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais

A la lecture comparative de ces paramètres, applicables à toutes les communes valaisannes, il peut être observé que tous les indicateurs correspondent aux normes fixées par l'Etat du Valais pour l'année 2019.

Toutefois, il est souligné que le degré d'autofinancement, s'élevant à 74.6 %, se trouve dans une situation satisfaisante et mérite une attention particulière. En effet, il ressort de cet indicateur que la marge d'autofinancement, comparée aux dépenses nettes d'investissements, devrait se situer au-dessus de Fr. 15'711'000.-- pour obtenir un bon degré d'autofinancement et au-delà de Fr. 19'639'000.-- afin que celle-ci soit considérée comme très bonne.

6. CONCLUSIONS

Dans son rapport de mars 2020 sur les finances communales, le Conseil d'Etat relève que la situation financière des 126 communes valaisannes peut une nouvelle fois être qualifiée de très bonne. Les cinq indicateurs calculés sur la base moyenne des comptes 2017 et 2018 obtiennent le maximum de 25 points.

Effectivement, en ce qui concerne la commune de Monthey, les finances se portent bien. Dans l'environnement particulier que nous vivons actuellement, c'est une grande chance de disposer de finances saines.

Les comptes 2019 présentent un résultat bénéficiaire de 2,0 millions de francs. Ce résultat provient principalement de revenus extraordinaires liés aux recettes d'impôts.

L'évolution des finances communales dépendra, ces prochaines années, des conséquences liées à la pandémie de coronavirus COVID-19 ainsi que de celles relatives à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA).

Les premières mesures fiscales prises par le canton dans le cadre de la pandémie de coronavirus COVID-19 engendrent une perte de recettes fiscales estimées à 1,5 million de francs pour l'année 2019 déjà. Quant aux pertes financières pour l'année 2020, il est trop tôt pour en estimer le coût ainsi que les conséquences sur le ménage communal.

Au sujet de la RFFA, il est relevé que, pour la commune de Monthey, les incidences (pertes) financières s'élèveront à terme à 4,5 millions de francs.

A propos du financement spécial de l'élimination des déchets, des mesures devront être prises dans le but d'amortir le découvert résultant des pertes des deux dernières années de ce service autofinancé.

Avec des fonds propres, y compris les services autofinancés, s'élevant à 67 millions de francs au 31 décembre 2019, la commune peut faire face aux répercussions financières liées à la pandémie de coronavirus COVID-19 ainsi qu'aux baisses de recettes fiscales découlant de la RFFA.

Toutefois, ce nouvel environnement nécessitera une vigilance accrue pour la gestion des finances publiques tout en maintenant les investissements prévus pour le bien de l'économie locale et régionale.

En nous fondant sur les explications qui précèdent et sur les commentaires spéciaux accompagnant certaines rubriques, nous invitons le conseil général à adopter les comptes de l'exercice 2019, tels que présentés, et à approuver les crédits supplémentaires et complémentaires qu'ils impliquent, au sens de l'art. 31 de la loi cantonale sur les communes du 5 février 2004.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Monthey, le 11 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Le Secrétaire :

S. Coppey

S. Schwery

RAPPORT DE GESTION

1. Conseil municipal

En 2019, le conseil municipal a siégé à 45 reprises, dont 3 séances extra-muros. Le conseil municipal a eu l'opportunité d'échanger lors de séances communes avec divers exécutifs, comme ceux de Collombey-Muraz et Aigle ainsi qu'avec la direction générale de l'Hôpital du Valais.

Les commissions et délégations se sont réunies en fonction des nécessités pour l'étude et la préparation des dossiers soumis à l'exécutif communal. La "Chancellerie" municipale a accompagné l'exécutif dans la préparation de ses séances et dans le suivi des décisions. Début 2019, le processus décisionnel du conseil municipal a été digitalisé. Dans ce cadre et au moyen du site internet et de l'application communication de la ville, il a notamment procédé à la publication des extraits de décisions de l'exécutif comportant un intérêt public.

2. Conseil général

Il s'est réuni cinq fois durant l'année 2019. Plusieurs commissions ordinaires et spéciales ont fonctionné.

Les différents objets traités ont concerné :

- le développement des postulats de :
 - M. David PUIPPE (PLR) portant sur la communication et moyens de communication;
 - Mme Nancy MULTONE (ApM) portant sur les intervenants au conseil général et la responsabilité de leurs déclarations;
 - M. David PUIPPE (PLR) portant sur une meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs sur le domaine public;
 - MM. Antoine BELLWALD (PLR) et Eric DUPONT (PLR) portant sur la dynamisation économique du centre-ville;
 - M. Damien RABOUD (ApM) intitulé "Make Monthey clean again";
 - M. Johan DONNET-DESCARTES (AdG) portant sur l'affichage libre à Monthey;
 - M. Joseph Marie OBERHOLZER (AdG) portant sur les fontaines montheysannes;
 - M. Blaise CARRON (AdG) portant sur la mise en œuvre d'un espace public épicène;
 - M. Blaise CARRON (AdG) portant sur la valorisation de l'histoire montheysanne par le déplacement de la statue du Gros-Bellet;
 - MM. Damien RABOUD (ApM) et Fabrice CAILLET-BOIS (AdG) intitulé "Verdure au lieu de pixels";
- la réponse aux postulats de :
 - Mme Carole ANTHAMATTEN (PLR) et de M. Eric DUPONT (PLR) portant sur un inventaire des sites construits à protéger sur la commune de Monthey;
 - M. Clément BORGEAUD (AdG) portant sur le harcèlement de rue;
 - M. David PUIPPE (PLR) portant sur la communication et moyens de communication de la Municipalité et plus particulièrement envers le conseil général;
 - Mme Céline CONTAT (ApM) portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey;

- la réponse aux questions de :
 - M. David PUIPPE (PLR) portant sur la communication, la stratégie communale et la nouvelle application pour notifications push;
 - M. David PUIPPE (PLR) concernant la loi sur l'information du public, la protection des données et de l'archivage (LIPDA);
 - M. Joseph Marie OBERHOLZER (AdG) intitulé "Apprentis et apprentissage";
 - M. Blaise CARRON (AdG) portant sur la gratuité de l'enseignement scolaire obligatoire et son impact sur les finances communales;
 - Mme Anne Laurence FRANZ (AdG) portant sur le Pont du Rhône au Boeufferrant et les liaisons de mobilité douce;
 - M. Joseph CALAMO (PDC) portant sur l'installation d'une table d'orientation au parc de la Torma;
 - M. Giovanni CUTRUZZOLA (AdG) portant sur le personnel de nettoyage des bâtiments communaux et leur rétribution salariale;
 - M. Damien RABOUD (ApM) portant sur l'implication de "Monthey Tourisme" dans le cadre de la grève de la femme le 14 juin 2019;
 - Mme Anne Laurence FRANZ (AdG) portant sur le réseau de voie cyclable et les liaisons interurbaines;
 - M. Johann WOEFFRAY portant sur le double sens cyclable;
 - M. David PUIPPE portant sur la mise en concurrence des actes notariés.

3. Chancellerie

3.1 Guichet central

La "Chancellerie" assure le guichet central de la ville, à l'Hôtel de Ville. Avec l'introduction de la taxe au sac en 2019, la ville a introduit des mesures sociales d'accompagnement. Par l'intermédiaire de son guichet central, la commune distribue les sacs taxés gratuits à l'intention des familles pour les nouveau-nés.

3.2 Votations et élections

L'année 2019 a vu se dérouler diverses votations et élections du Conseil national et du Conseil des Etats. Les taux de participation ont été les suivants :

- Votations fédérales du 10 février 2019 38.59 %
 - Initiative populaire du 21 octobre 2016 "Stopper le mitage - pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)".
- Votations fédérales du 19 mai 2019 43.28 %
 - la loi du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA);
 - l'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant sur l'approbation et la mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen).
- Votation cantonale du 19 mai 2019 41.21 %
 - la révision partielle de la Constitution cantonale (art. 44, 52 et 85a).
- Election du Conseil national du 20 octobre 2019 44.83 %
- Election du Conseil des Etats du 20 octobre 2019 45.07 %

- Election du Conseil des Etats du 3 novembre 2019 – 2^{ème} tour

37.80 %

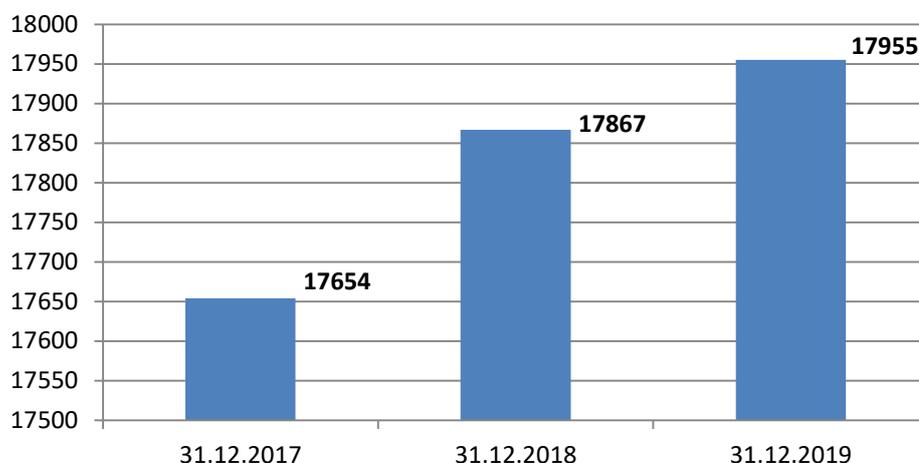
3.3 Office de la population

3.3.1 *Heures d'ouverture*

Les nouveaux horaires d'ouverture de l'Office de la population introduits en 2018 ont été maintenus en 2019 avec notamment une ouverture jusqu'à 19 h. 00 les lundis. Les usagers disposent également d'un guichet virtuel permettant d'accéder à des prestations à distance.

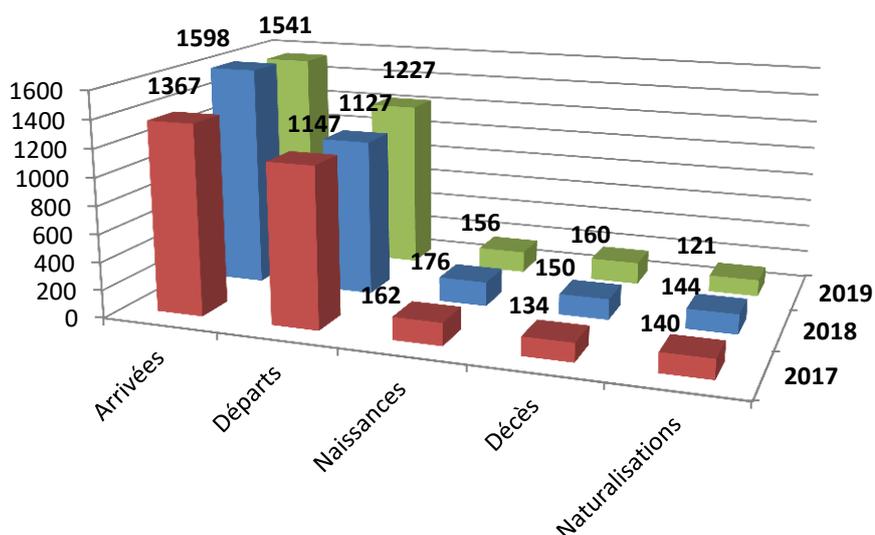
3.3.2 *Statistiques de la population*

Population



3.3.3 *Mouvement de la population*

Mouvement de la population



Nous tenons à préciser que le service a effectué, tous types confondus, pas moins de **12'709** mutations en 2019.

3.3.4 Divers

Enfin, il y a lieu de mentionner les actes administratifs complémentaires suivants, établis et délivrés en 2019, à savoir :

-- Attestations de domicile	1'240
-- Déclarations de domicile	151

3.4 Communication

2019 a débuté avec l'introduction de la taxe au sac à Monthey. Pour présenter les changements et les nouvelles mesures en vigueur à la population, la déléguée à la communication, en collaboration avec le service "Infrastructures, Mobilité & Environnement", a élaboré une brochure explicative qui a été distribuée à chaque ménage.

En mars, une édition spéciale "Mobilité" du journal "Monthey ma Ville" a été éditée, présentant les enjeux sur ce thème pour la ville (transports publics, circulation au centre-ville, mobilité douce, Terminal rail-route, etc.).

Dans le cadre de la réflexion sur l'opportunité d'une fusion entre Monthey et Collombey-Muraz, la déléguée à la communication s'est chargée de la communication pour les deux communes.

Une nouvelle application mobile a également été élaborée et conçue en collaboration avec le préposé à l'informatique et l'hébergeur du site internet de la ville. Après plusieurs mois de conception, de mises au point et de tests, elle a été rendue publique le 1^{er} octobre 2019. Une semaine après sa mise en ligne, près de 1'000 personnes avaient téléchargé cette application disponible sur l'App store et Google play. A fin décembre 2019, 1'721 téléchargements ont été comptabilisés.

Durant l'année, la déléguée à la communication a également eu pour tâches de mettre en place 10 conférences de presse, de concevoir et rédiger le journal "Monthey ma Ville" tiré à plus de 9'000 exemplaires et diffusé en tous ménages 3 fois par année, de rédiger 35 communiqués de presse, d'assister à certaines séances du conseil municipal pour évaluer les informations susceptibles de faire l'objet d'une communication particulière, de préparer certaines représentations officielles du président de ville, ou encore de mettre à jour, sous l'angle rédactionnel, le site internet. Elle a eu aussi pour mission de préparer les différentes communications des services à l'interne et à l'externe (Lulu la Luciole, communications du service "Ressources Humaines", etc.).

3.5 Informatique

Afin de répondre aux besoins des services communaux et d'assurer la disponibilité des infrastructures, la section "Informatique" est continuellement opérationnelle.

Lors de l'année 2019, la section "Informatique" a porté un accent sur la sécurité des systèmes informatiques que ce soit en renouvelant du matériel comme les "core switch" ou en déployant un nouvel antivirus.

En prévision de la fin du support "Windows 7" par "Microsoft", la section "Informatique" a procédé à la migration des 250 sessions informatiques de la ville sur "Windows 10".

La section "Informatique" a également accompagné la "Chancellerie" pour la digitalisation du processus décisionnel du conseil municipal à savoir pour la modélisation de l'outil informatique, de son déploiement ainsi que de la formation des divers utilisateurs. De même, la section "Informatique" a largement accompagné la déléguée à la communication pour l'élaboration de la nouvelle application mobile de la ville.

3.6 Centrale d'achats

Les activités de la "Centrale d'achats" se sont portées sur les investissements, les renouvellements de contrats importants et le projet des archives communales.

En effet, les années précédentes furent consacrées en priorité à l'optimisation des coûts de fonctionnement qui, arrivant progressivement à son terme, a permis de libérer de la disponibilité pour accompagner plus de projets d'investissement.

De nombreux appels d'offres ont été menés pour les services "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" (au 1^{er} semestre) et "Infrastructures, Mobilité & Environnement" (au 2^{ème} semestre), pour les procédures de gré à gré concurrentiel, sur invitation et ouvertes.

Afin de faciliter les procédures de marchés publics et l'adéquation avec le processus décisionnel communal le soutien et le conseil aux bureaux d'architectes et d'ingénieurs se sont accentués. Cette expertise a notamment été mise à contribution pour l'extension du Home "Les Tilleuls" et la nouvelle caserne des pompiers.

La "Centrale d'achats" a été associée au projet du Terminal Combiné de Monthey (TCM) pour intégrer le processus lié à la Loi sur les marchés publics (LMP).

L'appel d'offres pour le renouvellement de la convention d'affichage a été conduit et a vu l'adjudication de cette prestation à la société ESH au détriment de la SGA. Cet appel d'offres, placé sous la Loi sur le marché intérieur (LMI) et non sous la Loi sur les marchés publics (LMP), fut complexe tant dans son contenu que dans son périmètre avec la séparation des surfaces communales et cantonales.

La "Centrale d'achats" a étoffé et harmonisé les conditions générales d'appel d'offres LMP pour faciliter leur établissement et surtout sécuriser les procédures sur invitation et ouvertes.

La gestion du projet des archives a vu ce défi entrer dans sa phase d'exécution et a nécessité, de la part de la "Centrale d'achats", un suivi hebdomadaire pour respecter le planning et assurer les ressources humaines temporaires, principalement avec le "Centre Régional Travail & Orientation".

Enfin, la "Centrale d'achats", à la demande du conseil général, a présenté un rapport d'activités lors du plénum le 26 août 2019.

4. Ressources Humaines

L'effectif du personnel communal au 31.12.2019 est de 467 employés (sans les stagiaires et les apprentis), occupant 340.7 postes équivalents plein temps, et se répartissant ainsi :

Services/sections	2018	2019	
	EPT	Effectif	EPT
Ressources Humaines et Conciergerie	2.3	27	16.5
Finances & Gestion	8.8	10	9
Promotion Economique	1	1	1
Chancellerie	10.8	16	11.4
Curatelle	7	9	7
Sports, Jeunesse & Intégration	9.7	22	10
Enfance	29	51	31.1
Culture, Tourisme & Jumelage	16.5	28	16.5
Ecoles primaires, Cycle d'orientation & Formation Professionnelle	9.4	19	10.2
Urbanisme, Bâtiments & Constructions	19.8	10	8.2
Infrastructures, Mobilité & Environnement	36.7	44	38.7
Electricité, Energies & Développement Durable	15.9	18	16.9
Sécurité publique	35.7	36.7	36.9
Sécurité civile	7.2	8	7.2
Home "Les Tilleuls"	122	168	120.1
Total	331.8	467	340.7

Ce tableau permet de constater que l'effectif total en équivalent plein temps (EPT) est resté stable puisqu'il n'a augmenté que de 8.9 unités. L'essentiel de cette augmentation provient de certaines

hausse de taux d'activité. Les seuls engagements supplémentaires consentis par le conseil municipal ont été :

- un poste d'éducatrice EDE à 85 % et deux postes d'aide-éducatrices à 65 % et 60 % au sein du service "Enfance";
- un poste d'ingénieur en systèmes industriels à 100 % au service "Electricité, Energies & Développement Durable";
- un référent pédagogique numérique à 80 % au sein des services "Cycle d'orientation & Formation professionnelle" et "Ecoles primaires";
- un employé technique "dessinateur" à 100 % et un employé technique à 100 % pour la déchetterie au sein du service "Infrastructures, Mobilité & Environnement".

Chaque année, le nombre de bâtiments en mains communales a tendance à croître et la gestion de leur entretien au sens large est devenue complexe. C'est pourquoi, en 2018, il a été proposé de scinder la section "entretien" des bâtiments en deux branches, à savoir une branche chargée de l'entretien courant et du nettoyage des bâtiments, section qui a été rattachée au service des "Ressources Humaines" et la seconde, en charge de la technique des bâtiments et des travaux de réparation, qui dépend du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions".

Durant l'année 2019, six collaborateurs âgés de 60 à 64 ans ont pris leur retraite.

La ville de Monthey se doit d'agir avec exemplarité dans le soutien de la formation des jeunes et le développement des places d'apprentissage. Notre administration communale a la chance de former chaque année une cinquantaine de stagiaires et d'apprentis.

5. Finances

5.1 Impôts

Il est donné, ci-après, la statistique sur la répartition par catégorie des revenus imposables et de la fortune imposable pour les personnes physiques en 2017. Il est précisé que les bordereaux sans aucun revenu et sans aucune fortune n'y figurent pas.

- Impôt sur le revenu

Catégorie	Contribuables		Revenus imposables		Impôts facturés	
	nombres	pourcentage	Montants	pourcentage	montants	pourcentage
1 à 25'000	2194	23 %	29'116'100	6 %	1'084'641	3 %
25'001 à 50'000	3392	36 %	130'892'400	26 %	6'612'451	21 %
50'001 à 70'000	1941	20 %	114'468'300	23 %	7'019'828	22 %
70'001 à 100'000	1296	14 %	106'538'700	21 %	7'095'707	22 %
100'001 à 150'000	499	5 %	58'855'300	12 %	4'334'097	13 %
150'001 à 200'000	104	1 %	17'711'400	4 %	1'571'664	5 %
plus de 200'000	99	1 %	40'079'100	8 %	4'403'088	14 %
Total	9525	100 %	497'661'300	100 %	32'121'476	100 %

- Impôt sur la fortune

Catégorie	Contribuables		Fortunes imposables		Impôts facturés	
	nombres	pourcentage	montants	pourcentage	montants	pourcentage
1 à 50'000	1197	29 %	25'600'000	1 %	46'216	1 %
50'001 à 100'000	569	14 %	41'988'000	3 %	90'014	2 %
100'001 à 200'000	715	17 %	104'925'000	7 %	244'421	5 %
200'001 à 500'000	908	22 %	294'949'000	19 %	734'788	16 %
500'001 à 1'000'000	449	11 %	313'371'000	20 %	883'955	19 %
1'000'001 à 5'000'000	269	6 %	500'479'000	32 %	1'669'980	36 %
plus de 5'000'000	21	1 %	283'949'000	18 %	937'580	20 %
Total	4128	100 %	1'565'261'000	100 %	4'606'954	100 %

5.2 Cadastre

La commission communale des taxes cadastrales s'est réunie 7 fois durant l'année 2019. Elle a procédé à la taxation de 73 immeubles, dont 13 à la suite de rénovation, pour un montant total de Fr. 35'322'115.-- contre Fr. 106'935'190.-- en 2018.

Les actes notariés, enregistrés au cadastre communal, se sont élevés à 376.

6. Promotion économique

En 2019, quelques 108 sociétés ou raisons individuelles ont été inscrites à Monthey pour 65 qui y ont cessé leur activité. Quelques 35 contacts ont été établis avec des commerces, sociétés ou artisans souhaitant développer une activité dans la région. En parallèle, de nombreux contacts sont régulièrement entretenus avec les commerces et entreprises déjà établies. La mise en relation de 3 entreprises de la place pour la réalisation d'une halle aux Ilettes, sur un terrain communal, a abouti et le dossier de construction est en cours. La promotion économique s'est impliquée dans ce dossier qui permet, non seulement de répondre aux demandes des entreprises, mais également d'économiser le terrain industriel et de le valoriser au mieux. Un nouveau projet, sur le même modèle, est en discussions, toujours dans la zone industrielle des Ilettes.

Au 31 décembre 2019, il est dénombré, sur le site de "Gessimo", quelques 1'380 utilisateurs, dont près de 380 personnes exerçant une activité économique. 1'250 mouvements journaliers sont enregistrés à l'entrée du site.

"Bioark" compte à ce jour 25 sociétés, start-ups, associations ou institutions sur le site, ce qui représente environ 184 personnes actives. 90 % des surfaces disponibles au "Bioark" sont occupées. Un nouveau bâtiment est en cours de réalisation et offrira quelques 5'000 m² destinés pour 2/3 principalement à la production. Plus d'une centaine de contacts ont été pris durant l'année 2019 par l'équipe de "Cimark" et de "Bioark" pour attirer de nouveaux projets.

7. Sécurité publique

Durant l'année 2019, la police municipale de Monthey a poursuivi ses missions de police de proximité, notamment via la création de panneaux préventifs visant la bonne cohabitation entre les détenteurs de chiens et les cyclistes.

Elle a porté un accent particulier au contrôle du stationnement sauvage au centre-ville et à celui des déchets, principalement des cartons et autres encombrants, abandonnés à proximité des containers.

Le règlement intercommunal de police a été soumis à l'autorité politique des quatre communes. Il devrait entrer en application courant 2020, une fois la validation du Conseil d'Etat obtenue.

A l'unité de police interne (UPI), la centrale d'engagement et de transmission a dû répondre à 50'494 appels téléphoniques et à 3'485 appels depuis les interphones des parkings communaux. Cette unité assure une permanence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec la présence d'au minimum un agent. Elle gère également les écrans de vidéosurveillance dans les parkings et aux endroits sensibles en ville.

Les agents d'intervention de l'unité police-secours (UPS) sont intervenus à 3'113 reprises (+ 203 qu'en 2018). Cette unité assure en permanence la présence de deux patrouilles sur l'ensemble du territoire, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Les agents de l'unité de police de proximité (UPP) ont participé à de nombreuses séances d'organisation de divers événements et se sont chargés, du point de vue sécuritaire, de plus de 450 manifestations sur l'ensemble du territoire. Ils ont géré les contacts avec les différents services communaux et se sont occupés du recensement des tenanciers de plus de 155 établissements et de plus de 900 commerces sur l'ensemble du secteur, en collaboration avec l'UPI et l'UPS. Ils ont également la charge du domaine public, de la signalisation, du suivi des chantiers, de l'éducation routière dans les écoles, des naturalisations et du contrôle du stationnement.

A ce jour, l'effectif total du service "Sécurité publique" est de 37 personnes, employés civils compris. L'année 2019 fut complexe en matière de gestion des tableaux de service (3'700 heures d'absence, soit 2'919 heures maladie et 781 heures accident, contre 3'210 en 2018).

En ce qui concerne les objectifs 2020, l'accent sera maintenu sur l'application du nouveau règlement sur les déchets, les mesures à prendre en matière de harcèlement de rue et le respect des règles de stationnement au centre-ville.

En 2019, 12'438 amendes d'ordre ont été posées sur l'ensemble du secteur (contre 13'422 en 2018), pour un montant de Fr. 629'590.--. Ce montant n'est toutefois pas le montant réellement encaissé. Certaines amendes d'ordre sont en effet contestées et peuvent être annulées (Tribunal de police), voire jamais encaissées (poursuites). 676 amendes d'ordre proviennent des contrôles radar (sur l'ensemble du secteur).

Les chiffres-clés 2019 en un coup d'œil :

		2018	2019
Unité Police interne	Commandements de payer notifiés	3'879	3'969
Unité Police proximité	Manifestations	+ de 450	env. 450
Unité Police-secours	Interventions sur Monthey	2'174	2'383
	Interventions sur Collombey-Muraz	647	612
	Interventions sur Massongex	80	79
	Interventions sur Vérossaz	9	22

8. Sécurité civile

8.1 Mesures de sécurité-incendie

Le service a traité 202 dossiers de construction et/ou de transformation, a visité 113 bâtiments pour donner un préavis afin de délivrer un permis d'habiter et a effectué 83 inspections périodiques d'établissements privés et publics.

8.2 Service du feu

En 2019, le CSI-A de Monthey & Environs est intervenu à 165 reprises. Celles-ci représentent : 29 luttes contre le feu (habitations, appartements, voitures, broussailles, cheminées, etc.), 14 accidents de circulation dont 4 avec désincarcération, 26 alarmes automatiques, 15 alarmes de renfort

hors territoire, 19 petites inondations, 14 nids de guêpes, 15 pollutions sur route, 3 sauvetages d'animaux, 16 sauvetages de personnes, 14 divers (intempéries, contrôles caméra thermique, vents tempétueux, etc.).

Il est à noter encore que le corps de sapeurs-pompiers comprend les communes de Monthey, Massongex et Vérossaz avec un effectif, en 2019, de 72 personnes, avec 12 démissions dont celle du commandant, le major Marc COLOMBARA, et 7 admissions dans le courant de l'année. Il ne faut pas oublier que tous ces soldats du feu sont des miliciens ayant un emploi. Les réflexions, au niveau du Chablais, pour trouver des synergies et systématiques de mobilisation portent leurs fruits.

8.3 Etat-Major de Conduite Régional (EMCR)

En 2019, l'Etat-Major de Conduite Régional a été mobilisé partiellement au mois de juin suite aux fortes intempéries.

8.4 Système d'alertes et d'alarmes aux voisinages

Ce système, mis en place depuis plusieurs années, a été utilisé lors des essais d'alarme annuels. Cela a permis une information claire aux citoyens et une mise à jour des données.

8.5 Santé et sécurité au travail

Un concept de mise en œuvre MSST est élaboré avec l'appui d'un consultant. Une information systématique a été mise en place. Tous les collaborateurs de la commune ont suivi une formation de base de sécurité (connaissance des éléments d'extinction, numéros d'urgence, bon comportement) ainsi que les nouveaux apprentis.

8.6 Protection civile

La protection civile (PCi) de Monthey & Région a un effectif, fin 2019, de 389 miliciens. 2'253 jours de service ont été effectués, soit 400 jours de moins qu'en 2018. Ce chiffre correspond à la moyenne des 8 dernières années. L'année 2018 avait été marquée par les engagements de la PCi lors des intempéries dans le Chablais en début d'année.

Le taux de présence, lors des cours de répétition, s'est élevé à 88 %, ce qui représente le meilleur taux jamais réalisé. 28 personnes ont été dénoncées pour non-entrée en service. 24 d'entre elles ont écopé d'une amende et les 4 restantes ont été condamnées par le Ministère public à des jours-amende avec sursis.

Outre les cours de répétition purement techniques, la protection civile a été engagée pour des travaux de remise en état (421 jours), des engagements en faveur de la collectivité (517 jours) et des prestations au bénéfice d'institution (943 jours). Les partenaires ainsi que les autorités cantonales ont manifesté à plusieurs reprises leur satisfaction. L'état-major du bataillon, quoique réduit à deux personnes durant 6 mois, a su efficacement assurer ses missions et remplir tous ses mandats.

9. Ecoles primaires

Dans la mesure où l'année scolaire s'étale sur deux années civiles, les données statistiques mentionnées ci-après concernent l'année scolaire 2019 - 2020.

A la rentrée scolaire d'août 2019, les Ecoles primaires ont accueilli 1'408 élèves, soit 3 de plus qu'en août 2018. Les élèves ont été répartis dans 67 classes primaires (de 1H à 8H). La moyenne d'élèves par classe est de 21,01. Certaines classes de la ville peuvent parfois atteindre 25 élèves. Depuis une vingtaine d'années, les effectifs scolaires évoluent légèrement, oscillant entre 1'316 élèves (année 2009-2010) et 1'475 élèves (année 2000-2001). Ces dernières années, la tendance est à la hausse.

La direction des Ecoles primaires est également appelée à diriger le Centre Pédagogique Spécialisé régional (CPS), lequel doit gérer les situations d'élèves au bénéfice de mesures renforcées. Le CPS est ainsi responsable des mesures d'intégration de St-Gingolph à Vernayaz. Pour l'année scolaire en cours, cette gestion concerne 68 (+3) situations d'élèves scolarisés de la 1H à la 11CO. Ces dernières

années, nous enregistrons une augmentation importante des besoins d'accompagnement assumés par des aides à la vie scolaire ou des stagiaires en formation. Le nombre de stagiaires est passé progressivement de 2 en 2012 - 2013 à 13 jeunes gens cette année. Ce sont des étudiants qui envisagent ensuite de rejoindre la HES-SO. Ces stagiaires accompagnent des élèves avec des difficultés motrices ou en situation de handicap, complétant souvent le temps de présence de l'enseignant(e) spécialisé(e) dans certaines classes. Leur action est complétée par l'engagement de 14 aides à la vie scolaire. Ces mesures permettent à de nombreux élèves de pouvoir être scolarisés, malgré leur handicap.

Les Ecoles primaires et le CPS emploient 130 enseignants, dont plus de la moitié sont engagés à temps partiel. Sans tenir compte des cours dispensés par des spécialistes (sport, musique, etc.), 43 % des classes 1H - 8H bénéficient de l'intervention de deux enseignants travaillant en duo pédagogique. La répartition des genres est stable par rapport à l'année précédente (77,5 % de personnel féminin).

En août 2019, deux classes supplémentaires ont rejoint le projet de recherche "Un violon dans mon école". Cette expérience, financée par une fondation à but non lucratif, vise à prouver les bienfaits de l'apprentissage précoce d'un instrument de musique tel que le violon sur les enfants et leur développement global. Pour ce faire, 3 professeurs de violon du Conservatoire cantonal travaillent auprès de nos élèves. De plus, pour favoriser les échanges intergénérationnels ou encore le lien école-familles, certains cours de violon sont ouverts aux parents d'élèves ainsi qu'aux résidents du Home "Les Tilleuls" qui les accueillent parfois.

L'arrêté fédéral sur la gratuité de l'école est entré en application sur l'ensemble du canton à la rentrée scolaire. La transition s'est déroulée dans la sérénité. Comme l'économat scolaire était déjà bien implanté et performant, la décision a été prise de renforcer l'existant en étendant l'inventaire à l'ensemble du matériel nécessaire à l'enseignement. L'année scolaire 2019 – 2020 est une année de transition qui nous permettra d'ajuster les choix de matériel réalisés au départ.

Le nouveau référent pédagogique numérique a pris ses fonctions en août. Il a démarré son activité avec des activités centrées sur l'axe préventif (interventions en classe, participation à des réunions, création d'un programme de prévention logique). Son intégration dans l'équipe se déroule très bien et son plan d'action est riche. L'axe dédié à l'intégration du numérique dans l'école sera abordé dans un second temps. On se réjouit de poursuivre cette expérience pilote en Valais.

Autre projet pilote dans le canton, la création d'un atelier de compétences sociales (ACS) destiné aux élèves concernés par certaines thématiques choisies (gestion de la colère, confiance en soi, etc.). Sur la base d'une inscription, des enfants participent à des sessions de travail, accompagnés par les médiateurs scolaires, un enseignant ressource cantonal, dans certains cas l'infirmière scolaire ou encore un(-e) thérapeute du Centre pour le Développement et la Thérapie (CDTEA).

Cet atelier vise l'approfondissement des compétences transversales et représente une réponse complémentaire aux difficultés vécues à l'école par certains enfants.

Le coût moyen d'un élève (finance d'écolage) pour les Ecoles primaires reste stable; le montant de Fr. 2'400.-- a été fixé pour une durée de 4 ans. De plus, l'exercice comptable 2019 reste équilibré et en adéquation avec les années précédentes.

Le personnel enseignant fournit toujours un travail de qualité et s'investit énormément en faveur de la jeunesse montheysanne. Nos classes participent à de nombreux projets qui représentent une belle vitrine pour notre ville. Le climat de collaboration avec le canton reste favorable; la confiance accordée par les autorités scolaires, tant communales que cantonales, contribue grandement au bon développement de l'école.

10. Cycle d'orientation & Formation Professionnelle

Dans la mesure où l'année scolaire s'étale sur deux années civiles, les données mentionnées ci-après concernent l'année scolaire 2019 - 2020.

A la rentrée scolaire 2019, 535 élèves (+10) fréquentent le Cycle d'orientation (275 filles et 260 garçons). Ces chiffres montrent que l'augmentation des effectifs se poursuit légèrement (+2 %).

Ces élèves sont répartis dans 27 classes : 9 classes de 9CO (-1), 10 classes de 10CO (+2), 5 classes de 11CO (-2), 2 classes régionales de l'enseignement spécialisé (id.) et 1 classe de préapprentissage (id.). Ces classes sont subdivisées, par modules, en fonction des matières d'enseignement. Cela représente 120 groupes (2 matières à niveaux en 9CO et 4 matières à niveaux en 10CO et 11CO), 48 groupes dédoublés d'enseignement (activités créatrices manuelles et économie familiale) et 20 groupes de soutien hors classe, régulièrement renouvelés.

Les élèves qui relèvent de l'enseignement spécialisé ordinaire sont pris en charge, en intégration partielle, sous forme de programmes adaptés à raison de 65 heures/semaine. De plus, 10 heures/semaine sont dévolues aux élèves allophones.

Les effectifs moyens de classes sont de 22.3 élèves en 9CO, de 21.7 en 10CO et de 20.8 en 11CO. 10 élèves sont inscrits en classe d'enseignement spécialisé renforcé et 12 élèves en classe de préapprentissage. C'est ainsi près de 1'080 heures de cours qui sont assurées chaque semaine dans une perspective d'orientation et d'intégration des élèves dans le monde professionnel.

L'équipe pédagogique (enseignants de branches et titulaires de classe) est composée de 52 personnes, soit 32 femmes et 20 hommes. 77 % de ces personnes ont un taux d'engagement supérieur à 75 % et 17 % sont engagées à un taux situé entre 50 % et 75 %.

Sur le plan pédagogique, des changements notoires ont eu lieu dans les moyens d'enseignement, avec une mise sur pied de plusieurs formations continues. La gratuité des frais scolaires pour les parents a pu être absorbée de manière ciblée et progressive, en tenant compte des directives et recommandations fédérales et cantonales en la matière. Il y a lieu de souligner que les défis quotidiens sont menés avec tout l'engagement nécessaire, en étroite collaboration avec tous les partenaires.

Le Cycle d'orientation bénéficie d'un cadre scolaire qui répond aux besoins, en s'adaptant régulièrement et progressivement aux attentes légitimes. Ces aménagements permettent de garantir un environnement de qualité et les investissements progressifs et planifiés génèrent ainsi des engagements financiers "lissés" dans le temps. Le restaurant scolaire enregistre plus de 143 inscriptions, soit une progression de 10 %. Cette prise en charge est importante puisqu'elle ne concerne pas uniquement le repas, mais également les cours d'appuis et les études surveillées. L'école arrive, à ce jour, à répondre aux demandes dans ce domaine.

Outre les heures d'enseignement ordinaire, de nombreux projets jalonnent la vie de l'école : échanges linguistiques, journées d'orientation et des métiers, activités culturelles et sportives, actions de prévention et de sensibilisation, éducation au numérique, etc.

Dans le domaine de l'apprentissage, le Service suit près de 640 apprentis de manière directe ou indirecte, à travers en particulier des commissaires communaux qui ont effectué près de 250 visites. Une vingtaine d'apprentis ont également bénéficié de cours d'appuis assurés par une dizaine d'enseignants. La cérémonie des "apprentis méritants" permet de féliciter des apprentis pour leur parcours remarquable lors de leur apprentissage. Cette année, il y a eu 11 lauréats. De plus, la commune de Monthey aide, de manière subsidiaire, les personnes en formation à travers des bourses ou des prêts. Une quarantaine de dossiers ont été traités cette année.

L'exercice comptable pour l'année 2019 correspond au budget. Les charges, avec des changements liés à des adaptations nécessaires, ont engendré certaines dépenses qui sont restées globalement fidèles aux prévisions budgétaires. La finance d'écolage pour un élève du Cycle d'orientation s'élève à Fr. 4'000.--.

11. Culture, Tourisme & Jumelage

11.1 Théâtre du Crochetan

Dans le cadre de la saison écoulée, 58 spectacles pour 95 représentations, alliant le théâtre, la danse, l'humour, les musiques du monde, la musique, la variété et la chanson ont été présentés au Théâtre du Crochetan ainsi qu'au Théâtre du Raccot. Il convient aussi de relever la remise des Prix suisses de théâtre 2019 dans le cadre de la Rencontre du Théâtre Suisse ainsi que le spectacle "Les cocottes en sucettes" qui a été créé et présenté dans La Tour Vagabonde.

La Galerie du Crochetan a, quant à elle, proposé quatre expositions.

La vente des abonnements s'est élevée à 267. Le nombre de spectateurs a atteint quant à lui 23'391, une fréquentation en hausse par rapport aux années passées.

La médiation culturelle a touché 3'000 personnes en 2019, en plus des 3'000 élèves montheysans lors des 7 représentations scolaires organisées pour les écoles.

11.2 Château

La "Haute Ecole de Musique" (HEMU) a proposé, à nouveau, en collaboration avec le Théâtre du Crochetan, une série de concerts au Château de Monthey. Une sélection de groupes de musique de chambre, formés de professeurs et d'étudiants professionnels, ont donné des concerts tout au long de l'année.

11.3 Pont Rouge

La programmation 2019 du Pont Rouge a rencontré un vif succès. Cinq soirées furent complètes, ce qui constitue une belle performance au vu de l'offre culturelle toujours plus abondante et concurrentielle. La fréquentation moyenne est quant à elle en légère augmentation par rapport à 2018. Les recettes billetterie suivent la même tendance.

L'ensemble des bénévoles représentent environ 60 personnes.

11.4 Ecole communale de Musique de Monthey (ECMM)

59 élèves (contre 73 la saison passée) suivent des cours à l'Ecole communale de Musique de Monthey durant l'année scolaire 2019 - 2020. Ceux-ci proviennent principalement de la commune de Monthey, mais aussi de tout le district. Au final, ce sont 13 professeurs qui ont dispensé ces leçons dans les trois lieux affectés aux cours de l'ECMM.

11.5 Médiathèque

En constante augmentation depuis 10 ans, le volume des prêts a fortement augmenté en 2019 (+ 10 %) pour franchir le cap de 120'000 documents (6,7 prêts par habitant) et la fréquentation de la Médiathèque suit une courbe parallèle. Depuis la rentrée scolaire, la Médiathèque a accueilli plus de 60 classes, soit 4 par semaine (mercredi excepté, en raison de l'ouverture non-stop au public).

11.6 Salles communales

Le service a géré 488 locations de salles communales, dont font partie le Pavillon des Mangettes, la salle de la Gare, la Maison du Sel, la salle Centrale, le Château, le Pont Rouge et le Théâtre du Crochetan. De plus, la Grange à Vanay a compté 140 jours d'occupation pour 7 expositions.

12. Sport, Jeunesse & Intégration

12.1 Sports

L'année 2019 a marqué le début de l'utilisation du terrain synthétique dans la zone du Verney par les sociétés montheysannes mais également par les clubs alentours. Les terrains naturels d'entraînement ont ouvert durant le printemps.

De plus, le nouveau bloc vestiaire propose désormais une capacité doublée ainsi que de nouveaux locaux de rangement pour les sociétés. L'amélioration et l'agrandissement de cette zone est une plus-value dans l'offre sportive de la ville.

Les événements habituels du service ont été organisés tels que le Street Fit et le Mini-Triathlon, cependant la Course Folle de Noël, organisée en collaboration avec "Monthey Tourisme", a dû être annulée en raison d'une météo peu favorable. Le service a coordonné, au niveau interne, de nombreuses manifestations, telles que la Montheysanne, le spectacle aquatique le Roi Lion, l'UBS Kids Cup, l'International Chablais Hockey Trophy et la Course des 2 Chapelles.

12.2 Soluna

Un vaste projet de consultation des 12 à 25 ans a été lancé dans le cadre des 20 ans de Soluna. Intitulé "Ramène ta fraise", celui-ci annonce tout de suite la couleur et la volonté de la ville : donner la parole aux jeunes. En toile de fond, une question sera posée aux jeunes : est-ce que tu t'imagines vivre à Monthey dans 20 ans ? Ce projet novateur par ses différentes approches a permis à la ville de décrocher un important financement extérieur réparti sur les deux prochaines années. Il se veut aussi une expérience pratique de la citoyenneté.

Le service est de plus en plus actif dans l'encadrement de jeunes dans la réalisation d'animations, allant d'une simple animation à un projet plus conséquent. Les activités habituelles continuent par les programmes d'activités pour les 6-12 ans et les 12-16 ans ainsi que les animations hors-murs.

Les collaborations autour du travail social hors-murs se sont intensifiées afin d'améliorer l'intégration sociale des jeunes en difficultés ou en rupture.

12.3 Intégration des étrangers

Les changements de loi de 2018 ont marqué de leur empreinte les activités du bureau à l'intégration, notamment par une forte augmentation du nombre de demandes de naturalisation et une augmentation de la fréquentation des ateliers "infos natu". De même, l'organisation des examens Fide (obtention du passeport des langues) a tout de suite montré sa pertinence et les sessions ont été remplies rapidement. Les 200 élèves par semestre, qui fréquentent les cours de français, peuvent également bénéficier de documents pédagogiques continuellement adaptés par les enseignantes.

Désormais, tous les vendredis matin, un binôme d'activité a lieu à la Maison du Monde : un café rencontre pour les adultes et un atelier "éveil à l'école" pour les enfants en âge préscolaire. Les premiers peuvent ainsi pratiquer le français et créer du lien social tandis que les seconds seront mieux préparés à leur entrée à l'école, conformément aux nouvelles prescriptions du canton concernant l'intégration précoce.

Le projet citoyen "Enfin je vote" a vécu sa deuxième édition. Son succès s'est confirmé et son déroulement s'est bien passé grâce à la participation active des élus. La collaboration avec les déléguées à l'intégration de la région du Haut-Lac et de St-Maurice s'est renforcée pour la réalisation de projet comme la "semaine d'action contre le racisme". Le Pass Bienvenue continue sa croissance et commence à trouver sa place.

La collaboration avec le Cycle d'orientation s'est pérennisée autour du projet des cours de cuisine donnés par des femmes migrantes aux élèves. La collaboration avec les Ecoles primaires se renforce également. Les projets récurrents comme la soirée annuelle d'accueil des nouveaux habitants, les entretiens individuels, le courrier de bienvenue aux personnes migrantes, les ateliers d'éveil au français, la permanence juridique et sociale par Centre Suisses Immigrés (CSI), "Crèches dans nos quartiers" et la soirée de remises d'attestation des cours de français ont poursuivi leur évolution.

13. Home "Les Tilleuls"

13.1 Résidents

En raison des travaux d'agrandissement du Home "Les Tilleuls" et de la démolition nécessaire de plusieurs chambres et dès l'obtention de l'autorisation de construire, la capacité d'accueil a été réduite progressivement. Par conséquent, une comparaison du taux d'occupation des lits de long séjour de l'année 2019 avec celui de 2018 n'est pas significative.

Du côté des appartements protégés, le taux d'occupation a été de 88.71 % contre 92.60 % en 2018, ce qui représente une réduction de 213 journées d'hébergement. Cette diminution s'explique par le fait qu'en raison de travaux de rénovation, plusieurs appartements n'ont pas été occupés durant quelques semaines.

La moyenne d'âge des pensionnaires est demeurée stable par rapport à l'année précédente, soit 86.71 ans contre 86.37 en 2018. Pour les locataires, la moyenne d'âge a été en légère diminution, se situant à 83.64 ans contre 84.54 en 2018. L'âge moyen des résidents à l'admission est légèrement inférieur à celui de l'année 2018, passant de 85.4 ans à 84.2 ans en 2019.

Les personnes domiciliées sur la commune de Monthey représentent le 95.9 % de l'ensemble des résidents et locataires, alors que 0.3 % sont en provenance du district et 3.8 % du canton du Valais.

Vu la réduction du nombre de lits, le nombre de journées d'hébergement a également diminué par rapport à celui de l'année précédente, soit 44'432 journées en 2019 contre 46'811 en 2018. La tendance a été la même en ce qui concerne le nombre de journées de soins facturées aux caisses-maladie, soit 39'147 journées en 2019 pour 42'557 en 2018.

13.2 Liste d'attente

La liste d'attente pour une admission dans l'établissement des "Tilleuls" demeure stable par rapport aux années précédentes. De nombreuses personnes âgées, domiciliées à Monthey, sont entrées dans un autre EMS, faute de places disponibles au Home "Les Tilleuls". L'agrandissement du Home, qui est en cours de travaux, permettra à la commune de répondre à cette sollicitation régulière et croissante en faveur des aînés.

13.3 Personnel

Au 31 décembre 2019, le Home "Les Tilleuls" comptait 168 collaboratrices et collaborateurs pour 120.10 EPT (équivalents plein temps). Le service de soins occupait 106 personnes pour 79.05 EPT, alors que 62 employé(e)s (41.05 EPT) travaillaient dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'animation, de l'administration, de l'entretien et du service technique.

Sur le plan de la formation, 13 apprentis, de nombreux stagiaires HES ainsi que d'autres institutions sont engagés actuellement au sein du Home "Les Tilleuls", dans les secteurs des soins, de l'administration, de l'intendance, du service technique, de la cuisine et de l'animation.

En ce qui concerne la formation continue, nous poursuivons nos objectifs qui visent à encourager les collaboratrices et collaborateurs à développer leurs compétences, tant par des formations ponctuelles que par des formations de longue durée. Dans le courant de l'année 2019, 6 collaboratrices et collaborateurs ont terminé une formation et obtenu les titres suivants :

- 1 certificat d'études avancées en soins palliatifs (CAS);
- 1 certificat de maturité professionnelle commerciale (MPC);
- 2 CFC d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC);
- 1 CFC d'assistant socio-éducatif (ASE);
- 1 attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement (ASA).

14. Service social

En 2019, le service social a employé 9 assistants(es) sociaux(ales) à temps partiel, équivalent à une dotation en personnel de 6.0 postes. Le personnel administratif est composé de 10 assistantes administratives à temps partiel, équivalent à une dotation en personnel de 5.3 postes. La réception occupe 1.9 EPT (équivalents plein temps) afin d'accueillir et traiter les nouvelles situations, de répondre aux demandes des bénéficiaires et d'effectuer les diverses tâches administratives utiles et nécessaires.

L'année 2019 a été marquée par une phase de stabilité qui a permis aux différentes équipes de s'acclimater aux locaux et à la nouvelle gouvernance mise en place en 2018.

Le service social a traité 645 dossiers pour 580 en 2018.

En mars 2019, l'équipe des assistants sociaux a participé à la journée des assistants sociaux du canton du Valais qui a eu lieu à la clinique de la SUVA à Sion. Cette journée a permis de travailler en groupe sur l'insertion socio-professionnelle et les mesures y relatives.

Une journée de team building a aussi eu lieu courant septembre 2019 et a permis ainsi à l'ensemble des membres du service social de renforcer ses liens et d'améliorer la cohésion d'équipe. Cette journée a été organisée par le SEMO de Monthey.

15. Service Officiel de la Curatelle (SOC)

Les collaborateurs, ainsi que le chef de service et son adjoint, en charge de l'exécution des mandats de curatelle, étaient au nombre de six et représentaient 4.8 EPT (équivalents plein temps) au 31 décembre 2019. Le secteur administratif, pour sa part, était alors formé de trois personnes pour 2.2 EPT. Aux neuf personnes précitées, lesquelles sont toutes soumises au statut du personnel communal, s'ajoutent deux postes de stagiaires MPE et un poste de stagiaire MS-so.

Les mesures de protection de l'adulte confiées aux six curateurs officiels ainsi que les autres missions assumées par ces derniers, s'élevaient, au 31 décembre écoulé, à 167 situations. En comparaison avec 2018, on constate donc une diminution de 9 unités (176/167). A noter que la statistique de 167 situations est une "photographie" à la date déterminée précitée; celle-ci ne prend donc pas en compte les mainlevées de mesures de protection, les transferts de celles-ci à de nouveaux mandataires ou, encore, les transferts de for intervenus en 2019 qui ont été de 28 unités.

Durant l'année écoulée, 35 nouvelles curatelles (26 en 2018 et 10 en 2017), sur les 51 nouvelles mesures instaurées par notre APEA en faveur de personnes domiciliées à Monthey, ont par ailleurs été confiées à des curateurs privés; ces derniers, de même que ceux qui ont été formés les années précédentes, ont pu bénéficier de consultations juridiques auprès de notre service. 16 nouvelles curatelles ont ainsi été confiées au SOC.

S'agissant des ressources financières des 167 personnes suivies par le service, dont 38 vivent en institution et 129 à domicile, la grande majorité d'entre elles ont disposé de revenus propres (salaires et/ou prestations d'assurances sociales). Force est de constater le maintien d'une faible proportion de bénéficiaires d'une aide sociale totale ou partielle, au nombre de 19 au 31 décembre écoulé (24 au 31.12.2018).

Les 81 redditions périodiques ou finales examinées par l'APEA de Monthey en 2019 ont produit une rémunération moyenne de quelque Fr. 3'600.-- par reddition (Fr. 3'300.-- en 2018). A l'instar de l'année passée, une provision d'un montant de Fr. 50'000.-- a été constituée pour les redditions de comptes en attente, au 31 décembre écoulé, auprès de ladite Autorité.

Cela étant, tant les recettes enregistrées en 2019 que les dépenses du service se sont inscrites dans le cadre des prévisions budgétaires.

Il y a encore lieu de souligner d'une part, que Mme Camille CETTOU, curatrice officielle, a été nommée à la fonction d'adjointe au chef de service, dès le 1^{er} janvier 2020, en remplacement de M. Robert BURRI, lequel a fait valoir son droit à une retraite anticipée; d'autre part, Mme Romy GIROUD prendra ses fonctions de curatrice officielle, le 1^{er} février prochain, en remplacement de Mme Camille CETTOU.

Enfin, l'engagement soutenu et quotidien des collaborateurs du service pour mener à bien leur noble mais exigeante mission en faveur des personnes en situation de vulnérabilité mérite, une nouvelle fois, d'être salué.

16. Enfance

Suite aux travaux d'agrandissement du Home "Les Tilleuls" prévus en été 2019, La Maison des Jardiniers, accueillant les enfants de 2H de l'UAPE la Tartine, a dû être démolie et les enfants relogés.

Pour ce faire, et vu le nombre important d'enfants en âge préscolaire en liste d'attente, le service de l'Enfance a proposé au conseil municipal de redéfinir l'âge d'accueil des 2 structures, soit de 2 mois à 4 ans pour la crèche la Tonkinelle et de 4 ans (1H) à 12 ans pour l'UAPE La Tartine. Cette réorganisation a permis de transférer les 1H à l'UAPE et de libérer 20 places pour l'accueil des préscolaires.

16.1 Crèche-garderie "La Tonkinelle"

Le service de l'Enfance s'était fixé comme objectifs, pour l'année 2019, de maintenir la qualité de la prise en charge des enfants âgés de 2 mois à 4 ans, de répondre aux besoins de placement et de renforcer la collaboration avec l'ensemble des partenaires, dont, principalement, les familles. L'Institution a pu remplir sa mission d'accueil, prévention, intégration, socialisation et stimulation éducative prévue dans la Loi en faveur de la Jeunesse de juin 2001. Le motif justifiant le placement des enfants est l'activité professionnelle des parents.

Les placements et le suivi des enfants sont justifiés selon les proportions et les éléments suivants :

91 %	Placements sans indication
6 %	Difficultés comportementales, langagières, règles de vie, alcool, chômage, séparation, alimentation et relation avec les adultes
3 %	Réseau de professionnels lors de maltraitance, violence, dépendances = alcool, drogue, familles en difficultés, handicap

La complexité des situations accueillies exige une disponibilité accrue de la part des collaborateurs (accompagnement et suivi de l'enfant et de sa famille, liens avec les spécialistes). L'activité professionnelle de la majorité des parents amène ceux-ci à placer leurs enfants selon un pourcentage hebdomadaire élevé, soit entre 50 et 100 %. C'est ainsi qu'une place couvre le besoin en placement de 1 à 1,5 enfant.

L'Institution encadre uniquement des enfants domiciliés sur le territoire de la commune de Monthey, soit 202 enfants au total, touchant ainsi 167 familles de 12 nationalités différentes. Le 68.85 % des enfants sont suisses et 34.15 % étrangers. Les 92 % de la clientèle sont placés à la journée et 8 % à temps partiel. Le taux d'inscription s'élève à 98,50 % pour l'ensemble de l'Institution, alors que le mercredi, il est recensé 88.50 %.

Les tarifs sont fondés sur le revenu déterminant des familles, soit le revenu net imposable, qui figure au chiffre 2600 de la taxation fiscale connue à la fin du mois de mai de l'année en cours. Le contrat de prise en charge forfaitaire a été mis en application le 1^{er} janvier 2006.

16.2 UAPE "La Tartine"

Le service de l'Enfance s'était fixé comme objectifs pour l'année 2019 de maintenir la qualité de la prise en charge des enfants âgés de 4 à 12 ans, de répondre aux besoins de placement et de renforcer la collaboration avec l'ensemble des partenaires, mais principalement avec les familles.

L'Institution a pu remplir sa mission d'accueil et de prévention prévue dans la Loi cantonale en faveur de la Jeunesse de juin 2001. Les demandes spécifiques de services spécialisés et l'activité professionnelle des parents amènent ceux-ci à placer leurs enfants en âge de scolarité primaire en dehors des horaires de classe, soit le matin avant l'école, le midi, en fin d'après-midi après l'école, le jeudi matin ou le mercredi la journée.

Le 9 % des enfants placés demandent une attention particulière, que ce soit au niveau des troubles du comportement, difficultés familiales, santé, difficultés scolaires et autres spécificités.

L'UAPE "La Tartine" accueille les enfants sur 5 sites, soit la Villa des Semilles, Av. du Simplon, dans un appartement au rez de chaussée d'un bâtiment sis au Tronchet, la Maison du Monde, le pavillon en bois, situé à l'Avenue de l'Europe 71 B, près du parking Magnin, et la Buvette de la salle de la Gare. La capacité d'accueil atteint 109 places le matin et le soir, alors qu'elle s'élève à 165 places à midi.

Durant l'année 2019, le taux d'inscription révèle les données suivantes, à savoir : 70,30 % le matin, 98 % pour le midi et 75.90 % le soir. En revanche, en ce qui concerne les mercredis, le niveau d'inscription atteint les seuils suivants, soit : 42 % le matin, 44.70 % le midi et 29 % l'après-midi. L'UAPE "La Tartine" a accueilli 302 enfants au total, desservant ainsi 232 familles de 14 nationalités différentes. Le 71.85 % des enfants sont suisses et 28.15 % étrangers.

Les tarifs sont fondés sur le revenu déterminant des familles, soit le revenu net imposable, qui figure au chiffre 2600 de la taxation fiscale connue au 1^{er} janvier de l'année en cours. Le contrat de prise en charge forfaitaire a été mis en application le 16 août 2007.

16.3 Statistique

Il est donné, ci-après, la statistique sur la répartition par catégorie de revenus imposables des familles plaçant leurs enfants à "La Tonkinelle" et/ou à l'UAPE "La Tartine".

La Tonkinelle

Catégorie	Familles	
	(nombre)	(pourcentage)
0 à 30'000	23	13.7 %
30'001 à 75'000	85	51 %
75'001 à 105'000	44	26.3 %
plus de 105'000	15	9 %
Total	167	100 %

UAPE La Tartine

Catégorie	Familles	
	(nombre)	(pourcentage)
0 à 30'000	30	12.9 %
30'001 à 70'000	119	51.3 %
70'001 à 100'000	49	21.1 %
plus de 100'000	34	14.7 %
Total	232	100 %

17. Urbanisme, Bâtiments & Constructions

Le service "Urbanisme, Bâtiments et Constructions" a la responsabilité de planifier les constructions communales, de suivre leur réalisation et d'assurer le maintien du patrimoine bâti communal. Il gère également toutes les tâches ressortant de l'aménagement du territoire communal et de la gestion des autorisations de construire.

Les principales études et réalisations, qui ont été menées durant l'année 2019, peuvent se résumer de la manière suivante, soit :

- les études concernant la modification partielle du plan d'aménagement local et du règlement communal des constructions et des zones portant sur les secteurs suivants, à savoir :
 - le plan de quartier "Plantaud-GeFIswiss", approbation par le conseil général et signature d'une convention pour la mise à disposition d'appartements à loyers abordables;
 - la modification du plan de zones et du plan d'aménagement détaillé "Famsa, carrière secteur Ilettes-Champ Bernard-Freneys, secteur FRENEYS III", approbation par le conseil général;
 - divers plans spéciaux privés : soutien technique et accompagnement.

- les études et le suivi de dossiers portant sur les domaines suivants, soit :
 - la modification globale du plan de zones et du règlement communal des constructions et des zones;
 - l'inventaire des bâtiments dignes d'intérêt;
 - la transformation et agrandissement du Home "Les Tilleuls";
 - la caserne de pompier intercommunale;
 - le déplacement des voies AOMC et le réaménagement de la place de la Gare;
 - les études de transformation de divers bâtiments communaux, notamment la salle de la Gare, les vestiaires du Reposieux et le bâtiment des services techniques.

- les principaux travaux effectués dans les bâtiments communaux, soit :
 - bâtiment administratif : fourniture et pose d'un nouveau mobilier dans la centrale et de la police, y compris pose d'un écran géant de visionnage;
 - Hôtel-de-Ville (Tribunal) : réfection du 2^{ème} étage et raccordement au CAD;
 - Villa Kunz : démolition de la villa et remise en état du terrain;
 - Registre Foncier : réfection des bureaux (peinture, sols, plafonds);
 - Cinquantoux I : réfection des classes et salle des maîtres (remplacement et pose de nouvelles fenêtres, des stores extérieurs; des sols et des luminaires y compris ceux des corridors);
 - collège de l'Europe : installation d'un lift pour les personnes à mobilité réduite et remplacement de la porte d'accès aux locaux des sociétés situés au sous-sol de la salle de gym;
 - Théâtre du Crochetan : installation de serrures électroniques;
 - salle de gym du Reposieux : remplacement partiel des anneaux balançant pour permettre la pratique de compétition (fin des travaux avril 2020);
 - Piscine du Reposieux : réfection complète de l'installation de ventilation (phase I);
 - stade Noyeraya : installation de deux vestiaires supplémentaires;
 - stade Philippe Pottier : réfection partielle de deux vestiaires (anciens);
 - parcelle N° 1317 aux Semilles : transformation de la maison pour l'accueil des enfants suite à la démolition de l'UAPE "la Tartine".

Sous l'angle administratif et technique, les objets et les données chiffrées suivants peuvent être mis en exergue, soit :

- 263 dossiers ont été préavisés par la délégation "Aménagement, Urbanisme, Bâtiments & Technique";
- 108 dossiers ont été examinés, pour préavis, par le dicastère et service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions";
- 181 dossiers ont été soumis au conseil municipal pour décision;
- 146 permis de construire ont été délivrés;
- 45 permis d'habiter ont été octroyés;
- 76 attestations de zone ont été établies;
- 3 recours auprès des instances cantonale et fédérale ont été traités.

18. Infrastructures, Mobilité & Environnement

L'année 2019 fut très riche et intense dans les domaines dont le service a la charge. Une énergie particulière a été portée sur les procédures des projets stratégiques que sont, notamment, la sécurisation de l'AOMC et le Terminal Combiné Monthey. Des projets tels que l'établissement d'un plan directeur des mobilités des communes de Monthey et Collombey-Muraz ainsi que l'étude de faisabilité d'une STEP intercommunale ont fait l'objet d'une attention particulière. Enfin, en ce qui concerne les réalisations principales, on peut citer la construction de la première station du projet H₂O, la suite des travaux d'aménagement du centre-ville et la réfection de la rue du Bourg.

18.1 Administration

Le changement de mode de perception de la taxe déchets a demandé un effort conséquent de la part du service. La communication a été renforcée par l'envoi personnalisé d'une brochure et d'un flyer pour les entreprises, et également sur internet.

18.2 Réseau eau potable

La réalisation de la microcentrale des Cerniers est un des points d'orgue de l'année. Ce premier palier du projet H₂O est actuellement en fonction et produira, en moyenne, l'énergie pour 70 ménages. Le réseau a également été renforcé ou rénové sur les tronçons du domaine public touché par des travaux d'aménagement. Enfin, la campagne de remplacement des compteurs d'eau, plus de 100 en 2019, et leur paramétrage se poursuit, permettant, à terme, un relevé des consommations à distance.

18.3 Evacuation des eaux

Suite à l'étude de faisabilité du projet de STEP intercommunale, un avant-projet est en cours d'élaboration. La commune de Monthey, nommée représentante des 10 communes dans les groupes de travail, est particulièrement active. Un résultat devrait être publié en automne 2020. La ville est également pilote au niveau cantonal pour réaliser le cadastre des eaux industrielles. Il s'agira de caractériser ces effluents afin de déterminer un système d'épuration, voire évaluer une taxe différenciée selon la difficulté de la méthode choisie. Au niveau des collecteurs, un travail conséquent a été réalisé aux Cerniers afin de mettre en séparatif le réseau, permettant de diminuer sensiblement les eaux parasites dans les conduites d'eaux usées.

18.4 Routes et Mobilité

En partenariat avec le canton et la commune de Collombey-Muraz, un nouveau plan directeur des circulations a été établi.

Celui-ci servira de base pour étudier la requalification de certains tronçons routiers (routes cantonales de France et du Simplon, rue du Monthéolo, rue du Closillon, etc.), le redimensionnement des carrefours et la mise en place d'un réseau de mobilité douce cohérent.

Au centre-ville, les aménagements de la deuxième étape ont débuté pour se terminer en été 2020. La rue du Bourg-aux-Favres, profitant des travaux du chauffage à distance, a été valorisée en collaboration avec ses riverains.

Le projet de Terminal Combiné et de sa route d'accès ont été soumis à l'enquête publique. Faisant l'objet de deux oppositions principales, dont celle du WWF qui a fait l'objet d'une négociation à l'issue positive, le dossier est actuellement en phase de consultation auprès du canton.

Présent également dans le projet de sécurisation de l'AOMC, le service a assuré la coordination de ce projet avec le territoire monthey-san, portant une attention particulière sur l'impact qu'aura le nouveau tracé sur le quartier des Dailles et les parcelles "Gessimo". Enfin, en coordination avec le service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" et les CFF, une proposition de développement de la place de la Gare et du passage inférieur sous les voies a été élaborée.

18.5 Environnement

Le cadastre du bruit a été finalisé, permettant une prochaine approbation par le canton. Celui-ci prévoit une série de mesures à charge de la commune pour les habitations existantes. La réfection de l'enrobé de l'avenue de l'Europe, inscrit au budget 2020, en fait partie.

La ville de Monthey, propriétaire des terrains, est particulièrement active dans l'assainissement du stand de tir de Châble-Croix. Le projet est finalisé et devrait débuter en 2020. A titre de commune site, elle participe également aux séances de coordination organisées par CIMO au sujet des décharges comportant des résidus de la chimie et est partenaire dans l'examen des mesures de surveillance de la nappe phréatique.

Le projet d'aménagement de la Vièze a été mis à l'enquête publique. Le dossier a été soumis au Grand Conseil valaisan et le financement a été accepté. Dès que la Confédération aura émis son approbation, les travaux pourront débuter, étant précisé qu'une coordination serrée devra être réalisée avec le projet du Terminal Combiné.

18.6 Voirie

Un projet est en cours d'élaboration pour adapter la halle Mondema afin que l'ensemble des services techniques, administration et exploitation, puisse y travailler.

La mise en place de la taxe au sac a induit une modification de certains cahiers des charges. En effet, deux collaborateurs sont maintenant nécessaires à plein temps sur le site et un équivalent plein temps est actuellement totalement affecté au ramassage des déchets, qui sont en nette augmentation, sur le domaine public. De plus, la quantité de déchets ménagers évacués a fortement diminué, d'environ 35 %. Parallèlement, les déchets organiques, le papier-carton et le PET ont sensiblement augmenté. On relèvera cependant une nette baisse de la qualité pour ce dernier.

18.7 Espaces verts, espaces publics

De nouveaux panneaux d'information pour les parkings ont été mis en place. Les parkings souterrains ont fait l'objet d'une révision de leur système de sécurité.

Deux places de jeux ont été rénovées se conformant ainsi aux recommandations de la SUVA.

Enfin, le service participe à la campagne "Une tulipe pour la vie", action visant à soutenir les victimes du cancer du sein et à leurs proches.

19. **Electricité, Energies & Développement Durable**

M. Bastien MEIER a débuté son activité en tant qu'ingénieur systèmes. Ses missions intègrent, notamment, la sécurité des systèmes et la protection des données du SED2. M. Florian FRUTIG a mené à bien sa formation continue lui permettant d'obtenir le brevet fédéral de spécialiste de réseau. Des achats d'énergie et de garanties d'origine ont été réalisés pour les années 2021, 2022 et 2023 sous forme de rubans "base" et "peak". SED2 a collaboré de manière active à l'organisation du Smart City Day, ce qui a permis à Monthey d'être qualifiée de ville astucieuse.

19.1 Energie et développement durable

L'année 2019 a été marquée par le réaudit du label Cité de l'énergie. Considérant que les exigences évoluent d'année en année, les résultats ont tout de même progressé de 55.4 % à 64.1 %. La société INERA a proposé deux nouveaux produits en 2019; d'une part; un produit pour la mobilité électrique et d'autre part, pour les regroupements de consommation propre. En matière de subvention, le service a obtenu des soutiens pour le remplacement des luminaires d'éclairage public pour un montant de Fr. 206'000.-- ainsi qu'un soutien de Fr. 20'000.-- pour le changement de l'éclairage du stade Philippe Pottier.

19.2 Consommation et production

La commune de Monthey s'est fournie en énergie auprès de la société AXPO, sous la forme d'un contrat "full supply". La distribution d'électricité sur la zone de desserte a été de l'ordre de 74'811 GWh. L'aménagement de la Vièze a atteint une production de 57.7 GWh, dépassant ainsi le seuil permettant d'obtenir la rétribution de l'injection (SRI). Courant 2019, Pronovo a également reconnu que les apports hydrologiques de l'année 2018 étaient exceptionnellement faibles et que ces circonstances n'étaient pas imputables au producteur.

19.3 Incidents réseaux

Aucune panne majeure n'a été recensée.

19.4 Principales réalisations

En marge des activités opérationnelles, les finitions du poste électrique des Bans ont été réalisées. Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) a été implémenté. Des tests de pénétration et de vulnérabilité du système SCADA Siemens ont été réalisés tout comme un audit de sociétés partenaires sur la gestion des données sensibles du SED2. SED2 a procédé à 31 nouvelles introductions, 2 modifications et 5 suppressions d'introductions, 35 provisoires de chantier ou manifestation et installé 3 caissons de distribution. 200 luminaires ont été remplacés par des "LED".

19.5 Administration et facturation

La perte totale 2019 se monte à Fr. 25'022.07 : 17 actes de défaut de biens pour Fr. 12'435.75, 11 faillites pour Fr. 7'826.32 et 19 abonnés partis sans laisser d'adresse pour Fr. 3'822.75. Le solde est composé d'une succession répudiée et d'arrondis pour Fr. 937.25. Fin 2019, 864 clients ont choisi de ne plus recevoir de facture "papier"; 785 ont souscrit à l'e-facture et 74 à l'envoi par courriel.

19.6 Clients "Marché"

En 2019, un nouveau client a demandé de faire valoir son droit d'accès au marché libre. Le nombre de clients élus est ainsi passé à 21, représentant environ 20 % de l'énergie consommée. Ce nombre de clients représente 0.16 % de la totalité des clients et 25 % des clients éligibles.

19.7 Métérologie et contrôles OIBT

Une séance d'information a été organisée pour les installateurs électriciens; une cinquantaine de personnes y ont participé. Le service recense 11'429 compteurs d'électricité et 2'779 compteurs d'eau. 1'420 compteurs électriques ont été remplacés, 119 ont été installés, 103 ont été désinstallés, 304 avaient atteint l'échéance du METAS.

Le service a procédé au traitement de 149 demandes d'intervention (IAT), 478 rapports de sécurité, 277 avis d'installation, 62 demandes d'installations solaires photovoltaïques et a émis 577 documents, dont 203 demandes de rapport de sécurité (RS). 10 dossiers ont été transmis à l'Inspection Fédérale pour une mise en conformité.

Rapport du réviseur sur les comptes annuels au Conseil général de la Municipalité de Monthey

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Municipalité de Monthey, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil municipal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil municipal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil municipal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la municipalité est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 11 mai 2020
Exemplaire numérique

Résultats

Aperçu du compte administratif

Compte
2018

Budget
2019

Compte
2019

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	103'802'455.15	91'047'800.00	94'076'057.24
Revenus financiers	+ CHF	121'332'212.60	101'119'100.00	108'731'390.52
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	17'529'757.45	10'071'300.00	14'655'333.28

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	17'529'757.45	10'071'300.00	14'655'333.28
Amortissements ordinaires	- CHF	13'214'930.60	12'998'000.00	12'662'138.11
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	2'926'700.00	-
Excédent de revenus	= CHF	4'314'826.85	-	1'993'195.17

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	24'355'369.90	23'100'000.00	22'244'641.20
Recettes	- CHF	5'038'437.30	2'206'000.00	2'605'503.09
Investissements nets	= CHF	19'316'932.60	20'894'000.00	19'639'138.11
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	17'529'757.45	10'071'300.00	14'655'333.28
Investissements nets	- CHF	19'316'932.60	20'894'000.00	19'639'138.11
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	1'787'175.15	10'822'700.00	4'983'804.83
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Aperçu du compte annuel		Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
Compte de fonctionnement		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		117'017'385.75		104'045'800.00		106'738'195.35	
Total des revenus			121'332'212.60		101'119'100.00		108'731'390.52
Excédent de revenus		4'314'826.85		-		1'993'195.17	
Excédent de charges			-		2'926'700.00		-
Total		121'332'212.60	121'332'212.60	104'045'800.00	104'045'800.00	108'731'390.52	108'731'390.52
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		24'355'369.90		23'100'000.00		22'244'641.20	
Total des recettes reportées au bilan			5'038'437.30		2'206'000.00		2'605'503.09
Investissements nets 3)			19'316'932.60		20'894'000.00		19'639'138.11
Total		24'355'369.90	24'355'369.90	23'100'000.00	23'100'000.00	22'244'641.20	22'244'641.20
Financement							
Report des investissements nets		19'316'932.60		20'894'000.00		19'639'138.11	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif			13'214'930.60		12'998'000.00		12'662'138.11
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif			-		-		-
Report des amortissements du découvert du bilan			-		-		-
Excédent de revenus du compte de fonctionnement			4'314'826.85		-		1'993'195.17
Excédent de charges du compte de fonctionnement		-		2'926'700.00		-	
Excédent de financement		-		-		-	
Insuffisance de financement			1'787'175.15		10'822'700.00		4'983'804.83
Total		19'316'932.60	19'316'932.60	23'820'700.00	23'820'700.00	19'639'138.11	19'639'138.11
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			-		-		-
Report de l'insuffisance de financement		1'787'175.15		10'822'700.00		4'983'804.83	
Report des dépenses d'investissement au bilan			24'355'369.90		23'100'000.00		22'244'641.20
Report des recettes d'investissement au bilan		5'038'437.30		2'206'000.00		2'605'503.09	
Report des amortissements au bilan		13'214'930.60		12'998'000.00		12'662'138.11	
Augmentation de la fortune nette		4'314'826.85		-		1'993'195.17	
Diminution de la fortune nette			-		2'926'700.00		-
Total		24'355'369.90	24'355'369.90	26'026'700.00	26'026'700.00	22'244'641.20	22'244'641.20

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2018	Etat 31.12.2019	Provenance des fonds	Emploi de fonds
1	Actif	190'686'965.91	200'151'292.02	(diminution des actifs, augmentation des passifs)	(augmentation des actifs, diminution des passifs)
	Patrimoine financier	89'451'680.16	90'256'274.65		
10	Disponibilités	2'507'509.98	2'339'033.54	168'476.44	-
11	Avoirs	35'314'933.32	33'482'200.72	1'832'732.60	-
12	Placements	49'853'039.40	51'960'260.45	-	2'107'221.05
13	Actifs transitoires	1'776'197.46	2'474'779.94	-	698'582.48
	Patrimoine administratif	101'210'652.00	109'685'625.88		
14	Investissements propres	98'236'001.00	100'079'001.00		
15	Prêts et participations permanentes	1'098'651.00	9'606'624.88		
16	Subventions d'investissement	1'876'000.00	-		
17	Autres dépenses activables	-	-		
	Financements spéciaux	24'633.75	209'391.49		
18	Avances aux financements spéciaux	24'633.75	209'391.49	-	184'757.74
	Découvert	-	-		
19	Découvert du bilan	-	-		
2	Passif	190'686'965.91	200'151'292.02		
	Engagement	118'567'882.07	127'849'787.19		
20	Engagements courants	15'910'973.12	14'283'288.04	-	1'627'685.08
21	Dettes à court terme	7'000'000.00	10'000'000.00	3'000'000.00	-
22	Dettes à moyen et à long terme	75'000'000.00	84'150'000.00	9'150'000.00	-
23	Engagements envers des entités particulières	15'677'428.25	14'841'566.20	-	835'862.05
24	Provisions	1'342'000.00	1'934'200.00	592'200.00	-
25	Passifs transitoires	3'637'480.70	2'640'732.95	-	996'747.75
	Financements spéciaux	15'536'055.80	13'725'281.62		
28	Engagements envers les financements spéciaux	15'536'055.80	13'725'281.62	-	1'810'774.18
	Fortune	56'583'028.04	58'576'223.21		
29	Fortune nette	56'583'028.04	58'576'223.21		
	Excédent de financement du compte administratif			-	
	Insuffisance de financement du compte administratif				4'983'804.83
				14'743'409.04	13'245'435.16

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	6'550'956.75	942'315.20	6'809'900.00	902'400.00	6'632'600.63
1 Sécurité publique	8'959'230.55	4'141'680.60	9'802'800.00	4'012'100.00	9'220'729.83	4'129'451.84
2 Enseignement et formation	13'895'603.00	1'065'141.90	13'533'800.00	983'600.00	13'733'734.51	1'206'541.35
3 Culture, loisirs et culte	11'797'829.35	1'882'299.70	12'163'800.00	2'220'800.00	11'917'058.76	2'143'309.56
4 Santé	1'579'157.05	107'851.60	1'637'400.00	101'000.00	1'835'240.45	175'166.05
5 Prévoyance sociale	26'258'471.70	15'862'343.50	13'857'700.00	2'525'500.00	13'405'883.64	2'465'672.19
6 Trafic	13'972'495.75	5'081'311.20	13'689'100.00	5'055'500.00	14'647'017.23	4'521'582.84
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	9'711'757.35	7'990'543.10	10'548'300.00	8'151'300.00	9'952'844.75	8'121'749.32
8 Economie publique, yc services industriels	16'259'049.70	16'010'976.05	17'695'000.00	16'494'500.00	17'678'936.37	17'341'723.82
9 Finances et impôts	8'032'834.55	68'247'749.75	4'308'000.00	60'672'400.00	7'714'149.18	67'603'622.33
Total des charges et des revenus	117'017'385.75	121'332'212.60	104'045'800.00	101'119'100.00	106'738'195.35	108'731'390.52
Excédent de charges		-		2'926'700.00		-
Excédent de revenus	4'314'826.85		-		1'993'195.17	

Compte de fonctionnement selon les natures

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	38'598'492.60		30'134'400.00		29'430'210.63	
31 Biens, services et marchandises	30'450'395.05		27'026'700.00		29'230'449.23	
32 Intérêts passifs	1'713'949.15		1'604'500.00		1'603'903.75	
33 Amortissements	14'108'026.85		13'903'000.00		13'588'839.39	
34 Parts à des contributions sans affectation	766.55		1'000.00		4'043.85	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'507'360.55		2'586'200.00		2'765'529.03	
36 Subventions accordées	18'502'173.05		19'639'000.00		19'779'179.71	
37 Subventions redistribuées	-		21'000.00		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	3'735'032.05		1'377'400.00		2'400'582.52	
39 Imputations internes	7'401'189.90		7'752'600.00		7'935'457.24	
40 Impôts		59'919'189.75		56'875'000.00		59'211'931.86
41 Patentes et concessions		1'095'653.60		922'000.00		1'746'831.65
42 Revenus des biens		7'302'764.60		4'827'500.00		5'696'818.54
43 Contributions		36'480'088.80		26'216'900.00		26'458'575.70
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		78'633.30		57'000.00		74'392.15
45 Restitutions de collectivités publiques		321'009.80		327'400.00		310'558.74
46 Subventions		5'962'911.05		3'226'300.00		2'900'710.20
47 Subventions à redistribuer		-		21'000.00		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		2'770'771.80		893'400.00		4'396'114.44
49 Imputations internes		7'401'189.90		7'752'600.00		7'935'457.24
Total des charges et des revenus	117'017'385.75	121'332'212.60	104'045'800.00	101'119'100.00	106'738'195.35	108'731'390.52
Excédent de charges		-		2'926'700.00		-
Excédent de revenus	4'314'826.85		-		1'993'195.17	

Compte des investissements selon les tâches

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	3'363'527.30	1'593'267.20	1'415'000.00	86'000.00	2'146'022.20	94'485.25
1 Sécurité publique	1'475'852.65	63'099.00	1'776'000.00	816'000.00	1'429'344.58	542'000.00
2 Enseignement et formation	668'130.65	141'214.90	893'000.00	91'000.00	966'823.60	81'556.60
3 Culture, loisirs et culte	3'840'848.65	205'907.00	3'382'000.00	50'000.00	3'437'151.91	100'362.00
4 Santé	95'293.20	30'000.00	15'000.00	-	13'090.90	-
5 Prévoyance sociale	3'032'009.45	-	442'000.00	-	328'586.40	-
6 Trafic	4'381'621.85	50'383.35	5'682'000.00	10'000.00	7'702'999.76	3'800.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'904'607.45	1'997'982.90	4'062'000.00	698'000.00	2'320'018.41	1'318'605.14
8 Economie publique, yc services industriels	5'504'064.70	956'582.95	5'133'000.00	455'000.00	3'900'603.44	464'694.10
9 Finances et impôts	89'414.00	-	300'000.00	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	24'355'369.90	5'038'437.30	23'100'000.00	2'206'000.00	22'244'641.20	2'605'503.09
Excédent de dépenses		19'316'932.60		20'894'000.00		19'639'138.11
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	23'367'382.75		21'638'000.00		21'161'981.60	
52 Prêts et participations permanentes	250'000.00		-		-	
56 Subventions accordées	737'987.15		1'462'000.00		1'082'659.60	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		4'265'302.85		740'000.00		1'536'356.74
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		51'460.35		10'000.00		52'849.70
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		721'674.10		1'456'000.00		1'016'296.65
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	24'355'369.90	5'038'437.30	23'100'000.00	2'206'000.00	22'244'641.20	2'605'503.09
Excédent de dépenses		19'316'932.60		20'894'000.00		19'639'138.11
Excédent de recettes	-		-		-	

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

N°	COMPTES DE FONCTIONNEMENT	COMPTES	BUDGET	DEPASSEMENT	
				Fr.	%
211.361.00	Part au traitement du personnel enseignant	1'929'981.80	1'650'000.00	279'981.80	17
302.318.03	Cachets, déplacements, réceptions contractuelles	785'662.93	687'000.00	98'662.93	14
460.366.01	Subsides soins orthodontiques	250'532.90	160'000.00	90'532.90	57
530.361.00	Participations	1'370'000.00	1'285'000.00	85'000.00	7
541.301.00	Traitements	1'754'630.70	1'641'000.00	113'630.70	7
579.364.00	Participation au coût des soins pr résidents EMS	1'223'328.70	1'100'000.00	123'328.70	11
581.366.00	Participation	1'414'007.50	1'360'000.00	54'007.50	4
589.366.01	Participations aux rémunérations de curateur	205'030.47	130'000.00	75'030.47	58
621.314.01	Entretien, facturation de tiers TP	166'118.35	110'000.00	56'118.35	51
650.351.00	Participations	562'560.10	497'500.00	65'060.10	13
651.318.13	Transport public urbain	1'657'297.15	1'488'000.00	169'297.15	11
703.312.00	Energie de pompage	125'980.70	70'000.00	55'980.70	80
810.318.03	Entreprises privées de façonnage	145'135.30	80'000.00	65'135.30	81
863.315.01	Traitement des données de mesure	107'024.17	45'000.00	62'024.17	138
865.318.19	Impôts	84'500.00	22'000.00	62'500.00	284
940.329.00	Autres intérêts passifs	375'552.25	320'000.00	55'552.25	17
990.319.00	Crédit à disposition	273'005.95	100'000.00	173'005.95	173

CREDITS COMPLEMENTAIRES

N°	COMPTES D'INVESTISSEMENTS	COMPTES	BUDGET	DEPASSEMENT	
				Fr.	%
281.503.07	Bâtiments scolaires Mabillon V, études	596'116.25	400'000.00	196'116.25	49
863.501.17	Système conduite et sécurité d'approv. du réseau	751'464.80	700'000.00	51'464.80	7
863.506.07	Achat programme comptable	155'565.00		155'565.00	
990.509.00	Crédit à disposition	362'344.25	300'000.00	62'344.25	21

Compte de fonctionnement

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
01	AUTORITES						
011	CONSEIL GENERAL ET SES COMMISSIONS						
011.300.00	Vacations	66'995.00		60'000.00		62'652.50	
011.303.01	Charges sociales	1'821.95		3'000.00		2'170.45	
011.317.00	Dédommagements et frais	9'151.05		8'000.00		11'278.15	
011.318.10	Informatique	4'038.75					
		161					
011	TOTAL CONSEIL GENERAL ET SES COMMISSIONS	82'006.75		71'000.00		76'101.10	
012	CONSEIL MUNICIPAL ET SES COMMISSIONS						
012.300.00	Traitements et vacations	652'693.80		667'500.00		646'243.30	
012.303.01	Charges sociales	165'800.75		187'000.00		165'112.80	
012.317.00	Dédommagements et frais	38'229.40		42'000.00		37'715.00	
012.318.04	Honoraires et études	60'081.35				31'240.00	
012.318.12	Frais de réceptions	62'602.32		55'000.00		74'078.30	
012.436.01	Remboursements de traitements		86'488.65		75'000.00		83'264.00
		161					
012	TOTAL CONSEIL MUNICIPAL ET SES COMMISSIONS	979'407.62	86'488.65	951'500.00	75'000.00	954'389.40	83'264.00
013	BUREAUX ELECTORAUX						
013.300.00	Vacations	20'653.45		26'500.00		26'999.75	
013.303.01	Charges sociales	35.10		1'200.00		59.45	
013.308.00	Personnel intérimaire	3'972.15		8'000.00		3'528.10	
013.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	2'133.95		4'500.00		4'895.20	
013.317.00	Dédommagements et frais	2'024.00		2'000.00		1'515.30	
013.318.00	Frais de port	36'666.70		56'600.00		30'597.25	
013.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	10'259.45		16'000.00		10'558.40	
013	TOTAL BUREAUX ELECTORAUX	75'744.80		114'800.00		78'153.45	
01	TOTAL AUTORITES	1'137'159.17	86'488.65	1'137'300.00	75'000.00	1'108'643.95	83'264.00

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	ADMINISTRATION GENERALE						
020	COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS						
020.301.00	Traitements	361'319.80		394'300.00		353'573.75	
020.303.00	Charges sociales	106'326.30		121'000.00		97'619.80	
020.309.00	Autres charges de personnel	840.00		6'000.00		870.00	
020.309.02	Information	56'539.50		60'000.00		42'946.15	
020.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	84'730.97		100'000.00		84'701.25	
020.310.01	Journaux, documentation	855.50		2'000.00		1'304.50	
020.311.10	Achats informatiques	106'885.95	161	62'000.00		14'142.05	
020.315.00	Maintenance et entretien téléphoniques	9'126.75		18'000.00		12'471.70	
020.315.01	Entretien du mobilier et des machines	4'491.20		9'000.00		5'897.05	
020.315.10	Entretien du matériel informatique	74'598.31		83'000.00		77'786.75	
020.317.00	Dédommagements	944.10		1'700.00		1'706.75	
020.318.02	Frais de télécommunications	87'527.20		96'000.00		89'542.10	
020.318.06	Assurances de choses	1'408.40		1'500.00		1'408.40	
020.318.10	Maintenance des logiciels	278'652.94		284'000.00		267'887.60	
020.319.01	Cotisations aux associations	200.00					
020.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	160'326.85		205'000.00		66'870.45	
020.434.00	Facturation à des tiers				21'000.00		25'636.50
020	TOTAL COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS	1'334'773.77	15'124.30	1'443'500.00	21'000.00	1'118'728.30	25'636.50
021	RESSOURCES HUMAINES						
021.301.00	Traitements	250'087.65		251'000.00		254'792.00	
021.301.01	Traitements apprentis	17'225.00		17'500.00		25'675.00	
021.303.00	Charges sociales	67'039.50		77'100.00		68'759.95	
021.307.00	Prestations aux retraités	30'109.25		29'000.00		31'452.10	
021.309.00	Autres charges de personnel	7'312.60		19'000.00		40'121.00	
021.309.01	Frais de mises au concours	35'576.55		30'000.00		19'593.20	
021.310.01	Journaux, documentation	1'505.60		1'500.00		1'671.45	
021.317.00	Dédommagements	387.30		800.00		229.80	
021.318.06	Assurances de choses et RC	32'925.70		36'500.00		40'327.10	
021.319.01	Cotisations aux associations	150.00		500.00		150.00	
021.436.01	Remboursements de traitements		622.05		5'000.00		1'111.30
021.436.02	Remboursements de primes d'assurances		12'680.95				31'394.40
021.490.03	Imputation de frais administratifs pour S.I.		100'000.00		100'000.00		100'000.00

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
021.490.07	Imputation de frais de personnel		15'000.00		15'000.00		15'000.00
021	TOTAL RESSOURCES HUMAINES	442'319.15	128'303.00	462'900.00	120'000.00	482'771.60	147'505.70
022	CHANCELLERIE						
022.301.00	Traitements	536'908.70		532'600.00		514'997.05	
022.301.01	Traitements archiviste	29'179.40		18'000.00		20'150.00	
022.303.00	Charges sociales	142'054.90		162'400.00		141'948.35	
022.309.00	Autres charges de personnel	9'600.00		11'000.00		1'010.00	
022.310.01	Journaux, documentation	9'403.39		7'000.00		11'703.40	
022.317.00	Dédommagements	67.90		1'000.00		1'248.90	
022.318.00	Affranchissements	103'504.45		101'200.00		91'731.45	
022.318.05	Frais de procédures	3'591.25		4'000.00		15'450.00	
022.319.01	Cotisations aux associations	234'048.10		237'500.00		232'433.80	
022.431.00	Emoluments de chancellerie		5'545.00		5'000.00		5'691.00
022.434.00	Facturation à des tiers		3'129.45		1'000.00		339.35
022.436.01	Remboursements de traitements		39'289.50				13'613.55
022.436.02	Dédommagements des assurances						9'450.00
022	TOTAL CHANCELLERIE	1'068'358.09	47'963.95	1'074'700.00	6'000.00	1'030'672.95	29'093.90
023	FINANCES & GESTION						
023.301.00	Traitements	954'030.40		980'000.00		967'135.40	
023.303.00	Charges sociales	272'528.35		290'000.00		278'536.90	
023.308.00	Personnel intérimaire					4'619.55	
023.309.00	Autres charges de personnel	670.00		2'000.00		1'784.00	
023.310.01	Journaux, documentation	707.00		1'100.00		909.00	
023.317.00	Dédommagements	1'675.10		2'500.00		2'749.20	
023.318.04	Honoraires fiduciaire	24'232.50		26'000.00		24'232.50	
023.318.05	Frais de poursuites	242'375.65		230'000.00		223'523.15	
023.319.01	Cotisations aux associations	630.00		600.00		630.00	
023.434.00	Facturation à des tiers		2'218.25		8'000.00		8'090.00
023.436.00	Intérêts et frais récupérés		143'041.32		120'000.00		111'494.30
023.436.01	Remboursements de traitements		14'274.55				4'282.25

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
023.451.00	Dédommagements du canton		61'242.45		72'000.00		71'625.15
023	TOTAL FINANCES & GESTION	1'496'849.00	220'776.57	1'532'200.00	200'000.00	1'504'119.70	195'491.70
02	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	4'342'300.01	412'167.82	4'513'300.00	347'000.00	4'136'292.55	397'727.80
09	BATIMENTS						
090	BATIMENTS ADMINISTRATIFS						
090.301.00	Traitements	59'221.35		70'000.00		63'793.80	
090.303.00	Charges sociales	6'528.85		9'300.00		8'395.45	
090.312.00	Eau, énergie, combustible	51'545.95		55'000.00		48'474.30	
090.314.00	Entretien des bâtiments	73'021.35		48'600.00		60'839.30	
090.318.06	Assurances de choses	7'490.40		7'500.00		7'490.40	
090.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	228'106.95		223'000.00		236'832.25	
090.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	14'135.70		10'500.00		22'530.10	
090.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	6'000.00		6'000.00		5'000.00	
090.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	9'973.40		13'000.00		7'983.00	
090.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			5'200.00			
090.427.00	Produit des locations		480.00				
090.436.01	Remboursements de traitements		7'189.35				
090.436.02	Dédommagements des assurances		9'211.40				
090.452.00	Contribution des communes aux frais du Tribunal		73'841.15		77'000.00		74'796.65
090	TOTAL BATIMENTS ADMINISTRATIFS	456'023.95	90'721.90	448'100.00	77'000.00	461'338.60	74'796.65
091	AUTRES BATIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF						
091.301.00	Traitements	11'237.90		5'400.00		5'598.70	
091.303.00	Charges sociales	2'034.00		600.00		549.35	
091.312.00	Eau, énergie, combustible	103'077.15		105'200.00		96'975.65	
091.314.00	Entretien des bâtiments	58'887.50		58'000.00		85'685.10	
091.316.00	Locations	3'428.25		3'400.00		3'427.25	
091.318.06	Assurances de choses	15'300.20		15'500.00		15'215.30	
091.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	226'132.00		308'000.00		180'520.90	
091.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	15'534.50		15'800.00		23'000.90	
091.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
091.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	8'486.00		5'000.00		4'208.15	
091.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			11'300.00			

Comptes de fonctionnement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
091.427.00	Produit des locations	162		403'144.40		362'900.00		348'352.40
091.436.00	Facturation à des tiers charges chauffage			19'571.00		32'000.00		26'396.00
091.436.01	Remboursements de traitements			1'806.75				
091.436.02	Dédommagements des assurances			3'025.30				4'648.80
091.490.06	Imputation interne de frais de chauffage			5'645.40		8'500.00		7'129.55
091	TOTAL AUTRES BATIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		447'117.50	433'192.85	531'200.00	403'400.00	418'181.30	386'526.75
095	PARTICIPATIONS COMMUNALES							
095.390.10	Imputation interne d'épuration de l'eau		140'000.00		140'000.00		140'000.00	
095.390.11	Imputation interne d'élimination des déchets	162	110'000.00		40'000.00		286'500.35	
095	TOTAL PARTICIPATIONS COMMUNALES		250'000.00		180'000.00		426'500.35	
09	TOTAL BATIMENTS		1'153'141.45	523'914.75	1'159'300.00	480'400.00	1'306'020.25	461'323.40
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE		6'632'600.63	1'022'571.22	6'809'900.00	902'400.00	6'550'956.75	942'315.20

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	SECURITE PUBLIQUE						
10	PROTECTION JURIDIQUE						
100	REGISTRE FONCIER,CADASTRE POIDS ET MESURES						
100.301.00	Traitements concierge	4'586.00		7'500.00		6'615.25	
100.303.00	Charges sociales	438.25		1'300.00		720.70	
100.312.00	Eau, énergie, combustible	796.85		1'000.00		818.90	
100.316.00	Loyer	42'546.25		45'000.00		41'901.35	
100.318.13	Travaux des géomètres	68'202.90	163	50'000.00		73'028.00	
100.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	6'099.70		67'000.00		90'000.00	
100.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	450.20		500.00		437.75	
100.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	500.00		500.00		500.00	
100.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	597.00		700.00		308.50	
100.431.00	Mutations au cadastre		19'535.00		16'000.00		17'085.00
100.434.00	Facturation à des tiers		58'150.00		60'000.00		60'300.00
100	TOTAL REGISTRE FONCIER,CADASTRE POIDS ET MESURES	124'217.15	77'685.00	173'500.00	76'000.00	214'330.45	77'385.00
102	OFFICE DE LA POPULATION						
102.301.00	Traitements	210'026.95		208'000.00		201'454.80	
102.303.00	Charges sociales	50'994.70		62'900.00		49'717.75	
102.309.00	Autres charges de personnel			1'000.00			
102.310.02	Achats de cartes d'identité	27'327.20		35'000.00		28'726.70	
102.317.00	Dédommagements	217.70		1'000.00		93.20	
102.318.12	Frais de réceptions et de manifestations	2'233.90		4'000.00			
102.351.00	Part cantonale pour permis de séjour	119'069.75	163	105'000.00		137'632.25	
102.431.00	Emoluments divers		70'797.50		70'000.00		75'542.00
102.431.01	Permis de séjour et d'établissement		192'327.20		180'000.00		225'912.50
102.431.02	Emoluments - cartes d'identité		41'845.00		55'000.00		42'565.00
102	TOTAL OFFICE DE LA POPULATION	409'870.20	304'969.70	416'900.00	305'000.00	417'624.70	344'019.50
10	TOTAL PROTECTION JURIDIQUE	534'087.35	382'654.70	590'400.00	381'000.00	631'955.15	421'404.50

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11	POLICE MUNICIPALE						
113	CORPS DE POLICE						
113.301.00	Traitements		3'732'639.85	3'838'000.00		3'632'074.70	
113.303.00	Charges sociales		1'001'135.60	1'133'000.00		976'465.90	
113.309.00	Autres charges de personnel	163	132'431.00	158'200.00		28'401.75	
113.310.00	Fournitures de bureau et imprimés		5'161.80	5'000.00		1'990.45	
113.310.01	Journaux, documentation		768.71	2'500.00		717.20	
113.311.00	Achats de mobilier et de machines		453.25	3'000.00		2'020.00	
113.311.01	Uniformes et équipements des agents	163	36'444.31	47'500.00		47'626.00	
113.313.00	Achats de carburant		27'065.35	25'000.00		27'376.60	
113.315.00	Entretien du mobilier et des machines		4'232.10	8'000.00		5'810.20	
113.315.04	Entretien des véhicules	163	34'031.90	21'600.00		25'999.40	
113.315.05	Entretien installations techniques	164	1'767.60	22'000.00		20'236.90	
113.316.00	Leasing véhicule		4'972.50	5'000.00		19'890.00	
113.316.01	Loyer	164	8'000.00				
113.317.00	Dédommagements		7'160.05	10'800.00		10'566.70	
113.318.02	Frais télécommunications		23'687.45	19'000.00		22'183.65	
113.318.05	Frais de poursuites		57'706.77	49'000.00		55'688.10	
113.318.06	Assurances de choses		5'585.20	6'000.00		6'160.70	
113.319.01	Cotisations aux associations		2'032.50	2'200.00		2'042.50	
113.330.00	Pertes sur débiteurs		21'970.15	15'000.00		15'195.30	
113.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		68'844.45	95'000.00		128'191.20	
113.351.00	Participation au réseau de radiocommunication	164	5'153.87	18'000.00			
113.424.01	Pertes récupérées				14'000.00		8'651.10
113.431.00	Emoluments - cartes d'identité						400.00
113.431.02	Autorisations de danse et diverses				32'000.00		29'430.00
113.434.00	Facturation à des tiers			1'511'704.85	1'470'000.00		1'352'505.75
113.436.01	Remboursements de traitements			128'425.20	15'000.00		107'497.30
113.436.02	Dédommagements des assurances				1'000.00		
113.437.00	Produit des amendes			485'190.48	520'000.00		520'127.75
113	TOTAL CORPS DE POLICE		5'181'244.41	2'167'371.93	5'483'800.00	2'052'000.00	5'028'637.25
119	AUTRES TACHES DE POLICE						
119.310.00	Fournitures de bureau et imprimés			1'500.00		173.35	
119.311.01	Achats d'équipement et matériel		2'341.00	2'500.00		2'286.90	
119.317.02	Patrouilleurs scolaires		9'443.45	16'000.00		14'943.60	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
119.434.00	Facturation à des tiers				8'000.00		6'759.00
119	TOTAL AUTRES TACHES DE POLICE	11'784.45		20'000.00	8'000.00	17'403.85	6'759.00
11	TOTAL POLICE MUNICIPALE	5'193'028.86	2'167'371.93	5'503'800.00	2'060'000.00	5'046'041.10	2'025'370.90
12	JUSTICE						
120	JUGE DE COMMUNE						
120.300.00	Traitements	76'872.95		70'100.00		66'866.05	
120.303.01	Charges sociales	8'332.05		7'500.00		3'724.05	
120.309.00	Autres charges de personnel	4'800.00		5'000.00		4'800.00	
120.310.00	Fournitures de bureau et imprimés			500.00			
120.318.00	Affranchissements	7'843.80		3'000.00		606.00	
120.436.00	Emoluments		56'215.31		50'000.00		50'072.80
120.436.01	Remboursements de traitements						4'908.80
120	TOTAL JUGE DE COMMUNE	97'848.80	56'215.31	86'100.00	50'000.00	75'996.10	54'981.60
122	SERVICE OFFICIEL DE LA CURATELLE						
122.301.00	Traitements	783'929.90		746'700.00		706'324.35	
122.303.01	Charges sociales	210'424.50		211'200.00		193'812.10	
122.309.00	Autres charges de personnel	4'619.70		10'400.00		9'981.60	
122.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	1'757.25		3'300.00		826.00	
122.316.00	Loyer	48'912.75		46'800.00		11'700.00	
122.317.00	Dédommagements	15'693.30		19'700.00		17'765.50	
122.318.00	Affranchissements	5'669.05		1'000.00		4'365.70	
122.318.05	Frais judiciaires			5'000.00		2'400.00	
122.319.01	Cotisations aux associations	1'200.00		1'200.00		1'000.00	
122.330.00	Pertes sur débiteurs					450.00	
122.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	1'892.70					
122.436.00	Emoluments		294'183.00		240'000.00		255'921.10
122.436.01	Remboursements de traitements		3'041.00		8'700.00		4'302.10
122.452.00	Facturation aux communes		74'000.00		77'900.00		77'888.00
122	TOTAL SERVICE OFFICIEL DE LA CURATELLE	1'074'099.15	371'224.00	1'045'300.00	326'600.00	948'625.25	338'111.20

164

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
123	AUTORITE DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE						
123.352.00	Participation à l'APEA du district	255'680.55		250'000.00		253'111.75	
123	TOTAL AUTORITE DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'A	255'680.55		250'000.00		253'111.75	
124	TRIBUNAL DE POLICE						
124.300.00	Traitements	44'478.80		20'000.00		7'358.25	
124.303.01	Charges sociales	13'728.00		6'300.00		1'374.05	
124.437.00	Emoluments		136'100.00		100'000.00		107'160.00
124	TOTAL TRIBUNAL DE POLICE	58'206.80	136'100.00	26'300.00	100'000.00	8'732.30	107'160.00
129	AUTRES TÂCHES DE JUSTICE						
129.351.00	Participation aux Tribunaux de la région	20'203.45		20'000.00		20'249.40	
129	TOTAL AUTRES TÂCHES DE JUSTICE	20'203.45		20'000.00		20'249.40	
12	TOTAL JUSTICE	1'506'038.75	563'539.31	1'427'700.00	476'600.00	1'306'714.80	500'252.80
14	SERVICE DU FEU						
140	SERVICE DU FEU ET CSI						
140.301.00	Traitements	435'509.65		435'000.00		445'490.10	
140.301.01	Soldes	196'849.15		230'000.00		238'092.50	
140.303.00	Charges sociales	119'264.35		127'500.00		113'985.55	
140.309.00	Autres charges de personnel	16'086.98		14'000.00		12'154.50	
140.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	3'215.30		3'500.00		1'518.50	
140.310.01	Journaux, documentation	1'943.65		2'000.00		829.50	
140.311.01	Achats d'équipement, de matériel et d'engins	56'506.00		50'000.00		36'037.50	
140.312.00	Eau, énergie, combustible	23'653.30		3'500.00		3'976.45	
140.313.00	Achats de carburant	14'028.00		17'000.00		16'428.75	
140.314.00	Entretien des bâtiments	1'415.65		3'000.00		2'753.80	
140.315.04	Entretien des véhicules et du matériel	68'018.16		73'000.00		46'289.75	
140.316.00	Locations	46'483.95		180'000.00		179'442.35	
140.317.00	Dédommagements	15'980.25		17'500.00		13'574.00	
140.318.02	Frais télécommunications et de concessions	12'246.90		10'000.00		8'588.45	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
140.318.03	Prestations de tiers	60'396.00		53'000.00		19'983.65	
140.318.06	Assurances de choses	23'482.80		27'000.00		27'986.20	
140.319.01	Cotisations aux associations	4'099.50		4'100.00		4'218.60	
140.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	305'400.43		373'000.00		187'916.00	
140.351.00	Participation communale au SMT	3'984.00		4'200.00		3'984.00	
140.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU			800.00			
140.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
140.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	1'438.20		800.00		280.00	
140.430.00	Taxes d'exemption		264'367.45		280'000.00		273'865.40
140.434.00	Frais facturés à des tiers		123'876.60		130'000.00		164'830.55
140.436.01	Remboursements de traitements		20'173.35				90'900.60
140.461.00	Subsides de l'Etat		64'298.55		90'000.00		83'529.40
140	TOTAL SERVICE DU FEU ET CSI	1'411'002.22	472'715.95	1'629'900.00	500'000.00	1'364'530.15	613'125.95
14	TOTAL SERVICE DU FEU	1'411'002.22	472'715.95	1'629'900.00	500'000.00	1'364'530.15	613'125.95
15	DEFENSE NATIONALE MILITAIRE						
151	INSTRUCTION						
151.314.00	Entretien stand de tir de Châble-Croix	10'559.85		11'500.00		10'593.50	
151	TOTAL INSTRUCTION	10'559.85		11'500.00		10'593.50	
15	TOTAL DEFENSE NATIONALE MILITAIRE	10'559.85		11'500.00		10'593.50	
16	PROTECTION DE LA POPULATION						
160	PROTECTION CIVILE						
160.301.00	Traitements	164 273'275.65		331'000.00		325'563.70	
160.303.00	Charges sociales	164 73'521.80		98'500.00		92'782.20	
160.309.00	Autres charges de personnel		3'237.40	1'000.00		2'662.15	
160.310.00	Fournitures de bureau et imprimés					4'331.55	
160.312.00	Eau + énergie abris		7'501.65	7'200.00		7'324.55	
160.313.00	Achats de matériel et équipement	164 113'546.65		31'000.00		71'894.45	
160.314.00	Entretien des bâtiments		4'140.60	16'800.00		1'738.40	
160.315.04	Entretien du matériel et équipement		5'873.40	45'000.00		1'420.25	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
160.317.00	Cours communaux et dédommagements	50'896.85		70'000.00		66'808.15	
160.318.02	Frais télécommunications et de concessions	1'079.70		4'000.00		4'488.75	
160.318.06	Assurances de choses	519.90		1'000.00		519.90	
160.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU			800.00			
160.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	500.00		500.00		500.00	
160.390.05	Imputation interne produits de nettoyage			700.00		80.00	
160.427.00	Produit des locations		176.00		500.00		
160.434.00	Frais facturés à des tiers						-188.75
160.436.01	Remboursements de traitements		18'385.95				29'748.40
160.461.00	Subsides de l'Etat		515'565.55		584'000.00		545'748.40
160.480.00	Prélèvement sur le fonds		1'059.75				
160	TOTAL PROTECTION CIVILE	534'093.60	535'187.25	607'500.00	584'500.00	580'114.05	575'308.05
161	AUTRES TACHES CIVILES DE PROTECTION						
161.309.00	Autres charges de personnel	2'797.50		5'000.00		2'865.90	
161.311.01	Achats d'équipement et matériel	9'403.10		10'000.00		2'990.55	
161.315.04	Entretien du matériel	4'709.45		6'000.00		841.15	
161.318.02	Frais télécommunications et de concessions	10'250.40		5'000.00		8'235.00	
161.318.03	Prestations de tiers	4'758.75		6'000.00		4'349.20	
161.434.00	Frais facturés à des tiers		7'982.70		10'000.00		6'218.40
161	TOTAL AUTRES TACHES CIVILES DE PROTECTION	31'919.20	7'982.70	32'000.00	10'000.00	19'281.80	6'218.40
16	TOTAL PROTECTION DE LA POPULATION	566'012.80	543'169.95	639'500.00	594'500.00	599'395.85	581'526.45
1	TOTAL SECURITE PUBLIQUE	9'220'729.83	4'129'451.84	9'802'800.00	4'012'100.00	8'959'230.55	4'141'680.60

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
21	ECOLES PUBLIQUES						
210	ECOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES						
210.302.00	Traitements	494'316.70		470'000.00		450'685.70	
210.303.02	Charges sociales	128'029.70		130'000.00		121'578.55	
210.309.00	Autres charges de personnel	4'858.14		5'000.00		2'882.10	
210.310.00	Imprimés et fournitures de bureau	688.15		1'000.00		556.10	
210.310.02	Achats de matériel	275'265.27		234'000.00		218'576.75	
210.310.03	Achats de matériel audiovisuel	9'241.75		9'800.00		9'215.95	
210.311.03	Achats de mobilier	2'349.20		9'500.00		5'399.60	
210.311.10	Achats de matériel informatique	17'339.70		20'000.00		16'171.00	
210.315.11	Entretien du matériel d'enseignement	4'436.40		4'000.00		2'413.55	
210.316.01	Location de matériel informatique	51'242.80		47'000.00		45'176.20	
210.317.00	Dédommagements	6'418.49		6'300.00		8'608.70	
210.318.00	Affranchissements	1'857.60		4'000.00		3'332.00	
210.318.13	Frais de transports	265'209.15		278'000.00		270'020.05	
210.319.01	Cotisations aux associations	4'510.00		4'000.00		3'360.00	
210.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	86'528.65		90'000.00		58'325.65	
210.361.00	Part au traitement du personnel enseignant	4'578'285.40		4'700'000.00		4'686'770.60	
210.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	1'500.00		1'500.00		1'500.00	
210.422.00	Intérêts des fonds		198.65		1'200.00		198.65
210.433.00	Finances d'écolage				2'000.00		
210.436.00	Frais facturés aux parents						25.00
210.436.01	Remboursements de traitements		13'240.60				1'465.20
210.461.00	Subsides de l'Etat		93'265.95		74'000.00		79'151.00
210	TOTAL ECOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES	5'932'077.10	106'705.20	6'014'100.00	77'200.00	5'904'572.50	80'839.85
211	CYCLE D'ORIENTATION						
211.302.00	Traitements	465'887.55		460'000.00		436'719.55	
211.303.02	Charges sociales	123'859.70		125'000.00		118'460.45	
211.309.00	Autres charges de personnel	5'355.47		3'500.00		2'234.80	
211.310.00	Imprimés et fournitures de bureau	338.05		1'500.00		862.75	
211.310.01	Journaux, documentation	1'019.00		1'000.00		802.00	
211.310.02	Achats de matériel courant	166'814.97		120'000.00		141'693.55	
211.310.03	Achats de matériel d'enseignement	6'075.05		15'000.00		19'629.60	
211.310.04	Achats de fournitures EF / TM	23'777.45		21'000.00		19'983.00	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
211.311.03	Achats de mobilier	7'297.45		2'000.00		651.35	
211.311.10	Achats de matériel informatique	1'626.85		2'000.00			
211.315.11	Entretien du matériel d'enseignement	27'041.05		12'000.00		19'847.80	
211.317.00	Dédommagements	7'559.90		6'500.00		9'520.10	
211.318.00	Affranchissements	1'230.00		5'000.00		4'474.00	
211.318.03	Prestations de tiers pour le restaurant scolaire	104'714.75		80'000.00		88'599.05	
211.318.13	Frais de transports	119'702.65		140'000.00		109'867.05	
211.319.01	Cotisations aux associations	2'000.00		2'200.00		350.00	
211.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	209'942.45		231'000.00		260'122.35	
211.352.00	Finances d'écolage	25'538.00		20'000.00		21'471.00	
211.361.00	Part au traitement du personnel enseignant	1'929'981.80	166	1'650'000.00		1'597'198.20	
211.422.00	Intérêts des fonds		99.35		600.00		99.35
211.433.00	Finances d'écolage		16'000.00		19'000.00		14'000.00
211.433.01	Participation des élèves		6'049.95		8'000.00		6'510.80
211.433.03	Participation des parents pour restaurant scolaire		97'849.00		80'000.00		87'912.00
211.461.00	Subsides de l'Etat		56'027.20		60'000.00		59'815.40
211	TOTAL CYCLE D'ORIENTATION	3'229'762.14	176'025.50	2'897'700.00	167'600.00	2'852'486.60	168'337.55
213	ECOLES SECONDAIRES DU 2EME DEGRE						
213.331.00	Amortissements du patrimoine administratif			167'000.00		718'000.00	
213.351.00	Participation aux écoles cantonales	49'376.11		57'500.00		35'091.80	
213.364.00	Frais de transport du 2ème degré général	84'920.20		90'000.00		82'768.15	
213.461.00	Subside de l'Etat		39'446.35		40'000.00		35'905.45
213	TOTAL ECOLES SECONDAIRES DU 2EME DEGRE	134'296.31	39'446.35	314'500.00	40'000.00	835'859.95	35'905.45
216	CENTRE PEDAGOGIQUE SPECIALISE						
216.302.00	Traitements	340'054.35	167	240'000.00		249'105.25	
216.303.02	Charges sociales	56'463.50		42'000.00		45'742.65	
216.310.02	Achats de matériel	4'467.15		6'000.00		2'920.75	
216.313.00	Fournitures des repas et prises en charge	1'691.00		7'800.00		6'736.00	
216.317.00	Dédommagements	43'124.90		42'000.00		43'955.60	
216.318.04	Honoraires fiduciaire	1'529.35		1'200.00		1'290.25	
216.318.13	Frais de transports	87'470.75		85'000.00		97'211.95	
216.434.00	Participation des parents				8'000.00		3'300.00

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
216.461.00	Participations du canton		553'295.90		445'000.00		462'570.45
216	TOTAL CENTRE PEDAGOGIQUE SPECIALISE	534'801.00	553'295.90	424'000.00	453'000.00	446'962.45	465'870.45
217	SPORTS						
217.302.00	Traitements	193'048.55		201'500.00		192'502.95	
217.303.02	Charges sociales	45'222.80		45'000.00		45'431.30	
217.308.00	Personnel intérimaire	2'130.00				2'100.00	
217.311.01	Achats d'équipement et matériel EP	5'390.40		5'000.00		5'518.35	
217.311.02	Achats d'équipement et matériel CO	5'838.90		5'000.00		6'863.75	
217.316.00	Location Patinoire et Tennis	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
217.317.01	Frais des journées sportives EP	70'015.10		70'000.00		71'211.00	
217.317.02	Frais des journées sportives CO	50'686.85		50'000.00		54'237.60	
217.364.00	Subside à l'Ecole de commerce	1'850.00		1'500.00		1'550.00	
217.390.03	Imputation interne de frais de personnel	121'331.38		163'800.00		69'525.15	
217.390.04	Imputation interne autres dépenses	285'975.63		347'300.00		265'823.20	
217.433.01	Participation des élèves		19'247.30		22'500.00		20'186.00
217.436.01	Remboursements de traitements		1'359.90				
217.461.00	Subside de l'Etat		3'080.10		1'800.00		1'330.50
217.469.00	Autres subventions		3'620.00				
217	TOTAL SPORTS	801'489.61	27'307.30	909'100.00	24'300.00	734'763.30	21'516.50
219	AUTRES ACTIVITES SCOLAIRES						
219.302.00	Traitements musée et centre didactique	4'133.55		4'500.00		4'025.85	
219.303.02	Charges sociales musée et centre didactique	494.30				483.85	
219.310.00	Achats matériel pour musée / centre didactique	2'104.00		3'000.00		3'257.20	
219.317.00	Participation retraites, échanges et religion			5'000.00		2'868.90	
219.317.02	Participation et frais promenades/promotions EP	18'444.30		20'000.00		18'410.40	
219.317.03	Participation et frais promenades CO	10'253.00		8'000.00		8'411.00	
219.318.00	Frais d'éducation et de prévention EP	16'531.15		15'000.00		6'698.35	
219.318.01	Frais d'éducation et de prévention CO			2'000.00		1'583.40	
219.318.20	Frais des activités culturelles EP	7'283.55		6'500.00		7'239.40	
219.318.21	Frais des activités culturelles CO	42'155.80		45'000.00		43'714.15	
219.318.22	Frais animation scolaire au Théâtre	33'831.00		35'000.00		34'628.25	
219.435.00	Recettes Choeur du CO		890.00		1'500.00		2'920.00
219.461.00	Subside de l'Etat pour la culture EP				2'000.00		

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
219.461.01	Subside de l'Etat pour la culture CO				1'000.00		2'067.30
219	TOTAL AUTRES ACTIVITES SCOLAIRES	135'230.65	890.00	144'000.00	4'500.00	131'320.75	4'987.30
21	TOTAL ECOLES PUBLIQUES	10'767'656.81	903'670.25	10'703'400.00	766'600.00	10'905'965.55	777'457.10
22	ECOLEES SPECIALISEES						
220	ECOLEES SPECIALISEES						
220.361.00	Part aux charges des institutions spécialisées	186'074.50		139'000.00		143'210.85	
220.364.00	Frais de pension	32'769.00		40'000.00		27'653.00	
220.434.00	Participation des parents		32'769.00		40'000.00		27'653.00
220	TOTAL ECOLES SPECIALISEES	218'843.50	32'769.00	179'000.00	40'000.00	170'863.85	27'653.00
22	TOTAL ECOLES SPECIALISEES	218'843.50	32'769.00	179'000.00	40'000.00	170'863.85	27'653.00
23	FORMATION PROFESSIONNELLE						
230	COURS PROFESSIONNELS						
230.302.00	Traitements	57'068.30		60'000.00		67'219.10	
230.303.02	Charges sociales	11'642.55		12'000.00		11'764.45	
230.317.00	Prix aux apprentis méritants	6'253.05		5'000.00		5'907.65	
230.317.01	Dédommagements	245.80		1'000.00			
230.351.00	Participation aux écoles cantonales	12'133.35					
230.364.00	Frais de transports pour les apprentis	230'179.30		250'000.00		246'796.20	
230.372.00	Subventions redistribuées			1'000.00			
230.433.00	Participation de tiers aux cours d'appui		4'715.65		4'000.00		4'772.80
230.452.00	Facturation aux communes				1'000.00		
230.461.00	Subside de l'Etat		122'150.90		135'000.00		116'883.25
230.472.00	Subventions redistribuées				1'000.00		
230	TOTAL COURS PROFESSIONNELS	317'522.35	126'866.55	329'000.00	141'000.00	331'687.40	121'656.05

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
231	ECOLE SUISSE DE VITRAIL ET CREATION						
231.316.00	Loyer	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
231	TOTAL ECOLE SUISSE DE VITRAIL ET CREATION	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
232	BOURSES D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE						
232.366.00	Bourses d'études et d'apprentissage	54'400.00	167	30'000.00		36'250.00	
232	TOTAL BOURSES D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE	54'400.00		30'000.00		36'250.00	
23	TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	401'922.35	126'866.55	389'000.00	141'000.00	397'937.40	121'656.05
28	BATIMENTS SCOLAIRES						
281	BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES						
281.301.00	Traitements	339'424.25		331'800.00		313'611.70	
281.303.00	Charges sociales	72'678.65		77'000.00		69'008.10	
281.309.00	Autres charges de personnel	138.70		1'000.00		225.80	
281.312.00	Eau, énergie, combustible	178'633.30		179'000.00		172'945.95	
281.314.00	Entretien des bâtiments	119'651.85		118'900.00		217'181.55	
281.316.00	Loyers pour locaux scolaires	33'864.00		35'500.00		35'463.95	
281.317.00	Dédommagements	294.00					
281.318.06	Assurances de choses	18'883.70		19'000.00		18'883.70	
281.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	469'195.90		470'000.00		508'399.30	
281.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	53'893.15		58'000.00		71'272.60	
281.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	1'473.15		5'000.00		1'377.20	
281.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	40'679.50		49'000.00		41'234.05	
281.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			31'200.00			
281.427.00	Produit des locations		17'457.75		19'000.00		17'457.75
281.436.00	Facturation à des tiers		960.00				960.00
281.436.01	Remboursements de traitements		22'394.00				35'621.45
281.436.02	Dédommagements des assurances		12'759.80				15'691.65
281.461.00	Subsides de l'Etat		8'450.00		17'000.00		26'085.00
281	TOTAL BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES	1'328'810.15	62'021.55	1'375'400.00	36'000.00	1'449'603.90	95'815.85

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
282	COLLEGE DU REPOSIEUX						
282.301.00	Traitements	167	161'504.80	150'400.00		201'055.45	
282.303.00	Charges sociales		41'246.60	37'800.00		37'782.50	
282.312.00	Eau, énergie, combustible		76'068.50	74'600.00		67'884.20	
282.314.00	Entretien des bâtiments	167	189'246.05	73'700.00		69'459.90	
282.318.06	Assurances de choses		15'294.30	15'500.00		15'294.30	
282.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		449'600.00	453'000.00		497'068.45	
282.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU		17'981.55	16'000.00		27'516.10	
282.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		5'000.00	5'000.00		4'300.00	
282.390.05	Imputation interne produits de nettoyage		16'400.00	22'300.00		14'269.20	
282.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			700.00			
282.436.01	Remboursements de traitements	167			16'235.30		41'344.45
282.436.02	Dédommagements des assurances	167			61'378.70		1'215.45
282.461.00	Subsides de l'Etat				3'600.00		
282	TOTAL COLLEGE DU REPOSIEUX		972'341.80	849'000.00		934'630.10	42'559.90
28	TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES		2'301'151.95	2'224'400.00	36'000.00	2'384'234.00	138'375.75
29	AUTRE TACHES D'ENSEIGNEMENT						
291	ORIENTATION PROFESSIONNELLE						
291.352.00	Part. au Centre régional Information / Orientation	167	32'159.90	26'000.00		24'602.20	
291	TOTAL ORIENTATION PROFESSIONNELLE		32'159.90	26'000.00		24'602.20	
292	UNIVERSITE POPULAIRE						
292.365.00	Subside Université Populaire		12'000.00	12'000.00		12'000.00	
292	TOTAL UNIVERSITE POPULAIRE		12'000.00	12'000.00		12'000.00	
29	TOTAL AUTRE TACHES D'ENSEIGNEMENT		44'159.90	38'000.00		36'602.20	
2	TOTAL ENSEIGNEMENT ET FORMATION		13'733'734.51	13'533'800.00	983'600.00	13'895'603.00	1'065'141.90

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE, LOISIRS ET CULTE						
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE						
300	MEDIATHEQUE						
300.301.00	Traitements	462'785.35		466'200.00		481'621.70	
300.301.01	Traitements conciergerie	25'315.25		29'500.00		22'298.50	
300.303.00	Charges sociales	124'519.85		132'200.00		127'987.70	
300.303.01	Charges sociales conciergerie	3'990.75		5'600.00		2'612.70	
300.309.00	Autres charges de personnel	3'740.00		3'000.00		7'478.85	
300.310.00	Fournitures de bureau, imprimés et équipement	18'867.45		20'000.00		16'034.95	
300.310.01	Achats livres, abonnement journaux	63'364.45		63'000.00		63'562.35	
300.310.06	Frais d'animations	5'111.10		6'000.00		5'456.25	
300.312.00	Eau, énergie, combustible	15'006.20		14'800.00		10'328.30	
300.314.00	Entretien du bâtiment	33'219.80		40'000.00		27'081.65	
300.316.00	Loyers	12'456.00		12'500.00		12'456.00	
300.317.00	Dédommagements	1'051.15		1'000.00		1'152.10	
300.318.00	Affranchissements	7'642.75		7'500.00		8'388.85	
300.318.02	Frais de télécommunications	669.85		1'000.00		581.40	
300.318.03	Autres charges de PPE	6'177.05		6'000.00		6'154.45	
300.318.06	Assurances de choses	5'875.65		4'500.00		6'007.75	
300.318.10	Maintenance des logiciels et internet	19'849.35		21'700.00		21'093.70	
300.319.01	Cotisations aux associations	1'325.00		1'500.00		1'438.00	
300.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	5'351.20		20'000.00			
300.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	7'524.45		4'500.00		8'672.15	
300.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
300.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	2'674.25		7'300.00		4'454.90	
300.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			5'800.00			
300.427.00	Produit des locations		8'124.60		8'000.00		8'124.60
300.439.00	Recettes		12'074.05		15'000.00		12'283.00
300.461.00	Subside de l'Etat		49'155.00		66'500.00		48'379.00
300	TOTAL MEDIATHEQUE	829'016.90	69'353.65	876'100.00	89'500.00	837'362.25	68'786.60
301	THEATRE DU CROCHETAN						
301.301.00	Traitements	881'711.20		903'000.00		876'569.05	
301.303.00	Charges sociales	224'930.80		240'000.00		217'762.60	
301.308.00	Personnel intérimaire	4'979.00		3'000.00		5'128.10	
301.309.00	Autres charges de personnel	3'057.20		8'000.00		8'359.00	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
301.310.00	Fournitures de bureau, imprimés et divers		4'370.45		14'000.00		6'795.10
301.310.01	Journaux, documentation		495.00		600.00		488.00
301.311.01	Achats de mobilier et installations		367.60		2'000.00		4'637.70
301.312.00	Eau, énergie, combustible		65'465.00		80'500.00		54'240.10
301.313.13	Achats marchandises pour le bar	169	54'772.70		40'000.00		35'666.10
301.314.00	Entretien du bâtiment	169	91'047.20		69'700.00		68'673.65
301.314.01	Entretien du Restaurant	169	22'367.61		11'100.00		7'253.35
301.315.00	Entretien du mobilier et des installations		17'481.30		16'000.00		14'895.55
301.318.00	Affranchissements		17'074.05		15'000.00		10'133.65
301.318.02	Frais de télécommunications		631.15		1'000.00		855.90
301.318.06	Assurances de choses		16'754.80		18'000.00		16'754.80
301.319.01	Cotisations aux associations		3'380.00		4'000.00		8'530.00
301.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		101'375.30		93'000.00		115'079.30
301.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU		12'926.65		8'000.00		15'674.55
301.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		2'000.00		2'000.00		2'000.00
301.390.05	Imputation interne produits de nettoyage		9'423.95		10'800.00		5'798.50
301.427.00	Produit des locations			98'696.00		115'000.00	130'578.00
301.435.00	Recettes du bar	169		82'352.20		59'000.00	55'269.60
301.436.00	Facturation à des tiers			370.00			538.40
301.436.01	Remboursements de traitements			885.15			25'256.60
301.436.02	Dédommagements des assurances						224.00
301.436.03	Produit des charges			5'520.00		5'500.00	5'520.00
301	TOTAL THEATRE DU CROCHETAN		1'534'610.96	187'823.35	1'539'700.00	179'500.00	1'475'295.00
302	PROGRAMME CULTUREL						
302.308.00	Personnel intérimaire		24'471.85		20'000.00		48'988.20
302.311.01	Achats équipement et matériel		17'807.80		16'500.00		16'141.20
302.315.11	Entretien de l'équipement et du matériel		5'908.16		6'500.00		6'240.15
302.316.03	Location d'installations techniques	169	112'706.07		87'000.00		42'096.95
302.317.00	Dédommagements		10'483.60		8'500.00		12'339.40
302.318.03	Cachets, déplacements, réceptions contractuelles	169	785'662.93		687'000.00		737'204.35
302.318.04	Prestations de tiers		10'000.00		10'000.00		10'000.00
302.318.08	Frais bancaires et postaux		1'225.09		1'500.00		950.20
302.318.09	Droits d'auteurs, impôts	169	85'008.76		55'000.00		64'607.00
302.318.15	Billetterie		4'105.10		10'000.00		10'738.30
302.318.16	Publicité, affichage, imprimés		128'450.22		125'000.00		106'823.85
302.434.00	Recettes d'abonnements et finances d'entrées			574'666.10		550'000.00	486'603.40
302.434.01	Autres recettes			114'599.15		127'000.00	48'993.75

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
302.461.00	Subside de l'Etat et sponsoring		185'000.00		190'000.00		185'000.00
302	TOTAL PROGRAMME CULTUREL	1'185'829.58	874'265.25	1'027'000.00	867'000.00	1'056'129.60	720'597.15
303	SOCIETES CULTURELLES LOCALES						
303.365.00	Subside à l'Association "La Bavette"	45'000.00		45'000.00		45'000.00	
303.365.02	Subside aux sociétés locales	170 128'500.00		113'000.00		110'216.00	
303	TOTAL SOCIETES CULTURELLES LOCALES	173'500.00		158'000.00		155'216.00	
304	ECOLE DE MUSIQUE						
304.301.00	Traitements	170 95'372.15		130'000.00		107'410.20	
304.303.00	Charges sociales	12'139.65		17'000.00		14'867.10	
304.311.01	Achats d'instruments, de partitions et divers	373.55		1'500.00		1'481.35	
304.315.11	Réparations d'instruments			1'000.00		1'000.00	
304.317.00	Dédommagements	5'746.65		6'000.00		6'328.50	
304.318.03	Prestations de tiers	8'555.80		10'000.00		9'183.65	
304.433.00	Participations des élèves	170	54'514.00		80'000.00		68'965.00
304.434.01	Autres recettes		960.00				
304	TOTAL ECOLE DE MUSIQUE	122'187.80	55'474.00	165'500.00	80'000.00	140'270.80	68'965.00
305	CONSERVATOIRE SECTION DE MONTHEY						
305.316.00	Locations de studios	170		6'500.00			
305.351.00	Participation communale	6'200.00		8'000.00		5'800.00	
305	TOTAL CONSERVATOIRE SECTION DE MONTHEY	6'200.00		14'500.00		5'800.00	
307	CENTRE CULTUREL DU PONT ROUGE						
307.301.00	Traitements	122'057.25		117'600.00		111'173.90	
307.303.00	Charges sociales	28'534.55		29'000.00		26'242.70	
307.308.00	Personnel intérimaire	1'138.95		1'000.00			
307.310.01	Journaux, documentation	183.40		300.00		180.15	
307.311.01	Achats équipement et matériel	5'558.65		5'000.00		10'180.35	
307.312.00	Eau, énergie, combustible	16'877.20		14'000.00		14'988.10	
307.313.13	Achats de marchandises pour le bar	170 22'826.17		30'000.00		18'218.40	
307.314.00	Entretien du bâtiment	7'091.25		3'800.00		7'889.00	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
307.315.11	Entretien de l'équipement et du matériel		2'422.95		1'000.00		381.45
307.316.03	Locations d'installations techniques		406.00		1'600.00		8'526.55
307.317.00	Dédommagements		1'280.85		1'000.00		1'185.30
307.318.00	Affranchissements		2.00		200.00		52.80
307.318.02	Frais de télécommunications		1'110.70		1'100.00		1'166.40
307.318.03	Cachets, déplacements, réceptions contractuelles	170	80'792.50		70'000.00		82'497.10
307.318.06	Assurances de choses		1'158.10		1'200.00		1'158.10
307.318.08	Commissions et frais d'encaissements		5'789.25		5'000.00		3'650.00
307.318.09	Droits d'auteurs, impôts		10'285.95		7'000.00		11'132.30
307.318.16	Publicité, affichage, imprimés		15'667.75		15'000.00		14'279.35
307.318.23	Frais de sécurité		13'180.55		13'000.00		12'814.65
307.319.01	Cotisations aux associations		590.00		500.00		500.00
307.331.00	Amortissements du patrimoine administratif						27'473.50
307.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU		3'376.35		2'000.00		4'041.85
307.390.05	Imputation interne produits de nettoyage		1'233.00		2'400.00		1'489.60
307.390.13	Imputation interne personnel conciergerie				5'200.00		
307.427.00	Produit des locations			10'910.00		15'000.00	19'320.00
307.434.00	Finances d'entrées		61'559.25			60'000.00	52'259.00
307.434.01	Facturation à des tiers	170	14'020.45				
307.435.00	Recettes du bar	170	61'911.25			70'000.00	46'536.60
307.436.01	Remboursements de traitements		295.05				
307.461.00	Subside de l'Etat et sponsoring		12'500.00			14'000.00	17'500.00
307.469.01	Don Loterie Romande		20'000.00			20'000.00	20'000.00
307	TOTAL CENTRE CULTUREL DU PONT ROUGE		341'563.37	181'196.00	326'900.00	179'000.00	359'221.55
308	AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS						
308.301.00	Traitements		96'218.25		113'800.00		98'937.75
308.303.00	Charges sociales		23'994.35		30'000.00		24'093.60
308.312.00	Eau, énergie, combustible		59'286.75		64'900.00		57'349.75
308.314.00	Entretien des bâtiments		34'968.55		29'000.00		47'325.15
308.315.00	Entretien du mobilier et des machines		1'836.73		4'000.00		3'929.35
308.317.00	Dédommagements		813.70				
308.318.06	Assurances de choses		9'760.10		7'700.00		9'995.70
308.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		214'267.35		260'000.00		231'133.40
308.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU		13'164.60		12'500.00		16'962.10
308.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		3'000.00		3'000.00		3'000.00
308.390.05	Imputation interne produits nettoyage		8'492.78		9'000.00		7'241.95
308.390.06	Imputation interne de frais de chauffage		5'645.40		8'500.00		7'129.55
308.390.13	Imputation interne personnel conciergerie				10'400.00		

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
308.427.00	Produit des locations		91'727.10		109'200.00		98'819.10
308.436.00	Facturation à des tiers		1'085.00				1'784.60
308.436.02	Dédommagements des assurances						1'696.60
308	TOTAL AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS	471'448.56	92'812.10	552'800.00	109'200.00	507'098.30	102'300.30
309	AUTRES TACHES CULTURELLES						
309.301.00	Traitements	59'783.55		60'700.00		58'864.20	
309.303.00	Charges sociales	15'532.10		17'300.00		15'305.95	
309.311.04	Achats équipements pour manifestations	9'966.80		10'000.00		12'514.60	
309.312.00	Electricité manifestations	9'417.00		6'000.00		7'669.60	
309.315.05	Entretien équipement pour manifestations	787.05		3'000.00		2'618.00	
309.317.03	Prestations pour jumelage	48'002.47		61'500.00		8'768.25	
309.318.03	Manifestations culturelles	84'219.58	170	60'000.00		134'459.35	
309.318.12	Manifestation pour l'accession à la majorité	3'090.90		6'000.00		6'955.60	
309.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	5'751.20		28'000.00			
309.351.00	Part. au développement culturel en Valais	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
309.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	7'783.00		11'000.00		10'590.25	
309.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	133'916.35		95'000.00		127'569.50	
309.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			4'700.00			
309.434.00	Facturation à des tiers		170	27'940.00	15'000.00		51'150.00
309.436.01	Remboursements de traitements			11'475.00			2'250.00
309.461.00	Subsides de l'Etat			12'620.00	12'000.00		14'805.00
309.469.00	Dons de tiers		170	75'000.00	100'000.00		
309	TOTAL AUTRES TACHES CULTURELLES	388'250.00	127'035.00	373'200.00	127'000.00	395'315.30	68'205.00
30	TOTAL ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	5'052'607.17	1'587'959.35	5'033'700.00	1'631'200.00	4'931'708.80	1'401'856.25
32	MEDIAS						
320	RADIO LOCALE						
320.316.00	Loyer	18'000.00		18'000.00		18'000.00	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
320.365.00	Participation	53'601.00		54'000.00		52'962.00	
320	TOTAL RADIO LOCALE	71'601.00		72'000.00		70'962.00	
32	TOTAL MEDIAS	71'601.00		72'000.00		70'962.00	
33	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES						
330	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES						
330.308.00	Personnel intérimaire	108'573.90		65'700.00		67'030.55	
330.311.01	Achats de machines et outillage	4'071.00		4'000.00		5'148.65	
330.312.00	Eau, énergie, combustible pour les serres	24'127.60		26'000.00		24'598.50	
330.313.00	Achats de carburant	4'017.60		5'000.00		3'180.70	
330.313.01	Achats d'arbres	26'939.75		27'000.00		32'036.20	
330.314.00	Entretien bâtiments et serres	14'917.00		15'500.00		12'591.40	
330.314.04	Entretien, facturation de tiers	132'917.78		127'800.00		139'456.45	
330.315.04	Entretien véhicules et machines	19'488.80		18'000.00		13'615.80	
330.318.06	Assurances de choses	160.00		200.00		160.00	
330.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	357'617.65		430'000.00		456'601.85	
330.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	674'509.80		680'000.00		712'854.60	
330.390.04	Imputation interne de frais de personnel SF	67'011.50		65'000.00		63'068.00	
330.434.00	Frais facturés à des tiers		10'717.00		13'500.00		16'653.90
330	TOTAL PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	1'434'352.38	10'717.00	1'464'200.00	13'500.00	1'530'342.70	16'653.90
33	TOTAL PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	1'434'352.38	10'717.00	1'464'200.00	13'500.00	1'530'342.70	16'653.90
34	SPORTS						
340	SALLES DE GYMNASTIQUE						
340.301.00	Traitements	35'262.85		39'700.00		41'327.90	
340.301.20	Traitements Reposieux	53'641.60		68'200.00		57'584.45	
340.303.00	Charges sociales	6'824.45		6'000.00		7'592.65	
340.303.20	Charges sociales Reposieux	13'474.75		17'700.00		10'363.00	
340.311.01	Achats d'engins et matériel	3'454.55		3'400.00		3'716.65	
340.311.21	Achats d'engins et matériel Reposieux	4'090.60		3'500.00		14'621.70	
340.312.00	Eau, énergie, combustible Reposieux	46'820.90		44'000.00		40'514.15	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
340.312.10	Eau, énergie, combustible	41'873.85		46'000.00		41'433.85	
340.314.00	Entretien des bâtiments et salles	10'663.15		13'300.00		27'168.55	
340.314.20	Entretien des bâtiments et salles Reposieux	21'526.34		19'900.00		14'468.85	
340.315.03	Entretien des engins de gymnastique	30'746.15		31'500.00		12'074.30	
340.315.23	Entretien des engins de gymnastique Reposieux	8'394.50		11'700.00		10'567.40	
340.318.06	Assurances de choses	6'844.20		7'000.00		6'844.20	
340.318.26	Assurances de choses Reposieux	7'501.60		7'600.00		7'501.60	
340.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	94'825.95		182'000.00		44'378.20	
340.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	20'354.65		15'000.00		18'708.15	
340.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
340.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	4'935.40		8'300.00		7'379.05	
340.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			4'800.00			
340.390.21	Imputation interne frais de personnel BU Reposieux	26'271.30		16'000.00		11'446.45	
340.390.22	Imputation interne frais de personnel TP Reposieux	2'000.00		2'000.00		1'800.00	
340.390.23	Imputation interne pers. conciergerie Repos.			7'800.00			
340.390.25	Imputation interne produits nett. Reposieux	5'200.00		10'000.00		7'005.00	
340.427.00	Produit des locations		6'857.50		10'500.00		11'040.00
340.436.00	Facturation à des tiers		2'112.95				
340.436.01	Remboursements de traitements		8'117.75				24'827.10
340.461.00	Subsides de l'Etat		9'200.00				
340.490.03	Imputation interne de frais de personnel		71'797.05		89'600.00		50'584.20
340.490.04	Imputation interne autres dépenses		125'268.15		183'600.00		107'796.75
340	TOTAL SALLES DE GYMNASTIQUE	446'706.79	223'353.40	567'400.00	283'700.00	388'496.10	194'248.05
341	PISCINE COUVERTE						
341.301.00	Traitements	89'247.95		101'000.00		79'748.90	
341.303.00	Charges sociales	17'259.60		23'900.00		9'147.50	
341.312.00	Eau, énergie, combustible	123'749.30		117'500.00		114'276.15	
341.314.00	Entretien	109'888.46		115'000.00		130'363.45	
341.318.06	Assurances de choses	2'656.10		2'700.00		2'656.10	
341.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	93'212.20		94'000.00		65'715.10	
341.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	10'032.60		15'000.00		7'171.80	
341.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	500.00		500.00		500.00	
341.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	5'621.90		8'200.00		6'325.00	
341.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			8'000.00			
341.434.00	Finances d'entrées		6'856.50		5'000.00		1'641.45
341.436.01	Remboursements de traitements		8'985.75				29'343.15
341.490.03	Imputation interne de frais de personnel		49'534.33		74'200.00		18'940.95

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
341.490.04	Imputation interne autres dépenses		160'707.48		163'700.00		158'026.45
341	TOTAL PISCINE COUVERTE	452'168.11	226'084.06	485'800.00	242'900.00	415'904.00	207'952.00
342	TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS						
342.301.00	Traitements	34'702.90		37'500.00		34'515.10	
342.303.00	Charges sociales	5'245.80		6'700.00		5'437.40	
342.311.02	Achat machines	5'988.45		6'000.00		6'961.10	
342.312.00	Eau, énergie, combustible	26'303.45		27'000.00		21'380.00	
342.313.00	Achats de carburant	4'500.00		4'500.00		4'066.35	
342.314.00	Entretien des bâtiments	42'100.45		24'400.00		69'139.00	
342.314.01	Entretien terrains et places, factures de tiers	80'355.35		99'800.00		75'357.40	
342.315.04	Entretien véhicules et machines	6'604.75		18'000.00		8'218.45	
342.316.00	Locations	3'231.00		3'200.00		6'868.50	
342.318.06	Assurances de choses	2'484.40		2'700.00		2'484.40	
342.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	921'360.21		726'000.00		932'742.30	
342.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	4'115.95		14'800.00		6'272.90	
342.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	104'330.60		90'000.00		71'072.35	
342.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	6'100.30		7'000.00		3'665.80	
342.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			6'900.00			
342.427.00	Locations		14'325.00		5'500.00		6'805.00
342.436.00	Facturation à des tiers						479.85
342.436.01	Remboursements de traitements						8'239.40
342.436.02	Dédommagements des assurances		4'143.75				12'856.75
342	TOTAL TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS	1'247'423.61	18'468.75	1'074'500.00	5'500.00	1'248'181.05	28'381.00
343	SOCIETES SPORTIVES LOCALES						
343.365.00	Subsides	96'001.00		92'000.00		80'250.00	
343.365.01	Subside au BBC Monthey	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
343	TOTAL SOCIETES SPORTIVES LOCALES	146'001.00		142'000.00		130'250.00	
344	PROMOTION DU SPORT						
344.301.00	Traitements	193'880.50		201'500.00		152'174.30	
344.303.00	Charges sociales	51'241.30		54'000.00		41'287.75	
344.309.00	Autres charges de personnel	2'600.20		2'700.00		358.00	
344.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	1'184.75		4'000.00		1'441.65	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
344.317.00	Dédommagements	167.60		200.00		454.85	
344.318.03	Honoraires et prestations de services	5'804.75		17'000.00		8'789.05	
344.319.01	Cotisations aux associations			500.00		500.00	
344	TOTAL PROMOTION DU SPORT	254'879.10		279'900.00		205'005.60	
349	AUTRES TACHES SPORTIVES						
349.312.00	Electricité manifestations sportives	57'652.45		40'000.00		52'380.55	
349.317.03	Triathlon populaire	14'089.65		16'000.00		17'224.65	
349.318.12	Cérémonie des mérites sportifs	6'050.80		5'000.00		4'726.80	
349.318.15	Réceptions et manifestations diverses	31'368.00		30'000.00		38'021.00	
349.331.00	Amortissements du patrimoine administratif			254'000.00		138'854.50	
349.364.01	Piscine à ciel ouvert - subside	402'044.13		400'000.00		399'758.00	
349.364.02	Patinoire et halle de tennis, part. au déficit	649'549.15		624'000.00		616'313.40	
349.364.03	Patinoire et halle de tennis, autres subsides	78'090.00		86'500.00		78'550.00	
349.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	21'799.10		30'000.00		21'133.15	
349.434.00	Participation de tiers		4'080.00		7'500.00		7'727.00
349	TOTAL AUTRES TACHES SPORTIVES	1'260'643.28	4'080.00	1'485'500.00	7'500.00	1'366'962.05	7'727.00
34	TOTAL SPORTS	3'807'821.89	471'986.21	4'035'100.00	539'600.00	3'754'798.80	438'308.05
35	AUTRES LOISIRS						
350	SERVICE ANIMATION JEUNESSE						
350.301.00	Traitements	345'968.65		358'700.00		318'456.75	
350.301.01	Traitements conciergerie	10'080.50		8'900.00		9'435.00	
350.303.00	Charges sociales	77'987.65		96'300.00		77'905.25	
350.303.01	Charges sociales conciergerie	1'123.45		1'000.00		1'027.50	
350.309.00	Autres charges de personnel	2'409.05		1'000.00		1'576.90	
350.311.00	Achats de mobilier et équipement	20'373.70		7'500.00		9'005.30	
350.312.00	Eau, énergie, combustible	9'126.40		9'000.00		8'816.95	
350.314.00	Entretien du bâtiment	6'704.50		3'500.00		18'902.85	
350.317.00	Dédommagements	11'449.55		1'500.00		16'311.90	
350.318.03	Animation	40'090.37		42'100.00		38'374.25	
350.318.06	Assurances de choses	1'319.90		800.00		1'081.30	
350.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	2'476.00		4'900.00		375.10	
350.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	1'543.60		1'500.00		1'020.00	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			2'100.00			
350.433.00	Recettes		17'279.00		19'000.00		14'775.50
350.436.00	Facturation à des tiers		68.90				35.00
350.436.01	Remboursements de traitements		20'108.10		7'200.00		387.00
350.436.02	Dédommagements des assurances		8'931.00				
350.460.00	Subsides de la Confédération	171	12'000.00				
350.461.00	Subsides de l'Etat	171	4'000.00		2'000.00		2'024.00
350.469.01	Don Loterie Romande	171	2'000.00				
350.490.07	Imputation interne de frais de personnel		8'260.00		8'300.00		8'260.00
350	TOTAL SERVICE ANIMATION JEUNESSE		530'653.32	538'800.00	36'500.00	502'289.05	25'481.50
351	COLONIE DE VACANCES						
351.366.00	Participations	171	26'313.00	19'000.00		22'486.00	
351	TOTAL COLONIE DE VACANCES		26'313.00	19'000.00		22'486.00	
352	PASSEPORT-VACANCES						
352.365.01	Subside		6'000.00	6'000.00		6'000.00	
352	TOTAL PASSEPORT-VACANCES		6'000.00	6'000.00		6'000.00	
35	TOTAL AUTRES LOISIRS		562'966.32	563'800.00	36'500.00	530'775.05	25'481.50
39	EGLISES						
390	PAROISSE CATHOLIQUE						
390.314.00	Fonds de rénovation pour l'entretien des églises		74'622.00	75'000.00		74'094.00	
390.362.00	Subside		701'450.00	705'000.00		696'480.00	
390	TOTAL PAROISSE CATHOLIQUE		776'072.00	780'000.00		770'574.00	

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2019 Revenus	Budget Charges	2019 Revenus	Comptes Charges	2018 Revenus
391	PAROISSE PROTESTANTE						
391.362.00	Subside	211'638.00		215'000.00		208'668.00	
391	TOTAL PAROISSE PROTESTANTE	211'638.00		215'000.00		208'668.00	
39	TOTAL EGLISES	987'710.00		995'000.00		979'242.00	
3	TOTAL CULTURE, LOISIRS ET CULTTE	11'917'058.76	2'143'309.56	12'163'800.00	2'220'800.00	11'797'829.35	1'882'299.70

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE						
44	CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL						
440	CENTRE MEDICO-SOCIAL						
440.352.00	Participation au CMS	173 1'054'391.10		1'010'000.00		895'515.00	
440	TOTAL CENTRE MEDICO-SOCIAL	1'054'391.10		1'010'000.00		895'515.00	
441	BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL						
441.301.00	Traitements			40'000.00		42'686.25	
441.303.00	Charges sociales			6'000.00		4'778.80	
441.312.00	Eau, énergie, combustible			26'000.00		19'636.25	
441.314.00	Entretien des bâtiments			9'700.00		18'657.15	
441.318.06	Assurances de choses			2'300.00		2'569.50	
441.331.00	Amortissements du patrimoine administratif			40'000.00		49'709.65	
441.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU			9'900.00		6'140.35	
441.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP			1'500.00		1'500.00	
441.390.05	Imputation interne produits nettoyage			5'500.00		4'189.00	
441.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			3'500.00			
441.427.00	Produit des locations	173	175'166.05		101'000.00		102'153.10
441.436.01	Remboursements de traitements						5'698.50
441	TOTAL BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	144'611.25	175'166.05	144'400.00	101'000.00	149'866.95	107'851.60
44	TOTAL CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL	1'199'002.35	175'166.05	1'154'400.00	101'000.00	1'045'381.95	107'851.60
45	PROPHYLAXIE, LUTTE CONTRE LES MALADIES						
450	LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS						
450.361.00	Participation			55'000.00		51'155.40	
450	TOTAL LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS			55'000.00		51'155.40	
45	TOTAL PROPHYLAXIE, LUTTE CONTRE LES MALADIES			55'000.00		51'155.40	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES						
460	PROPHYLAXIE DENTAIRE POUR LA JEUNESSE						
460.361.00	Financement de la santé scolaire			20'000.00		19'367.20	
460.366.01	Subsides soins orthodontiques	173		160'000.00		201'277.50	
460.366.02	Subsides soins courants	173		100'000.00		118'891.80	
460.366.03	Subsides apprentis et étudiants			22'000.00		22'130.10	
460	TOTAL PROPHYLAXIE DENTAIRE POUR LA JEUNESSE			302'000.00		361'666.60	
46	TOTAL SERVICE MEDICAL DES ECOLES			302'000.00		361'666.60	
49	AUTRES DEPENSES DE SANTE						
490	AUTRES DEPENSES DE SANTE						
490.331.00	Amortissements du patrimoine administratif			15'000.00		13'583.55	
490.361.00	Financement du dispositif pré-hospitalier	173		110'000.00		106'369.55	
490.365.00	Participation pour don du sang			1'000.00		1'000.00	
490	TOTAL AUTRES DEPENSES DE SANTE			126'000.00		120'953.10	
49	TOTAL AUTRES DEPENSES DE SANTE			126'000.00		120'953.10	
4	TOTAL SANTE		175'166.05	1'637'400.00	101'000.00	1'579'157.05	107'851.60

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE						
53	AUTRES ASSURANCES SOCIALES						
530	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS ET AI						
530.361.00	Participations	175	1'370'000.00	1'285'000.00		1'337'692.30	
530	TOTAL PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS ET AI		1'370'000.00	1'285'000.00		1'337'692.30	
532	ASSURANCE-CHOMAGE						
532.308.00	Personnel intérimaire			5'000.00		2'549.70	
532	TOTAL ASSURANCE-CHOMAGE			5'000.00		2'549.70	
53	TOTAL AUTRES ASSURANCES SOCIALES		1'370'000.00	1'290'000.00		1'340'242.00	
54	ACCUEIL ET PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE						
540	AIDE INSTITUTIONS PRIVEES						
540.365.00	Subsides		171'417.00	175'000.00		167'387.00	
540	TOTAL AIDE INSTITUTIONS PRIVEES		171'417.00	175'000.00		167'387.00	
541	CRECHE-GARDERIE "LA TONKINELLE"						
541.301.00	Traitements	175	1'754'630.70	1'641'000.00		1'618'126.35	
541.303.00	Charges sociales		440'637.70	476'700.00		407'753.40	
541.308.00	Personnel intérimaire		13'979.30	11'500.00			
541.309.00	Autres charges de personnel		5'534.40	9'000.00		10'751.25	
541.310.00	Fournitures de bureau, imprimés et divers		4'291.00	6'000.00		4'209.65	
541.310.03	Achat matériel éducatif		3'752.10	5'000.00		5'526.35	
541.311.00	Achats de mobilier		8'983.25	9'000.00			
541.311.01	Matériel de ménage et literie		4'620.60	6'300.00		11'807.60	
541.312.00	Eau, énergie, combustible		15'937.20	15'000.00		12'722.40	
541.313.00	Fournitures des repas et frais d'alimentation		159'833.30	180'000.00		159'925.25	
541.313.01	Achats de médicaments et matériel de soins		2'341.30	2'000.00		1'751.55	
541.313.02	Matériel d'animation		2'977.05	5'000.00		4'194.20	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
541.314.00	Entretien du bâtiment			20'000.00		24'360.90		
541.317.00	Dédommagements	22'738.85		1'000.00		597.70		
541.318.00	Affranchissements	906.70		2'000.00		1'838.20		
541.318.02	Frais télécommunications	1'291.95		2'100.00		2'000.00		
541.318.06	Assurances de choses	2'000.00		2'000.00		1'959.90		
541.330.00	Pertes sur débiteurs	1'959.90		5'000.00				
541.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	145'000.00		143'000.00		161'306.55		
541.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	7'074.30		9'500.00		8'468.45		
541.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	2'000.00		4'500.00		3'650.00		
541.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	6'962.30		9'000.00		7'055.00		
541.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			6'400.00				
541.424.01	Pertes récupérées						487.00	
541.434.00	Participation des parents	175	663'551.10		720'000.00		725'983.70	
541.436.00	Facturation à des tiers		58.00				35.00	
541.436.01	Remboursements de traitements		68'433.65		40'000.00		48'982.75	
541.436.02	Dédommagements des assurances						1'118.80	
541.461.00	Subside de l'Etat		380'971.90		395'000.00		378'505.95	
541	TOTAL CRECHE-GARDERIE "LA TONKINELLE"		2'607'451.90	1'113'014.65	2'571'000.00	1'155'000.00	2'448'004.70	1'155'113.20
542	PROTECTION DE LA JEUNESSE							
542.352.00	Participations					1'531.00		
542.361.00	Participation communale à la curatelle éducative	175	129'000.00	90'000.00		129'300.00		
542.436.00	Facturation à des tiers	175		4'300.00	10'000.00		7'100.00	
542	TOTAL PROTECTION DE LA JEUNESSE		129'000.00	4'300.00	90'000.00	10'000.00	130'831.00	7'100.00
543	UAPE							
543.301.00	Traitements		953'245.95	972'000.00		904'142.95		
543.303.00	Charges sociales		231'285.20	247'000.00		216'987.80		
543.308.00	Personnel intérimaire		5'200.00	5'000.00		2'400.00		
543.309.00	Autres charges de personnel		5'300.90	7'000.00		4'038.60		
543.310.00	Fournitures de bureau, imprimés et divers		2'043.00	1'600.00		1'392.85		
543.310.03	Achat matériel éducatif		3'767.95	5'000.00		2'728.10		
543.311.00	Achats de mobilier		4'442.55	5'000.00				
543.311.01	Matériel de ménage		3'703.60	3'500.00		2'743.40		
543.312.00	Eau, énergie, combustible		10'143.90	9'500.00		8'667.00		
543.313.00	Fournitures des repas et frais d'alimentation		259'651.15	264'300.00		237'883.35		
543.313.01	Achats de médicaments et matériel de soins		1'912.20	1'200.00		1'190.60		

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
543.313.02	Matériel d'animation	5'329.45		5'000.00		3'586.50	
543.314.00	Entretien des bâtiments	18'240.30		25'300.00		22'046.85	
543.316.00	Loyer	10'719.85		15'000.00			
543.317.00	Dédommagements	8'565.00		12'000.00		8'407.40	
543.318.00	Affranchissements	1'893.25		2'000.00		2'333.70	
543.318.02	Frais télécommunications	2'037.15		1'300.00		1'079.75	
543.318.06	Assurances de choses	680.60		700.00		680.60	
543.318.13	Frais de transports	16'120.00	176				
543.330.00	Pertes sur débiteurs	3'606.80		2'000.00		830.75	
543.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	80'282.75		93'000.00		38'000.00	
543.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	4'501.80		4'200.00		2'379.85	
543.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	2'500.00		2'000.00		1'950.00	
543.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	6'027.05		4'000.00		1'365.00	
543.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			3'000.00			
543.427.00	Produit des locations		6'000.00				5'500.00
543.434.00	Participation des parents		645'410.20		690'000.00		600'937.85
543.436.01	Remboursements de traitements		42'336.75		30'000.00		26'517.65
543.461.00	Subside de l'Etat		249'459.05		235'000.00		250'399.05
543	TOTAL UAPE	1'641'200.40	943'206.00	1'690'600.00	955'000.00	1'464'835.05	883'354.55
544	TRAVAIL SOCIAL HORS MURS						
544.301.00	Traitements	152'130.25		153'000.00		148'651.45	
544.303.00	Charges sociales	22'129.80		23'300.00		23'151.70	
544.309.00	Autres charges de personnel	7'804.00		8'500.00		8'106.00	
544.318.02	Frais télécommunications	1'045.60		2'700.00		1'026.20	
544.318.03	Prestations de tiers	2'417.80		5'000.00		1'557.75	
544.319.01	Cotisations aux associations	200.00		200.00		200.00	
544.390.07	Imputation interne de frais de personnel	8'260.00		8'300.00		8'260.00	
544.436.01	Remboursements de traitements		12'282.20				
544.452.00	Participations des communes		101'475.14		99'500.00		96'700.00
544	TOTAL TRAVAIL SOCIAL HORS MURS	193'987.45	113'757.34	201'000.00	99'500.00	190'953.10	96'700.00
54	TOTAL ACCUEIL ET PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA JEU	4'743'056.75	2'174'277.99	4'727'600.00	2'219'500.00	4'402'010.85	2'142'267.75

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
55	HANDICAPES						
550	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES						
550.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	130'000.00		400'000.00		316'693.10	
550.361.00	Subsides	2'340'000.00		2'300'000.00		2'270'280.40	
		176					
550	TOTAL INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	2'470'000.00		2'700'000.00		2'586'973.50	
55	TOTAL HANDICAPES	2'470'000.00		2'700'000.00		2'586'973.50	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS						
560	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS						
560.331.00	Amortissements du patrimoine administratif					600.00	
560	TOTAL ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEME					600.00	
56	TOTAL ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEME					600.00	
57	HOME POUR PERSONNES AGEES						
570	SALAIRES ET CHARGES SOCIALES						
570.301.00	Salaires médecin					3'000.00	
570.301.01	Infirmières Cat. A					1'785'403.70	
570.301.02	Infirmières-ass. et ass. en soins Cat. B					1'102'602.05	
570.301.03	Professions de soins Cat. D					156'146.50	
570.301.04	Aides-soignantes Cat. C					626'316.70	
570.301.05	Personnel sans formation Cat. I					2'382'396.90	
570.301.06	Stagiaires de soins					96'855.05	
570.301.08	Personnel d'animation					375'262.70	
570.301.09	Salaires coiffeuse					60'935.00	
570.301.10	Salaires du personnel de l'administration					423'515.90	
570.301.11	Salaires du personnel hôtelier					1'200'590.60	
570.301.12	Salaires du personnel du service technique					184'063.50	
570.303.00	Charges sociales du personnel soignant					1'365'027.25	
570.303.01	Charges sociales du personnel non soignant					504'873.10	

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2019 Revenus	Budget Charges	2019 Revenus	Comptes Charges	2018 Revenus
570.308.00	Personnel soignant temporaire qualifié					85'680.40	
570.308.01	Personnel soignant temporaire non qualifié					45'354.75	
570.308.02	Aumônerie					6'000.00	
570.308.04	Personnel temporaire de maintenance - civilistes					10'395.30	
570.308.11	Factures des écoles pour stagiaires en intendance					6'800.00	
570.309.00	Frais de formation du personnel soignant					7'505.25	
570.309.01	Frais de formation du personnel non soignant					12'613.15	
570.309.02	Annonces pour le personnel soignant					1'317.60	
570.317.00	Dédommagements du personnel soignant					2'324.65	
570.317.01	Dédommagements du personnel non soignant					1'648.00	
570.318.03	Prestations de tiers					854'166.60	
570.436.01	Rembt infirmières Cat. A						71'222.80
570.436.02	Rembt infirmières- assistantes Cat. B						66'340.40
570.436.03	Rembt autres professions de soins Cat. D						19'013.85
570.436.04	Rembt aides-soignantes Cat. C						27'094.95
570.436.05	Rembt personnel sans formation Cat. I						150'771.55
570.436.08	Rembt personnel d'animation						38'415.40
570.436.10	Rembt personnel de l'administration						1'989.00
570.436.11	Rembt personnel hôtelier						16'078.95
570	TOTAL SALAIRES ET CHARGES SOCIALES					11'300'794.65	390'926.90
571	MATERIEL MEDICAL D'EXPLOITATION						
571.311.06	Achats d'instruments et ustensiles					11'108.50	
571.311.07	Achats de mobilier et équipements médicaux					9'267.45	
571.313.00	Achats de médicaments					27'969.90	
571.313.01	Achats de matériel médical selon LIMA					79'773.40	
571.313.02	Achats d'autre matériel médical non-LIMA					10'019.50	
571	TOTAL MATERIEL MEDICAL D'EXPLOITATION					138'138.75	
572	PRODUITS ALIMENTAIRES						
572.313.11	Achats cuisine					770'904.30	
572.313.13	Achats cafétéria					47'027.05	
572	TOTAL PRODUITS ALIMENTAIRES					817'931.35	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
573	AUTRES CHARGES MENAGERES						
573.311.11	Achats de matériel cuisine					8'157.35	
573.311.12	Achat de matériel salle à manger					8'736.45	
573.311.13	Achats de matériel cafétéria					1'702.35	
573.311.14	Achats de matériel ménage					45'569.20	
573.311.15	Achats de matériel buanderie					6'847.35	
573.313.09	Achats de produits de coiffure					5'246.60	
573.313.11	Achats de produits de nettoyage cuisine					36'795.80	
573.313.14	Achats de produits de nettoyage ménage					6'755.40	
573.313.15	Achats de produits de lessive buanderie					3'741.85	
573.315.06	Blanchissage par des tiers					180'727.60	
573.315.11	Entretien du matériel cuisine					24'833.00	
573.315.12	Entretien du matériel salle à manger					1'140.00	
573.315.14	Entretien du matériel ménage					308.15	
573.315.15	Entretien du matériel buanderie					2'062.95	
573.315.17	Entretien du matériel médico-technique					21'873.70	
573	TOTAL AUTRES CHARGES MENAGERES					354'497.75	
574	IMMEUBLES ET EQUIPEMENTS						
574.311.00	Achats de mobilier					5'646.00	
574.312.00	Eau, énergie, électricité					90'608.90	
574.312.01	Gaz					2'038.90	
574.312.02	Chauffage à distance					116'469.30	
574.313.01	Achats petit matériel quincaillerie					25'964.50	
574.314.00	Entretien des immeubles					115'331.15	
574.314.01	Réfections chambres et appartements					29'276.40	
574.315.03	Entretien des installations					97'534.90	
574.315.04	Entretien des véhicules					967.70	
574.318.06	Assurances de choses					13'830.00	
574.318.07	Enlèvement des déchets					13'796.95	
574.331.00	Amortissements du patrimoine administratif					487'834.30	
574.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU					323.35	
574.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP					500.00	
574.390.09	Imputation interne d'intérêts					107'144.00	
574.427.00	Produit des locations						3'966.20
574.427.01	Produit des places de parc						22'850.25

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
574.436.02	Dédommagements des assurances						7'070.50
574	TOTAL IMMEUBLES ET EQUIPEMENTS					1'107'266.35	33'886.95
575	FRAIS DE BUREAU ET ADMINISTRATION						
575.310.00	Fournitures de bureau et imprimés					12'029.70	
575.310.01	Journaux, documentation					1'701.25	
575.317.00	Frais de réception et de représentation					6'992.90	
575.318.00	Affranchissements					6'422.10	
575.318.02	Frais de télécommunications					19'969.30	
575.318.04	Frais pour l'assurance qualité					3'715.65	
575.318.10	Maintenance informatique					60'502.05	
575.319.01	Cotisations aux associations					28'436.45	
575.436.05	Téléphones facturés non soumis à la TVA						28'837.20
575.436.06	Téléphones facturés soumis à la TVA						5'479.50
575	TOTAL FRAIS DE BUREAU ET ADMINISTRATION					139'769.40	34'316.70
576	ANIMATION						
576.318.03	Frais d'animation					40'262.90	
576.469.00	Dons pour animation						402.00
576.469.01	Don Loterie Romande						84'500.00
576	TOTAL ANIMATION					40'262.90	84'902.00
578	PRODUITS D'EXPLOITATION						
578.330.00	Pertes sur débiteurs					1'016.20	
578.432.00	Taxes de soins selon la LAMAL						2'880'063.00
578.432.01	Taxes liées à l'impotence						831'960.85
578.432.02	Taxes de pension						5'297'999.00
578.432.03	Pension des locataires						42'912.55
578.432.04	Facturation au personnel cuisine						25'422.55
578.432.06	Participation résidents au coût des soins						220'309.20
578.435.00	Livraison de repas à domicile						269'711.00
578.435.01	Livraison de repas à des tiers						296'215.10
578.435.02	Repas des visiteurs						20'914.60
578.435.03	Collations diverses						2'893.20
578.435.04	Facturation au personnel matériel						414.25

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
578.435.13	Produits de la cafétéria						136'527.70
578.436.09	Facturation coiffure						59'607.20
578.436.14	Facturation ménage aux locataires						19'267.05
578.436.15	Facturation buanderie aux locataires						5'294.60
578.461.00	Subvention cantonale à l'exploitation						2'000'166.15
578.461.02	Subvention Office de coordination instit. soc.						3'210.00
578.462.00	Participation communes au coût des soins						767'741.75
578	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION					1'016.20	12'880'629.75
579	ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (EMS)						
579.363.00	Participation au coût du Home Les Tilleuls	176	760'620.20	1'252'000.00			
579.364.00	Participation au coût des soins pr résidents EMS	176	1'223'328.70	1'100'000.00		1'236'495.05	
579	TOTAL ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (EMS)		1'983'948.90	2'352'000.00		1'236'495.05	
57	TOTAL HOME POUR PERSONNES AGEES		1'983'948.90	2'352'000.00		15'136'172.40	13'424'662.30
58	ASSISTANCE						
580	MANIFESTATIONS POUR PERSONNES AGEES						
580.318.12	Frais de réceptions		29'104.55	29'000.00		24'233.50	
580	TOTAL MANIFESTATIONS POUR PERSONNES AGEES		29'104.55	29'000.00		24'233.50	
581	AIDE SOCIALE						
581.366.00	Participation	176	1'414'007.50	1'360'000.00		1'474'122.40	
581	TOTAL AIDE SOCIALE		1'414'007.50	1'360'000.00		1'474'122.40	
582	FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI						
582.361.00	Participation		250'000.00	250'000.00		237'390.85	
582	TOTAL FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI		250'000.00	250'000.00		237'390.85	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
584	SERVICE SOCIAL						
584.318.00	Affranchissements	176	1'500.00	8'000.00		7'500.00	
584.352.00	Participation traitements		211'900.00	200'000.00		197'600.00	
584.352.01	Participation aux autres frais		9'909.45	15'000.00		28'103.90	
584	TOTAL SERVICE SOCIAL		223'309.45	223'000.00		233'203.90	
585	INTEGRATION DES ETRANGERS						
585.301.00	Traitements		297'923.30	309'900.00		274'317.30	
585.303.00	Charges sociales		64'327.40	69'300.00		59'653.75	
585.309.00	Autres charges de personnel		1'660.00	2'500.00		2'354.55	
585.310.00	Fournitures de bureau et imprimés		3'242.55	5'000.00		4'760.20	
585.310.01	Journaux, documentation		413.75	1'000.00		1'146.80	
585.311.00	Achats de mobilier et équipement	176	52.75	4'800.00		5'720.70	
585.312.00	Eau, énergie, combustible		9'595.25	7'500.00		7'149.90	
585.314.00	Entretien des bâtiments		3'586.55	2'600.00		1'081.95	
585.317.00	Dédommagements		2'620.10	3'500.00		2'496.00	
585.318.02	Frais de télécommunications		1'073.95	1'200.00		1'052.75	
585.318.03	Animation	177	15'272.56	23'400.00		22'459.90	
585.318.04	Prestations de tiers		8'663.70	4'000.00		5'522.95	
585.318.06	Assurances de choses		798.90	800.00		798.90	
585.318.12	Frais de réceptions et de manifestations		3'471.80	4'000.00		4'505.40	
585.319.01	Cotisations aux associations		5'919.00	6'000.00		5'740.00	
585.331.00	Amortissements du patrimoine administratif			8'000.00		39'575.50	
585.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU		1'545.40	2'500.00		1'202.85	
585.390.05	Imputation interne produits nettoyage		1'814.10	1'000.00		800.00	
585.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			300.00			
585.427.00	Produit des locations			2'180.00		2'000.00	1'610.00
585.431.00	Emoluments			33'900.00		65'000.00	47'000.00
585.433.00	Participations de tiers			61'471.20		45'000.00	49'535.20
585.436.01	Remboursements de traitements					4'000.00	246.25
585.461.00	Subside de l'Etat			175'463.00		175'000.00	177'197.00
585	TOTAL INTEGRATION DES ETRANGERS		421'981.06	457'300.00	291'000.00	440'339.40	275'588.45
589	AUTRES TACHES D'ASSISTANCE						
589.316.00	Loyers et autres prestations		51'908.35	50'800.00		45'536.35	
589.364.00	Subside au Centre SIPE		3'000.00	3'000.00		3'000.00	

Comptes de fonctionnement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
589.364.02	Foyer de jour de Collombey-Muraz	177	-22'292.70		37'000.00		39'200.00	
589.365.00	Dons à des oeuvres de bienfaisance		79'387.60		73'000.00		68'050.00	
589.366.00	Avances pensions alimentaires		70'000.00		70'000.00		83'483.65	
589.366.01	Participations aux rémunérations de curateur	177	205'030.47		130'000.00		143'912.90	
589.366.02	Mesures sociales relatives aux déchets		113'441.71		105'000.00			
589.436.00	Facturation à des tiers pour loyers			18'380.00		15'000.00		19'825.00
589	TOTAL AUTRES TACHES D'ASSISTANCE		500'475.43	18'380.00	468'800.00	15'000.00	383'182.90	19'825.00
58	TOTAL ASSISTANCE		2'838'877.99	291'394.20	2'788'100.00	306'000.00	2'792'472.95	295'413.45
5	TOTAL PREVOYANCE SOCIALE		13'405'883.64	2'465'672.19	13'857'700.00	2'525'500.00	26'258'471.70	15'862'343.50

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRAFIC						
60	INFRASTRUCTURES, MOBILITE ET ENVIRONNEMENT						
601	BUREAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUE						
601.301.00	Traitements	178 370'023.75		345'000.00		409'915.05	
601.303.00	Charges sociales	103'372.90		100'000.00		111'563.50	
601.309.00	Autres charges de personnel	200.00		2'000.00		1'032.75	
601.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	2'836.90		2'500.00		3'836.55	
601.310.01	Journaux, documentation	2'209.90		1'000.00		2'756.30	
601.313.00	Achats de matériel	1'024.55		2'000.00		627.35	
601.314.00	Entretien des bureaux et ateliers	5'067.65		3'000.00		4'145.80	
601.315.00	Entretien du mobilier et des machines	276.60		1'500.00		269.15	
601.315.10	Entretien du matériel informatique	3'963.35		3'000.00			
601.316.00	Loyers et chauffage	14'816.10		16'000.00		14'520.00	
601.317.00	Dédommagements	2'519.60		2'600.00		1'620.35	
601.318.00	Affranchissements	3'459.30		4'000.00		3'909.10	
601.318.01	Frais d'études et expertises	17'469.01		15'000.00		36'428.05	
601.318.13	Travaux des géomètres	299.40		10'000.00		1'473.30	
601.319.01	Cotisations aux associations	4'040.00		3'500.00		3'860.00	
601.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	579'201.87		429'000.00		885'955.25	
601.390.03	Imputation interne de frais administratifs	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
601.436.01	Remboursements de traitements		4'733.70		1'500.00		100.00
601	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUE	1'116'780.88	4'733.70	946'100.00	1'500.00	1'487'912.50	100.00
602	SERVICE D'EXPLOITATION	178					
602.301.00	Traitements	2'125'179.40		2'164'000.00		2'116'703.55	
602.303.00	Charges sociales	592'899.25		622'000.00		568'529.70	
602.309.00	Autres charges de personnel	4'621.35		11'000.00		10'821.05	
602.317.00	Dédommagements	6'249.30		2'000.00		8'594.25	
602.436.01	Remboursements de traitements		89'664.00		22'000.00		130'551.95
602.490.02	Imputation interne de frais de personnel		2'639'285.30		2'777'000.00		2'574'096.60
602	TOTAL SERVICE D'EXPLOITATION	2'728'949.30	2'728'949.30	2'799'000.00	2'799'000.00	2'704'648.55	2'704'648.55
60	TOTAL INFRASTRUCTURES, MOBILITE ET ENVIRONNEMENT	3'845'730.18	2'733'683.00	3'745'100.00	2'800'500.00	4'192'561.05	2'704'748.55

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61	ROUTES CANTONALES						
610	ROUTES CANTONALES						
610.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	320'993.45		378'000.00		312'135.25	
610.361.00	Participation entretien	844'425.75		910'000.00		1'042'550.15	
610.461.00	Participations du canton						4'355.65
610	TOTAL ROUTES CANTONALES	1'165'419.20		1'288'000.00		1'354'685.40	4'355.65
61	TOTAL ROUTES CANTONALES	1'165'419.20		1'288'000.00		1'354'685.40	4'355.65
62	ROUTES COMMUNALES						
620	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES						
620.308.00	Personnel intérimaire	178 12'572.35		5'000.00		31'560.55	
620.312.00	Energie, éclairage public	99'570.15		135'000.00		99'921.00	
620.314.02	Entretien signalisation	178 114'890.09		71'000.00		103'664.40	
620.314.03	Entretien réparations	251'246.90		240'000.00		317'904.05	
620.314.04	Entretien revêtements bitumineux	260'214.00		260'000.00		280'605.25	
620.314.05	Entretien déneigement	93'111.89		90'000.00		62'428.65	
620.314.06	Entretien sacs dépotoirs	178 112'995.90		90'000.00		102'808.50	
620.314.07	Entretien mobilier urbain	179 36'337.75		30'000.00		44'887.35	
620.314.09	Entretien démarcation	62'229.40		75'000.00		111'946.50	
620.318.09	Impôt TVA	829.85		1'000.00		2'602.25	
620.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	1'696'477.49		1'918'000.00		1'700'179.40	
620.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	435'803.85		552'500.00		499'719.60	
620.390.08	Imputation interne des coûts d'éclairage public	304'645.68		391'000.00		348'944.15	
620.390.10	Imputation interne d'épuration de l'eau	70'000.00		70'000.00		70'000.00	
620.436.00	Facturation à des tiers	179	35'799.05		102'500.00		145'975.20
620.436.01	Dédommagements des assurances		12'508.05				5'333.30
620.436.02	Facturation à des tiers signalisation		6'963.90		5'000.00		5'672.05
620.460.00	Subside de la Confédération		2'412.00				
620	TOTAL RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	3'550'925.30	57'683.00	3'928'500.00	107'500.00	3'777'171.65	156'980.55
621	PARKINGS						
621.301.00	Traitements	102'381.50		103'000.00		103'130.90	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
621.303.00	Charges sociales	32'519.85		30'000.00		29'507.65	
621.309.00	Autres charges de personnel					114.00	
621.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	179 3'875.25		10'000.00		5'561.35	
621.312.00	Eau, énergie, combustible	43'182.35		43'000.00		39'602.95	
621.313.00	Achats de matériel	261.45		800.00		233.00	
621.314.01	Entretien, facturation de tiers TP	179 166'118.35		110'000.00		106'498.55	
621.314.02	Entretien signalisation	179 170.00		7'500.00		1'897.95	
621.315.07	Entretien des parcomètres factures de tiers	85'024.65		90'000.00		66'286.65	
621.316.00	Loyer	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
621.318.03	Frais de traitement de la monnaie	9'864.80		12'000.00		9'312.45	
621.318.06	Assurances de choses	17'213.00		17'000.00		17'213.00	
621.318.09	Impôt TVA	44'501.90		53'000.00		54'749.35	
621.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	669'672.70		632'000.00		679'331.45	
621.380.00	Attribution au financement spécial	212'726.59		324'700.00		365'007.45	
621.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	45'965.80		40'000.00		44'463.25	
621.390.03	Imputation interne de frais administratifs	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
621.390.09	Imputation interne d'intérêts	143'172.70		126'000.00		138'648.00	
621.427.01	Taxes de parkings non soumises à la TVA		542'746.00		585'000.00		617'702.45
621.427.02	Taxes de parkings soumises à la TVA		690'065.24		655'000.00		648'827.20
621.430.00	Contribution pour places de parc manquantes		12'000.00		40'000.00		76'000.00
621.436.00	Facturation à des tiers		99'244.65		80'000.00		79'964.45
621.436.02	Dédommagements des assurances		11'000.00				
621.437.00	Produit des amendes		242'595.00		260'000.00		260'063.85
621	TOTAL PARKINGS	1'597'650.89	1'597'650.89	1'620'000.00	1'620'000.00	1'682'557.95	1'682'557.95
622	ATELIER						
622.311.01	Achats outillage et équipement	25'252.41		22'900.00		23'511.30	
622.312.00	Eau, énergie, combustible	179 45'636.65		35'000.00		39'469.95	
622.313.00	Achats de carburant	35'578.70		39'000.00		43'896.10	
622.313.01	Achats de fournitures pour véhicules	14'651.75		12'100.00		5'619.75	
622.313.09	Achats de matériel et matières premières	191.45		3'000.00		2'835.75	
622.314.00	Entretien ateliers et dépôts	14'163.35		13'600.00		9'859.85	
622.315.04	Entretien des véhicules et machines	39'868.00		38'000.00		43'473.00	
622.315.06	Entretien outillage et équipement	9'603.50		8'500.00		9'226.65	
622.316.00	Leasing véhicule	42'754.75		40'000.00		42'754.75	
622.318.02	Concession et entretien réseau radio	240.00		600.00		560.00	
622.318.06	Assurances de choses	12'071.20		14'000.00		14'667.10	
622.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	684'434.80		258'000.00		263'028.70	
622.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	707.45		4'000.00		1'325.70	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
622.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	89'716.55		75'000.00		78'630.40	
622.390.05	Imputation interne produits de nettoyage	3'452.95		4'500.00		3'101.30	
622.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			2'300.00			
622.427.00	Produit des locations		30'000.00		30'000.00		30'000.00
622.427.01	Locations de mobilier urbain		5'025.00				4'800.00
622.434.00	Facturation à des tiers		690.00		2'000.00		657.50
622.436.02	Dédommagements				500.00		
622	TOTAL ATELIER	1'018'323.51	35'715.00	570'500.00	32'500.00	581'960.30	35'457.50
629	DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES						
629.318.04	Prestations de tiers	18'142.70		19'000.00		27'297.00	
629.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	2'183.55		9'000.00			
629	TOTAL DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES	20'326.25		28'000.00		27'297.00	
62	TOTAL ROUTES COMMUNALES	6'187'225.95	1'691'048.89	6'147'000.00	1'760'000.00	6'068'986.90	1'874'996.00
65	TRAFIC REGIONAL						
650	ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL						
650.318.01	Frais d'études	1'675.60				45'138.55	
650.318.09	Impôt TVA	556.95		500.00		593.95	
650.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	1'226'000.00		519'000.00		818'000.00	
650.351.00	Participations	562'560.10		497'500.00		514'503.10	
650.434.00	Participation de tiers		84'011.75		85'000.00		82'745.05
650	TOTAL ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	1'790'792.65	84'011.75	1'017'000.00	85'000.00	1'378'235.60	82'745.05
651	ENTREPRISES DE TRAFIC LOCAL						
651.318.09	Impôt TVA	552.10		4'000.00		4'450.25	
651.318.13	Transport public urbain	1'657'297.15		1'488'000.00		973'576.55	
651.434.00	Recettes		12'839.20		100'000.00		103'493.75

Comptes de fonctionnement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
651.461.00	Subside de l'Etat	179				310'000.00		310'972.20
651	TOTAL ENTREPRISES DE TRAFIC LOCAL		1'657'849.25	12'839.20	1'492'000.00	410'000.00	978'026.80	414'465.95
65	TOTAL TRAFIC REGIONAL		3'448'641.90	96'850.95	2'509'000.00	495'000.00	2'356'262.40	497'211.00
6	TOTAL TRAFIC		14'647'017.23	4'521'582.84	13'689'100.00	5'055'500.00	13'972'495.75	5'081'311.20

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	ENVIRONNEMENT						
70	RESEAU D'EAU						
700	DIRECTION ET ADMINISTRATION						
700.301.00	Traitements	181	161'517.30	200'800.00		153'234.95	
700.303.00	Charges sociales		39'219.95	55'000.00		42'221.25	
700.309.00	Autres charges de personnel		290.00	2'300.00		2'370.00	
700.310.00	Fournitures de bureau et imprimés		3'168.45	4'000.00		4'431.80	
700.310.01	Annonces, journaux, documentation			2'000.00			
700.310.02	Information			1'500.00			
700.311.00	Achat de mobilier et machines			1'000.00			
700.311.10	Achats de matériel informatique			2'000.00		3'071.50	
700.313.00	Achats de matériel		653.20	1'800.00		524.20	
700.315.00	Entretien du mobilier et des machines		368.80	2'000.00		249.90	
700.315.10	Entretien du matériel informatique		30'670.90	30'000.00		32'775.05	
700.317.00	Dédommagements		18.25	3'200.00		17.75	
700.318.00	Affranchissements		3'459.30	4'000.00		3'629.60	
700.318.02	Frais télécommunications		1'956.10	7'000.00		1'986.35	
700.318.04	Révision des comptes		400.00	400.00		400.00	
700.318.05	Frais de contentieux		581.70	1'000.00		961.25	
700.318.06	Assurances RC			2'000.00			
700.318.09	Frais de comptes postaux		5'266.60	7'500.00		5'377.90	
700.318.29	Impôt TVA		9'844.13	2'400.00		2'498.15	
700.319.01	Cotisations aux associations		8'287.35	7'000.00		8'287.35	
700.390.03	Imputation interne de frais administratifs		4'000.00	4'000.00		4'000.00	
700.390.07	Imputation interne de traitements		3'000.00	3'000.00		3'000.00	
700.436.00	Remboursements frais de contentieux				4'990.85		5'017.20
700.436.01	Remboursements de traitements				32'250.30		229.00
700	TOTAL DIRECTION ET ADMINISTRATION		272'702.03	343'900.00	7'000.00	269'037.00	5'246.20
701	BUREAUX ET ATELIERS						
701.312.00	Eau, énergie, combustible			2'000.00			
701.314.00	Entretien des bureaux et ateliers		5'067.65	3'000.00		2'887.05	
701.316.00	Loyers et chauffage		24'977.35	25'000.00		24'070.00	
701	TOTAL BUREAUX ET ATELIERS		30'045.00	30'000.00		26'957.05	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
702	PARC DE VEHICULES						
702.313.00	Achats de carburant	4'060.40		2'600.00		4'185.00	
702.315.04	Entretien des véhicules	8'533.75	181	3'600.00		4'347.45	
702.318.06	Assurances	854.10		1'300.00		1'065.90	
702	TOTAL PARC DE VEHICULES	13'448.25		7'500.00		9'598.35	
703	RESEAU, SOURCES ET PUIITS						
703.301.00	Traitements	296'996.40		295'000.00		285'172.15	
703.303.00	Charges sociales	83'719.65		85'000.00		79'239.00	
703.309.00	Autres charges de personnel	2'459.25		2'500.00		2'252.50	
703.311.01	Achats de machines et outillage	3'205.65		3'000.00		3'292.30	
703.312.00	Energie de pompage	125'980.70	181	70'000.00		94'421.50	
703.313.01	Achats de matériel et fournitures	26'509.10		25'000.00		25'676.55	
703.314.03	Entretien du réseau, des sources et des puits	257'114.40	181	135'000.00		237'930.35	
703.315.03	Entretien des machines et de l'outillage	1'952.25		2'000.00		1'208.40	
703.318.06	Assurances de choses	13'009.45		13'000.00		12'891.05	
703.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	353'936.17		399'000.00		359'857.70	
703.380.00	Attribution au financement spécial	269'326.96		224'000.00		232'716.30	
703.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	10'000.00		10'000.00		10'800.00	
703.390.09	Imputation interne d'intérêts	53'119.00		60'000.00		60'376.00	
703.434.00	Travaux facturés à des tiers		181		186'992.36		87'720.90
703.490.07	Imputation interne de frais de personnel				30'000.00		30'000.00
703	TOTAL RESEAU, SOURCES ET PUIITS	1'497'328.98		1'323'500.00		1'405'833.80	117'720.90
704	BRANCHEMENTS						
704.313.01	Achats de matériel et fournitures	62'563.20	181	40'000.00		46'076.40	
704.318.03	Travaux de branchements factures de tiers			2'000.00			
704.434.00	Travaux de branchements facturés		181		46'297.50		131'327.60
704	TOTAL BRANCHEMENTS	62'563.20		42'000.00		46'076.40	131'327.60
705	DISTRIBUTION DE L'EAU						
705.311.01	Achats des compteurs	57'134.90		60'000.00		39'221.25	
705.312.00	Achat d'eau potable	50'629.15		50'000.00		37'474.70	
705.315.02	Entretien des compteurs	492.30		1'000.00		639.35	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
705.330.00	Pertes sur débiteurs	617.80		2'000.00		679.85	
705.390.07	Imputation interne de frais de personnel	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
705.427.00	Location des compteurs		129'854.55		120'000.00		127'782.25
705.435.00	Vente de l'eau		1'652'195.50		1'600'000.00		1'563'099.00
705	TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU	138'874.15	1'782'050.05	143'000.00	1'720'000.00	108'015.15	1'690'881.25
706	LABORATOIRE						
706.301.00	Traitements	10'139.80		11'000.00		9'967.80	
706.303.00	Charges sociales	965.85		1'100.00		960.80	
706.313.01	Achats de matériel et fournitures	4'968.65		6'000.00		4'428.75	
706.318.11	Analyses factures de tiers	6'616.10		4'000.00		5'747.60	
706	TOTAL LABORATOIRE	22'690.40		22'100.00		21'104.95	
707	RECHERCHES D'EAU ET PROTECTION						
707.318.14	Frais de recherches, d'études et de protection	44'929.05		55'000.00		58'553.25	
707	TOTAL RECHERCHES D'EAU ET PROTECTION	44'929.05		55'000.00		58'553.25	
70	TOTAL RESEAU D'EAU	2'082'581.06	2'082'581.06	1'967'000.00	1'967'000.00	1'945'175.95	1'945'175.95
71	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES						
710	RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION						
710.301.00	Traitements	117'342.70		192'300.00		128'519.05	
710.303.00	Charges sociales	34'968.65		57'000.00		36'070.40	
710.309.00	Autres charges de personnel			7'000.00			
710.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	2'012.00		2'000.00		2'329.40	
710.311.00	Achat de mobilier et machines			1'000.00			
710.311.10	Achats de matériel informatique			2'000.00		2'000.00	
710.312.00	Eau, énergie, combustible	3'376.95		5'400.00		3'105.80	
710.313.00	Achats de matériel	1'791.40		1'800.00		1'409.05	
710.314.00	Entretien des bureaux et ateliers	4'223.05		2'500.00		2'887.05	
710.314.01	Entretien, facturation de tiers	668'000.85		650'000.00		651'402.35	
710.314.02	Entretien, facturation de tiers - STEP	248'023.70		250'000.00		200'444.10	
710.315.00	Entretien du mobilier et des machines	368.80		2'000.00		249.90	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
710.315.10	Entretien du matériel informatique		6'773.70		10'000.00		11'706.10
710.316.00	Loyers et chauffage		12'358.20		13'000.00		12'890.00
710.317.00	Dédommagements		2'934.00		1'100.00		558.35
710.318.00	Affranchissements		3'610.85		4'000.00		3'629.60
710.318.05	Frais de contentieux		581.70				961.25
710.318.09	Impôt TVA		25'424.67		17'000.00		19'066.95
710.318.23	Part. aux frais d'exploitation de la STEP		1'282'335.89		1'280'000.00		1'266'506.90
710.318.29	Frais de comptes postaux		5'266.60		7'500.00		5'377.90
710.319.01	Cotisations aux associations				1'000.00		
710.330.00	Pertes sur débiteurs		1'358.96		1'000.00		1'192.55
710.331.00	Amortissements du réseau		52'331.05		98'000.00		55'749.40
710.331.01	Amortissements de la STEP		64'000.00		64'000.00		65'817.00
710.380.00	Attribution au financement spécial	182	172'030.58				160'252.65
710.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		35'800.00		30'000.00		22'920.20
710.390.03	Imputation interne de frais administratifs		4'000.00		4'000.00		4'000.00
710.390.09	Imputation interne d'intérêts		49'332.00		64'000.00		66'962.00
710.434.00	Taxes d'épuration			2'337'893.05		2'250'000.00	2'290'005.60
710.434.01	Facturation à des tiers			204'028.20		134'000.00	180'756.15
710.436.00	Remboursements frais de contentieux			4'990.85			5'017.20
710.436.01	Remboursements de traitements						229.00
710.436.02	Dédommagements des assurances			1'334.20			
710.480.00	Prélèvement sur le financement spécial	182				133'600.00	
710.490.10	Imputation interne des participations communales			250'000.00		250'000.00	250'000.00
710	TOTAL RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION		2'798'246.30	2'798'246.30	2'767'600.00	2'767'600.00	2'726'007.95
71	TOTAL ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES		2'798'246.30	2'798'246.30	2'767'600.00	2'767'600.00	2'726'007.95
72	TRAITEMENT DES DECHETS						
720	ORDURES MENAGERES						
720.301.00	Traitements		90'770.45		97'600.00		88'580.05
720.303.00	Charges sociales		24'637.50		28'800.00		23'887.00
720.309.00	Autres charges de personnel		3'129.25		4'000.00		7'600.00
720.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	182	10'680.60		6'000.00		7'655.75
720.310.01	Campagne anti-déchets	182	28'550.15		10'000.00		61'034.90
720.311.01	Achats de matériel bennes, etc.	182	13'536.63		5'000.00		3'720.60
720.311.10	Achats de matériel informatique		2'899.50		1'000.00		
720.312.00	Eau, énergie, combustible		2'509.45		1'000.00		2'030.55

Comptes de fonctionnement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.313.00	Achats de matériel	182	6'238.20		1'800.00		1'019.35	
720.314.00	Entretien des bureaux et ateliers		1'689.20		1'000.00		673.65	
720.315.00	Entretien du mobilier et des machines		184.40		1'000.00		124.90	
720.315.02	Entretien des containers à ordures		15'101.80		15'000.00		780.00	
720.315.10	Entretien du matériel informatique				1'000.00			
720.316.00	Loyers et chauffage		5'803.90		6'000.00		5'160.00	
720.317.00	Dédommagements		228.25		500.00		300.15	
720.318.00	Affranchissements		8'961.05		13'000.00		11'353.85	
720.318.05	Frais de poursuites		61'862.00		75'000.00		81'318.55	
720.318.06	Assurances de choses		621.90		700.00		621.90	
720.318.09	Impôt TVA		4'719.40		6'000.00		15'575.30	
720.318.10	Maintenance informatique		771.95		1'000.00		771.95	
720.318.15	Incinération, facturation SATOM	182	465'593.95		550'000.00		731'817.35	
720.318.20	Enlèvement ordures ménagères	182	371'766.70		500'000.00		485'037.30	
720.318.21	Enlèvement déchets encombrants		118'435.30		150'000.00		133'346.70	
720.318.22	Enlèvement papier	182	68'204.50		60'000.00		72'858.20	
720.318.23	Enlèvement verre		55'902.00		50'000.00		51'640.00	
720.318.24	Enlèvement compost		285'877.65		300'000.00		153'457.25	
720.318.25	Enlèvement déchets inertes		28'347.25		40'000.00		23'755.70	
720.318.26	Enlèvement déchets spéciaux		12'277.80		15'000.00		8'544.90	
720.330.00	Pertes sur débiteurs		29'421.75		40'000.00		33'157.95	
720.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		263'434.65		207'000.00		226'027.90	
720.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		437'530.00		410'000.00		378'314.65	
720.390.03	Imputation interne de frais administratifs		2'000.00		2'000.00		2'000.00	
720.390.09	Imputation interne d'intérêts		22'777.80		21'000.00		17'385.00	
720.424.01	Pertes récupérées			2'006.05		10'000.00		3'892.25
720.434.00	Facturation à des tiers			9'408.80		600.00		
720.434.01	Taxes d'élimination des déchets							1'871'167.25
720.434.02	Taxes d'élimination de base	182		855'892.50		935'000.00		
720.434.03	Taxes d'élimination de quantité	183		1'115'629.49		1'430'000.00		
720.435.00	Produits du recyclage			136'784.50		125'000.00		141'606.60
720.436.00	Remboursements frais de contentieux			29'773.95		30'000.00		28'055.10
720.436.01	Remboursements de traitements			100.00				1'430.00
720.480.00	Prélèvement sur le financement spécial	183		184'757.74		49'800.00		296'899.80
720.490.09	Imputation interne d'intérêts			111.90				

Comptes de fonctionnement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.490.11	Imputation interne de la participation communale	183		110'000.00		40'000.00		286'500.35
720	TOTAL ORDURES MENAGERES		2'444'464.93	2'444'464.93	2'620'400.00	2'620'400.00	2'629'551.35	2'629'551.35
72	TOTAL TRAITEMENT DES DECHETS		2'444'464.93	2'444'464.93	2'620'400.00	2'620'400.00	2'629'551.35	2'629'551.35
74	CIMETIERES							
740	CIMETIERES							
740.312.00	Eau, énergie, combustible		1'148.45		2'000.00		1'552.75	
740.314.00	Entretien des bâtiments				300.00		116.75	
740.314.04	Entretien, facturation de tiers		34'157.00		35'000.00		35'150.95	
740.318.06	Assurances de choses		276.10		300.00		276.10	
740.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		10'000.00		9'000.00		11'000.00	
740.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		86'740.45		86'000.00		61'087.75	
740.427.00	Concessions			12'800.00		15'000.00		17'750.00
740.431.00	Taxes et divers			10.00		300.00		
740	TOTAL CIMETIERES		132'322.00	12'810.00	132'600.00	15'300.00	109'184.30	17'750.00
74	TOTAL CIMETIERES		132'322.00	12'810.00	132'600.00	15'300.00	109'184.30	17'750.00
75	COURS D'EAU							
750	RHONE							
750.314.06	Entretien, facturation de tiers		5'465.85		14'000.00		16'397.35	
750.331.00	Amortissements du patrimoine administratif				50'000.00			
750.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		500.00		500.00		500.00	
750.390.04	Imputation interne de frais de personnel SF		5'421.00		5'000.00		5'378.00	
750.461.00	Subside de l'Etat			13'400.65		14'000.00		10'734.90
750	TOTAL RHONE		11'386.85	13'400.65	69'500.00	14'000.00	22'275.35	10'734.90
751	VIEZE ET TORRENTS							
751.314.06	Entretien, facturation de tiers		22'046.95		55'000.00		54'521.60	
751.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		51'492.10		61'000.00		62'172.75	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
751.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	1'500.00		1'500.00		1'666.15	
751.390.04	Imputation interne de frais de personnel SF	40'207.00		40'000.00		42'141.50	
751.461.00	Subside de l'Etat		36'676.40		47'000.00		34'934.25
751	TOTAL VIEZE ET TORRENTS	115'246.05	36'676.40	157'500.00	47'000.00	160'502.00	34'934.25
752	CANAUX						
752.314.06	Entretien participation consortage	17'261.80		13'000.00		13'670.70	
752	TOTAL CANAUX	17'261.80		13'000.00		13'670.70	
75	TOTAL COURS D'EAU	143'894.70	50'077.05	240'000.00	61'000.00	196'448.05	45'669.15
78	ENVIRONNEMENT GENERAL						
780	EDICULES PUBLICS						
780.312.00	Eau, énergie, combustible	785.30		2'000.00		777.30	
780.314.00	Entretien, facturation de tiers	3'286.30		4'000.00		2'798.20	
780.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	8'958.50		45'000.00			
780.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	13'240.80		30'000.00		19'247.75	
780	TOTAL EDICULES PUBLICS	26'270.90		81'000.00		22'823.25	
782	FONTAINES PUBLIQUES						
782.312.00	Eau, énergie, combustible	2'282.75		1'000.00		2'342.50	
782.314.00	Entretien, facturation de tiers	10'486.10		9'000.00		3'367.65	
782.331.00	Amortissements du patrimoine administratif					16'846.55	
782.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	14'170.30		22'000.00		23'805.55	
782.390.10	Imputation interne d'épuration de l'eau	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
782	TOTAL FONTAINES PUBLIQUES	66'939.15		72'000.00		86'362.25	
783	BALAYAGE DES RUES ET PLACES						
783.313.00	Achats d'outils de balayage	10'665.85		10'900.00		124.70	
783.314.01	Balayage des rues et entretien décharge	9'083.80		10'000.00		11'017.35	
783.315.04	Entretien balayeuse	17'158.75		15'000.00		27'135.10	

Comptes de fonctionnement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
783.316.00	Leasing balayeuse	183	10'006.60		45'000.00		35'845.80	
783.318.06	Assurances de choses		944.20		1'700.00		898.50	
783.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		450'202.00		470'000.00		356'837.15	
783	TOTAL BALAYAGE DES RUES ET PLACES		498'061.20		552'600.00		431'858.60	
784	BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE							
784.301.00	Traitements	183	52'835.00		62'200.00		52'201.55	
784.303.00	Charges sociales		14'014.10		18'200.00		14'902.95	
784.308.00	Personnel intérimaire	183	49'102.35					
784.309.00	Autres charges de personnel				1'000.00			
784.310.00	Fournitures de bureau et imprimés		1'905.25		2'500.00		2'899.55	
784.310.01	Journaux, documentation		592.15		500.00		532.15	
784.313.00	Achats de matériel		588.20		1'800.00		564.55	
784.314.00	Entretien des bureaux et ateliers		5'067.65		3'000.00		3'109.35	
784.316.00	Loyers et chauffage		13'177.45		13'700.00		13'080.00	
784.317.00	Dédommagements		126.50		1'200.00		229.80	
784.318.00	Affranchissements		3'459.30		4'000.00		3'909.15	
784.319.01	Cotisations aux associations		150.00		500.00		150.00	
784.390.03	Imputation interne de frais administratifs		3'000.00		3'000.00		3'000.00	
784.436.01	Remboursements de traitements			6'450.05		1'500.00		
784	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE		144'017.95	6'450.05	111'600.00	1'500.00	94'579.05	
789	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
789.314.04	Entretien des zones protégées		7'535.45		11'000.00		9'181.70	
789.319.01	Cotisations aux associations				500.00			
789.331.00	Amortissements du patrimoine administratif		29'695.40		5'000.00			
789	TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		37'230.85		16'500.00		9'181.70	
78	TOTAL ENVIRONNEMENT GENERAL		772'520.05	6'450.05	833'700.00	1'500.00	644'804.85	
79	URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS							
790	BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE							
790.301.00	Traitements	183	669'815.40		623'500.00		517'374.25	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
790.303.00	Charges sociales	146'009.05		176'000.00		136'568.45	
790.309.00	Autres charges de personnel	3'770.00		7'500.00		4'535.20	
790.309.01	Annonces	13'886.83		12'000.00		9'082.40	
790.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	3'319.30		3'000.00		1'883.10	
790.310.01	Journaux, documentation	718.40		1'500.00		816.75	
790.317.00	Dédommagements	1'045.00		2'000.00		1'417.05	
790.318.01	Frais d'études et expertises		183	20'000.00		20'952.95	
790.318.11	Frais de préavis pour justificatifs thermiques	7'411.00		18'000.00		8'588.85	
790.319.01	Cotisations aux associations	2'481.95		3'000.00		2'132.45	
790.330.00	Pertes sur débiteurs					26'000.00	
790.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	105'104.95		201'000.00		156'577.15	
790.351.00	Permis de construire part de l'Etat	76'619.80		65'000.00		58'017.25	
790.431.00	Permis de construire Commune et Etat		161'416.50		110'000.00		124'803.65
790.435.00	Vente de règlements et attestations diverses		3'508.50		5'000.00		7'289.30
790.436.00	Remboursements de tiers pour annonces		10'427.30		10'000.00		8'890.75
790.436.01	Remboursements de traitements		183	134'250.75			26'719.45
790.436.04	Remboursements préavis justificatifs thermiques		183		18'000.00		
790.437.00	Amendes de construction				5'000.00		30'250.00
790	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	1'030'181.68	312'603.05	1'132'500.00	148'000.00	943'945.85	197'953.15
791	SERVICE D'ENTRETIEN		184				
791.301.00	Traitements technique	201'601.30		201'500.00		226'754.25	
791.301.13	Traitements conciergerie	90'192.20		90'000.00			
791.303.00	Charges sociales technique	59'461.80		60'000.00		63'701.70	
791.303.13	Charges sociales conciergerie	23'808.55		30'000.00			
791.309.00	Autres charges de personnel	430.80				751.05	
791.313.00	Achats de produits de nettoyage	184	153'022.88	189'000.00		137'214.55	
791.314.00	Entretien des bâtiments crédit global	184		250'000.00			
791.317.00	Dédommagements					14.00	
791.435.00	Facturation à des tiers		467.30		2'000.00		2'818.55
791.436.01	Remboursements de traitements		8'929.20				2'253.00
791.438.00	Prestations BU pour les investissements		3'215.60		6'300.00		2'554.45
791.490.01	Imputation interne frais personnel technique		249'349.20		255'200.00		286'413.55
791.490.05	Imputation interne de produits de nettoyage		152'555.58		187'000.00		134'396.00
791.490.13	Imputation interne frais personnel conciergerie		184		120'000.00		
791	TOTAL SERVICE D'ENTRETIEN	528'517.53	414'516.88	820'500.00	570'500.00	428'435.55	428'435.55

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2019 Revenus	Budget Charges	2019 Revenus	Comptes Charges	2018 Revenus
792	PARC DE VEHICULES ET MACHINES						
792.311.01	Achats de mobilier, matériel et machines	7'011.25		6'000.00		20'583.80	
792.313.00	Achats de carburant essence	2'598.30		3'000.00		2'109.15	
792.315.00	Entretien du mobilier, du matériel et des machines	6'731.40		15'000.00		18'807.60	
792.315.04	Entretien des véhicules	1'099.30		5'000.00		2'347.15	
792.318.06	Assurances de choses	1'390.00		1'500.00		1'293.70	
792.331.00	Amortissements du patrimoine administratif					40'831.00	
792.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	1'286.25		3'500.00		2'231.10	
792	TOTAL PARC DE VEHICULES ET MACHINES	20'116.50		34'000.00		88'203.50	
79	TOTAL URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS	1'578'815.71	727'119.93	1'987'000.00	718'500.00	1'460'584.90	626'388.70
7	TOTAL ENVIRONNEMENT	9'952'844.75	8'121'749.32	10'548'300.00	8'151'300.00	9'711'757.35	7'990'543.10

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
80	AGRICULTURE						
800	ELEVAGE ET CULTURES						
800.301.00	Traitements	1'000.00		1'500.00		1'250.00	
800.303.00	Charges sociales	193.30		200.00		226.35	
800	TOTAL ELEVAGE ET CULTURES	1'193.30		1'700.00		1'476.35	
80	TOTAL AGRICULTURE	1'193.30		1'700.00		1'476.35	
81	SYLVICULTURE						
810	FORETS						
810.301.00	Traitements	295'510.25		273'900.00		270'904.55	
810.303.00	Charges sociales	77'438.60		82'500.00		75'428.30	
810.309.00	Autres charges de personnel	1'975.00		3'400.00		6'244.00	
810.310.00	Fournitures de bureau et imprimés	2'359.80		3'600.00		1'740.45	
810.310.01	Annonces, journaux, documentation	553.75		1'000.00		351.75	
810.311.01	Achats matériel et outillage	11'913.45		12'000.00		12'968.50	
810.312.00	Eau, énergie, combustible	3'257.65		3'000.00		2'595.00	
810.313.00	Achats de carburant	15'451.00		19'400.00		16'828.90	
810.313.01	Achats de fournitures	16'827.81		15'000.00		19'707.20	
810.314.00	Entretien des chalets et hangar	186 13'079.15		4'500.00		12'640.75	
810.315.04	Entretien véhicules et outillage	17'671.85		17'500.00		16'045.10	
810.317.00	Dédommagements	19'192.10		21'600.00		21'379.30	
810.318.03	Entreprises privées de façonnage	186 145'135.30		80'000.00		110'669.40	
810.318.06	Assurances de choses	2'796.50		3'500.00		3'100.10	
810.318.13	Transports de bois	16'956.60		13'000.00		8'947.40	
810.319.01	Cotisations aux associations	7'492.15		7'500.00		7'515.10	
810.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	28'816.30		21'000.00		20'267.00	
810.376.00	Subventions redistribuées	186		20'000.00			
810.380.01	Attribution au fonds forestier de réserve	186		30'200.00		11'269.00	
810.420.00	Intérêts du fonds forestier de réserve				200.00		
810.427.00	Locations bâtiments		6'974.85		7'000.00		7'394.85
810.427.01	Locations véhicules		21'980.00		3'000.00		3'440.00
810.434.00	Travaux facturés à des tiers		116'348.00		113'000.00		63'712.00

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
810.435.00	Ventes de bois		89'454.90		100'000.00		138'655.60
810.436.01	Remboursements de traitements		13'497.75		6'500.00		4'921.05
810.436.02	Dédommagements				100.00		183.50
810.461.00	Subsides de l'Etat		179'324.20		196'000.00		224'141.90
810.476.00	Subventions redistribuées	186			20'000.00		
810.490.04	Imputation interne de frais de personnel		118'197.50		113'000.00		114'928.00
810	TOTAL FORETS		676'427.26	632'600.00	558'800.00	618'601.80	557'376.90
81	TOTAL SYLVICULTURE		676'427.26	632'600.00	558'800.00	618'601.80	557'376.90
83	COMMERCE ET TOURISME						
830	ANIMATIONS, DEVELOPPEMENT ET TOURISME						
830.365.00	Subside à Monthey Tourisme		490'000.00	490'000.00		460'000.00	
830.365.02	Subside à ARTCOM		10'000.00	10'000.00		10'000.00	
830.365.03	Subsides à des tiers, animations	186	18'000.00			18'480.00	
830.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP		12'591.90	15'000.00		28'986.35	
830.390.04	Imputation interne de frais de personnel SF		5'558.00	3'000.00		4'340.50	
830	TOTAL ANIMATIONS, DEVELOPPEMENT ET TOURISME		536'149.90	518'000.00		521'806.85	
831	STATION DES GIETTES						
831.314.04	Entretien et sécurité		7'201.20	9'000.00		8'666.65	
831.365.00	Subside à l'Assoc. Aménagements sportifs Giettes		6'000.00	5'000.00		5'000.00	
831	TOTAL STATION DES GIETTES		13'201.20	14'000.00		13'666.65	
832	TOURISME REGIONAL						
832.331.00	Amortissements du patrimoine administratif					149'999.00	
832	TOTAL TOURISME REGIONAL					149'999.00	
83	TOTAL COMMERCE ET TOURISME		549'351.10	532'000.00		685'472.50	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
84	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE						
840	VIE ECONOMIQUE						
840.301.00	Traitements	151'012.80		150'800.00		139'085.80	
840.303.00	Charges sociales	41'928.75		41'400.00		40'109.80	
840.309.00	Autres charges de personnel	450.20				483.40	
840.312.00	Electricité panneaux d'information	1'053.15		1'500.00		1'180.25	
840.317.00	Dédommagements	300.00		300.00		300.00	
840.318.02	Frais de télécommunications	720.00		700.00		720.00	
840.318.03	Prestations diverses	2'110.90		4'000.00		2'116.80	
840.318.06	Assurances de choses	915.70		1'000.00		904.90	
840.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	1'186'575.25		1'192'000.00		484'575.25	
840.434.00	Facturation à des tiers		194'411.75		193'200.00		180'699.00
840	TOTAL VIE ECONOMIQUE	1'385'066.75	194'411.75	1'391'700.00	193'200.00	669'476.20	180'699.00
841	FOIRES ET MARCHES						
841.311.00	Achats de matériel			1'000.00		404.25	
841.318.03	Animations	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
841.318.13	Transports de déchets	1'174.90		5'500.00		5'738.40	
841.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	1'122.40		20'000.00		6'836.70	
841.427.00	Recettes						19'154.00
841	TOTAL FOIRES ET MARCHES	7'297.30		31'500.00		17'979.35	19'154.00
849	AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES						
849.318.13	Frais de transports pour la fourrière	7'506.60		20'000.00		10'252.95	
849.410.01	Visas, patentes ambulantes		6'510.00		5'000.00		6'860.00
849.434.00	Facturation à des tiers		8'740.00		25'000.00		12'130.00
849	TOTAL AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES	7'506.60	15'250.00	20'000.00	30'000.00	10'252.95	18'990.00
84	TOTAL INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE	1'399'870.65	209'661.75	1'443'200.00	223'200.00	697'708.50	218'843.00

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
86	ELECTRICITE						
860	DIRECTION ET ADMINISTRATION	187					
860.301.00	Traitements		761'602.90	795'000.00		679'981.55	
860.303.00	Charges sociales		213'466.45	230'000.00		188'458.45	
860.309.00	Autres charges de personnel		8'062.96	8'000.00		9'911.05	
860.310.00	Fournitures de bureau et imprimés		14'480.05	15'000.00		18'845.70	
860.310.01	Annonces, journaux, documentation		3'167.90	8'000.00		5'315.05	
860.310.02	Information		3'080.00	6'000.00		3'520.00	
860.311.00	Mobilier et machines		113.20	10'000.00		857.80	
860.311.10	Achats de matériel informatique		8'070.05	8'000.00		5'444.75	
860.313.00	Achats de matériel		3'267.90	10'000.00		3'407.50	
860.315.00	Entretien du mobilier et des machines		1'198.46	5'000.00		874.65	
860.315.10	Entretien du matériel informatique	187	128'555.00	200'000.00		177'797.45	
860.317.00	Dédommagements		6'537.50	10'000.00		11'612.50	
860.318.00	Affranchissements		15'567.05	18'000.00		15'425.90	
860.318.01	Frais de procédures et honoraires		437.00				
860.318.02	Frais télécommunications		49'442.27	45'000.00		46'771.30	
860.318.03	Prestations de tiers	187	10'002.00	50'000.00		52'121.75	
860.318.04	Révision des comptes		1'600.00	1'500.00		1'600.00	
860.318.05	Frais de contentieux		4'653.70	15'000.00		7'690.25	
860.318.09	Frais de comptes postaux		10'533.23	13'000.00		10'755.85	
860.318.16	Prestations société de partenaires		97'399.05	100'000.00			
860.319.01	Cotisations aux associations		44'950.68	50'000.00		46'648.90	
860.390.03	Imputation interne de frais administratifs		80'000.00	80'000.00		80'000.00	
860.390.07	Imputation interne de traitements		12'000.00	12'000.00		12'000.00	
860.434.00	Facturation à des tiers						1'433.75
860.436.00	Remboursements frais de contentieux		40'046.88		40'000.00		40'137.55
860.436.01	Remboursements de traitements		13'732.70				1'832.20
860.436.02	Dédommagements des assurances						273.65
860.490.03	Imputation interne de frais administratifs		436'470.66		604'500.00		435'231.90
860.490.07	Imputation interne de frais de personnel		987'937.11		1'045'000.00		900'131.35
860	TOTAL DIRECTION ET ADMINISTRATION		1'478'187.35	1'689'500.00	1'689'500.00	1'379'040.40	1'379'040.40
863	RESEAU DE DISTRIBUTION						
863.301.00	Traitements		916'733.15	924'000.00		894'143.35	
863.303.00	Charges sociales		253'305.35	265'000.00		243'633.55	
863.309.00	Autres charges de personnel		19'229.05	20'000.00		21'248.95	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
863.309.03	Frais pour la sécurité des personnes			30'000.00		16'563.65	
863.311.01	Achats de machines et outillage			18'000.00		17'291.20	
863.311.06	Achat/entretien appareils de mesure et de contrôle	187		50'000.00		30'871.55	
863.312.00	Eau, énergie, combustible			15'000.00		12'433.70	
863.312.01	Energie pour les pertes de réseau			163'000.00		58'224.65	
863.312.04	Coûts réseaux amonts			1'506'000.00		1'441'040.75	
863.312.05	Service système Swissgrid			187'000.00		242'970.80	
863.312.06	Taxes fédérales			1'792'000.00		1'730'257.35	
863.313.00	Achat de carburant			6'000.00		5'521.85	
863.313.01	Achats de matériel et fournitures			135'000.00		135'021.20	
863.313.03	Achats de matériel pour la sécurité			35'000.00		33'427.20	
863.314.00	Entretien des bureaux et ateliers			15'000.00		13'184.10	
863.314.03	Entretien du réseau et des stations	187		150'000.00		171'798.10	
863.315.01	Traitement des données de mesure	187		45'000.00		31'758.00	
863.315.02	Frais de surveillance OIBT			10'000.00		960.00	
863.315.03	Entretien des machines, de l'outillage et des EPI			15'000.00		9'813.55	
863.315.04	Entretien des véhicules			15'000.00		5'023.90	
863.316.00	Loyers et chauffage			119'000.00		107'740.00	
863.318.01	Frais d'études			90'000.00		90'194.55	
863.318.03	Travaux de branchements			5'000.00		321.55	
863.318.06	Assurances de choses			55'000.00		47'735.45	
863.318.16	Assurances des véhicules			5'000.00		3'836.00	
863.318.19	Impôts			164'000.00		150'370.05	
863.318.29	Impôt TVA			37'000.00		12'971.45	
863.319.00	Différence de couverture NR5-NR7	187		202'000.00		434'287.65	
863.330.00	Pertes sur débiteurs			5'000.00		7'874.10	
863.331.00	Amortissements du patrimoine administratif			238'000.00		379'806.25	
863.380.00	Attribution au financement spécial	187		520'500.00		575'798.40	
863.390.03	Imputation interne de frais administratifs			544'500.00		391'708.70	
863.390.07	Imputation interne de frais de personnel			941'000.00		810'118.25	
863.390.09	Imputation interne d'intérêts			104'000.00		88'556.00	
863.427.00	Revenus lignes 65 kV	188	380'294.35		326'000.00		299'843.50
863.427.01	Produits des locations		3'140.00		4'000.00		3'140.00
863.429.00	Différence de couverture NR5-NR7	187	493'507.43				20'180.10
863.434.00	Travaux facturés à des tiers	188	68'462.15		110'000.00		105'989.45
863.434.01	Travaux de branchements facturés		145'558.50		150'000.00		210'673.85
863.435.10	Acheminement - réactif		36'386.62				37'069.25
863.435.20	Acheminement - abonnement		805'946.04		737'000.00		847'256.35
863.435.21	Acheminement - puissance		881'570.59		815'000.00		774'578.10
863.435.22	Acheminement - travail		3'978'007.91		4'204'000.00		3'876'896.30
863.435.23	Acheminement - courbe de charge		-1'230.00				8'160.00

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
863.435.30	Production - abonnement		2'209.90		500.00		1'502.25
863.435.33	Production - courbe de charge		5'886.10		500.00		6'300.00
863.435.40	Service système Swissgrid		185'149.26		187'000.00		258'486.10
863.435.50	Taxes fédérales		1'876'159.21		1'792'000.00		1'665'219.10
863.436.01	Remboursements de traitements		2'684.10				1'211.45
863.490.07	Imputation interne de frais de personnel		100'000.00		100'000.00		100'000.00
863.490.09	Imputation interne d'intérêts		240.45				
863	TOTAL RESEAU DE DISTRIBUTION	8'963'972.61	8'963'972.61	8'426'000.00	8'426'000.00	8'216'505.80	8'216'505.80
865	COMMERCIALISATION DE L'ENERGIE						
865.312.03	Achat d'énergie, approvisionnement	188	2'373'354.87	2'828'000.00		2'444'052.05	
865.312.04	Achat d'énergie, centrales de production	188	354'739.06	319'000.00		303'127.85	
865.312.07	Achat plus-value écologique		59'632.40	48'000.00		51'904.65	
865.318.01	Frais d'études		6'332.75	8'000.00		8'265.00	
865.318.19	Impôts	188	84'500.00	22'000.00		189'470.00	
865.318.29	Impôt TVA		12'404.10	27'000.00		12'148.85	
865.330.00	Pertes sur débiteurs		5'004.66	5'000.00		7'874.05	
865.380.00	Attribution au financement spécial	188	513'704.00	278'000.00		669'988.25	
865.390.03	Imputation interne de frais administratifs		21'823.55	30'000.00		21'761.60	
865.390.07	Imputation interne de frais de personnel		49'396.85	52'000.00		45'006.55	
865.429.00	Différence de couverture énergie	188			383'000.00		460'517.70
865.435.00	Vente de l'énergie	188	2'905'709.42		2'995'000.00		3'231'115.85
865.435.01	Vente de l'énergie des pertes de réseau		131'222.65		163'000.00		58'224.65
865.435.02	Vente plus-value écologique		1.77		76'000.00		3'740.65
865	TOTAL COMMERCIALISATION DE L'ENERGIE	3'480'892.24	3'480'892.24	3'617'000.00	3'617'000.00	3'753'598.85	3'753'598.85
86	TOTAL ELECTRICITE	13'923'052.20	13'923'052.20	13'732'500.00	13'732'500.00	13'349'145.05	13'349'145.05
88	DEVELOPPEMENT DURABLE & AUTRES PRESTATIONS						
881	PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE						
881.301.00	Traitements	189	40'459.65	21'000.00		39'286.40	
881.303.00	Charges sociales	189	10'573.70	6'000.00		9'703.60	
881.309.00	Autres charges de personnel			2'000.00		180.00	
881.312.00	Stockage production solaire		14'326.92	22'000.00		299.25	
881.313.01	Actions et sensibilisation	189	26'796.15	40'000.00		11'134.75	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
881.314.03	Entretien des centrales de production	35'716.35		45'000.00		18'892.85		
881.315.02	Entretien et exploitation des bornes de recharge	2'882.40		2'000.00		495.95		
881.317.00	Dédommagements			1'000.00		21.30		
881.318.01	Frais d'études	189 11'239.35		50'000.00		26'267.15		
881.318.06	Assurances de choses	10'717.90		12'000.00		10'717.90		
881.318.10	Frais de licences et taxes	10'642.10		10'000.00		1'399.00		
881.318.29	Impôt TVA	79'327.70		96'000.00		53'074.10		
881.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	341'206.06		339'000.00		261'839.75		
881.366.00	Programme de subventions efficacité énergétique	189 117'839.80		200'000.00		50'546.40		
881.390.03	Imputation interne de frais administratifs	17'458.80		24'000.00		17'409.30		
881.390.07	Imputation interne de frais de personnel	39'517.50		42'000.00		36'005.25		
881.434.00	Facturation à des tiers	189	21'475.00				6'700.00	
881.434.01	Facturation contrôles justificatifs thermiques	189			18'000.00		3'500.00	
881.435.00	Recettes des centrales de production		481'063.25		480'000.00		444'695.35	
881.435.03	Recettes des bornes de recharge		1'498.60		3'000.00			
881.435.20	Abonnement production solaire		8'143.49		16'000.00		201.60	
881.461.00	Subside de l'Etat	189	18'727.50				14'856.10	
881.480.00	Prélèvement sur le fonds énergies renouvelables	189	117'839.80		200'000.00		50'546.40	
881.490.12	Imputation interne des redevances	189	1'644'147.55		822'000.00		995'739.10	
881	TOTAL PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE		758'704.38	2'292'895.19	912'000.00	1'539'000.00	537'272.95	1'516'238.55
882	ECLAIRAGE PUBLIC	189						
882.313.01	Achats de fournitures	48'635.90		50'000.00		46'084.20		
882.315.12	Entretien de l'éclairage public	190 48'670.50		70'000.00		54'787.90		
882.315.13	Entretien de l'éclairage de Noël	12'042.26		10'000.00		21'426.85		
882.318.29	Impôt TVA	35'262.90		45'000.00		29'726.50		
882.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	111'481.85		150'000.00		103'993.50		
882.390.03	Imputation interne de frais administratifs	4'364.71		6'000.00		4'352.30		
882.390.07	Imputation interne de frais de personnel	109'879.36		110'000.00		109'001.30		
882.434.00	Travaux facturés à des tiers		36'246.30		50'000.00		8'755.00	
882.436.02	Dédommagements des assurances		29'445.50				11'673.40	

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2019 Revenus	Budget Charges	2019 Revenus	Comptes Charges	2018 Revenus
882.490.08	Imputation interne des coûts d'entretien (IME)		304'645.68		391'000.00		348'944.15
882	TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	370'337.48	370'337.48	441'000.00	441'000.00	369'372.55	369'372.55
88	TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE & AUTRES PRESTATIONS	1'129'041.86	2'663'232.67	1'353'000.00	1'980'000.00	906'645.50	1'885'611.10
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	17'678'936.37	17'341'723.82	17'695'000.00	16'494'500.00	16'259'049.70	16'010'976.05

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS						
90	IMPOTS	193					
900	IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES						
900.330.00	Pertes sur débiteurs		760'544.86	800'000.00		767'082.35	
900.330.01	Remises d'impôts		40'314.30	20'000.00		1'879.70	
900.352.00	Répartition intercomm. sur immeubles bâtis	193	310'649.60	280'000.00		300'147.90	
900.400.00	Impôt sur le revenu	193			32'500'000.00		32'635'809.95
900.400.01	Impôt sur la fortune	193			4'300'000.00		5'243'380.30
900.400.02	Impôt à la source	194			2'000'000.00		1'621'150.15
900.400.03	Impôt personnel	193			235'000.00		238'595.90
900.400.05	Impôt des frontaliers				790'000.00		786'863.65
900.402.00	Impôt foncier	193			1'330'000.00		1'318'261.35
900.402.01	Répartition intercomm. sur immeubles bâtis				350'000.00		343'798.45
900.403.00	Impôt sur les gains en capital	194			860'000.00		997'319.20
900.403.01	Impôt sur les gains immobiliers	194			650'000.00		1'727'702.60
900.404.00	Impôts droits de mutation et de timbre	194			750'000.00		1'026'901.45
900.405.00	Impôt sur les successions et donations	194			250'000.00		316'458.25
900.407.00	Amendes fiscales						13'850.00
900.424.01	Pertes d'impôts récupérées				150'000.00		170'422.50
900	TOTAL IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES		1'111'508.76	1'100'000.00	44'165'000.00	1'069'109.95	46'440'513.75
901	IMPOTS DES PERSONNES MORALES	194					
901.330.01	Pertes sur débiteurs		58'476.50	10'000.00		29'624.00	
901.401.00	Impôt sur le bénéfice				7'400'000.00		8'136'974.75
901.401.01	Impôt sur le capital				2'200'000.00		2'194'661.80
901.402.00	Impôt foncier				3'150'000.00		3'194'843.95
901.407.00	Amendes fiscales						15'598.00
901	TOTAL IMPOTS DES PERSONNES MORALES		58'476.50	10'000.00	12'750'000.00	29'624.00	13'542'078.50
902	TAXES ET AUTRES IMPOTS						
902.341.01	Autres participations		4'043.85	1'000.00		766.55	
902.365.00	Subside à la SPA pour les chiens		4'180.00	4'000.00		4'210.00	
902.406.00	Impôt sur les chiens				110'000.00		107'020.00
902.410.00	Patentes débits de boissons				35'000.00		36'757.95

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
902.410.01	Appareils automatiques		19'153.90		15'000.00		15'692.50
902.410.02	Affichage public		40'788.25		45'000.00		40'604.05
902	TOTAL TAXES ET AUTRES IMPOTS	8'223.85	205'185.85	5'000.00	205'000.00	4'976.55	200'074.50
90	TOTAL IMPOTS	1'178'209.11	59'424'815.06	1'115'000.00	57'120'000.00	1'103'710.50	60'182'666.75
92	PEREQUATION FINANCIERE						
920	FONDS DE PEREQUATION						
920.444.00	Péréquation des ressources		46'830.00		39'000.00		48'169.00
920	TOTAL FONDS DE PEREQUATION		46'830.00		39'000.00		48'169.00
92	TOTAL PEREQUATION FINANCIERE		46'830.00		39'000.00		48'169.00
93	QUOTES-PARTS AUX RECETTES						
930	Parts aux recettes de la Confédération						
930.440.00	Parts à des recettes fédérales		27'562.15		18'000.00		30'464.30
930	TOTAL Parts aux recettes de la Confédération		27'562.15		18'000.00		30'464.30
931	PART COMMUNALE AUX IMPOTS CANTONAUX						
931.318.09	Impôt cantonal	194	111'700.00	72'000.00		84'087.65	
931	TOTAL PART COMMUNALE AUX IMPOTS CANTONAUX		111'700.00	72'000.00		84'087.65	
932	PARTS COMMUNALES AUX REGALES ET PATENTES						
932.390.12	Imputation interne au développement durable	194	1'644'147.55	822'000.00		995'739.10	

Comptes de fonctionnement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
932.411.00	Redevances hydrauliques	194		1'644'147.55		822'000.00		995'739.10
932	TOTAL PARTS COMMUNALES AUX REGALES ET PATENTES		1'644'147.55	1'644'147.55	822'000.00	822'000.00	995'739.10	995'739.10
93	TOTAL QUOTES-PARTS AUX RECETTES		1'755'847.55	1'671'709.70	894'000.00	840'000.00	1'079'826.75	1'026'203.40
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES							
940	INTERETS							
940.320.00	Engagements courants		587.25		500.00		20.65	
940.321.00	Dettes à court terme				2'000.00		1'261.15	
940.322.00	Dettes à moyen et long termes		911'231.30		965'000.00		1'007'564.55	
940.323.00	Engagements envers des entités particulières		316'532.95		317'000.00		346'565.25	
940.329.00	Autres intérêts passifs	194	375'552.25		320'000.00		358'537.55	
940.390.09	Engagements envers les financements spéciaux		352.35					
940.420.00	Comptes à vue					1'000.00		
940.421.00	Intérêts de retard			655'348.77		650'000.00		669'062.15
940.422.00	Prêts			20'046.00		5'000.00		11'061.00
940.426.00	Dividendes des titres			576'811.60		479'000.00		588'723.00
940.426.01	Participation permanente patrimoine administratif			116'339.00		125'000.00		
940.429.00	Autres revenus	194		17'681.70				5'065.25
940.480.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	194		1'192'587.15		510'000.00		833'648.40
940.490.09	Imputations d'intérêts aux financements spéciaux			376'303.90		375'000.00		479'071.00
940	TOTAL INTERETS		1'604'256.10	2'955'118.12	1'604'500.00	2'145'000.00	1'713'949.15	2'586'630.80
941	FRAIS D'EMISSION							
941.318.08	Frais bancaires		21'365.12		20'000.00		22'083.15	
941.318.09	Frais de comptes postaux		44'602.95		50'000.00		48'418.40	
941	TOTAL FRAIS D'EMISSION		65'968.07		70'000.00		70'501.55	
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER							
942.301.00	Traitements		2'655.40		6'200.00		2'245.15	
942.303.00	Charges sociales		276.35		1'100.00		207.45	
942.312.00	Eau, énergie, combustible		31'786.90		26'200.00		27'909.15	
942.314.00	Entretien des bâtiments	195	46'224.70		34'900.00		47'532.20	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942.318.06	Assurances de choses	24'603.50		24'600.00		24'021.70	
942.390.01	Imputation interne de frais de personnel BU	19'582.90		15'500.00		19'669.15	
942.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	18'789.60		1'000.00		50'416.60	
942.390.05	Imputation interne de produits de nettoyage	4'406.30		7'000.00		5'143.00	
942.390.13	Imputation interne personnel conciergerie			400.00			
942.423.00	Produit des locations		195	304'846.00		273'900.00	287'581.55
942.436.00	Facturation à des tiers - charges chauffage			17'094.60		13'500.00	6'408.70
942.436.02	Dédommagements des assurances			2'763.15			
942	TOTAL IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	148'325.65		324'703.75		177'144.40	293'990.25
943	DOMAINES						
943.314.01	Entretien	4'000.00		9'000.00		4'363.45	
943.316.00	Locations de terrains			100.00			
943.318.04	Frais d'actes	42'227.15	195	30'000.00		51'736.80	
943.318.20	Débours au Registre foncier	3'241.50		500.00		3'915.35	
943.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	8'000.00		8'000.00		9'414.00	
943.390.02	Imputation interne de frais de personnel TP	3'823.20		60'000.00		10'099.30	
943.423.00	Produit des locations de terrains			17'280.50		21'000.00	16'387.00
943.423.01	Redevances de droits de superficie			165'463.20		170'000.00	172'430.55
943.427.00	Utilisation du domaine public		195	97'832.00		50'000.00	116'029.50
943	TOTAL DOMAINES	61'291.85		107'600.00		79'528.90	304'847.05
944	REAJUSTEMENT VALEURS PATRIMOINE FINANCIER						
944.318.09	Impôts sur transactions					364'114.10	
944.319.00	Utilisation du fonds de emploi des immeubles	2'899'870.00	195			1'589'677.20	
944.330.01	Ajustements du patrimoine financier	380.85				239.45	
944.380.00	Attribution au fonds de emploi des immeubles					1'720'000.00	
944.424.00	Résultat sur transactions revenus						2'038'717.80
944.480.00	Prélèvement sur le fonds de emploi des immeubles		195	2'899'870.00			1'589'677.20
944	TOTAL REAJUSTEMENT VALEURS PATRIMOINE FINANCIER	2'900'250.85		2'899'870.00		3'674'030.75	3'628'395.00
945	REAJUSTEMENT VALEURS PATRIMOINE ADMINISTRATIF						
945.318.09	Impôts sur transactions					34'143.55	
945.331.00	Amortissements du patrimoine administratif					99'999.00	

Comptes de fonctionnement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
945.425.00	Résultat sur transactions recettes						63'265.45
945	TOTAL REAJUSTEMENT VALEURS PATRIMOINE ADMINISTRATI					134'142.55	63'265.45
946	AUTRES PRODUITS						
946.424.00	Successions et donations						113'582.05
946	TOTAL AUTRES PRODUITS						113'582.05
94	TOTAL GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	4'780'092.52	6'460'267.57	1'899'000.00	2'673'400.00	5'849'297.30	6'990'710.60
99	POSTES NON VENTILES						
990	CREDIT A DISPOSITION						
990.319.00	Crédit à disposition	196		100'000.00			
990.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	196		300'000.00			
990	TOTAL CREDIT A DISPOSITION			400'000.00			
99	TOTAL POSTES NON VENTILES			400'000.00			
9	TOTAL FINANCES ET IMPOTS	7'714'149.18	67'603'622.33	4'308'000.00	60'672'400.00	8'032'834.55	68'247'749.75
	Total compte de fonctionnement	106'738'195.35	108'731'390.52	104'045'800.00	101'119'100.00	117'017'385.75	121'332'212.60
	Excédent de revenus ou de charges	1'993'195.17			2'926'700.00	4'314'826.85	

Compte des investissements

Amortissements

Bilan

Inventaires

Détail de la dette

Fonds gérés

Engagements hors-bilan

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	ADMINISTRATION GENERALE						
020	COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS						
020.506.00	Achats de mobilier et machines	15'249.75		15'000.00		76'013.00	
020.506.05	Achats de matériel informatique	80'264.00		110'000.00		35'857.45	
020.506.06	Communication, nouvelle application	29'725.20		30'000.00			
020.506.07	Archives, mise en place	173'921.15		230'000.00			
020	TOTAL COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET ACHATS	299'160.10		385'000.00		111'870.45	
02	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	299'160.10		385'000.00		111'870.45	
09	BATIMENTS						
090	BATIMENTS ADMINISTRATIFS						
090.503.00	Bâtiment administratif, réfections					22'476.30	
090.503.01	Bâtiment administratif, réaménagement du rez					171'575.20	
090.503.02	Hôtel de Ville, réfections	162 222'952.20		180'000.00		163'047.95	
090.503.03	Hôtel de Ville, raccordement CAD	11'520.00		50'000.00			
090.503.04	Bâtiment administratif, raccordement CAD	8'120.00		125'000.00			
090.506.00	Bâtiment administratif, mobilier et équipement	52'166.75		68'000.00			
090.661.03	Hôtel de Ville, CAD subside Etat				2'000.00		
090.661.04	Bâtiment administratif, CAD subside Etat				4'000.00		
090.662.02	Hôtel de Ville, participations communes		94'485.25		80'000.00		73'267.20
090	TOTAL BATIMENTS ADMINISTRATIFS	294'758.95	94'485.25	423'000.00	86'000.00	357'099.45	73'267.20
091	AUTRES BATIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF						
091.500.01	Achats de terrains au Verney	1'205'820.00		400'000.00		376'440.00	
091.503.02	Bâtiment Place Centrale 3, réfections	34'673.90		35'000.00			
091.503.03	Bâtiment av. du Simplon 6, réfections					167'719.95	
091.503.05	Achat locaux d'archives au Crochetan					2'244'400.00	
091.503.19	Réalisation d'un couvert aux Mangettes	142'151.15				596.50	
091.503.20	Maison Hildbrand, réfections	90'936.90		20'000.00		3'492.70	
091.503.23	Bâtiment Place Centrale 3, raccordement CAD					82'730.50	

Comptes d'investissement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
091.503.24	Bâtiment CRTO, réfections	162	9'411.65				11'100.25	
091.503.26	Démolition bâtiment, parcelle 2965 à Pré d'Ile		58'002.30		60'000.00			
091.503.30	Maison Hildbrand, étude	162	11'107.25		20'000.00			
091.503.31	Ferme du Crochetan, étude				12'000.00		8'077.50	
091.506.00	Bâtiment Place Centrale 3 mobilier Office Tourisme	162			60'000.00			
091.610.05	Vente parcelle No 734 au Crochetan							1'513'500.00
091.661.23	Bâtiment Place Centrale 3, CAD subside Etat							6'500.00
091	TOTAL AUTRES BATIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1'552'103.15		607'000.00		2'894'557.40	1'520'000.00
09	TOTAL BATIMENTS		1'846'862.10	94'485.25	1'030'000.00	86'000.00	3'251'656.85	1'593'267.20
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE		2'146'022.20	94'485.25	1'415'000.00	86'000.00	3'363'527.30	1'593'267.20

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	SECURITE PUBLIQUE						
10	PROTECTION JURIDIQUE						
100	REGISTRE FONCIER,CADASTRE POIDS ET MESURES						
100.503.00	Registre Foncier, transformation des locaux	57'099.70		60'000.00			
100.509.01	Mensuration officielle, renouvellement			100'000.00			
100	TOTAL REGISTRE FONCIER,CADASTRE POIDS ET MESURES	57'099.70		160'000.00			
10	TOTAL PROTECTION JURIDIQUE	57'099.70		160'000.00			
11	POLICE MUNICIPALE						
113	CORPS DE POLICE						
113.506.00	Achats de véhicules					61'072.40	
113.506.02	Achats matériel de police	1'358.65				19'053.00	
113.506.04	Caméras de vidéo- surveillance	12'674.35		16'000.00		35'701.25	
113.506.07	Uniformes et équipements des agents	24'811.45		20'000.00			
113.639.00	Vente d'un véhicule						1'077.00
113.662.00	Achats de véhicules, participation						20'912.00
113	TOTAL CORPS DE POLICE	38'844.45		36'000.00		115'826.65	21'989.00
11	TOTAL POLICE MUNICIPALE	38'844.45		36'000.00		115'826.65	21'989.00
14	SERVICE DU FEU						
140	SERVICE DU FEU ET CSI						
140.500.00	Nouvelle caserne du feu, achat parcelle 1072 (2/3)					1'147'066.60	
140.503.00	Nouvelle caserne du feu, honoraires					95'947.90	
140.503.01	Nouvelle caserne du feu, construction (2/3)	543'434.43		300'000.00		84'000.00	
140.506.00	Véhicules du service du feu	789'966.00		1'240'000.00		33'011.50	
140.506.03	Matériel service du feu			20'000.00			
140.509.00	Carte tremblement de terre			20'000.00			
140.661.00	Véhicules du service du feu, subsides Etat		325'000.00		516'000.00		

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
140.661.03	Matériel service du feu subside Etat				9'000.00		
140.662.00	Véhicules service du feu, participations communes		217'000.00		291'000.00		
140.662.01	Nouvelle caserne du feu, participation						41'110.00
140	TOTAL SERVICE DU FEU ET CSI	1'333'400.43	542'000.00	1'580'000.00	816'000.00	1'360'026.00	41'110.00
14	TOTAL SERVICE DU FEU	1'333'400.43	542'000.00	1'580'000.00	816'000.00	1'360'026.00	41'110.00
1	TOTAL SECURITE PUBLIQUE	1'429'344.58	542'000.00	1'776'000.00	816'000.00	1'475'852.65	63'099.00

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
21	ECOLES PUBLIQUES						
210	ECOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES						
210.506.00	Equipement informatique	168 82'541.95		47'000.00			
210.506.01	Achats de mobilier	55'486.70		55'000.00		55'825.65	
210.661.00	Equipement informatique subside Etat		10'500.00		10'000.00		
210.661.01	Achats de mobilier subside Etat				8'000.00		7'500.00
210	TOTAL ECOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES	138'028.65	10'500.00	102'000.00	18'000.00	55'825.65	7'500.00
211	CYCLE D'ORIENTATION						
211.506.00	Achats de mobilier	7'818.00		20'000.00			
211.506.04	Equipement informatique	64'081.05		80'000.00		61'868.25	
211.661.04	Equipement informatique subside Etat		6'956.60		8'000.00		2'745.90
211	TOTAL CYCLE D'ORIENTATION	71'899.05	6'956.60	100'000.00	8'000.00	61'868.25	2'745.90
21	TOTAL ECOLES PUBLIQUES	209'927.70	17'456.60	202'000.00	26'000.00	117'693.90	10'245.90
28	BATIMENTS SCOLAIRES						
281	BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES						
281.503.02	Pavillon Cinquantoux, réfections	156'928.30		161'000.00		78'090.20	
281.503.04	Collège avenue de la Gare réfections	23'441.25		30'000.00		283'497.40	
281.503.06	Collège av. de l'Europe, réfections	55'043.45		60'000.00		19'485.35	
281.503.07	Bâtiments scolaires Mabilion V, études	168 330'764.65		150'000.00		33'879.00	
281.503.11	Collège Mabilion V	151'840.45		100'000.00			
281.503.13	Structure provisoire, parc Cinquantoux					15'303.60	
281.503.14	Ecole des Genêts, réfections	168		150'000.00			
281.503.16	Ecole et salle de gym de Choëx, études	12'277.80		10'000.00			
281.503.17	Pavillon Mabilion III, réfections					59'143.75	
281.661.02	Pavillon Cinquantoux subside Etat		43'800.00		38'000.00		24'500.00
281.661.04	Collège avenue de la Gare subside Etat						64'800.00
281.661.06	Collège av. de l'Europe, subside Etat		15'300.00		16'000.00		5'800.00
281.661.14	Ecole des Genêts, subside Etat				6'000.00		

Comptes d'investissement		Comptes Dépenses	2019 Recettes	Budget Dépenses	2019 Recettes	Comptes Dépenses	2018 Recettes
281.661.17	Pavillon Mabillon III subside Etat						17'900.00
281	TOTAL BATIMENTS DES ECOLES PRIMAIRES	730'295.90	59'100.00	661'000.00	60'000.00	489'399.30	113'000.00
282	COLLEGE DU REPOSIEUX						
282.503.00	Réfections	26'600.00		30'000.00		61'037.45	
282.661.00	Réfections, subside Etat		5'000.00		5'000.00		17'969.00
282	TOTAL COLLEGE DU REPOSIEUX	26'600.00	5'000.00	30'000.00	5'000.00	61'037.45	17'969.00
28	TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES	756'895.90	64'100.00	691'000.00	65'000.00	550'436.75	130'969.00
2	TOTAL ENSEIGNEMENT ET FORMATION	966'823.60	81'556.60	893'000.00	91'000.00	668'130.65	141'214.90

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3	CULTURE, LOISIRS ET CULTE						
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE						
300	MEDIATHEQUE						
300.503.00	Réfections	172	5'351.20	20'000.00			
300	TOTAL MEDIATHEQUE		5'351.20	20'000.00			
301	THEATRE DU CROCHETAN						
301.503.00	Réfections	172	94'375.30	25'000.00			
301.503.02	Caté-restaurant du Théâtre, réfections					24'163.45	
301.506.00	Achats de mobilier et installations					12'915.85	
301	TOTAL THEATRE DU CROCHETAN		94'375.30	25'000.00		37'079.30	
307	CENTRE CULTUREL DU PONT ROUGE						
307.506.00	Achats d'équipements techniques					27'473.50	
307	TOTAL CENTRE CULTUREL DU PONT ROUGE					27'473.50	
308	AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS						
308.503.00	Château, réfections		4'577.25	500'000.00		17'734.10	
308.503.03	Salle de la Gare, réfections					38'998.70	
308.503.07	Salle de la Gare, étude	172	45'147.70	50'000.00		93'804.10	
308.503.08	Salle de la Gare, création salle spectacle		24'391.25	100'000.00			
308	TOTAL AUTRES SALLES ET BATIMENTS CULTURELS		74'116.20	650'000.00		150'536.90	

Comptes d'investissement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
309	AUTRES TACHES CULTURELLES							
309.506.00	Acquisition de vaisselle recyclable	172	5'751.20		28'000.00			
309	TOTAL AUTRES TACHES CULTURELLES		5'751.20		28'000.00			
30	TOTAL ENCOURAGEMENT A LA CULTURE		179'593.90		723'000.00		215'089.70	
33	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES							
330	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES							
330.501.00	Places de jeux	172	52'382.30		110'000.00		88'728.65	
330.501.02	Esplanade du Théâtre et Parc						18'545.95	
330.501.03	Aménagement du parc de la Tormaz		14'595.80				5'849.70	
330.501.08	Sentier des gorges de la Vièze						2'567.80	
330.501.09	Arbres d'avenue du Théâtre		14'990.00		15'000.00		15'078.00	
330.501.10	Fontaine parc du Cinquantoux, réfections						6'399.55	
330.501.12	Ombrage parc du Crochetan		4'046.25		15'000.00			
330.501.13	Sentier Fontaines blanches				10'000.00			
330.501.14	Piste finlandaise aux Manges		11'654.75		12'000.00			
330.501.15	Parc du Château, réfection		3'090.50		65'000.00			
330.501.16	Création planie aux serres		9'991.05		10'000.00			
330.506.00	Panneaux d'information				48'000.00			
330.610.00	Places de jeux, participations de tiers			6'133.00				
330.610.08	Sentier de la Vièze, particip. fonds Eco-Vièze							143'870.00
330	TOTAL PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES		110'750.65	6'133.00	285'000.00		137'169.65	143'870.00
33	TOTAL PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES		110'750.65	6'133.00	285'000.00		137'169.65	143'870.00
34	SPORTS							
340	SALLES DE GYMNASTIQUE							
340.503.00	Salle de gym du Reposieux réfections		19'816.80		360'000.00		28'085.20	
340.503.01	Salle de gym av. de la Gare, réfections		57'044.55		55'000.00			
340.503.03	Salle de gym du Reposieux études		57'203.35		57'000.00			
340.503.05	Salles de gym av. de l'Europe, réfections		52'478.20		62'000.00			

Comptes d'investissement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
340.506.01	Salle de gym du Reposieux équipements	172	45'483.05		75'000.00			
340.661.00	Salle de gym du Reposieux subside Etat							8'707.00
340.661.01	Salle de gym av. de la Gare, subside Etat			5'500.00		10'000.00		
340.661.05	Salles de gym av. de l'Europe, subside Etat			15'700.00		14'000.00		
340.661.11	Salle de gym du Reposieux équipements, subside Eta					4'000.00		
340	TOTAL SALLES DE GYMNASTIQUE		232'025.95	21'200.00	609'000.00	28'000.00	28'085.20	8'707.00
341	PISCINE COUVERTE							
341.503.00	Réfections		343'212.20		350'000.00		29'715.10	
341	TOTAL PISCINE COUVERTE		343'212.20		350'000.00		29'715.10	
342	TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS							
342.501.09	Cour du collège av. de la Gare		9'935.20				457'718.30	
342.501.12	Réalisation de terrains au Verney		926'991.66		290'000.00		1'881'149.25	
342.501.13	Tennis des Semilles, rénovation des courts						632'610.70	
342.501.14	Stade Noyeraya, réfection éclairage						88'372.55	
342.501.15	Stade Pottier, rénovation éclairages des terrains		17'994.95		215'000.00			
342.503.02	Stade Noyeraya, vestiaires provisoires	172	177'123.05		70'000.00		48'316.95	
342.503.03	Stade Pottier, réfections vestiaires		17'982.90		25'000.00		22'212.80	
342.503.07	Stade du Verney, réalisation de vestiaires		1'421'541.45		800'000.00		87'503.10	
342.503.08	Tennis des Semilles, réfections vestiaires						65'050.85	
342.506.06	Street workout & parcours				15'000.00			
342.509.00	Terrains synthétique et entraînement Verney étude						6'281.05	
342.509.01	Halle de tennis intercommunale, étude						21'540.00	
342.661.02	Stade Noyeraya, vestiaires provisoires			23'747.00				
342.661.04	Stade Pottier, subside Etat			3'537.00				8'330.00
342.661.09	Cour du collège av. de la Gare, subside Etat			45'745.00				
342.661.13	Tennis des Semilles, subside Etat							30'000.00
342.661.14	Stade Noyeraya, réfection éclairage, subside Etat							15'000.00
342.661.15	Stade Pottier, rénovation éclairages subside Etat					22'000.00		
342	TOTAL TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS		2'571'569.21	73'029.00	1'415'000.00	22'000.00	3'310'755.55	53'330.00

Comptes d'investissement		Comptes Dépenses	2019 Recettes	Budget Dépenses	2019 Recettes	Comptes Dépenses	2018 Recettes
349	AUTRES TACHES SPORTIVES						
349.509.02	Assainissement de la piscine découverte, étude					120'033.45	
349	TOTAL AUTRES TACHES SPORTIVES					120'033.45	
34	TOTAL SPORTS	3'146'807.36	94'229.00	2'374'000.00	50'000.00	3'488'589.30	62'037.00
3	TOTAL CULTURE, LOISIRS ET CULTTE	3'437'151.91	100'362.00	3'382'000.00	50'000.00	3'840'848.65	205'907.00

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4	SANTE						
44	CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL						
441	BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL						
441.503.00	Réfections					81'709.65	
441.662.00	Réfections, participation du CMS						30'000.00
441	TOTAL BATIMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL					81'709.65	30'000.00
44	TOTAL CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL					81'709.65	30'000.00
49	AUTRES DEPENSES DE SANTE						
490	AUTRES DEPENSES DE SANTE						
490.561.00	Financement du dispositif pré-hospitalier	13'090.90		15'000.00		13'583.55	
490	TOTAL AUTRES DEPENSES DE SANTE	13'090.90		15'000.00		13'583.55	
49	TOTAL AUTRES DEPENSES DE SANTE	13'090.90		15'000.00		13'583.55	
4	TOTAL SANTE	13'090.90		15'000.00		95'293.20	30'000.00

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5	PREVOYANCE SOCIALE						
54	ACCUEIL ET PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE						
541	CRECHE-GARDERIE "LA TONKINELLE"						
541.503.00	Réfections bâtiment					33'306.55	
541	TOTAL CRECHE-GARDERIE "LA TONKINELLE"					33'306.55	
543	UAPE						
543.503.02	UAPE, locaux aux Semilles	154'160.90		190'000.00			
543.506.00	UAPE, achat mobilier et matériel	30'121.85		40'000.00			
543	TOTAL UAPE	184'282.75		230'000.00			
54	TOTAL ACCUEIL ET PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA JEU	184'282.75		230'000.00		33'306.55	
55	HANDICAPES						
550	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES						
550.561.00	Institutions handicapés/ sociales, participations	130'000.00		130'000.00		79'693.10	
550	TOTAL INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	130'000.00		130'000.00		79'693.10	
55	TOTAL HANDICAPES	130'000.00		130'000.00		79'693.10	

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS						
560	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS						
560.503.00	Foyer de jour au Crochetan					1'519'600.00	
560	TOTAL ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEME					1'519'600.00	
56	TOTAL ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEME					1'519'600.00	
57	HOME POUR PERSONNES AGEES						
574	IMMEUBLES ET EQUIPEMENTS						
574.503.00	Agrandissement					661'621.60	
574.503.01	Bâtiment 1000, réfections					130'225.45	
574.503.02	Bâtiment 2000, réfections					252'389.75	
574.503.09	Cuisine, réfections					147'795.35	
574.503.13	Entrée principale et couloir de liaison					30'924.00	
574.506.00	Informatique					17'894.00	
574.506.03	Remplacement de lits médicalisés					42'918.30	
574.506.10	Installations de soins					15'758.65	
574.506.13	Bâtiment 3000, armoires de toilette					9'375.90	
574.506.15	Cuisine					50'931.30	
574	TOTAL IMMEUBLES ET EQUIPEMENTS					1'359'834.30	
57	TOTAL HOME POUR PERSONNES AGEES					1'359'834.30	
58	ASSISTANCE						
585	INTEGRATION DES ETRANGERS						
585.503.00	Maison du Monde, réfections					272.50	
585.503.01	Maison du Monde, étude					39'303.00	
585.503.02	Grange à Vanay, rénovation	177		82'000.00			

Comptes d'investissement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
585.509.00	Maison du Monde, étude	177	14'303.65					
585	TOTAL INTEGRATION DES ETRANGERS		14'303.65		82'000.00		39'575.50	
58	TOTAL ASSISTANCE		14'303.65		82'000.00		39'575.50	
5	TOTAL PREVOYANCE SOCIALE		328'586.40		442'000.00		3'032'009.45	

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	TRAFIC						
61	ROUTES CANTONALES						
610	ROUTES CANTONALES						
610.561.00	Routes cantonales participations	180	402'993.45	630'000.00		68'135.25	
610	TOTAL ROUTES CANTONALES		402'993.45	630'000.00		68'135.25	
61	TOTAL ROUTES CANTONALES		402'993.45	630'000.00		68'135.25	
62	ROUTES COMMUNALES						
620	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES						
620.501.09	Rue du Bourg	180	106'758.35	50'000.00			
620.501.44	Route des Saphirs					9'477.60	
620.501.47	Réaménagement place aux Bans					378'884.95	
620.501.48	PAD Vers Nant de Choëx, aménagement accès			90'000.00			
620.501.53	Giratoire av. France/av. Théâtre, aménagement					245.55	
620.501.56	Route de Foges					140'010.00	
620.501.57	Route de Bredan					57'983.85	
620.501.59	Route de la Jurna		126'343.85	250'000.00		7'500.00	
620.501.60	Route de la Fin					10'372.05	
620.501.61	Avenue de l'Industrie		34'138.05	50'000.00		46'003.90	
620.501.62	Mur de soutènement Quartier Hôtel de Ville					11'286.95	
620.501.63	Accès Nord, nouvelle route		79'358.59	740'000.00			
620.501.64	Chemin de l'Hôpital		84'973.95	85'000.00			
620.501.65	Aménagement Centre-Ville		1'406'508.15	2'000'000.00			
620.501.66	Route d'accès Boeuferrant		113'045.85	120'000.00			
620.501.67	Rue du Château-Vieux		155'410.75	190'000.00			
620.501.68	Smart Monthey		15'000.00	15'000.00			
620.506.01	Chemin des Fontaines, modération du trafic					5'353.55	
620.506.06	Tableaux de manifestation					51'043.60	
620.509.03	Passage sous-voie Clos- Donroux, études		16'952.45	90'000.00		132'042.70	
620.509.05	Accès Nord, étude nouvelle route		5'238.51	10'000.00		16'798.75	
620.509.07	Projet assainissement bruit routier		15'809.60	4'000.00		8'999.10	
620.509.10	Place centrale, étude de mobilité			20'000.00		14'308.35	
620.509.11	Route de Foges, étude	180	49'372.75			31'593.85	

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
620.509.12	Poursuite aménagement centre-ville, étude	322'757.07		300'000.00		178'574.35	
620.509.13	Place de la Gare, étude aménagement	53'796.15		85'000.00			
620	TOTAL RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	2'585'464.07		4'099'000.00		1'100'479.10	
621	PARKINGS						
621.501.01	Parking du Cotterg	180 46'040.35		30'000.00		41'447.30	
621.503.02	Parkings souterrains, contrôle OIBT					5'884.15	
621.503.04	Parking souterrain du Market, achat					2'168'000.00	
621.503.06	Parking couvert du Châtelet					525'000.00	
621.506.03	Panneaux d'information des parkings	180 175'412.35		30'000.00			
621.509.02	Relevés parkings Château-Vieux et Cotterg	180 11'220.00		27'000.00			
621	TOTAL PARKINGS	232'672.70		87'000.00		2'740'331.45	
622	ATELIER						
622.503.02	Transformation	4'280'112.15		300'000.00		123'556.35	
622.506.01	Achats de véhicules	102'800.00		100'000.00			
622.506.02	Achats de machines	58'322.65		62'000.00		101'699.00	
622.506.03	Achat d'un véhicule porte-outils					159'156.70	
622.509.00	Etude réfection dépôt de la rue des Saphirs					40'686.75	
622.639.01	Ventes de véhicules		3'000.00		10'000.00		41'883.35
622.639.02	Ventes de machines		800.00				8'500.00
622	TOTAL ATELIER	4'441'234.80	3'800.00	462'000.00	10'000.00	425'098.80	50'383.35
629	DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES						
629.501.02	Itinéraires cyclistes Monthey-Val d'Illeiz	2'183.55		9'000.00			
629.509.00	Av. de l'Europe/Piscine, étude de mobilité douce					21'734.65	
629.509.01	Entrée Sud, étude de mobilité			20'000.00			
629	TOTAL DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES	2'183.55		29'000.00		21'734.65	
62	TOTAL ROUTES COMMUNALES	7'261'555.12	3'800.00	4'677'000.00	10'000.00	4'287'644.00	50'383.35

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65	TRAFIC REGIONAL						
650	ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL						
650.509.01	Terminal Transport Combiné, études	24'511.24		40'000.00		17'471.65	
650.560.01	Gare CFF, participation passage sous voie			100'000.00			
650	TOTAL ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	24'511.24		140'000.00		17'471.65	
651	ENTREPRISES DE TRAFIC LOCAL						
651.501.02	Implantation d'arrêts pour bus agglo	13'939.95		235'000.00		8'370.95	
651	TOTAL ENTREPRISES DE TRAFIC LOCAL	13'939.95		235'000.00		8'370.95	
65	TOTAL TRAFIC REGIONAL	38'451.19		375'000.00		25'842.60	
6	TOTAL TRAFIC	7'702'999.76	3'800.00	5'682'000.00	10'000.00	4'381'621.85	50'383.35

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	ENVIRONNEMENT						
70	RESEAU D'EAU						
703	RESEAU, SOURCES ET PUITES						
703.501.01	Assainissement réseau	184	118'706.60	100'000.00		107'376.50	
703.501.35	Egouts Petit Paradis		3'920.90	80'000.00			
703.501.39	Retrofit tableaux électriques Boeufferrant		24'550.00			30'234.70	
703.501.40	Route de la Jurna		44'396.70			3'483.00	
703.501.43	Interconnexion avec Bex, renforcement			200'000.00			
703.501.45	Avenue de France		143'304.60	200'000.00			
703.501.46	Aménagement Centre- Ville		2'093.30	30'000.00			
703.501.51	Assainissement du réseau Jurna - Cretta		79'725.25	75'000.00			
703.501.57	Réfection réseau d'eau Malatrey		3'656.00	120'000.00		226'285.85	
703.501.63	Complément réseau avec chauffage à distance 2015		148'027.10	100'000.00		59'558.75	
703.501.64	Projet H2O		648'839.36	900'000.00		366'092.10	
703.610.00	Taxes de raccordement	184			250'000.00		926'173.20
703	TOTAL RESEAU, SOURCES ET PUITES		1'217'219.81	674'283.64	1'805'000.00	250'000.00	793'030.90
70	TOTAL RESEAU D'EAU		1'217'219.81	674'283.64	1'805'000.00	250'000.00	793'030.90
71	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES						
710	RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION						
710.501.00	Assainissement réseau	184		50'000.00			
710.501.12	STEP, rénovation béton biologie					-1'183.00	
710.501.15	Secteur Les Cerniers, mise en séparatif		354'375.60	360'000.00		133'165.95	
710.501.16	Rue du Bourg		196'561.15	250'000.00			
710.501.17	Bassin d'eau pluviale No 13		14'567.25	550'000.00			
710.501.18	Aménagement Centre-Ville			220'000.00			
710.509.02	Collecteur route de Choëx étude			15'000.00		17'631.50	
710.509.03	Campagne de recherche des eaux claires		14'139.25	10'000.00		650.00	
710.610.00	Taxes de raccordement	184			250'000.00		840'864.70
710.631.15	Secteur Les Cerniers, facturation à des tiers						
710.661.00	Subsides Etat pour les investissements						15'833.35

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
710.661.17	Bassin d'eau pluviale No 13, subside Etat				100'000.00		
710	TOTAL RESEAU D'EGOUTS ET STATION D'EPURATION	579'643.25	642'312.20	1'455'000.00	350'000.00	150'264.45	856'698.05
71	TOTAL ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	579'643.25	642'312.20	1'455'000.00	350'000.00	150'264.45	856'698.05
72	TRAITEMENT DES DECHETS						
720	ORDURES MENAGERES						
720.501.00	Installation containers à ordures	73'089.30		80'000.00		87'730.00	
720.501.02	Déchetterie					313'371.50	
720.506.00	Achats de bennes					23'926.40	
720.506.01	Installation système GastroPrivate	188'477.85		120'000.00			
720.509.00	Plan général gestion déchets, études			5'000.00		6'553.00	
720.631.00	Containers à ordures, facturation à des tiers		4'132.50				
720	TOTAL ORDURES MENAGERES	261'567.15	4'132.50	205'000.00		431'580.90	
72	TOTAL TRAITEMENT DES DECHETS	261'567.15	4'132.50	205'000.00		431'580.90	
75	COURS D'EAU						
750	RHONE						
750.561.00	3ème correction du Rhône, participation			50'000.00			
750	TOTAL RHONE			50'000.00			
751	VIEZE ET TORRENTS						
751.501.08	Vièze, réfection digues 2ème étape					209'784.40	
751.501.11	Torrent de la Misère	48'967.10		57'000.00			
751.509.04	Vièze, lancement projet d'exécution			35'000.00			
751.509.05	Vièze, projet d'enquête et procédure	13'920.45				176'290.20	
751.509.10	Carte de dangers des cours d'eau actualisation	43'242.65					
751.660.04	Vièze, lancement projet d'exécution-subside conf.				10'000.00		
751.660.08	Vièze, réfection digues 2ème étape, subside Conf.						73'393.25
751.661.04	Vièze, lancement projet d'exécution-subside Etat				10'000.00		

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
751.661.08	Vièze, réfection digues 2ème étape, subside Etat						104'218.40
751.661.11	Torrent de la Misère subside Etat				18'000.00		
751	TOTAL VIEZE ET TORRENTS	106'130.20		92'000.00	38'000.00	386'074.60	177'611.65
752	CANAUX						
752.501.00	Canal Stockalper participation	185 -7'598.20					
752.661.00	Canal Stockalper subside Etat	185	-2'123.20				
752	TOTAL CANAUX		-7'598.20				
75	TOTAL COURS D'EAU	98'532.00	-2'123.20	142'000.00	38'000.00	386'074.60	177'611.65
78	ENVIRONNEMENT GENERAL						
780	EDICULES PUBLICS						
780.503.01	WC parc du Crochetan	185		35'000.00			
780.503.02	Kiosque place centrale, réfection			10'000.00			
780	TOTAL EDICULES PUBLICS			45'000.00			
782	FONTAINES PUBLIQUES						
782.501.00	Fontaines, réfections					16'846.55	
782	TOTAL FONTAINES PUBLIQUES					16'846.55	
784	BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE						
784.509.00	Décharges communales, investigations techniques			30'000.00			
784.509.01	Assainissement site conta miné Giovanola, études			15'000.00		13'901.90	
784	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE			45'000.00		13'901.90	

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
789	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
789.501.01	Potager urbain	29'695.40		5'000.00			
789	TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	29'695.40		5'000.00			
78	TOTAL ENVIRONNEMENT GENERAL	72'254.90		95'000.00		30'748.45	
79	URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS						
790	BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE						
790.509.02	Protection du patrimoine			40'000.00			
790.509.06	Révision globale du plan de zones	33'652.10		150'000.00			
790.509.07	Révision partielle du plan de zones					36'694.50	
790.509.10	Archivage électronique de documents			50'000.00			
790.509.11	Etudes plans spéciaux, modifications plan zone	20'188.65		30'000.00			
790.509.12	Etude aménagement place de la Gare	36'960.55		40'000.00		49'382.65	
790.509.13	Etude transformation gare et voies AOMC		185	50'000.00			
790.660.12	Etude aménagement place de la Gare participations				60'000.00		37'500.00
790.661.12	Etude aménagement place de la Gare, subside Etat						
790	TOTAL BUREAUX ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	90'801.30		360'000.00	60'000.00	86'077.15	37'500.00
792	PARC DE VEHICULES ET MACHINES						
792.506.00	Achats de véhicules					26'831.00	
792	TOTAL PARC DE VEHICULES ET MACHINES					26'831.00	
79	TOTAL URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS	90'801.30		360'000.00	60'000.00	112'908.15	37'500.00
7	TOTAL ENVIRONNEMENT	2'320'018.41	1'318'605.14	4'062'000.00	698'000.00	1'904'607.45	1'997'982.90

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	SYLVICULTURE						
810	FORETS						
810.503.00	Chalet de Foges	15'931.05		35'000.00		117'267.00	
810.506.01	Etagères à bras portants pour le service forestier	8'885.25		10'000.00			
810	TOTAL FORETS	24'816.30		45'000.00		117'267.00	
81	TOTAL SYLVICULTURE	24'816.30		45'000.00		117'267.00	
83	COMMERCE ET TOURISME						
832	TOURISME REGIONAL						
832.523.00	Achats d'actions VALCHABLAIS INVEST SA					150'000.00	
832	TOTAL TOURISME REGIONAL					150'000.00	
83	TOTAL COMMERCE ET TOURISME					150'000.00	
84	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE						
840	VIE ECONOMIQUE						
840.565.00	BioArk SA	476'575.25		477'000.00		476'575.25	
840.565.01	Fonds "Encouragement à l'économie"	190 10'000.00		10'000.00		50'000.00	
840.566.00	Fonds "Revitalisation centre-ville"	190 50'000.00		50'000.00		50'000.00	
840	TOTAL VIE ECONOMIQUE	536'575.25		537'000.00		576'575.25	
84	TOTAL INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE	536'575.25		537'000.00		576'575.25	

Comptes d'investissement		Comptes		2019		Budget		2019		Comptes		2018	
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
86	ELECTRICITE												
863	RESEAU DE DISTRIBUTION												
863.501.00	Réseau HT-5,2/16 kV	191	53'932.49			50'000.00				48'458.00			
863.501.01	Réseaux locaux de distribution BT	191	56'137.08			50'000.00				55'970.70			
863.501.08	Métrologie parc compteurs et récepteurs TC		37'981.85			75'000.00							
863.501.09	Déploiement des compteurs smart		244'266.65			275'000.00							
863.501.17	Système conduite et sécurisé d'approv. du réseau	191	140'799.00			100'000.00				530'695.30			
863.501.28	Remplacement caisson Prévaille		27'681.59			30'000.00							
863.501.34	Protections électriques MT des Bans		193'265.32			250'000.00				990'857.10			
863.501.35	Protections électriques HT chez Cimo									9'600.00			
863.501.36	Surélévation organes stratégiques poste Bans		574'184.45			550'000.00				1'067'800.85			
863.501.37	Remplacement des compteurs hors lot		27'360.00			100'000.00				226'554.20			
863.501.38	Remplacement système d'acquisition compteurs									236'695.00			
863.501.39	Réfection réseau d'eau Malatrey									22'468.20			
863.501.42	Assainissement réseau BT		69'173.25			70'000.00				47'455.35			
863.501.46	Remplacement panneaux protection différentielle									13'000.00			
863.501.49	Déplacement ligne 16.5 kV du pont du Sepey									57'165.20			
863.501.50	Renforcement alimentation 16.5 kV aux Ilettes									124'941.65			
863.501.51	Renforcement ligne Les Bans - Inducentre		1'141.90			100'000.00							
863.501.52	Conception système de mesure pour le réseau MT					60'000.00							
863.501.53	Visualisation dynamique réseau MT Bans					40'000.00							
863.501.54	Entretien disjoncteurs couplage Vièze		8'075.50			15'000.00							
863.501.55	Remplacement équipements 65kV non conformes					376'000.00							
863.501.56	Remplacement/déplacement coffrets distribution BT		49'234.45			50'000.00							
863.501.57	Route de la Jeurna		24'286.10			90'000.00							
863.501.58	Rue du Bourg		60'103.45			60'000.00							
863.501.59	Chemin de l'Hôpital					25'000.00							
863.501.60	Aménagement Centre-Ville		38'183.30			50'000.00							
863.501.61	Avenue de France, phase 1		65'787.30			300'000.00							
863.501.62	Accès Nord					50'000.00							
863.506.00	Achats de véhicules					50'000.00				39'816.55			
863.506.03	Système de communication radio sécurisé		535.95			12'000.00				9'412.85			
863.506.04	Logiciel gestion maintenance assistée par ordi		50'278.10			100'000.00				54'832.50			
863.506.05	Mise en place du logiciel de Cash-in et eLP									31'763.20			
863.506.06	Réseau fibre optique pour gestion réseau électrique		27'402.25			30'000.00				22'214.55			
863.506.07	Achat programme comptable	191	155'565.00										
863.524.00	Achats d'actions INERA SA									100'000.00			
863.610.00	Taxes de raccordement	191							50'000.00				233'754.95
863.610.01	Contributions chauffage électrique	191							30'000.00				31'680.00

Comptes d'investissement			Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
863.610.02	Contributions aux frais de réseau	191		91'930.00		160'000.00		575'460.00
863.631.36	Surélévation poste des Bans, recettes			7'777.00				
863	TOTAL RESEAU DE DISTRIBUTION		1'905'374.98	258'545.10	2'958'000.00	240'000.00	3'689'701.20	840'894.95
86	TOTAL ELECTRICITE		1'905'374.98	258'545.10	2'958'000.00	240'000.00	3'689'701.20	840'894.95
88	DEVELOPPEMENT DURABLE & AUTRES PRESTATIONS							
881	PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE							
881.501.05	Projet H2O		912'675.16		1'150'000.00		426'402.90	
881.501.10	Centrale solaire parking place d'Armes		79'637.90				253'124.85	
881.501.13	Centrale solaire Les Bans		54'893.00		70'000.00			
881.501.14	Tapis roulant centrale Meunière				30'000.00			
881.501.15	Piston vanne de révision centrale Meunière				28'000.00			
881.660.00	Rétribution unique confédération							115'688.00
881	TOTAL PRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE		1'047'206.06		1'278'000.00		679'527.75	115'688.00
882	ECLAIRAGE PUBLIC	189						
882.501.00	Eclairage de Noël						29'104.20	
882.501.01	Mise en application plan lumière		58'002.24				12'235.10	
882.501.02	Remplacement luminaires à vapeur de mercure		10'328.70				27'882.20	
882.501.04	Remplacement éclairage public av. de l'Industrie		35'032.41					
882.501.05	Eclairage public Place d'Armes		3'102.31				768.40	
882.501.08	Mise en lumière de l'Eglise catholique		75'048.60				5'670.00	
882.501.09	Chemin des Tardys						25'073.90	
882.501.10	Chemin d'Arche						26'681.15	
882.501.11	Chemin du Nant et de la Vièze						37'546.25	
882.501.12	Changement luminaires LED		123'107.29		120'000.00		126'032.30	
882.501.13	Route de la Jurna				55'000.00			
882.501.14	Eclairage public rond- point Europe-Plantaud	192			10'000.00			
882.501.15	Eclairage public virage Grand-Clos		12'945.05		10'000.00			
882.501.16	Projet Smart Monthey		30'332.55		40'000.00			
882.501.17	Remise en état réseau éclairage public		32'497.70		30'000.00			
882.501.18	Eclairage public aménagement Centre-Ville		6'234.00		50'000.00			

Comptes d'investissement		Comptes	2019	Budget	2019	Comptes	2018
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
882.661.02	Remplacement luminaires mercure, subsidé Etat		206'149.00		215'000.00		
882	TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	386'630.85	206'149.00	315'000.00	215'000.00	290'993.50	
88	TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE & AUTRES PRESTATIONS	1'433'836.91	206'149.00	1'593'000.00	215'000.00	970'521.25	115'688.00
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	3'900'603.44	464'694.10	5'133'000.00	455'000.00	5'504'064.70	956'582.95

Comptes d'investissement		Comptes Dépenses	2019 Recettes	Budget Dépenses	2019 Recettes	Comptes Dépenses	2018 Recettes
9	FINANCES ET IMPOTS						
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES						
943	DOMAINES						
943.505.03	Achat parcelles 5574, 3569 et 4764 aux Cerniers					89'414.00	
943	TOTAL DOMAINES					89'414.00	
94	TOTAL GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES					89'414.00	
99	POSTES NON VENTILES						
990	CREDIT A DISPOSITION						
990.509.00	Crédit à disposition	197		300'000.00			
990	TOTAL CREDIT A DISPOSITION			300'000.00			
99	TOTAL POSTES NON VENTILES			300'000.00			
9	TOTAL FINANCES ET IMPOTS			300'000.00		89'414.00	
	Total compte d'investissement	22'244'641.20	2'605'503.09	23'100'000.00	2'206'000.00	24'355'369.90	5'038'437.30
	Investissements nets		19'639'138.11		20'894'000.00		19'316'932.60

INVESTISSEMENTS 2019	Crédit d'engagement		Situation au 1.1.2019	Investiss. bruts	Recettes	Investiss. nets	Situation au 31.12.2019	Solde
	Année	Montant net						
0 Administration générale								
* Achats de mobilier et machines	2019	15'000.00		15'249.75		15'249.75	15'249.75	-249.75
* Achats de matériel informatique	2019	110'000.00		80'264.00		80'264.00	80'264.00	29'736.00
* Communication, nouvelle application	2019	30'000.00		29'725.20		29'725.20	29'725.20	274.80
Archives, mise en place	2019	490'000.00		173'921.15		173'921.15	173'921.15	316'078.85
* Hôtel de Ville, réfections	162 2019	100'000.00		222'952.20	94'485.25	128'466.95	128'466.95	-28'466.95
Hôtel de Ville, raccord. chauffage à distance	2019	48'000.00		11'520.00		11'520.00	11'520.00	36'480.00
Bâtiment administratif, raccordement CAD	2019	121'000.00		8'120.00		8'120.00	8'120.00	112'880.00
Bâtiment administratif, mobilier et équipement	2019	68'000.00		52'166.75		52'166.75	52'166.75	15'833.25
* Achats de terrains au Verney	2018/19	1'580'000.00	376'440.00	1'205'820.00		1'205'820.00	1'582'260.00	-2'260.00
* Bâtiment Place Centrale 3, réfection Office Tourisme	2019	35'000.00		34'673.90		34'673.90	34'673.90	326.10
Achat locaux d'archives au Crochetan	2017	2'555'000.00	2'244'400.00				2'244'400.00	310'600.00
Vente parcelle No 734 au Crochetan	2017	-1'530'000.00	-1'513'500.00				-1'513'500.00	-16'500.00
* Réalisation d'un couvert aux Mangettes	2012/13	2'500'000.00	2'376'652.15	142'151.15		142'151.15	2'518'803.30	-18'803.30
* Maison Hildbrand, réfections	2018	100'000.00	3'492.70	90'936.90		90'936.90	94'429.60	5'570.40
* Bâtiment CRTO, réfections	162 2018	210'000.00	11'100.25	9'411.65		9'411.65	20'511.90	189'488.10
* Démolition bâtiment, parcelle No 2965 à Pré d'Ile	2019	60'000.00		58'002.30		58'002.30	58'002.30	1'997.70
* Maison Hildbrand, étude	162 2018	40'000.00		11'107.25		11'107.25	11'107.25	28'892.75
* Ferme du Crochetan, étude	2018	12'000.00	8'077.50				8'077.50	3'922.50
* Bâtiment Place Centrale 3, mobilier Office Tourism	162 2019	60'000.00						
1 Sécurité publique								
* Registre Foncier, transformation des locaux	2019	60'000.00		57'099.70		57'099.70	57'099.70	2'900.30
Mensuration officielle, renouvellement	2017	400'000.00	151'056.60				151'056.60	248'943.40
* Achats matériel de police	2018	20'000.00	19'053.00	1'358.65		1'358.65	20'411.65	-411.65
* Caméras de vidéo-surveillance	2019	16'000.00		12'674.35		12'674.35	12'674.35	3'325.65
* Uniformes et équipements des agents	2019	20'000.00		24'811.45		24'811.45	24'811.45	-4'811.45
Nouvelle caserne du feu, construction (2/3)	2016	2'508'000.00	84'000.00	543'434.43		543'434.43	627'434.43	1'880'565.57
Véhicules du service du feu	2019	433'000.00		789'966.00	542'000.00	247'966.00	247'966.00	185'034.00
Matériel du service du feu	2019	11'000.00						11'000.00
Carte tremblement de terre	2019	20'000.00						20'000.00
Stand de tir de Châble-Croix, participation	2018	116'000.00						116'000.00
2 Enseignement et formation								
* Equipement informatique pour les écoles primaires	168 2018	37'000.00						37'000.00
* Equipement informatique pour les écoles primaires	168 2019	37'000.00		82'541.95	10'500.00	72'041.95	72'041.95	-35'041.95
* Achats de mobilier pour les écoles primaires	2019	55'000.00		55'486.70		55'486.70	55'486.70	-486.70
* Achats de mobilier pour le CO	2019	20'000.00		7'818.00		7'818.00	7'818.00	12'182.00
* Equipement informatique pour le CO	2019	72'000.00		64'081.05	6'956.60	57'124.45	57'124.45	14'875.55
* Pavillon Cinquantoux, réfections	2019	123'000.00		156'928.30	43'800.00	113'128.30	113'128.30	9'871.70
* Collège av. de la Gare, réfections	2019	30'000.00		23'441.25		23'441.25	23'441.25	6'558.75
* Collège avenue de l'Europe, réfections	2019	44'000.00		55'043.45	15'300.00	39'743.45	39'743.45	4'256.55
* Bâtiments scolaires Mabillon V, études	168 2009	400'000.00	265'351.60	330'764.65		330'764.65	596'116.25	-196'116.25
Collège Mabillon V	2012/13	35'000'000.00	402'928.95	151'840.45		151'840.45	554'769.40	34'445'230.60
* Ecole des Genets, réfections	168 2019	144'000.00						144'000.00
* Ecole et salle de gym de Choëx, étude	2018	15'000.00		12'277.80		12'277.80	12'277.80	2'722.20
* Collège du Reposieux, réfections	2019	15'000.00		16'600.00	5'000.00	11'600.00	11'600.00	3'400.00

INVESTISSEMENTS 2019		Crédit d'engagement		Situation au 1.1.2019	Investiss. bruts	Recettes	Investiss. nets	Situation au 31.12.2019	Solde
		Année	Montant net						
*	Collège du Reposieux, étude	2019	10'000.00		10'000.00		10'000.00	10'000.00	
3	Culture, loisirs et culte								
*	Médiathèque, réfections	172	20'000.00		5'351.20		5'351.20	5'351.20	14'648.80
*	Théâtre du Crochetan, réfections	172	25'000.00		94'375.30		94'375.30	94'375.30	-69'375.30
	Château, réfections		780'000.00	17'734.10	4'577.25		4'577.25	22'311.35	757'688.65
*	Salle de la Gare, étude	172	100'000.00	93'804.10	45'147.70		45'147.70	138'951.80	-38'951.80
	Salle de la Gare, création salle de spectacle		2'800'000.00		24'391.25		24'391.25	24'391.25	2'775'608.75
*	Acquisition de vaisselle recyclable	172	35'000.00	6'967.10	5'751.20		5'751.20	12'718.30	22'281.70
*	Places de jeux	172	110'000.00		52'382.30	6'133.00	46'249.30	46'249.30	63'750.70
*	Aménagement culturel au parc de la Tormaz		17'000.00	5'849.70	14'595.80		14'595.80	20'445.50	-3'445.50
	Sentier des gorges de la Vièze			20'429.05				20'429.05	-20'429.05
*	Arbres d'avenue du Théâtre		42'000.00	27'058.00	14'990.00		14'990.00	42'048.00	-48.00
	Ombrage parc du Crochetan		15'000.00		4'046.25		4'046.25	4'046.25	10'953.75
	Sentier Fontaines blanches		10'000.00						10'000.00
	Piste finlandaise - Mangettes		12'000.00		11'654.75		11'654.75	11'654.75	345.25
	Parc du Château, réfection		65'000.00		3'090.50		3'090.50	3'090.50	61'909.50
*	Création planie aux serres		10'000.00		9'991.05		9'991.05	9'991.05	8.95
	Espace public et écoles, panneaux d'information		128'000.00						128'000.00
	Salle de gym Reposieux, réfections		660'000.00		19'816.80		19'816.80	19'816.80	640'183.20
*	Salle de gym av. de la Gare, réfections		45'000.00		57'044.55	5'500.00	51'544.55	51'544.55	-6'544.55
*	Salle de gym du Reposieux, études		57'000.00		57'203.35		57'203.35	57'203.35	-203.35
*	Salle de gym av. de l'Europe, réfections		48'000.00		52'478.20	15'700.00	36'778.20	36'778.20	11'221.80
	Salle de gym Reposieux, anneaux balançants		71'000.00		7'626.50		7'626.50	7'626.50	63'373.50
	Salle de gym Reposieux, équipements	172			37'856.55		37'856.55	37'856.55	-37'856.55
*	Piscine du Reposieux, réfections		350'000.00		343'212.20		343'212.20	343'212.20	6'787.80
*	Cour Nord du collège av. de la Gare		430'000.00	457'718.30	9'935.20	45'745.00	-35'809.80	421'908.50	8'091.50
*	Aménagement accès vestiaires du Verney	172	30'000.00						30'000.00
	Réalisation de terrains au Verney		3'320'000.00	1'883'969.15	926'991.66		926'991.66	2'810'960.81	509'039.19
	Stade Pottier, rénovation éclairages des 2 terrains		193'000.00		17'994.95		17'994.95	17'994.95	175'005.05
*	Stade Noyeraya, vestiaires supplémentaires	172	180'000.00	48'316.95	177'123.05	23'747.00	153'376.05	201'693.00	-21'693.00
*	Stade Pottier, réfections vestiaires		25'000.00		17'982.90	3'537.00	14'445.90	14'445.90	10'554.10
	Stade du Verney, système de badges		25'000.00	12'636.00				12'636.00	12'364.00
	Stade du Verney, réalisation de vestiaires		1'650'000.00	140'857.35	1'421'541.45		1'421'541.45	1'562'398.80	87'601.20
	Street workout & parcours		61'000.00						61'000.00
4	Santé								
*	Financement du dispositif pré-hospitalier		15'000.00		13'090.90		13'090.90	13'090.90	1'909.10
5	Prévoyance sociale								
*	UAPE, locaux aux Semilles		190'000.00		154'160.90		154'160.90	154'160.90	35'839.10
*	UAPE, achat de mobilier et matériel		40'000.00		30'121.85		30'121.85	30'121.85	9'878.15
*	Institutions handicapés / sociales		130'000.00		130'000.00		130'000.00	130'000.00	
	Foyer de jour au Crochetan		1'452'000.00	1'519'600.00				1'519'600.00	-67'600.00
*	Grange à Vanay, rénovation	177	2'642'000.00						2'642'000.00
*	Maison du Monde, étude	177			14'303.65		14'303.65	14'303.65	-14'303.65

INVESTISSEMENTS 2019	Crédit d'engagement		Situation au 1.1.2019	Investiss. bruts	Recettes	Investiss. nets	Situation au 31.12.2019	Solde
	Année	Montant net						
6 Trafic								
* Routes cantonales	180	2019		402'993.45		402'993.45	402'993.45	227'006.55
Rue du Bourg, réfection chaussée	180	2019		106'758.35		106'758.35	106'758.35	-56'758.35
PAD - Vers nant de Choëx - accès, 1ère étape		2016	4'085.20				4'085.20	95'914.80
Giratoire av. de France/av. du Théâtre, aménagement		2017	245.55				245.55	104'754.45
Route de la Jeurna, assainissement		2018	7'500.00	126'343.85		126'343.85	133'843.85	316'156.15
* Avenue de l'Industrie, remplacement des arbres		2019		34'138.05		34'138.05	34'138.05	15'861.95
Accès Nord, nouvelle route		2019		79'358.59		79'358.59	79'358.59	4'350'641.41
* Chemin de l'Hôpital		2019		84'973.95		84'973.95	84'973.95	26.05
Aménagement Centre-Ville		2019		1'406'508.15		1'406'508.15	1'406'508.15	1'693'491.85
* Route d'accès Boeuferrant		2019		113'045.85		113'045.85	113'045.85	6'954.15
* Rue du Château-Vieux, réfection		2019		155'410.75		155'410.75	155'410.75	34'589.25
* SMART Monthey		2019		15'000.00		15'000.00	15'000.00	
Rue du Bourg, aménagement fermeture		2017	59'466.45				59'466.45	20'533.55
Signalisation piétonne		2018						135'000.00
Passage sous-voie Clos-Donroux, études		2017	334'004.70	16'952.45		16'952.45	350'957.15	229'042.85
* Accès Nord, étude nouvelle route		2011/12	84'111.30	5'238.51		5'238.51	89'349.81	650.19
* Projet assainissement bruit routier		2014	60'360.10	15'809.60		15'809.60	76'169.70	-6'169.70
Place centrale, étude de mobilité		2018	14'308.35				14'308.35	65'691.65
* Route de Foges, étude	180	2018	31'593.85	49'372.75		49'372.75	80'966.60	-10'966.60
Poursuite aménagement centre-ville, étude		2018	178'574.35	322'757.07		322'757.07	501'331.42	353'668.58
Place de la Gare - étude aménagement		2019		53'796.15		53'796.15	53'796.15	31'203.85
* Parking du Cotterg, installations de sécurité	180	2019		46'040.35		46'040.35	46'040.35	-16'040.35
Parking souterrain du Market, acquisition		2018	2'168'000.00				2'168'000.00	
* Panneaux d'information des parkings	180	2018		175'412.35		175'412.35	175'412.35	-85'412.35
* Relevés parkings Château-Vieux et Cotterg	180	2019		11'220.00		11'220.00	11'220.00	15'780.00
Dépôt services techniques, transformation		2017	123'556.35	4'280'112.15		4'280'112.15	4'403'668.50	3'596'331.50
* Achats de véhicules pour IME		2019		102'800.00		102'800.00	102'800.00	-2'800.00
* Achats de machines pour IME		2019		58'322.65		58'322.65	58'322.65	3'677.35
* Ventes de véhicules		2019			3'000.00	-3'000.00	-3'000.00	-7'000.00
* Ventes de machines					800.00	-800.00	-800.00	800.00
Itinéraires cyclistes Monthey-Val d'Illiez		2019		2'183.55		2'183.55	2'183.55	22'816.45
Entrée Sud, étude de mobilité		2018						30'000.00
Terminal Transport Combiné, étude route d'accès		2018	17'471.65	24'511.24		24'511.24	41'982.89	88'017.11
Gare CFF, participation passage sous voie		2018						1'500'000.00
Implantation d'arrêts pour bus aggro		2019	8'370.95	13'939.95		13'939.95	22'310.90	212'689.10
7 Environnement								
<i>Service des eaux</i>								
* Assainissement réseau	184	2019		118'706.60		118'706.60	118'706.60	-18'706.60
Egouts Petit Paradis		2016		3'920.90		3'920.90	3'920.90	96'079.10
* Retrofit tableaux électriques pompages Boeuferrant		2017	116'432.70	24'550.00		24'550.00	140'982.70	9'017.30
* Route de la Jeurna		2017	111'656.95	44'396.70		44'396.70	156'053.65	-6'053.65
Interconnexion avec Bex, renforcement		2018						400'000.00
Interconnexion avec Collombey-Muraz		2018						30'000.00
Avenue de France		2019		143'304.60		143'304.60	143'304.60	56'695.40
Aménagement Centre-Ville		2019		2'093.30		2'093.30	2'093.30	27'906.70

INVESTISSEMENTS 2019	Crédit d'engagement		Situation au 1.1.2019	Investiss. bruts	Recettes	Investiss. nets	Situation au 31.12.2019	Solde
	Année	Montant net						
Assainissement du réseau Jurna - Cretta	2018	150'000.00		79'725.25		79'725.25	79'725.25	70'274.75
* Réfection réseau d'eau, Malatrey	2014	350'000.00	359'554.15	3'656.00		3'656.00	363'210.15	-13'210.15
Complément réseau avec le chauffage à distance	2015	570'000.00	373'529.60	148'027.10		148'027.10	521'556.70	48'443.30
Projet H2O	2015/17	2'460'000.00	510'056.75	648'839.36		648'839.36	1'158'896.11	1'301'103.89
* Taxes de raccordement	184 2019	-250'000.00			674'283.64	-674'283.64	-674'283.64	424'283.64
<i>Service des égouts</i>								
* Assainissement réseau	184 2019	50'000.00						50'000.00
Secteur Les Cerniers, mise en séparatif	2018	925'000.00	133'165.95	354'375.60	37'140.20	317'235.40	450'401.35	474'598.65
Rue du Bourg	2019	250'000.00		196'561.15		196'561.15	196'561.15	53'438.85
Bassin d'eau pluviale No 13	2019	450'000.00		14'567.25		14'567.25	14'567.25	435'432.75
Aménagement Centre-Ville	2019	220'000.00						220'000.00
Collecteur rte de Choëx - étude	2016	50'000.00	36'521.50				36'521.50	13'478.50
* Campagne recherche eaux claires	2016	50'000.00	35'860.75	14'139.25		14'139.25	50'000.00	
* Taxes de raccordement	184 2019	-250'000.00			605'172.00	-605'172.00	-605'172.00	355'172.00
<i>Environnement (autres)</i>								
* Installation de containers à ordures	2019	80'000.00		73'089.30	4'132.50	68'956.80	68'956.80	11'043.20
* Installation système GastroPrivate	2019	180'000.00		188'477.85		188'477.85	188'477.85	-8'477.85
* Plan général gestion déchets, études	2014	10'000.00	6'553.00				6'553.00	3'447.00
3ème correction du Rhône, participation	2018	808'000.00						808'000.00
* Vièze, réfection des digues, 2ème étape	2017	190'000.00	32'172.75				32'172.75	157'827.25
Torrent de la Misère, réfection	2018/19	39'000.00		48'967.10		48'967.10	48'967.10	-9'967.10
Vièze, lancement projet d'exécution	2019	15'000.00						15'000.00
Carte des dangers de la Vièze	2003/08	140'000.00	272'338.15				272'338.15	-132'338.15
Vièze, projet d'enquête et procédure	11/13/14/16/18	201'000.00	482'042.30	13'920.45		13'920.45	495'962.75	-294'962.75
Carte de dangers des cours d'eau, actualisation	184			43'242.65		43'242.65	43'242.65	-43'242.65
* Canal Stockalper, participation	185		8'960.00	-7'598.20	-2'123.20	-5'475.00	3'485.00	-3'485.00
* WC parc du Crochetan	185 2019	35'000.00						35'000.00
* Kiosque place centrale, réfection peinture	2019	10'000.00		8'958.50		8'958.50	8'958.50	1'041.50
Décharges communales, investigations techniques	2010	150'000.00	80'380.75				80'380.75	69'619.25
* Assainissement du site contaminé Giovanola, études	2012	100'000.00	72'801.95	33'601.00		33'601.00	106'402.95	-6'402.95
* Potager urbain	2019	35'000.00		29'695.40		29'695.40	29'695.40	5'304.60
Protection du patrimoine	2019	80'000.00						80'000.00
Révision globale du plan de zones	2019	250'000.00		33'652.10		33'652.10	33'652.10	216'347.90
* Révision plan d'alignement des routes	2014	25'000.00	13'608.00				13'608.00	11'392.00
Archivage électronique documents	2016	250'000.00	15'000.50				15'000.50	234'999.50
Etudes pour plans spéciaux/modifications plan de zone	2016	150'000.00	16'166.65	20'188.65		20'188.65	36'355.30	113'644.70
Etude aménagement place de la Gare	2017	150'000.00	166'149.35	36'960.55		36'960.55	203'109.90	-53'109.90
* Etude transformation gare et voies AOMC	185 2018	150'000.00						150'000.00
8 Economie publique								
Chalet de Foges, WC	2019	35'000.00		15'931.05		15'931.05	15'931.05	19'068.95
* Etagères à bras portants pour le service forestier	2019	10'000.00		8'885.25		8'885.25	8'885.25	1'114.75
Subvention BioArk 1	2016	4'200'000.00	900'000.00	300'000.00		300'000.00	1'200'000.00	3'000'000.00
Subvention BioArk 2	2016	2'475'000.00	717'850.25	176'575.25		176'575.25	894'425.50	1'580'574.50
* Fonds "Encouragement à l'économie"	190 2019	10'000.00		10'000.00		10'000.00	10'000.00	

INVESTISSEMENTS 2019		Crédit d'engagement		Situation au 1.1.2019	Investiss. bruts	Recettes	Investiss. nets	Situation au 31.12.2019	Solde
		Année	Montant net						
* Fonds "Revitalisation centre-ville"	190	2019	50'000.00		50'000.00		50'000.00	50'000.00	
<i>Service de l'électricité</i>									
* Réseau HT 5.2 / 16 kV	191	2019	50'000.00		53'932.49		53'932.49	53'932.49	-3'932.49
* Réseaux locaux de distribution BT	191	2019	50'000.00		56'137.08		56'137.08	56'137.08	-6'137.08
* Métrologie parc compteurs et récepteurs TC		2019	75'000.00		37'981.85		37'981.85	37'981.85	37'018.15
* Déploiement des compteurs "smart"		2019	275'000.00		244'266.65		244'266.65	244'266.65	30'733.35
* Système conduite et sécurité d'approv. du réseau	191	2014	700'000.00	610'665.80	140'799.00		140'799.00	751'464.80	-51'464.80
Remplacement caisson Préville		2015	30'000.00		27'681.59		27'681.59	27'681.59	2'318.41
* Remplacement de la station Outre-Vièze	191	2015	150'000.00						150'000.00
Renouvellement protections électriques MT des Bans		2016/18	1'200'000.00	1'024'701.50	193'265.32		193'265.32	1'217'966.82	-17'966.82
Surélévation organes stratégiques du poste de Bans		2016	2'000'000.00	1'538'352.30	574'184.45	7'777.00	566'407.45	2'104'759.75	-104'759.75
Remplacement des compteurs hors lot		2016	430'000.00	226'554.20	27'360.00		27'360.00	253'914.20	176'085.80
PAD - Vers nant de Choëx - aménagement accès		2016	35'000.00	12'352.00				12'352.00	22'648.00
* Assainissement réseau BT		2019	70'000.00		69'173.25		69'173.25	69'173.25	826.75
Disjoncteurs 65 kV Les Bans		2017	95'000.00	17'224.00				17'224.00	77'776.00
Renforcement ligne "Les Bans - Inducentre"		2019	100'000.00		1'141.90		1'141.90	1'141.90	98'858.10
Conception système de mesure pour le réseau MT		2019	60'000.00						60'000.00
Visualisation dynamique réseau MT supervision Bans		2019	40'000.00						40'000.00
* Entretien disjoncteurs couplage Vièze		2019	15'000.00		8'075.50		8'075.50	8'075.50	6'924.50
Remplacement des équipements 65kV non conformes		2019	376'000.00						376'000.00
Remplacement et déplacement coffrets distribution BT		2019	50'000.00		49'234.45		49'234.45	49'234.45	765.55
Route de la Jeurna		2019	90'000.00		24'286.10		24'286.10	24'286.10	65'713.90
Rue du Bourg		2019	60'000.00		60'103.45		60'103.45	60'103.45	-103.45
Chemin de l'Hôpital		2019	25'000.00						25'000.00
Aménagement Centre-Ville		2019	50'000.00		38'183.30		38'183.30	38'183.30	11'816.70
Avenue de France, phase 1		2019	300'000.00		65'787.30		65'787.30	65'787.30	234'212.70
Accès Nord		2019	200'000.00						200'000.00
Achat de véhicules		2019	50'000.00						50'000.00
Système de communication radio sécurisé		2017	80'000.00	46'854.45	535.95		535.95	47'390.40	32'609.60
Logiciel gestion maintenance assistée par ordinateur		2018	170'000.00	54'832.50	50'278.10		50'278.10	105'110.60	64'889.40
Réseau de fibre optique pour gestion du réseau élect.		2018	120'000.00	22'214.55	27'402.25		27'402.25	49'616.80	70'383.20
* Achat programme comptable	191				155'565.00		155'565.00	155'565.00	-155'565.00
* Taxes de raccordement	191	2019	-50'000.00			125'398.10	-125'398.10	-125'398.10	75'398.10
* Contributions chauffage électrique	191	2019	-30'000.00			33'440.00	-33'440.00	-33'440.00	3'440.00
* Contributions aux frais de réseau	191	2019	-160'000.00			91'930.00	-91'930.00	-91'930.00	-68'070.00
<i>Production et Développement durable</i>									
Projet H2O		2015/16/17	4'090'000.00	543'128.65	912'675.16		912'675.16	1'455'803.81	2'634'196.19
Centrale solaire parking place d'Armes		2016/17	940'000.00	882'265.10	79'637.90		79'637.90	961'903.00	-21'903.00
* Centrale solaire bâtiment Services Techniques	192	2016	85'000.00						85'000.00
Centrale solaire dépôt Services Techniques		2017	800'000.00						800'000.00
Centrale solaire Les Bans		2019	70'000.00		54'893.00		54'893.00	54'893.00	15'107.00
Tapis roulant centrale Meunière		2019	30'000.00						30'000.00
Piston vanne de révision centrale Meunière		2019	28'000.00						28'000.00

INVESTISSEMENTS 2019	Crédit d'engagement		Situation au 1.1.2019	Investiss. bruts	Recettes	Investiss. nets	Situation au 31.12.2019	Solde
	Année	Montant net						
<i>Eclairage public</i>								
Mise en application plan lumière de l'éclairage public	2015	320'000.00	178'392.65	58'002.24		58'002.24	236'394.89	83'605.11
* Remplacement des luminaires à vapeur de mercure	2016	480'000.00	641'313.10	10'328.70	206'149.00	-195'820.30	445'492.80	34'507.20
* Remplacement éclairage public avenue de l'Industrie	2016	35'000.00		35'032.41		35'032.41	35'032.41	-32.41
* Eclairage public Place d'Armes	2017	75'000.00	64'499.70	3'102.31		3'102.31	67'602.01	7'397.99
* Mise en lumière de l'Eglise catholique	2018	80'000.00	5'670.00	75'048.60		75'048.60	80'718.60	-718.60
* Changement 100 luminaires LED / selon plan directeur	2019	120'000.00		123'107.29		123'107.29	123'107.29	-3'107.29
Route de la Jurna	2018	55'000.00						55'000.00
* Eclairage public rond-point Europe-Plantaud 192	2019	10'000.00						10'000.00
* Eclairage public virage Grand-Clos	2019	10'000.00		12'945.05		12'945.05	12'945.05	-2'945.05
Projet Smart Monthey	2019	40'000.00		30'332.55		30'332.55	30'332.55	9'667.45
* Remise en état réseau éclairage public	2019	30'000.00		32'497.70		32'497.70	32'497.70	-2'497.70
Eclairage public aménagement Centre-Ville	2019	50'000.00		6'234.00		6'234.00	6'234.00	43'766.00
9 Finances et impôts								
* Crédit à disposition 197	2019	300'000.00						
		116'117'000.00	22'085'463.85	22'244'641.20	2'605'503.09	19'639'138.11	41'724'601.96	74'032'398.04

* Les investissements précédés d'un astérisque sont achevés. Ils ne font l'objet de commentaires que si un écart notable exige une explication.
L'index figurant à la suite du libellé du compte mentionne la page où figure le commentaire approprié.

AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

		Valeur 1.1.19	Invest. net 2019	Valeur avant amort.	Taux amort.	Amort. 2019	Valeur au bilan 31.12.19
000 140	TERRAINS NON BÂTIS	4'443'000.00	1'263'822.30	5'706'822.30	11.0%	627'822.30	5'079'000.00
000 141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT	60'992'000.00	7'782'954.38	68'774'954.38	7.8%	5'385'954.38	63'389'000.00
000 143	BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS	25'110'000.00	8'516'115.73	33'626'115.73	9.6%	3'225'115.73	30'401'000.00
000 145	FORÊTS	1.00	-	1.00	0.0%	-	1.00
000 146	MOBILIER, MACHINES ET VEHICULES	681'000.00	1'396'579.55	2'077'579.55	41.8%	867'579.55	1'210'000.00
000 153	PARTICIPATIONS ETABLISSEMENTS COMMUNAUX	7'010'000.00	1'497'973.88	8'507'973.88	0.0%	-	8'507'973.88
000 154	TITRES ENTREPRISES SEMI-PUBLIQUES	1'098'651.00	-	1'098'651.00	0.0%	-	1'098'651.00
000 161	CANTON	-	143'090.90	143'090.90	100.0%	143'090.90	-
000 164	ENTREPRISES SEMI-PUBLIQUES	1'226'000.00	-	1'226'000.00	100.0%	1'226'000.00	-
000 166	SOUTIEN A L'ECONOMIE	650'000.00	536'575.25	1'186'575.25	100.0%	1'186'575.25	-
	TOTAUX	101'210'652.00	21'137'111.99 1'497'973.88	122'347'763.99 9'606'624.88	10.3%	12'662'138.11 -	109'685'625.88
	TOTAUX CORRIGES		19'639'138.11	112'741'139.11	11.2%	12'662'138.11	

Bilan		Au 31.12.2019	Au 1.1.2019
Actif			
	PATRIMOINE FINANCIER	90'256'274.65	89'451'680.16
000.10	Disponibilités	2'339'033.54	2'507'509.98
000.100	Caisse	52'881.50	60'859.20
000.101	Chèques postaux	2'070'060.44	1'821'046.75
000.102	Banques	216'091.60	625'604.03
000.11	Avoirs	33'482'200.72	35'314'933.32
000.111	Comptes courants	1'461'697.20	187'979.15
000.112	Débiteurs	29'328'430.29	31'191'338.12
000.114	Collectivités publiques	2'193'298.50	2'341'514.00
000.115	Débiteurs divers	90'837.63	1'388'049.00
000.119	Autres créances	407'937.10	206'053.05
000.12	Placements du patrimoine financier	51'960'260.45	49'853'039.40
000.122	Prêts	5'959'322.00	5'174'228.00
000.123	Immeubles et terrains	45'912'974.00	44'588'274.00
000.125	Marchandises et approvisionnements	87'964.45	90'537.40
000.13	Actifs transitoires	2'474'779.94	1'776'197.46
000.130	Intérêts courus	5'972.25	680.55
000.139	Autres comptes transitoires	2'468'807.69	1'775'516.91
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	109'685'625.88	101'210'652.00
000.14	Investissements du patrimoine administratif	100'079'001.00	98'236'001.00
000.140	Terrains non bâtis	5'079'000.00	5'210'000.00
000.141	Ouvrages de génie civil et d'assainissement	63'389'000.00	61'243'000.00
000.143	Bâtiments et constructions	30'401'000.00	30'501'000.00
000.145	Forêts	1.00	1.00
000.146	Mobilier, machines et véhicules	1'210'000.00	1'282'000.00
000.15	Titres et participations	9'606'624.88	1'098'651.00
000.153	Participations - Etablissements communaux	8'507'973.88	
000.154	Actions - Parts sociales - Parts de membres	1'098'651.00	1'098'651.00
000.16	Subventions d'investissements		1'876'000.00
000.164	Entreprises semi-publiques		1'226'000.00
000.166	Soutien à l'économie		650'000.00
	FINANCEMENTS SPECIAUX	209'391.49	24'633.75
000.18	Avances aux financements spéciaux	209'391.49	24'633.75
000.185	Elimination des déchets	209'391.49	24'633.75
		200'151'292.02	190'686'965.91

Bilan		Au 31.12.2019	Au 1.1.2019
Passif			
	ENGAGEMENTS	127'849'787.19	118'567'882.07
000.20	Engagements courants	14'283'288.04	15'910'973.12
000.200	Créanciers divers	12'490'987.88	14'070'673.26
000.201	Dépôts	1'723'246.11	1'840'299.86
000.206	Comptes courants	69'054.05	
000.21	Dettes à court terme	10'000'000.00	7'000'000.00
000.210	Banques	10'000'000.00	7'000'000.00
000.22	Dettes à moyen et long termes	84'150'000.00	75'000'000.00
000.221	Emprunts garantis par reconnaissance de dette	84'150'000.00	75'000'000.00
000.23	Engagements envers des entités particulières	14'841'566.20	15'677'428.25
000.230	Bourgeoisie		62'658.28
000.231	Caisse de pensions	14'000'000.00	14'666'271.92
000.233	Fonds et fondations	841'566.20	948'498.05
000.24	Provisions	1'934'200.00	1'342'000.00
000.240	Provisions - Compte de fonctionnement	1'507'500.00	1'255'800.00
000.241	Provisions - Compte des investissements	426'700.00	86'200.00
000.25	Passifs transitoires	2'640'732.95	3'637'480.70
000.250	Intérêts courus	335'733.60	361'930.10
000.259	Autres comptes transitoires	2'304'999.35	3'275'550.60
000.28	FINANCEMENTS SPECIAUX	13'725'281.62	15'536'055.80
	<i>Fonds</i>	<i>5'197'186.00</i>	<i>8'215'955.55</i>
000.280	Fonds forestier de réserve	118'162.70	118'162.70
000.281	Fonds des abris publics	2'186'956.70	2'188'016.45
000.282	Fonds de remploi immeubles pour promotion économique	1'060'452.80	3'960'322.80
000.287	Fonds "Efficacité énergétique et énergies renouvelables"	1'831'613.80	1'949'453.60
	<i>Services autofinancés</i>	<i>8'528'095.62</i>	<i>7'320'100.25</i>
000.283	Parking	2'622'337.19	2'409'610.60
000.284	Egouts	1'073'297.83	901'267.25
000.288	Service de l'électricité	2'114'928.04	1'561'016.80
000.289	Service des eaux	2'717'532.56	2'448'205.60
000.29	FORTUNE	58'576'223.21	56'583'028.04
000.290	Fortune nette	58'576'223.21	56'583'028.04
		200'151'292.02	190'686'965.91

INVENTAIRE DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

Folio	Parcelle	Lieu-dit	Nature	Surface totale	Taxe cadastrale terrain	Taxe cadastrale bâtiment	Valeur bilan 31.12.2019	Valeur d'assurance
1	45	Le Châtelet	Jardin	122	12'200.00		12'200.00	
1	47	Le Châtelet	Cour-jardin	125	12'500.00		12'500.00	
1	50	Le Châtelet	Place / Habitation	120	900.00	64'950.00	64'500.00	265'000.00
2	157	Place	PPE 58288 - 212/1000 / Bâtiment Plaza	949	12'338.00	225'827.00	1'302'000.00	
			PPE 58278 - 43/1000 (1/2) fonds dépendant du 58288		1'251.00	22'902.00		
3	169	Hôtel de ville	Pré / Remise	313	30'900.00	1'000.00	31'300.00	
3	203	Hôtel de ville	Place-jardin / Habitation - porcherie	396	31'050.00	90'260.00	413'200.00	61'000.00
3	208	Hôtel de ville	Place	277	41'550.00		250'000.00	
3	212	Hôtel de ville	Place-jardin	220	33'000.00		220'000.00	
7	612	Cotterg	Place-jardin	584	174'900.00		350'400.00	
8	719	Crochetan	Place-jardin / Habitation - avec usufruit	2730	563'250.00	650'145.00	3'700'000.00	
8	4066	Mabillon	Verger	670	134'000.00		134'000.00	
9	830	Grands Glariers	Place-jardin / Habitation	2506	574'500.00	377'800.00	885'000.00	859'000.00
9	843	Grands Glariers	Jardin	1187	296'750.00		1'305'700.00	
9	861	Marquisat	Jardin / Habitation	5679	1'383'250.00	413'700.00	8'500'000.00	1'308'000.00
9	1179	Venise	Place-jardin	814	203'500.00		540'553.00	
10	346	Plantaud	Pré	820	123'000.00		123'000.00	
14	976	Peutet	Pré-place	4690	648'600.00	patrimoine admin.	1'599'296.00	
14	4806	Peutet	Verger	1023	153'450.00		245'520.00	
17	1123	Clos Donroux	Meunière / Halle industrielle	157		voir parc. 3918	11'800.00	
17	1128	Goilles	Pré-place	3907	195'350.00		552'800.00	
17	1131	Goilles	Champ	955	95'500.00		95'500.00	
17	1163	Arbignon	Pré	3261	326'100.00		326'100.00	
17	1164	Arbignon	Pré	1534	153'400.00		153'400.00	
17	1165	Arbignon	Champ	7313	731'300.00		731'300.00	
17	1166	Arbignon	Champ	5712	685'440.00		2'884'560.00	
17	1167	Arbignon	Pré	1380	165'600.00		696'900.00	
17	1170	Arbignon	Pré	1356	162'720.00		339'000.00	
17	2608	Tronchet	Pré	425	85'000.00		85'000.00	
17	3517	Clos Donroux	Place / Halle industrielle / Atelier	492	12'100.00	voir parc. 3918	94'000.00	
17	3918	Clos Donroux	Place/Bureaux/Bâtiment industriel/Dépôt-atelier	54663	1'844'050.00	8'643'027.00	4'990'000.00	26'498'000.00
17	4179	Goilles	Champ	1382	69'100.00		69'100.00	
17	4502	Goilles	Pré	622	62'200.00		62'200.00	
17	6092	Arbignon	Pré-champ	743	74'300.00		1.00	
18	1269	Les Aunaires	Pré-champ	1508	120'640.00		590'000.00	
18	1274	Arche	Pré	4602	368'160.00		1.00	
18	1298	Les Aunaires	Pré	1241	124'100.00		138'400.00	
18	2751	Les Aunaires	Pré	1622	162'200.00		162'200.00	
18	3515	Les Aunaires	Pré-champ	1788	89'400.00		89'400.00	
18	3516	Les Aunaires	Pré-champ	885	44'250.00		123'900.00	
18	3519	Les Aunaires	Pré-champ	4817	240'850.00		674'380.00	
18	4328	Les Aunaires	Pré-champ	1275	127'500.00		127'900.00	
18	4657	Les Aunaires	Pré	683	68'300.00		69'200.00	
18	4762	Les Aunaires	Pré-champ	614	30'700.00		30'700.00	
18	4763	Les Aunaires	Pré	381	30'480.00		30'480.00	
18	4919	Les Aunaires	Pré-champ	1187	83'090.00		87'850.00	
23	3056	Boeuferrant	Place DDP 5356	2741	95'935.00		232'405.00	
23	4511	Boeuferrant	Pré-place en DDP + halles	19723	542'990.00	3'336'095.00	1'983'305.00	3'953'000.00
23	4889	Boeuferrant	Pré-inculte	2506	87'710.00		87'710.00	
23	5363	Boeuferrant	Place en DDP	989	34'615.00		34'615.00	

INVENTAIRE DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

Folio	Parcelle	Lieu-dit	Nature	Surface totale	Taxe cadastrale terrain	bâtiment	Valeur bilan 31.12.2019	Valeur d'assurance
23	5545	Boeuferrant	Place-pré en DDP	5136	179'760.00		410'880.00	
24	1316	Semilles	Pré / Hangar-granges-remises	688	73'800.00	39'280.00	240'560.00	477'000.00
24	1317	Semilles	Jardin	637	77'100.00	patrimoine admin.	440'520.00	
24	3226	Semilles	Place-verger / Granges-écuries	2810	244'030.00	16'390.00	565'860.00	
24	3227	Semilles	Place / Habitation	68	2'400.00	47'425.00	54'880.00	245'000.00
24	3228	Semilles	Place / remise	38	2'400.00	5'200.00	12'880.00	21'000.00
24	4154	Semilles	Place-verger / Habitation	819	114'750.00	138'100.00	202'500.00	245'000.00
24	4894	Semilles	Pré-verger	1461	116'880.00		248'370.00	
24	4895	Semilles	Pré-verger	1271	101'680.00		216'070.00	
30	2669	Semilles	Place	893	44'402.00		44'650.00	
31	4388	Semilles	Pré / Local PC	13251	1'321'600.00	12'250.00	927'570.00	24'000.00
32	1683	Noyeraya	Forêt	1972	986.00		9'570.00	
32	1691	Noyeraya	Place-pré en DDP	32367	494'544.00		638'529.00	
32	4157	Vers Nant de Choëx	Pré	681	1'362.00		1'362.00	
32	5340	Noyeraya	Pré en DDP	2970	103'950.00		103'950.00	
32	5891	Noyeraya	Champ-pré	26978	944'230.00	patrimoine admin.	944'230.00	
32	5892	Noyeraya	Place	1763	61'705.00		61'705.00	
32	5893	Noyeraya	Place	2899	101'465.00		101'465.00	
33	929	Bans	Taillis / Rucher	1286	2'562.00	360.00	2'572.00	
33	1718	Ilettes	Place-pré en DDP	2110	39'000.00		1.00	
33	1722	Ilettes	Place-pré en DDP	1701	59'535.00		59'535.00	
33	1723	Ilettes	Pré-champ	1835	64'225.00		1.00	
33	1734	Ilettes	Place	7392	258'720.00		258'720.00	
33	6223	Ilettes	Place-pré + bâtiments industriels	4012	117'985.00	441'320.00	140'420.00	
38	3841	Sur la Lapiaz	Verger-pré, habitation	660	19'810.00	143'880.00	720'000.00	681'000.00
38-42	2199	Sur la Lapiaz	Pré-taillis	15300	26'170.00		482'193.00	
39	2205	Cularon	Pré-bois	8524	16'671.00		16'671.00	
39	2291	Cularon	Pré-bois / Grange	7715	14'052.00	3'150.00	14'052.00	
39	2292	Cularon	Pré-bois	11405	17'790.00		17'790.00	
39	3340	Cularon	Pré	508	1'016.00		1'016.00	
39	3342	Cularon	Pré	1358	2'716.00		2'716.00	
42	2369	Sur la Lapiaz	Pré-bois	3658	6'990.00		115'285.00	
46	712	Veseneaux	Bois-Pâturage / mazots	9037	18'024.00	4'670.00	18'074.00	121'000.00
Collombey-Muraz								
13	1037	Vassereule	Pré-champ	6102	91'530.00		1'525'500.00	
13	1050	Pré Jacquet	Place / Halle industrielle / Ateliers	10636	124'380.00	1'159'087.00	631'300.00	2'447'000.00
13	2915	Clos Donroux	Pré-champ / Bâtiment de sablage	2405	36'075.00		165'000.00	
13	2917	Vassereule	Pré-champ	254	3'810.00		19'100.00	
13	4278	Clos Donroux	Pré-champ	6271	94'065.00		1'254'200.00	
13	4539	Pré du Pont	Route, chemin, autre surface verte	1557			1.00	
Totaux				354117	16'346'139.00	15'836'818.00	45'912'974.00	37'205'000.00

INVENTAIRE DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Folio	Parcelle	Lieu-dit		Surface totale	Taxe cadastrale terrain	Taxe cadastrale bâtiment	Valeur bilan 31.12.2019	Valeur d'assurance
1. Bâtiments pour services publics								
2	94	Château	Château	1198	102'000.00	1'124'350.00	174'000.00	5'447'000.00
2	152	Place	Bâtiments place Centrale	507	5'100.00	971'550.00	92'000.00	2'562'000.00
3	172	Hôtel de Ville	Maison du Sel	254	18'600.00	252'390.00		1'032'000.00
3	205	Hôtel de Ville	Bâtiment administratif	10842	660'330.00	6'000'000.00	1'443'000.00	7'434'000.00
			Parking Château-Vieux			3'750'000.00	909'000.00	3'626'000.00
			Tunnel rue des Granges			2'250'000.00	586'000.00	1'812'000.00
3	206	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville	559	58'000.00	878'260.00	593'000.00	3'175'000.00
3	214	Reconfière	Ancienne caserne	697	15'360.00	940'890.00		3'976'000.00
3	217	Château-Vieux	Local du feu et protection civile, garages	1265	100'800.00	811'470.00		2'463'000.00
3	218	Château-Vieux	Garage	192	23'550.00	13'950.00		12'000.00
3	259	Reconfière	Garages-dépôts des services techniques	282	36'150.00	20'250.00		30'000.00
3	262	Reconfière	Réfectoire et locaux	3345	367'080.00	309'280.00		840'000.00
6	516	Brin	Serres communales	10954	1'029'900.00	554'750.00	515'000.00	915'000.00
7	611	Cotterg	Parking + Centre PC	2314	640'500.00	4'050'000.00	347'000.00	5'196'000.00
7	614	Cotterg	Bâtiment rue du Fay (médiathèque) - PPE 217/1000	1090	63.00	2'176'314.00		2'604'000.00
7	5211	Cotterg	Bâtiment CMS	761	115'000.00	1'617'000.00	401'000.00	3'728'000.00
8	6263	Crochetan	Foyer de jour - PPE 62326 (2/1000), 62349-1 à 4 (1/30), 62351 (82/1000)	1009	252'250.00		1'519'000.00	
			Archives communales - PPE 62348 (88/1000), 62349-29 et 30 (1/30), 62350 (46/1000)				730'000.00	
8	4805	Crochetan	Théâtre du Crochetan	18705	4'110'500.00	13'658'250.00	908'000.00	26'834'000.00
9	859	Marquisat	Théâtre de poche, quai de la Vièze	3834		399'290.00	120'000.00	1'326'000.00
10	3013	Plantaud	Bâtiment avenue de la Plantaud - Soluna	787	60'100.00	318'400.00		878'000.00
12	75	Tornettes	Dépôt des services techniques	6878	183'000.00	1'378'690.00	990'000.00	5'438'000.00
12	3034	Bans	Salle de concerts, avenue de la Plantaud	9871	693'600.00	903'560.00		1'665'000.00
			Hangar de la batteuse - SI			47'040.00		265'000.00
			Station SI			1'181'800.00		2'634'000.00
			Déchetterie			752'500.00	1'260'000.00	800'000.00
13	950	Pré Mochat	Crèche-garderie	10430	1'398'600.00	2'900'400.00	1'297'000.00	2'934'000.00
			Grande Salle de la Gare et buvette			787'800.00	271'000.00	1'448'000.00
14	976	Peutet	UAPE "La Tartine", structure provisoire		patrimoine financier	527'400.00	306'000.00	694'000.00
23	4511	Boeuferrant	Hangar, couvert, garage du Service forestier + cabane		patrimoine financier	345'330.00		773'000.00
24	1309	Au delà du Pont	Bâtiment des SI	2633	261'450.00	608'000.00	483'000.00	4'390'000.00
24	1317	Semilles	UAPE "La Tartine", habitation	637	patrimoine financier	246'850.00	138'000.00	609'000.00
32	5608	Noyeraya	Bâtiment des services techniques	7139	135'975.00	3'129'317.00	3'852'000.00	7'240'000.00
35	1822	Bouet	Bâtisse cimetièrre de la Berclaz	53074	296'893.00	117'750.00		435'000.00
					10'564'801.00	53'022'831.00	16'934'000.00	103'215'000.00
2. Bâtiments scolaires								
3	295	Pont	Classes Résidence des Alpes - PPE 61488 - 29/1000	3118	12'006.00	423'755.00		287'000.00
7	5738	Cotterg	Ecole des Genêts	6498	1'544'000.00	589'890.00	479'000.00	536'000.00
8	654	Mabillon	Pavillon du Mabillon IV	1559	201'400.00	1'797'900.00		3'258'000.00
8	715	Grands Confins	Collège et halle de gymnastique avenue de la Gare	5072	964'750.00	2'523'300.00	602'000.00	10'504'000.00
8	3792	Grands Confins	Collège avenue de l'Europe + salles de gymnastique	12046	1'641'780.00	5'560'260.00	1'802'000.00	17'252'000.00
8	3987	Mabillon	Pavillons du Mabillon I et II	5002	938'800.00	313'470.00		435'000.00
8	4181	Mabillon	Pavillon du Mabillon III	1546	264'400.00	385'000.00		920'000.00
13	953	Cinquantoux	Pavillon de Cinquantoux		bât. services publics	733'730.00	310'000.00	2'197'000.00
			Pavillon de Cinquantoux II				380'000.00	683'000.00
17	1153	Reposieux	Collège du Reposieux + salle de gymnastique + piscine	17865	1'341'500.00	20'669'300.00	5'153'000.00	39'286'000.00
			Autres bâtiments			21'650.00		
31	5779	Place d'Armes	Pavillon des Semilles	4892	465'200.00	524'580.00	110'000.00	779'000.00

INVENTAIRE DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Folio	Parcelle	Lieu-dit		Surface totale	Taxe cadastrale		Valeur bilan 31.12.2019	Valeur d'assurance
					terrain	bâtiment		
38	2189	Sur la Lapia	Ecole-salle de gymnastique et dépôt de Choëx	1533	26'550.00	387'895.00		2'547'000.00
					7'400'386.00	33'930'730.00	8'836'000.00	78'684'000.00
3. Bâtiments divers								
2	141	Place	WC, petit chalet et kiosque place Centrale	34		23'800.00		256'000.00
2	3385	Commerce	Maison Hildbrand - quartier du Commerce	185	17'700.00	153'320.00	276'000.00	1'564'000.00
3	207	Hôtel de Ville	Bâtiment Contat 2/5 - quartier de l'Hôtel de Ville	191	3'360.00	85'164.00		491'000.00
8	661	Mabilion	Ferme-Vanay	1014	141'400.00	477'600.00		1'202'000.00
8	4805	Crochetan	Bâtiments Crochetan			148'360.00		337'000.00
17	1154	Reposieux	Bâtiments au Reposieux	2477	90'900.00	4'592'700.00	1'922'000.00	7'096'000.00
22	3047	Verney	Vestiaires - stade du Verney + DDP patinoire/halle tennis	67123	1'678'075.00	à taxer	1'492'000.00	817'000.00
23	3060	Pré Loup	Pavillon des Mangettes - concession d'utilisation du domaine public			1'200'000.00	1'347'000.00	1'268'000.00
31	1655	Au delà du Pont	Vestiaires-buvette - stade municipal	33651	3'272'400.00	1'279'100.00		2'001'000.00
31	1656	Place d'Armes	Club-house tennis	7439	287'800.00	429'600.00	52'000.00	1'094'000.00
32	5891	Noyeraya	Vestiaires	26978		75'600.00	138'000.00	379'000.00
36	4682	Jeurna	Abri collectif Jeurna - PPE no. 57474 - 400/1000		11'620.00	104'388.00		120'000.00
39	4696	Marécot	Abri collectif Marécot - PPE no. 57978 - 80/1000		4'883.00	49'544.00		
52	5648	Foges	Chalet forestier	35426	52'948.00	85'145.00	178'000.00	381'000.00
					5'561'086.00	8'704'321.00	5'405'000.00	17'006'000.00
4. Immeubles non bâtis								
8	726	Crochetan	Jardin	328	82'000.00		118'000.00	
8	727	Crochetan	Jardin	421	105'250.00		153'000.00	
8	728	Crochetan	Jardin-place	1455	363'750.00			
8	729	Crochetan	Jardin-place	854	213'500.00		270'000.00	
8	730	Crochetan	Jardin-place	486	121'500.00			
17	1152	Reposieux	Pré	3137	313'700.00		184'000.00	
22	2958	Verney	Pré	6359	317'950.00			
22	2963	Volluz	Pré-champ	4097	102'425.00		576'000.00	
22	6246	Verney	Pré-champ	4000	48'000.00			
22	2961	Verney	Pré-champ	6922	173'050.00		743'000.00	
22	2966	Pré d'Ile	Pré-champ	6849	82'188.00			
22	2965	Pré d'Ile	Pré-champ	2018	24'216.00			
22	2967	Pré d'Ile	Pré-champ	6772	81'264.00		328'000.00	
22	2972	Pré Perna	Pré-champ	6326	108'807.00		341'000.00	
22	3045	Verney	Pré-champ	4252	106'300.00		206'000.00	
22	3046	Verney	Pré-champ	2022	50'550.00		98'000.00	
31	2724	Au delà du Pont	Place-route	2867	430'050.00		1'062'000.00	
46	3569	Vésenaux	Pâturage / forêt dense	25084	50'168.00			
46	4764	Vésenaux	Pâturage / forêt dense	2263	4'526.00		72'000.00	
46	5574	Vésenaux	Pâturage / forêt dense / station de pompage	50876	95'559.00			
Collombey-Muraz	13	1072	L'Epine	8603	103'236.00		928'000.00	
					2'977'989.00		5'079'000.00	
Total général					26'504'262.00	95'657'882.00	36'254'000.00	198'905'000.00

PRESENTATION DETAILLEE DE LA DETTE

Bilan	au 31.12.2019	au 1.1.2019
Total du passif	200'151'292.02	190'686'965.91
./.. financements spéciaux	-13'725'281.62	-15'536'055.80
./.. fortune	-58'576'223.21	-56'583'028.04
Dettes brutes	127'849'787.19	118'567'882.07
./.. engagements courants	-14'283'288.04	-15'910'973.12
./.. provisions	-1'934'200.00	-1'342'000.00
./.. passifs transitoires	-2'640'732.95	-3'637'480.70
Dettes portant intérêts	108'991'566.20	97'677'428.25
./.. dettes à court terme	-10'000'000.00	-7'000'000.00
./.. engagements envers des entités particulières	-14'841'566.20	-15'677'428.25
Dettes consolidées	84'150'000.00	75'000'000.00
Dettes brutes (voir ci-dessus)	127'849'787.19	118'567'882.07
./.. patrimoine financier	-90'256'274.65	-89'451'680.16
Dettes nettes selon indicateur Etat	37'593'512.54	29'116'201.91

EVOLUTION DE LA DETTE NETTE SELON L'INDICATEUR DE L'ETAT

	Situation au 1.1.2019	Invest. nets 2019	Charges totales 2019	Amort. 2019	Attrib./prélèv. financ. spéciaux	Revenus 2019	Situation au 31.12.2019
Commune	7'199'566.71	17'021'933.66	83'892'199.97	-10'807'933.66	1'497'973.88	-85'885'395.14	12'918'345.42
Financements spéciaux	21'916'635.20	2'617'204.45	22'845'995.38	-1'854'204.45	1'995'531.92	-22'845'995.38	24'675'167.12
Fonds forestier de réserve	-118'162.70						-118'162.70
Fonds des abris publics	-2'188'016.45				1'059.75		-2'186'956.70
Fonds de remploi terrains	-3'960'322.80				2'899'870.00		-1'060'452.80
Fonds énergies renouvelable	-1'949'453.60				117'839.80		-1'831'613.80
Parking	10'999'389.40	232'672.70	1'597'650.89	-669'672.70	-212'726.59	-1'597'650.89	10'349'662.81
Egouts	3'794'732.75	-62'668.95	2'798'246.30	-116'331.05	-172'030.58	-2'798'246.30	3'443'702.17
Traitement déchets	1'744'262.40	257'434.65	2'444'464.93	-263'434.65	184'757.74	-2'444'464.93	1'923'020.14
Service électricité	8'282'325.80	1'646'829.88	13'923'052.20	-450'829.88	-553'911.24	-13'923'052.20	8'924'414.56
Service des eaux	5'311'880.40	542'936.17	2'082'581.06	-353'936.17	-269'326.96	-2'082'581.06	5'231'553.44
Total dette nette	29'116'201.91	19'639'138.11	106'738'195.35	-12'662'138.11	3'493'505.80	-108'731'390.52	37'593'512.54

DÉTAIL DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 31 DECEMBRE 2019

Désignation	Nominal	Taux	Amortissements 2019	Amortissements cumulés au 31.12.2019	Valeur au bilan
La Poste Suisse 2010/2020	5'000'000.00	1.83%	250'000.00	2'250'000.00	2'750'000.00
La Poste Suisse 2011/2020	5'000'000.00	1.98%	250'000.00	2'000'000.00	3'000'000.00
La Poste Suisse 2012/2021	5'000'000.00	0.95%	250'000.00	1'750'000.00	3'250'000.00
La Poste Suisse 2012/2021	5'000'000.00	0.98%	250'000.00	1'750'000.00	3'250'000.00
La Poste Suisse 2012/2022	5'000'000.00	1.16%	250'000.00	1'750'000.00	3'250'000.00
Caisse de pensions Poste 2013/2022	5'000'000.00	1.725%			5'000'000.00
BCV 2014/2023	7'000'000.00	1.34%	350'000.00	2'100'000.00	4'900'000.00
BCGE 2018/2023	3'000'000.00	0.2125%			3'000'000.00
Caisse de pensions Lucerne 2013/2024	7'000'000.00	1.54%			7'000'000.00
BCV 2015/2024	3'000'000.00	0.83%			3'000'000.00
BCV 2015/2025	5'000'000.00	1.07%			5'000'000.00
BCV 2019/2025	5'000'000.00	0.37%			5'000'000.00
SUVA 2014/2026	5'000'000.00	1.14%			5'000'000.00
BCV 2018/2026	5'000'000.00	0.67%			5'000'000.00
La Poste Suisse 2014/2027	5'000'000.00	1.76%	250'000.00	1'250'000.00	3'750'000.00
SUVA 2015/2027	5'000'000.00	0.88%			5'000'000.00
La Poste Suisse 2013/2028	10'000'000.00	1.6%	500'000.00	3'000'000.00	7'000'000.00
La Poste Suisse 2019/2029	10'000'000.00	0.27%			10'000'000.00
	100'000'000.00		2'350'000.00	15'850'000.00	84'150'000.00

LISTE DES FONDS GÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

		Capital du Fonds	Taux	Intérêts Montants	Affectation
1	Fonds de bienfaisance	82'638.80	0.250%	206.60	Fonds FMAF
2	Fonds de l'instruction publique	119'211.85	0.250%	198.65 99.35	210.422.00 211.422.00
3	Fondation montheysanne d'assainissement financier	161'780.50	0.250%	443.55	En augm. du Fonds
4	Fonds pour l'enfance	2'935.05			
5	Fonds social	275'000.00			
6	Fonds culturel	<u>200'000.00</u>			
	Totaux	<u>841'566.20</u>		<u>948.15</u>	

ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Engagement	Etat au 31.12.2018	Etat au 31.12.2019
<u>Cautionnements</u>			
1	Association de la Piscine	556'800.00	180'000.00
2	Société de Développement	90'000.00	-
3	Association de la Patinoire et des Installations Sportives du Verney	2'866'800.00	1'768'495.25
4	BioArk SA	12'450'000.00	4'802'400.00
5	Canal 9	114'556.00	-
6	Centre Régional Travail & Orientation	200'000.00	60'000.00
7	A la Croisée des Sports Sàrl	150'000.00	46'611.30
8	Cabinet médical pédiatrique	800'000.00	510'000.00
		7'744'030.50	7'014'706.55

Garantie de déficit

- 9 Garantie en faveur de la Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey de Fr. 44'411'000.-- au 1^{er} janvier 2019 selon l'art. 21 des statuts de la caisse et conformément aux dispositions légales, plus particulièrement à l'art. 31 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

Commentaires

- 4 La commune de Monthey a accepté de conclure, en faveur de BioArk SA, le nouvel acte de cautionnement du 22 novembre 2019 de Fr. 5'500'000.--, pour l'extension du site BioArk SA (BioArk III).

Commentaires

Remarques liminaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

Commentaires Les montants inscrits en gras dans les commentaires se rapportent, pour les comptes de fonctionnement, aux écarts entre la prévision budgétaire et le montant ressortant des comptes et, pour les comptes d'investissements, aux écarts constatés au niveau des crédits d'engagement nets pour les projets terminés uniquement.

Entretien des bâtiments

Le service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" dispose d'un crédit global lui permettant de prélever les dépenses, inférieures à Fr. 10'000.-- par cas, pour l'entretien et les réparations des bâtiments communaux. Il est précisé que les charges y afférentes sont imputées directement dans le compte d'entretien du bâtiment concerné, avec un contrôle de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire, fixée à Fr. 250'000.-- dans le budget 2019. Le total des charges liées à l'entretien des bâtiments en 2019 est inférieur aux prévisions budgétaires, en tenant compte des remboursements obtenus auprès des assurances pour les dégâts occasionnés aux bâtiments.

Amortissements La valeur retenue pour le calcul des amortissements tient compte de la valeur résiduelle des investissements au bilan au 31 décembre 2018, majorée des investissements nets enregistrés en 2019. Les amortissements, calculés sur cette base, sont imputés dans les comptes de fonctionnement des rubriques concernées. Dès lors, il n'y a pas lieu de commenter les écarts constatés dans ces comptes.

Imputations internes produits de nettoyage et personnel conciergerie

A la suite de la décision municipale de créer un pool "Entretien et Nettoyage" et d'engager un chef d'équipe pour cette structure, les imputations internes ont été adaptées en conséquence. Au sujet des produits de nettoyage, les imputations tiennent compte de l'introduction de la taxe au sac. Contrairement à ce qui était prévu initialement au budget 2019, les traitements du chef d'équipe n'ont finalement pas été attribués aux différents bâtiments communaux par imputations internes.

Administration générale

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	6'632'600.63	6'809'900.00	-177'299.37	-2.6
Revenus	1'022'571.22	902'400.00	120'171.22	13.3
Charges nettes	5'610'029.41	5'907'500.00	-297'470.59	-5.0

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

011.318.10	<p>Informatique</p> <p>Il a été nécessaire d'acquérir un programme de reconnaissance vocale pour la retranscription des procès-verbaux des séances du conseil général.</p>	+ 4'038.75
012.318.04	<p>Honoraires et études</p> <p>Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.319.00. Le conseil municipal a décidé de s'associer aux villes valaisannes, par l'Union des Villes Valaisannes (UVV), et d'entreprendre une étude commune visant à définir les charges des centres à l'échelle cantonale et régionale. De plus, sont imputés à ce compte les montants de l'étude relative au projet de fusion des communes de Monthey et Collombey-Muraz par la phase pré-rapport de fusion prévue sur 2019 - 2020.</p>	+ 60'081.35
012.436.01	<p>Remboursements de traitements</p> <p>Dans ce compte figurent les indemnités versées par les organismes locaux, régionaux, voire cantonaux, en faveur des conseillers municipaux représentant la commune dans l'organisme concerné.</p>	+ 11'488.65
020.311.10	<p>Achats informatiques</p> <p>Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.319.00. Le conseil municipal a accepté l'acquisition et la mise en service de logiciels de gestion du contentieux, soit cash-in et e-LP. Il a également admis de prendre en charge le coût supplémentaire permettant le transfert, dans cash-in, des factures avec une demande de délai.</p>	+ 44'885.95

090.314.00	Entretien des bâtiments Voir le commentaire cité dans les remarques liminaires.	+ 24'421.35
091.301.00	Traitements Le dépassement est dû à l'emploi du personnel interne pour le nettoyage des locaux du service "Officiel de la Curatelle". Un montant de Fr. 20'000.-- était prévu dans le compte 091.314.00 pour cet entretien par des entreprises externes, montant qui n'a finalement pas été utilisé.	+ 5'837.90
091.427.00	Produit des locations L'acquisition de la halle industrielle aux Ilettes, pour les besoins des services techniques de la ville, a généré un produit de location supplémentaire.	+ 40'244.40
095.390.11	Imputation interne d'élimination des déchets S'ajoutant au volume supplémentaire de déchets anonymes retrouvé dans les espaces publics, l'équipe de ramassage a dû être renforcée, par une rotation au sein du service, d'environ un équivalent plein temps.	+ 70'000.--

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

090.503.02	Hôtel de Ville, réfections Le conseil municipal a accepté de procéder à la rénovation d'un bureau au rez-de-chaussée pour accueillir le nouveau Juge de District.	+ 28'466.95
091.503.24	Bâtiment CRTO, réfections L'assainissement prévu de la toiture a été annulé et reporté, selon la décision municipale du 2 septembre 2019. Un nouveau crédit de Fr. 25'000.-- a été porté au budget 2020, dans le but d'analyser la stabilité de ce bâtiment en vue d'un éventuel rehaussement.	- 189'488.10
091.503.30	Maison Hildbrand, étude L'étude a été reportée afin de permettre au conseil municipal d'étudier une possible proposition d'achat du bâtiment.	- 28'892.75
091.506.00	Bâtiment Place Centrale 3, mobilier Office du Tourisme Suite à l'étude globale effectuée par un bureau d'architecture en 2019, il fut décidé de reporter les travaux pour permettre d'arrêter le projet le plus efficace, tout en maîtrisant les coûts.	- 60'000.--

Sécurité publique

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	9'220'729.83	9'802'800.00	-582'070.17	-5.9
Revenus	4'129'451.84	4'012'100.00	117'351.84	2.9
Charges nettes	5'091'277.99	5'790'700.00	-699'422.01	-12.1

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

100.318.13	Travaux des géomètres Les honoraires du géomètre varient en fonction de la nature et du nombre d'objets à lever.	+ 18'202.90
102.351.00	Part cantonale pour permis de séjour	+ 14'069.75
102.431.01	Permis de séjour et d'établissement Cette rubrique est par nature variable et dépend du nombre de permis délivrés ou renouvelés.	+ 12'327.20
113.309.00	Autres charges de personnel Le budget prévu pour le BPA/signalisation routière, les abonnements au fitness et la formation du chien de police n'a pas été utilisé dans son intégralité. Quant au cours sur neige, il n'a pas pu être planifié.	- 25'769.--
113.311.01	Uniformes et équipements des agents Le montant non utilisé provient du fait qu'il y a eu moins de besoins en matériel. Par ailleurs, les gilets pare-balles n'ont pas été renouvelés, dans l'attente du nouveau modèle qui n'est pas encore disponible.	- 11'055.69
113.315.04	Entretien des véhicules Les frais supplémentaires proviennent, d'une part, de diverses grosses casses sur les véhicules et, d'autre part, de la prise en charge, dès juin 2019, des coûts de réparation d'un véhicule, qui étaient auparavant pris par l'agence, dans le cadre d'un leasing.	+ 12'431.90

113.315.05	Entretien des installations techniques Ce compte est réservé pour la maintenance des appareils de vidéosurveillance, les déprédations, le changement du serveur au M-Central et le nouvel enregistreur. Ce dernier n'a pas pu être réalisé en 2019 pour des raisons techniques, de même que les mises à jour, dans l'attente de diverses offres.	- 20'232.40
113.316.01	Loyer Afin de se conformer aux directives de la TVA, un loyer doit être mis à la charge de la Police municipale pour les places occupées dans le parking public du Château-Vieux.	+ 8'000.--
113.351.00	Participation au réseau de radiocommunication Le montant au budget était une estimation pour la participation communale au Réseau Polycom. La facture reçue s'avère moins importante qu'annoncée.	- 12'846.13
122.301.00	Traitements L'indemnité de retraite anticipée, versée à l'adjoint du chef de service à son départ, n'avait pas été budgétisée.	+ 37'229.90
124.300.00	Traitements Le conseil municipal a décidé d'augmenter l'effectif du secrétariat du Tribunal de police et de le porter à hauteur de 50 %, dès le 1 ^{er} janvier 2019, afin de gérer au mieux le courrier et le contentieux de cette instance judiciaire.	+ 24'478.80
140.312.00	Eau, énergie, combustible	+ 20'153.30
140.316.00	Locations La commune de Monthey est devenue propriétaire, dès le 1 ^{er} avril 2019, du bâtiment abritant la caserne du feu. Elle doit donc assumer les nouveaux coûts d'énergie de ce bâtiment.	- 133'516.05
160	Protection civile Hormis ce qui concerne les constructions de protection civile qui sont la propriété de la commune, les coûts de fonctionnement de la protection civile sont pris en charge en totalité par le canton.	
160.301.00	Traitements	- 57'724.35
160.303.00	Charges sociales A la suite du départ du chef de la Protection civile et des différentes réorganisations de la PCi région 6, il a manqué un collaborateur depuis le mois de juillet 2019.	- 24'978.20
160.313.00	Achats de carburant, matériel et équipement Le canton du Valais, par son office de la PCi, a décidé d'acquérir du matériel pionnier. D'autres achats non prévus ont été réalisés dans le respect du budget final de l'OPC de Monthey.	+ 82'546.65

161.318.02	Frais télécommunications et de concessions Les dépenses dans ce compte concernent les différents systèmes de mobilisation e-alarm, mobical et polyalert.	+ 5'250.40
------------	---	------------

Enseignement et formation

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	13'733'734.51	13'533'800.00	199'934.51	1.5
Revenus	1'206'541.35	983'600.00	222'941.35	22.7
Charges nettes	12'527'193.16	12'550'200.00	-23'006.84	-0.2

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

210.310.02	Achats de matériel	+ 41'265.27
211.310.02	Achats de matériel courant L'arrêté fédéral sur la gratuité de l'école obligatoire est entré en application lors de la rentrée scolaire 2019-2020 en Valais. Les commandes ont été augmentées.	+ 46'814.97
210.361.00	Part au traitement du personnel enseignant	- 121'714.60
211.361.00	Part au traitement du personnel enseignant La participation au traitement du personnel enseignant est calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés sur la commune. L'augmentation d'élèves qui était prévue aux Ecoles primaires n'était pas encore effective au 31 décembre 2018, alors que le Cycle d'orientation enregistre une forte progression des effectifs.	+ 279'981.80
216	Centre Pédagogique Spécialisé Tous les frais liés au Centre Pédagogique Spécialisé (CPS) sont assumés par l'Etat du Valais. Le salaire des enseignants spécialisés est ventilé à raison de 70 % pour le canton et 30 % pour les communes. Le solde des charges du CPS, à l'exclusion des transports, est couvert à hauteur de 30 % par le canton et 70 % par les communes. L'ensemble de ces montants est intégré au forfait que chaque commune verse pour les élèves fréquentant la scolarité obligatoire.	

216.302.00	Traitements	+ 100'054.35
	Les besoins d'accompagnement pour des élèves aux besoins particuliers augmentent d'année en année. L'engagement de stagiaires et d'aides à la vie scolaire est toujours soumis au préalable à la validation de l'Office de l'enseignement spécialisé.	
220.361.00	Part aux charges des institutions spécialisées	+ 47'074.50
	La participation communale est fixée sur la base d'un prix moyen provisoire de Fr. 3'400.-- pour l'année 2019, pour chaque élève en institution, alors que le coût définitif par élève pour l'exercice 2018 s'est élevé à Fr. 3'334.30. De plus, les communes prennent en charge la totalité des frais de transport des élèves en situation de handicap, au prorata de la population, soit une participation, en 2019, de Fr. 7.26 par habitant.	
230.351.00	Participation aux écoles cantonales	+ 12'133.35
	Conformément à l'art. 96 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 juin 2008, la commune de Monthey doit participer à hauteur de 10 % au loyer de l'atelier d'école mécanique pour la formation pratique des polymécaniciens, qui s'est installé dans les locaux de l'Ecole Professionnelle Intercantonale de Chimie (EPIC). L'exercice comptable 2019 prend en charge la participation au loyer pour la période du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2019.	
232.366.00	Bourses d'études et d'apprentissage	+ 24'400.--
	22 bourses d'études et d'apprentissage ont été octroyées. De plus, 5 prêts ont été accordés, pour un total de Fr. 12'200.--. Au 31 décembre 2019, le montant des débiteurs de prêts s'élève à Fr. 156'940.--.	
282.301.00	Traitements	+ 11'104.80
282.436.01	Remboursements de traitements	+ 16'235.30
	Le dépassement des traitements est dû au remplacement du personnel malade.	
282.314.00	Entretien des bâtiments	+ 115'546.05
282.436.02	Dédommagements des assurances	+ 61'378.70
	Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.319.00, ainsi que le commentaire cité dans les remarques liminaires. Les dégâts occasionnés le 6 mars 2019, par le foehn au faux-plafond du couvert du Collège du Reposieux, ont été pris en charge par l'assurance à hauteur de Fr. 61'378.70.	
291.352.00	Part. au Centre régional information / Orientation	+ 6'159.90
	Le mobilier du CIO, structure régionale, a dû être remplacé et le coût total de Fr. 22'000.-- est réparti entre les communes concernées, dont, pour Monthey, Fr. 7'000.--, réparti sur les années 2019 et 2020. De plus, le loyer a été augmenté au 1 ^{er} novembre 2018.	

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

210.506.00	Équipement informatique pour les écoles primaires Les investissements en tableaux interactifs, prévus en 2018, ont été reportés en 2019. L'équipement des classes se poursuit de façon progressive.	- 1'958.05
281.503.07	Bâtiments scolaires Mabillon V, études Cette différence peut notamment être expliquée par les recours déposés par des privés à l'encontre de ce dossier, qui ont nécessité des études complémentaires. En outre, au vu de la durée de la procédure, il a été nécessaire de procéder à un réexamen des besoins et à une adaptation du projet.	+ 196'116.25
281.503.14	Ecole des Genêts, réfections Le remplacement de la chaudière a été reporté, l'affectation définitive du bâtiment n'étant pas encore déterminée. Le crédit est devenu caduc.	- 144'000.--

Culture, loisirs et culte

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	11'917'058.76	12'163'800.00	-246'741.24	-2.0
Revenus	2'143'309.56	2'220'800.00	-77'490.44	-3.5
Charges nettes	9'773'749.20	9'943'000.00	-169'250.80	-1.7

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

301.313.13	Achats marchandises pour le bar	+ 14'772.70
301.435.00	Recettes du bar	+ 23'352.20
	Le bar a bien fonctionné durant la période de célébration des 30 ans du Théâtre du Crochetan.	
301.314.00	Entretien du bâtiment	+ 21'347.20
301.314.01	Entretien du Restaurant	+ 11'267.61
	Voir le commentaire cité dans les remarques liminaires.	
302.316.03	Location d'installations techniques	+ 25'706.07
	Les 30 ans du Théâtre du Crochetan ont occasionné des charges extraordinaires.	
302.318.03	Cachets, déplacements, réceptions contractuelles	+ 98'662.93
	Ce dépassement est dû à plusieurs éléments : des représentations supplémentaires de certains spectacles ont été organisées, les recettes de Sandrine Viglino et Jean-Louis Droz ont été reversées aux artistes et ont été imputées à ce compte; une contribution supplémentaire à la réalisation du spectacle des 30 ans a été également attribuée.	
302.318.09	Droits d'auteurs, impôts à la source	+ 30'008.76
	Ce sont des charges liées aux recettes de la billetterie.	

303.365.02	Subside aux sociétés locales Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.319.00. Le conseil municipal a accepté d'allouer la somme de Fr. 10'000.-- pour soutenir la 6 ^{ème} édition des Nuits valaisannes des images sur le week-end du 30 novembre et 1 ^{er} décembre 2019.	+ 15'500.--
304.301.00	Traitements	- 34'627.85
304.433.00	Participations des élèves Il est constaté une baisse du nombre d'élèves.	- 25'486.--
305.316.00	Location de studios Les cours ont été déplacés au Château de Monthey.	- 6'500.--
307.313.13	Achats de marchandises pour le bar	- 7'173.83
307.435.00	Recettes du bar La fréquentation est stable mais la consommation de boissons est en baisse.	- 8'088.75
307.318.03	Cachets, déplacements, réceptions contractuelles	+ 10'792.50
307.434.01	Facturation à des tiers Une association a participé au cachet d'un concert en février 2019, pour un montant de Fr. 11'527.85.	+ 14'020.45
309.318.03	Manifestations culturelles	+ 24'219.58
309.434.00	Facturation à des tiers Des engagements supplémentaires pour les activités de médiation ont été réalisés et compensés par des recettes. De plus, des frais liés à l'aménagement extérieur de la Tour Vagabonde ont été imputés sur ce compte.	+ 12'940.--
309.469.00	Dons de tiers Le fonds, qui provient d'un legs reçu en 2018, a été utilisé pour financer les 60 ans du jumelage avec la ville de Tübingen (Fr. 50'000.--) et les 30 ans du Théâtre du Crochetan (Fr. 25'000.--).	- 25'000.--
330.308.00	Personnel intérimaire Suite à la maladie de longue durée d'un collaborateur et afin de conserver l'effectif de l'équipe des parcs et promenades, le service a fait appel à un employé temporaire. Le salaire du premier a fait l'objet d'un remboursement par l'assurance perte de gains enregistré dans le compte 602.436.01.	+ 42'873.90
342.314.00	Entretien des bâtiments Voir le commentaire cité dans les remarques liminaires.	+ 17'700.45

342.427.00	Locations En date du 4 février 2019, le conseil municipal a accepté un nouveau système de tarification pour la mise à disposition des infrastructures sportives outdoor à des particuliers ou sociétés extérieures. De plus, le terrain synthétique a pu être mis en location créant ainsi une nouvelle offre.	+ 8'825.--
344.318.03	Honoraires et prestations de services L'inauguration des nouveaux vestiaires du Verney n'a pas pu avoir lieu en raison du retard des travaux. De plus, la course folle de Noël a dû être annulée en raison des mauvaises conditions météorologiques.	- 11'195.25
349.312.00	Electricité manifestations sportives Les frais d'éclairage ont été plus importants que prévu sur certaines infrastructures, notamment les Tennis des Semilles et le stade Pottier.	+ 17'652.45
350.301.00	Traitements	- 12'731.35
350.317.00	Dédommagements Les indemnités versées à un civiliste ont été enregistrées dans le compte des dédommagements afin de respecter le plan comptable harmonisé.	+ 9'949.55
350.311.00	Achats mobilier et équipement Le bus animation de Soluna ayant pris feu, un nouveau véhicule a été acheté.	+ 12'873.70
350.460.00	Subsides de la Confédération	+ 12'000.--
350.461.00	Subsides de l'Etat	+ 2'000.--
350.469.01	Don de la Loterie Romande Le projet "Ramène ta fraise", dans le cadre des 20 ans de Soluna, a été soutenu par la Confédération, le canton et la Loterie Romande.	+ 2'000.--
351.366.00	Participations Le nombre de jeunes montheysans inscrits aux camps de vacances a été plus élevé que les années précédentes.	+ 7'313.--

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

300.503.00	Médiathèque, réfections Le coût des travaux pour l'obturation des gaines techniques a été moins élevé que budgétisé.	- 14'648.80
301.503.00	Théâtre du Crochetan, réfections Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.509.00. Des travaux urgents ont dû être réalisés suite à une panne des exutoires de fumée ainsi que sur l'installation scénique, pour garantir l'exploitation du Théâtre du Crochetan ainsi que la sécurité des utilisateurs.	+ 69'375.30
308.503.07	Salle de la Gare, étude Des études techniques complémentaires ont été nécessaires pour l'élaboration de l'étude d'architecture (feu-thermique-sismique, etc.).	+ 38'951.80
309.506.00	Acquisition de vaisselle recyclable Il a été décidé de ne pas acquérir de la vaisselle mais de louer le nécessaire via une entreprise événementielle. La dépense concerne l'inscription d'un logo personnalisé et la logistique mise en place les premières années.	- 22'281.70
330.501.00	Places de jeux La commande du matériel a pris du retard et les travaux ont été reportés en 2020.	- 63'750.70
340.506.01	Salle de gym Reposieux, équipements Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.509.00. Le conseil municipal a décidé de reprendre la propriété des écrans LED du BBC Monthey-Chablais, acquis par le club en 2016, et d'assumer le solde du paiement relatif au contrat de leasing.	+ 37'856.55
342.501.11	Aménagement accès vestiaires du Verney Il est renoncé à réaliser cet accès, les cheminements prévus ayant changé avec la construction des nouveaux vestiaires et du terrain synthétique. Le crédit est donc caduc.	- 30'000.--
342.503.02	Stade Noyeraya, vestiaires supplémentaires Compte tenu des exigences cantonales, l'isolation du plancher et des parois a dû être considérablement augmentée thermiquement à une valeur proche de "Minergie P". Pour des raisons d'entretien, en lieu et place de pose de dalles, il a été décidé la pose d'un enrobé pour l'aménagement extérieur.	+ 21'693.--

Santé

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	1'835'240.45	1'637'400.00	197'840.45	12.1
Revenus	175'166.05	101'000.00	74'166.05	73.4
Charges nettes	<u>1'660'074.40</u>	<u>1'536'400.00</u>	<u>123'674.40</u>	8.0

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

440.352.00	Participation au CMS Ce compte prévoit une participation provisoire au déficit 2019 du Centre Médico-Social. La différence s'explique par une augmentation de 2.2 EPT, toutes professions confondues, en lien avec une progression des prestations de l'aide et des soins à domicile de plus de 5'000 heures. Il est à noter également des charges locatives à la hausse, découlant de l'utilisation du 4 ^{ème} étage de la Maison du Cotterg par le Service social.	+ 44'391.10
441.427.00	Produit des locations Le loyer du Centre Médico-Social a été adapté au 1 ^{er} janvier 2019, à la suite du déménagement de la Curatelle officielle.	+ 74'166.05
460.366.01	Subsides soins orthodontiques	+ 90'532.90
460.366.02	Subsides soins courants Cette rubrique est par nature variable et dépend du nombre de soins délivrés par l'Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires aux enfants, jusqu'à 15 ans, qui recourent à des traitements dentaires. Conformément aux prescriptions prévues par l'Ordonnance cantonale sur la promotion de la santé et la prévention des maladies et des accidents, les communes participent pour 40 % aux montants facturés.	+ 32'005.35
490.361.00	Financement du dispositif pré-hospitalier Avec la modification, au 1 ^{er} janvier 2017, de la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS), les communes financent le 30 % des	+ 27'687.75

coûts relevant des secours sanitaires, qui englobent les frais d'exploitation et d'investissement en lien avec le fonctionnement de l'OCVS, de la centrale 144 et du dispositif pré-hospitalier.

Prévoyance sociale

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	13'405'883.64	13'857'700.00	-451'816.36	-3.3
Revenus	2'465'672.19	2'525'500.00	-59'827.81	-2.4
Charges nettes	10'940'211.45	11'332'200.00	-391'988.55	-3.5

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

530.361.00	Participations	+ 85'000.--
	Cette dépense fait l'objet d'une provision, dans l'attente du décompte définitif de financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle, à recevoir du service cantonal de l'action sociale. Le taux de participation des communes est fixé à 30 % par la loi cantonale sur les soins de longue durée, laquelle est entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2015.	
541.301.00	Traitements	+ 113'630.70
	L'augmentation des coûts est due au déplacement des écoliers de 1H, de la Tonkinelle à la Tartine dès août 2019. Ces enfants ont été remplacés par d'autres âgés de moins de 4 ans. La hausse du nombre d'enfants en âge préscolaire génère une augmentation du personnel en fonction des critères exigés par la loi en faveur de la jeunesse de mai 2000 et des directives pour l'accueil à la journée des enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire du 1 ^{er} janvier 2018.	
541.434.00	Participation des parents	- 56'448.90
	Il est difficile d'anticiper le profil des familles qui vont fréquenter l'institution. Durant l'année, de nombreuses familles ont quitté la "Tonkinelle", soit définitivement, soit pour rejoindre la "Tartine". Les hauts revenus ont été remplacés par des revenus inférieurs.	
542.361.00	Participation communale à la curatelle éducative	+ 39'000.--
542.436.00	Facturation à des tiers	- 5'700.--
	La prise en charge des mesures d'assistance éducative et de curatelle éducative, prononcées en faveur des enfants, est assumée par l'Office pour la Protection de l'Enfant (OPE). Ces mandats sont facturés par le canton aux communes de domicile des enfants protégés sur	

une base forfaitaire de Fr. 300.-- par mois et par mesure. Selon la réglementation en la matière, un tiers de ce montant peut être refacturé aux parents, en fonction de leur situation financière et de leur capacité contributive.

543.318.13	Frais de transports Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.319.00. Les enfants de 1H et 2H accueillis à la Villa des Semilles et au Tronchet sont véhiculés, sur le temps de midi, depuis l'école du Cinquantoux jusqu'à leur lieu d'accueil.	+ 16'120.--
543.434.00	Participation des parents Il est difficile d'anticiper le profil des familles qui vont fréquenter l'institution. Le montant porté au budget, notamment avec le site du Tronchet, a été trop optimiste.	- 44'589.80
550.361.00	Subsides - Institutions pour handicapés Voir le commentaire du compte 530.361.00 ci-dessus.	+ 40'000.--
579.363.00	Participation au coût du Home Les Tilleuls Le conseil municipal a accepté de n'intégrer que le résultat comptable du Home "Les Tilleuls" dans la comptabilité communale, compte tenu que cette institution établit une comptabilité complète depuis de nombreuses années et dépend de dispositions financières spécifiques à l'exécution de ses tâches. Le budget d'exploitation du Home "Les Tilleuls" ainsi que les commentaires sur les écarts figurent à la fin du fascicule.	- 491'379.80
579.364.00	Participation au coût des soins pour résidents EMS Avec l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les soins de longue durée au 1 ^{er} janvier 2015, la commune de Monthey doit participer, à hauteur de 30 %, au coût des soins pour les habitants de la commune qui résident dans un établissement médico-social, qu'il s'agisse du Home "Les Tilleuls" ou d'un autre EMS du canton. De plus, cette loi stipule que les subventions aux dépenses d'exploitation doivent être versées par les communes à chaque EMS. Celles-ci sont basées sur le nombre de journées des résidents, le nombre de lits de court séjour ainsi que la formation des stagiaires et apprentis du secteur des soins.	+ 123'328.70
581.366.00	Participation Voir le commentaire du compte 530.361.00 ci-dessus.	+ 54'007.50
584.352.00	Participation traitements Cette dépense supplémentaire est liée à l'augmentation des dossiers d'aide sociale effectués par les assistantes administratives.	+ 11'900.--
585.311.00	Achats de mobilier et équipement La Maison du Monde n'a pas acheté de nouveau mobilier, vu les incertitudes liées au déménagement.	- 4'747.25

585.318.03	Animation Des associations n'ont pas réalisé les projets prévus. De plus, certaines d'entre elles n'ont pas fait de demande de subside.	- 8'127.44
589.364.02	Foyer de jour de Collombey-Muraz En 2018, l'exercice du foyer de La Charmaie comportait un excédent qui était dû à la contribution volontaire des communes de Fr. 20.-/jour. Cet excédent a permis de rembourser aux communes le 50 % de cette contribution. Avec le nouveau système de financement appliqué dès le 1 ^{er} janvier 2019, la contribution cantonale est revue à la hausse, permettant une baisse de la participation des communes au financement des foyers de jour.	- 59'292.70
589.366.01	Participations aux rémunérations de curateur Lorsqu'une personne sous curatelle ne dispose pas de ressources suffisantes, il appartient à la collectivité publique, en l'occurrence la commune de domicile, de prendre en charge la rémunération des curateurs. Dès lors, depuis 2015, les curateurs facturent leurs émoluments, qui sont versés dans le compte 122.436.00 du service "Officiel de la Curatelle" ou à l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA) du district de Monthey. Au cours de l'année 2019, un rattrapage des dossiers non traités a été poursuivi.	+ 75'030.47

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

585.503.02	Grange à Vanay, rénovation	- 2'642'000.--
585.509.00	Maison du Monde, étude Le crédit pour la rénovation du bâtiment est rendu caduc. Le conseil municipal a décidé d'utiliser le crédit de paiement de l'année 2019 pour une étude de faisabilité relative à la transformation/réaménagement du bâtiment communal des Services Industriels. Cette étude avait pour but de connaître s'il est concevable de réunir, sous le même toit, les différentes entités du service "Sports, Jeunesse & Intégration".	+ 14'303.65

Trafic

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	14'647'017.23	13'689'100.00	957'917.23	7.0
Revenus	4'521'582.84	5'055'500.00	-533'917.16	-10.6
Charges nettes	10'125'434.39	8'633'600.00	1'491'834.39	17.3

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

601.301.00	<p>Traitements</p> <p>En fonction des compétences techniques du nouveau collaborateur engagé en 2019, il a été affecté principalement à la gestion du patrimoine routier et non à celle du réseau d'évacuation des eaux. De plus, il a débuté son activité en août 2019.</p>	+ 25'023.75
602	<p>Service d'exploitation</p> <p>Toutes les dépenses enregistrées par nature dans ce compte concernent de multiples centres de charges et sont portées dans ceux-ci par imputation interne.</p>	- 70'050.70
620.308.00	<p>Personnel intérimaire</p> <p>Avec l'augmentation de la fréquentation de la déchetterie, une deuxième personne de la voirie a été engagée pour assister le titulaire. Un auxiliaire a été engagé pour remplacer durant 3 mois cette personne.</p>	+ 7'572.35
620.314.02	<p>Entretien signalisation</p> <p>Le dépassement provient, notamment, de l'achat du panneau à prisme qui faisait partie du projet relatif au comptage des places de parc dans les parkings. Par ailleurs, plusieurs projets ont été entrepris : aménagement requis par le canton sur la route du Rhône en lien avec l'abaissement de la vitesse, panneaux préventifs pour les détenteurs de chien et la réfection de la voie de dépose à l'avenue de l'Europe.</p>	+ 43'890.09
620.314.06	<p>Entretien sacs dépotoirs</p> <p>Un premier entretien conséquent a été réalisé dans les nouveaux caniveaux du centre-ville.</p>	+ 22'995.90

620.314.07	Entretien mobilier urbain Un abri à vélos a été accidenté par un véhicule automobile. L'assurance du chauffeur a pris en charge les frais, reportés sous le compte 620.436.01.	+ 6'337.75
620.436.00	Facturation à des tiers Il y a eu moins de travaux de tiers sur le domaine public. Certaines réalisations ne sont pas encore achevées et, par conséquent, non décomptées.	- 66'700.95
621.310.00	Fournitures de bureau et imprimés Le montant en compte sert principalement aux achats des carnets pour les amendes d'ordre, qui varient d'une année à l'autre en fonction des stocks restants.	- 6'124.75
621.314.01	Entretien, facturation de tiers TP Des dégâts sur un candélabre et sur la ventilation du parking ont engendré des frais conséquents. De plus, compte tenu de la fréquence des réparations des luminaires en place depuis la construction des parkings, il est pris l'option de les remplacer par un éclairage LED plus fiable et moins gourmand en énergie.	+ 56'118.35
621.314.02	Entretien signalisation Il n'y a presque pas eu de dégâts à la signalisation lumineuse des parkings durant l'année écoulée.	- 7'330.--
622.312.00	Eau, énergie, combustible Dans ce compte sont également imputées les dépenses liées au fonctionnement de la halle industrielle nouvellement acquise aux Illettes.	+ 10'636.65
650.351.00	Participations L'aide financière du canton et des communes au trafic régional se base sur les articles 11 et 12 de la loi sur les transports publics. Les changements en 2019 proviennent de modifications de l'offre sur plusieurs lignes de transport public et de l'évolution du nombre d'habitants.	+ 65'060.10
651.318.13	Transport public urbain Cette augmentation provient principalement de la décision de mettre en place le concept dès décembre 2018, dont le coût a été reporté sur 2019.	+ 169'297.15
651.461.00	Subside de l'Etat Cette recette concernait les subventions pour le bus urbain dont Monthey possédait la concession. Avec MobiChablais, c'est l'entreprise "Transports Publics du Chablais" qui reçoit directement ce subside.	- 310'000.--

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

610.561.00	Routes cantonales Il s'agit de dépenses liées à la construction des routes cantonales. Les budgets sont fournis par le service cantonal compétent.	- 227'006.55
620.501.09	Rue du Bourg, réfection chaussée Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.509.00. Le conseil municipal a décidé de réaliser un réaménagement paysager dans cette rue, en plus des travaux prévus initialement. Il a ainsi libéré un crédit de Fr. 150'000.--, en prélevant le montant de Fr. 90'000.-- sur les crédits à disposition et le montant de Fr. 60'000.--, correspondant à l'achat du mobilier urbain, sur le compte "Provision Fonds de revitalisation" au bilan.	+ 56'758.35
620.509.11	Route de Foges, étude Les TPC projettent la réfection du passage inférieur de cette route. La commune a profité d'étudier l'élargissement du passage permettant un accès au quartier des Lapiaz pour des poids lourds.	+ 10'966.60
621.501.01	Parking du Cotterg, installations de sécurité Suite au contrôle légal des 20 ans, les travaux de mise à niveau de la défense incendie ont dépassé le budget prévu.	+ 16'040.35
621.506.03	Panneaux information des parkings Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.509.00. Ce dépassement est principalement dû à l'installation de panneaux de rappel au niveau des parkings non prévus initialement, aux raccordements électriques qu'il a fallu renforcer ainsi qu'à la mise en place de nouveaux mâts des supports pour garantir la stabilité de l'installation.	+ 85'412.35
621.509.02	Relevés parkings Château-Vieux et Cotterg Les travaux réalisés ont été moins onéreux que prévu, en raison du changement de la méthode d'acquisition des données.	- 15'780.--

Protection et aménagement de l'environnement

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	9'952'844.75	10'548'300.00	-595'455.25	-5.6
Revenus	8'121'749.32	8'151'300.00	-29'550.68	-0.4
Charges nettes	1'831'095.43	2'397'000.00	-565'904.57	-23.6

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

700.301.00	Traitements Un accent plus particulier a été mis sur la mise à jour du cadastre communal et moins sur le réseau d'eau.	- 39'282.70
702.315.04	Entretien des véhicules Ce montant varie en fonction des services, pannes et accidents.	+ 4'933.75
703.312.00	Energie de pompage Ce montant varie en fonction des conditions d'exploitation. Le comptage a été complété lors du rétrofit des tableaux électriques du puits du Boeuferrant.	+ 55'980.70
703.314.03	Entretien du réseau, des sources et des puits	+ 122'114.40
704.313.01	Achats de matériels et fournitures Ces deux montants varient en fonction du volume des nouvelles constructions, des transformations d'immeubles, des fuites et des diverses adaptations du réseau. Ils sont partiellement compensés par la facturation des travaux de branchement, dont les produits sont inscrits respectivement dans les comptes 703.434.00 et 704.434.00 ci-après.	+ 22'563.20
703.434.00	Travaux facturés à des tiers	+ 76'992.36
704.434.00	Travaux de branchements facturés Voir le commentaire des comptes 703.314.03 et 704.313.01.	- 53'702.50

710.301.00	Traitements Le nouveau collaborateur, prévu initialement pour gérer l'évacuation des eaux, a pris en charge la gestion des routes.	- 74'957.30
710.380.00	Attribution au financement spécial	+ 172'030.58
710.480.00	Prélèvement sur le financement spécial Les recettes supplémentaires provenant des taxes ainsi que des charges inférieures aux prévisions permettent au service des égouts de présenter un résultat bénéficiaire, au lieu d'une perte, lequel est porté sur le compte du financement spécial au bilan.	- 133'600.--
720.310.00	Fournitures de bureaux et imprimés Le dépassement est dû à la confection d'une brochure d'informations à l'intention des citoyens, suite à la mise en place de la taxe au sac.	+ 4'680.60
720.310.01	Campagne anti-déchets Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.319.00. Pour réaliser la campagne d'information suite à la mise en place de la taxe au sac, le service s'est adjoint les compétences d'une entreprise de communication. En outre, une collaboration avec le SEMO a été initiée afin de sensibiliser les jeunes à la problématique du littering.	+ 18'550.15
720.311.01	Achat de matériel, bennes, etc. Afin de compléter les écopoints, de nouveaux conteneurs PET ont été acquis.	+ 8'536.63
720.313.00	Achats de matériel En raison des incivilités constatées à la déchetterie, une caméra de surveillance a été installée.	+ 4'438.20
720.318.15	Incinération, facturation SATOM La diminution du tonnage de déchets ménagers fut plus conséquente que prévu.	- 84'406.05
720.318.20	Enlèvement ordures ménagères La diminution du tonnage de déchets ménagers fut plus conséquente que prévu et le prix unitaire de prise en charge a également diminué.	- 128'233.30
720.318.22	Enlèvement papier Les charges supplémentaires sont dues à l'augmentation des quantités de papier ramassées.	+ 8'204.50
720.434.02	Taxes d'élimination de base Cette taxe a été légèrement sous-évaluée.	- 79'107.50

720.434.03	Taxes d'élimination de quantité Les recettes dépendent du tonnage de déchets ménagers évacué dans les sacs taxés. Pour Monthey, ce dernier est plus bas que prévu en raison, d'une part, du tri effectué par les citoyens et, d'autre part, de la quantité évacuée par GastroVert.	- 314'370.51
720.480.00	Prélèvement sur le financement spécial Le service de traitement des déchets présente une perte plus élevée que prévu, laquelle est inscrite à l'actif du bilan, au titre d'avance au financement spécial de l'élimination des déchets. Le découvert au 31 décembre 2019 s'élève ainsi à Fr. 209'391.49.	+ 137'957.74
720.490.11	Imputation interne de la participation communale S'ajoutant au volume supplémentaire de déchets anonymes retrouvé dans les espaces publics, l'équipe de ramassage a dû être renforcée, par une rotation au sein du service, d'environ un équivalent plein temps.	+ 70'000.--
783.316.00	Leasing balayeuse Suite à un problème de livraison, la deuxième balayeuse, la plus grande, n'a été opérationnelle qu'en janvier 2020.	- 34'993.40
784.301.00	Traitements En 2019, l'activité d'une collaboratrice administrative s'est concentrée sur la mise en place informatique et logistique de programmes de facturation du service, ses heures étant ainsi en partie reportée sur le compte 601.301.00.	- 9'365.--
784.308.00	Personnel intérimaire Suite à la maladie de longue durée d'un collaborateur et afin de conserver l'effectif des dessinateurs, le service a fait appel à un employé temporaire. Le salaire du premier a fait l'objet d'un remboursement par l'assurance perte de gains enregistrée dans le compte 700.436.01.	+ 49'102.35
790.301.00	Traitements	+ 46'315.40
790.436.01	Remboursements de traitements Pour pallier à l'absence de longue durée d'une collaboratrice du service, il a été nécessaire d'engager du personnel temporaire.	+ 134'250.75
790.318.01	Frais d'études et expertises Les expertises et études nécessaires en 2019 ont été planifiées dans les comptes d'investissements et aucun besoin urgent ou imprévu n'a dû être traité.	- 20'000.--
790.436.04	Remboursements préavis justificatifs thermiques Les tarifs des permis de construire doivent être adaptés, notamment pour tenir compte des nouveaux tarifs de contrôle thermique des bâtiments.	- 18'000.--

791	Service d'entretien Toutes les dépenses enregistrées par nature dans ce compte concernent de multiples centres de charges et sont portées sur ceux-ci, par imputation interne ou par imputation directe, lorsqu'elles concernent l'entretien des bâtiments.	
791.313.00	Achats de produits de nettoyage	- 35'977.12
791.314.00	Entretien des bâtiments crédit global	- 250'000.--
791.490.13	Imputation interne frais personnel conciergerie Voir les commentaires cités dans les remarques liminaires	- 120'000.--

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

703.501.01	Assainissement réseau Le crédit budgétaire global de Fr. 100'000.-- a été libéré par le conseil municipal pour l'exécution des travaux suivants :	+ 18'706.60
------------	--	-------------

	Montant du crédit	Dépenses enregistrées	Date décision du C.M.
Route du Tonkin	95'000.00	119'351.70	24.06.2019
Ecarts de provisions 2018		-645.10	
	<u>95'000.00</u>	<u>118'706.60</u>	

703.610.00	Taxes de raccordement	+ 424'283.64
710.610.00	Taxes de raccordement Conformément aux dispositions du plan comptable harmonisé, ce genre de recettes est porté directement sur le compte d'investissements et diminue la valeur du réseau inscrite au patrimoine administratif.	+ 355'172.--
710.501.00	Assainissement réseau Le crédit budgétaire global de Fr. 50'000.-- n'a pas été utilisé.	- 50'000.--
751.509.10	Carte de dangers des cours d'eau, actualisation Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.509.00. Le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'étude pour la mise à jour et la création des cartes de dangers des cours d'eau, qui ont été demandés par le Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage. Il est précisé que les études ne sont pas terminées et qu'elles feront l'objet de subventions.	+ 43'242.65

752.501.00	Canal Stockalper, participation	- 7'738.20
752.661.00	Canal Stockalper, subside Etat	- 2'123.20
	En séance du 20 juin 2016, le conseil municipal avait accepté, par un crédit extraordinaire, la proposition du consortage consistant à construire et à acquérir un système de batardeaux afin de les installer lors des révisions du canal Stockalper. Avec le décompte final de la subvention cantonale, ce dossier peut être clôturé.	
780.503.01	WC parc du Crochetan	- 35'000.--
	La ferme du Crochetan fera l'objet d'une réfection qui inclura de nouveaux WC. Le crédit est caduc.	
790.509.13	Etude transformation gare et voies AOMC	- 150'000.--
	En 2019, l'attention a été portée surtout sur l'aménagement de la place de la Gare, pour des raisons de délais liés aux besoins techniques des CFF, des TPC et de l'Etat du Valais. L'étude pour la transformation du secteur de la gare AOMC n'ayant pas le même degré d'urgence, celle-ci a été reportée et le crédit est rendu caduc.	

Economie publique

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	17'678'936.37	17'695'000.00	-16'063.63	-0.1
Revenus	17'341'723.82	16'494'500.00	847'223.82	5.1
Charges nettes	337'212.55	1'200'500.00	-863'287.45	-71.9

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

810.314.00	Entretien des chalets et hangar La fosse septique du chalet des Giettes a dû être remplacée, son étanchéité n'étant plus garantie.	+ 8'579.15
810.318.03	Entreprises privées de façonnage Afin de garantir la réalisation des travaux convenus avec le canton, le service a dû engager des ressources du triage de Troistorrents.	+ 65'135.30
810.376.00	Subventions redistribuées	- 20'000.--
810.476.00	Subventions redistribuées Aucuns travaux forestiers n'ayant été réalisés sur des parcelles privées, aucune subvention n'a donc été allouée par le canton.	- 20'000.--
810.380.01	Attribution au fonds forestier Cette attribution dépend du résultat financier des projets forestiers réalisés durant l'année. Le décompte 2019 venant d'être effectué, le versement correspondant sera fait lors de l'exercice 2020.	- 30'200.--
830.365.03	Subsides à des tiers, animations Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.319.00. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la reconduite du projet d'animation, dénommé "Le Mirage 2019", sous la responsabilité de l'Association "Le Mirage".	+ 18'000.--

860	Direction et administration Toutes les dépenses enregistrées par nature dans ce compte sont portées sur les autres rubriques des chapitres 86 et 88 par imputation interne.	- 211'312.65
860.315.10	Entretien du matériel informatique	- 71'445.--
863.315.01	Traitement des données de mesure L'EiCom a fixé de nouvelles règles en matière de comptabilité du système de comptage. Tous les coûts associés au système doivent, depuis 2019, être imputés sur des comptes spécifiques. A cet effet, les charges liées aux licences ainsi qu'à la maintenance et à l'exploitation des systèmes informatiques de comptage et de traitement des données ont été transférées du compte 860.315.10 au compte 863.315.01.	+ 62'024.17
860.318.03	Prestations de tiers Ce poste est destiné à pouvoir externaliser des prestations d'ingénierie, il est donc dépendant des projets et des travaux non planifiables exécutés sur le territoire communal.	- 39'998.--
863.311.06	Achat/entretien appareils de mesure et de contrôle Le déploiement des compteurs smart faisant l'objet d'un crédit d'investissement, les achats ont été moindres. De même, il n'y a pas eu d'achat d'équipements spécifiques au niveau du réseau de distribution.	- 28'245.06
863.314.03	Entretien du réseau et des stations La réfection de la toiture du poste électrique des Bans a dû être planifiée en urgence pour des raisons de sécurité, le toit plat endommagé présentant des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment. Les travaux se sont échelonnés sur les exercices comptables 2018 et 2019.	+ 11'822.43
863.319.00	Différence de couverture NR5-NR7	- 107'828.27
863.429.00	Différence de couverture NR5-NR7 Selon la directive N° 1, état 2012, de l'EiCom et en application de l'art. 14, al. 1, LApEI, et des art. 7, al. 1, et 19, al. 2, OApEI, le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture dans le calcul du timbre. La différence de 2019 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement de l'année 2021.	+ 493'507.43
863.380.00	Attribution au financement spécial Le bénéfice du réseau de distribution est supérieur à la prévision. Ce résultat bénéficiaire est viré sur un compte spécifique du financement spécial de l'électricité.	+ 712'294.39

863.427.00	<p>Revenu lignes 65kV</p> <p>Les travaux réalisés au poste des Bans entraînent une progression des prestations facturées. Cette augmentation se compose, d'une part, de Fr. 36'654.18 pour la partie amortissement et intérêts théoriques et, d'autre part, de Fr. 17'248.62 pour les coûts d'exploitation et d'administration.</p>	+ 54'294.35
863.434.00	<p>Travaux facturés à des tiers</p> <p>Ces factures varient en fonction du volume des nouvelles constructions, des transformations d'immeubles et de l'adaptation du réseau qui en résulte.</p>	- 41'537.85
865.312.03	<p>Achat d'énergie, approvisionnement</p> <p>L'achat d'énergie est réalisé en fonction de la consommation réelle des clients, qui dépend fortement des conditions météorologiques et du contexte économique. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, notamment une consommation inférieure par rapport aux prévisions et une production des centrales et de celle des particuliers supérieure aux estimations. De plus, le prix d'achat de l'énergie électrique estimé au moment du budget était supérieur au prix effectif 2019.</p>	- 454'645.13
865.312.04	<p>Achat d'énergie, centrales de production</p> <p>D'une part, la production des centrales des particuliers a été plus élevée que prévu et, d'autre part, le premier palier de la centrale H₂O a été mis en service.</p>	+ 35'739.06
865.318.19	<p>Impôts</p> <p>L'augmentation de l'impôt est liée au bénéfice réalisé.</p>	+ 62'500.--
865.380.00	<p>Attribution au financement spécial</p> <p>Le bénéfice de la commercialisation de l'énergie est supérieur à la prévision. Ce résultat bénéficiaire est viré sur un compte spécifique du financement spécial de l'électricité.</p>	+ 235'704.--
865.429.00	<p>Différence de couverture énergie</p> <p>Selon la directive N° 1, état 2012, de l'EiCom et en application de l'art. 14, al. 1, LApEI, et des art. 7, al. 1, et 19, al. 2, OApEI, le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture dans le calcul du timbre. La différence de 2019 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre en +/- pour les tarifs d'énergie de l'année 2021.</p>	+ 60'958.40
865.435.00	<p>Vente de l'énergie</p> <p>La vente d'énergie électrique varie proportionnellement à la consommation et à la valorisation du kWh. Les prévisions de vente pour l'année 2019 étaient supérieures à la consommation effective.</p>	- 89'290.58

881.301.00	Traitements	+ 19'459.65
881.303.00	Charges sociales	+ 4'573.70
881.434.00	Facturation à des tiers	+ 21'475.--
881.461.00	Subside de l'Etat	+ 18'727.50
	Dans le cadre de la convention signée avec la commune de Collombey-Muraz, la commune de Monthey supporte l'ensemble des coûts de traitement liés à la déléguée à l'énergie. 20 % de ces coûts, liés au taux d'activité, sont ensuite refacturés annuellement à la commune de Collombey-Muraz, permettant un impact quasi neutre sur les coûts de fonctionnement.	
881.313.01	Actions et sensibilisation	- 13'203.85
881.318.01	Frais d'études	- 38'760.65
	Ces postes sont destinés à pouvoir réaliser des actions et des études liées à la transition énergétique et au développement durable. Ils sont donc dépendants, d'une part, des ressources internes nécessaires au pilotage des études et, d'autre part, des opportunités identifiées. Le départ de la déléguée à l'énergie a nécessité une priorisation des activités, ce qui a limité le développement de nouveaux projets.	
881.366.00	Programme de subventions efficacités énergétiques	- 82'160.20
881.480.00	Prélèvement sur le fonds énergies renouvelables	- 82'160.20
	Le programme de subventions a été validé en mai 2018. Il faut une période transitoire entre le moment de l'annonce, la demande, l'exécution des travaux et le versement de la subvention. En 2019, 109 subventions pour des vélos électriques ont été accordées pour une somme de Fr. 41'725.75, 18 subventions pour le remplacement de fenêtres pour Fr. 29'402.--, 12 subventions pour l'installation de panneaux solaires pour Fr. 28'537.50. Le solde est composé de 4 subventions pour des études ceceb+ et de 3 subventions pour des véhicules électriques.	
881.434.01	Facturation contrôles justificatifs thermiques	- 18'000.--
	Les justificatifs thermiques, qui ont été traités par un prestataire externe, ont été facturés directement au service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions".	
881.490.12	Imputation interne des redevances	+ 822'147.55
	Les recettes provenant de la centrale de production de la Vièze s'élèvent à Fr. 856'000.-- pour l'année 2019 et à Fr. 671'000.-- pour un complément de l'année 2018. Elles ont dépassé le seuil minimal permettant l'obtention de la Rétribution à Prix Coûtant (RPC) du courant injecté.	
882	Eclairage public	- 70'662.52
	Le coût effectif de l'éclairage public est partiellement pris en charge par des tiers, le solde étant réglé par imputation aux routes communales, sur le compte 620.390.08.	

882.315.12 Entretien de l'éclairage public - 21'329.50
 En raison de projets non planifiés et de ressources limitées pour gérer le parc d'éclairage public, les contrôles mécaniques n'ont pas pu être exécutés. Ces contrôles sont obligatoires et sont donc reportés en 2020.

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

840.565.01 Fonds "Encouragement à l'économie"
 Le fonds sert d'outil de développement économique et doit permettre d'intervenir rapidement pour favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire communal.

Solde du fonds au 1 ^{er} janvier 2019	642'621.90
Attribution au fonds pour 2019	<u>10'000.00</u>
Solde du fonds au 31 décembre 2019	<u>652'621.90</u>

840.566.00 Fonds "Revitalisation centre-ville"
 Ce fonds a initialement été créé afin de soutenir le développement d'activités commerciales et artisanales au centre-ville. Il doit également et prioritairement servir à redynamiser l'ensemble du centre-ville.

Solde du fonds au 1 ^{er} janvier 2019	45'542.10
Attribution au fonds pour 2019	50'000.00
Opération "Les commerces en chantiers"	-4'866.70
Aménagement de parasols et toiles de tentes	-13'033.00
Aide au développement de commerce	-2'000.00
Aménagement paysager de la Rue du Bourg	<u>-45'696.45</u>
Solde du fonds au 31 décembre 2019	<u>29'945.95</u>

863.501.00	Réseau HT-5,2/16 kV Le crédit budgétaire global de Fr. 50'000.-- a été utilisé pour l'exécution des travaux suivants :	+ 3'932.49															
	<table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><u>Dépenses enregistrées</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Liaison Les Dailles - Carrefour Manor</td> <td style="text-align: center;">14'381.29</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Carrefour Europe et Crochetan</td> <td style="text-align: center;">39'551.20</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><u>53'932.49</u></td> <td></td> </tr> </table>		<u>Dépenses enregistrées</u>		Liaison Les Dailles - Carrefour Manor	14'381.29		Carrefour Europe et Crochetan	39'551.20			<u>53'932.49</u>					
	<u>Dépenses enregistrées</u>																
Liaison Les Dailles - Carrefour Manor	14'381.29																
Carrefour Europe et Crochetan	39'551.20																
	<u>53'932.49</u>																
863.501.01	Réseaux locaux de distribution BT Le crédit budgétaire global de Fr. 50'000.-- a été utilisé pour l'exécution des travaux suivants :	+ 6'137.08															
	<table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><u>Dépenses enregistrées</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Suppression câble aérien Route de Choëx</td> <td style="text-align: center;">16'433.25</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Virage Grand-Clos - Bas Epenys, Choëx</td> <td style="text-align: center;">17'480.65</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Les Neyres - Chemin d'Esserton</td> <td style="text-align: center;">22'223.18</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><u>56'137.08</u></td> <td></td> </tr> </table>		<u>Dépenses enregistrées</u>		Suppression câble aérien Route de Choëx	16'433.25		Virage Grand-Clos - Bas Epenys, Choëx	17'480.65		Les Neyres - Chemin d'Esserton	22'223.18			<u>56'137.08</u>		
	<u>Dépenses enregistrées</u>																
Suppression câble aérien Route de Choëx	16'433.25																
Virage Grand-Clos - Bas Epenys, Choëx	17'480.65																
Les Neyres - Chemin d'Esserton	22'223.18																
	<u>56'137.08</u>																
863.501.17	Système conduite et sécurité d'approv. du réseau L'augmentation des coûts du projet se compose, d'une part, de fonctions complémentaires installées pour la sécurité et l'interfaçage avec la centrale de production Meunière et, d'autre part, de la résistance sismique de la sous-construction.	+ 51'464.80															
863.501.33	Remplacement de la station Outre-Vièze Ce projet a été annulé et le crédit est devenu caduc.	- 150'000.--															
863.506.07	Achat programme comptable En raison de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, qui entrera en vigueur en 2021 pour la commune de Monthey, le service "Electricité, Energies et Développement Durable" devra présenter une comptabilité indépendante complète. Le conseil municipal a, dès lors, accepté de remplacer le système informatique de comptabilité, lequel doit être opérationnel au 1 ^{er} janvier 2021.	+ 155'565.--															
863.610.00	Taxes de raccordement	+ 75'398.10															
863.610.01	Contributions chauffage électrique	+ 3'340.--															
863.610.02	Contributions aux frais de réseau Conformément aux dispositions du plan comptable harmonisé, ce genre de recettes est porté directement sur le compte d'investissements et diminue la valeur du réseau inscrite au patrimoine administratif.	- 68'070.--															

881.501.11	Centrale solaire bâtiment Services Techniques L'achat de la halle industrielle aux Ilettes ainsi que le nouveau projet qui vise à regrouper les Services Techniques dans les mêmes locaux ont entraîné l'abandon de ce projet. Le crédit est caduc.	- 85'000.--
882.501.14	Eclairage public rond-point Europe-Plantaud La réfection du tronçon routier Plantaud-Piscine ayant été reportée, le projet d'éclairage public est annulé. Le crédit est devenu caduc.	- 10'000.--

Finances et impôts

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	
	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges	7'714'149.18	4'308'000.00	3'406'149.18	79.1
Revenus	67'603'622.33	60'672'400.00	6'931'222.33	11.4
Revenus nets	-59'889'473.15	-56'364'400.00	-3'525'073.15	6.3

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

90	Impôts	
	Les avantages fiscaux accordés par le canton dans le cadre de la pandémie de coronavirus ont nécessité un réajustement des recettes fiscales. Il en résulte une baisse de ces recettes estimée pour les personnes physiques indépendantes de Fr. 0.5 mio. et pour les personnes morales de Fr. 1.0 mio.	
900.352.00	Répartition intercommunale sur immeubles bâtis	+ 30'649.60
	Les comptes 2019 enregistrent la taxation de l'année 2018, qui s'avère plus élevée que prévu, ainsi qu'une provision pour la taxation 2019.	
900.400.00	Impôt sur le revenu	+ 114'978.40
900.400.01	Impôt sur la fortune	+ 1'095'172.30
900.400.03	Impôt personnel	+ 3'111.40
900.402.00	Impôt foncier	+ 11'679.75
	Ces impôts sont calculés sur la base de la dernière taxation connue, soit celle relative à l'année 2017. En conséquence, dans l'exercice comptable 2019, il est inscrit une provision pour le solde de la taxation 2018, représentant environ 12 % des contribuables, et une autre pour l'entier de la taxation 2019. Au sujet de l'impôt sur la fortune, les écarts constatés dans cette rubrique proviennent des différences entre les impôts estimés et taxés qui concernent le solde de l'année 2017, les taxations traitées pour l'année 2018 ainsi que des correctifs de taxations découlant des déclarations spontanées.	

900.400.02	Impôt à la source La commune de Monthey reçoit du service cantonal des contributions des acomptes trimestriels provisoires ainsi qu'un décompte définitif pour les années antérieures. Il ressort de ce dernier un solde en faveur de la commune d'environ Fr. 50'000.--.	- 224'006.29
900.403.00	Impôt sur les gains en capital	+ 75'754.95
900.403.01	Impôt sur les gains immobiliers	+ 522'241.50
900.404.00	Impôts droits de mutation et de timbre	+ 281'032.95
900.405.00	Impôt sur les successions et donations Ces impôts sont variables par nature et, par conséquent, non maîtrisables.	+ 536'904.70
901	Impôts des personnes morales Les sociétés ont été taxées à hauteur de 64 % environ pour l'année 2018. Le solde des recettes pour les années 2018 et 2019 résulte de provisions constituées sur la base des dernières taxations connues. Les écarts constatés dans cette rubrique proviennent des différences entre les impôts estimés et taxés, qui concernent le solde de l'année 2017 et les taxations traitées pour l'année 2018.	- 79'755.50
931.318.09	Impôt cantonal Les revenus provenant des redevances hydrauliques sont difficilement estimables, car très variables. Ces revenus influencent l'impôt dû au canton.	+ 39'700.--
932.390.12	Imputation interne au développement durable	+ 822'147.55
932.411.00	Redevances hydrauliques Les recettes provenant de la centrale de production de la Vièze, s'élevant à Fr. 1'527'000.--, sont enregistrées, en premier lieu, dans le compte 932.411.00 "Redevances hydrauliques" du chapitre "Finances et impôts", afin de respecter les règles du plan comptable harmonisé. Elles sont ensuite transférées, par imputation interne, sous la rubrique 881 "Production et développement durable" du chapitre 88 "Développement durable & autres prestations".	+ 822'147.55
940.329.00	Autres intérêts passifs Ce compte contient les intérêts des impôts qui sont remboursés aux contribuables.	+ 55'552.25
940.429.00	Autres revenus Il s'agit des intérêts reçus des bailleurs de fonds pour les emprunts à court terme contractés en cas de besoin de trésorerie.	+ 17'681.70
940.480.00	Prélèvements sur les financements spéciaux Ce compte enregistre la part des bénéfices réalisés par le service de l'électricité durant l'année 2019 pour la vente et la distribution de l'énergie, qui revient au propriétaire du réseau, soit la commune de Monthey.	+ 682'587.15

942.314.00	Entretien des bâtiments Voir le commentaire cité dans les remarques liminaires.	+ 11'324.70
942.423.00	Produit des locations Le produit net des locations des immeubles se trouvant sur le site "ex-Giovanola", au lieu-dit "Clos Donroux", a atteint la somme de Fr. 249'200.--, alors qu'il avait été budgétisé à Fr. 220'000.--.	+ 30'946.--
943.318.04	Frais d'actes Cette rubrique est par nature variable. Ces frais fluctuent en fonction des opportunités d'achats.	+ 12'227.15
943.427.00	Utilisation du domaine public Ce montant varie en fonction des constructions au centre-ville utilisant le domaine public, comme par exemple des places de stationnement louées pour la durée d'un chantier.	+ 47'832.--
944.319.00	Utilisation du fonds de emploi des immeubles	+ 2'899'870.--
944.480.00	Prélèvement sur le fonds de emploi des immeubles Ce fonds a été utilisé en 2019 pour l'acquisition d'une halle dans le secteur "Boeuferrant", pour le montant de Fr. 544'000.--, et de la parcelle N° 5608, à "Noyeraya", pour la somme de Fr. 2'356'000.--. A la suite des prélèvements susmentionnés, le fonds figurant au bilan, sous la rubrique "Financements spéciaux", présente un solde disponible de Fr. 1'060'000.-- au 31 décembre 2019.	+ 2'899'870.--

990.319.00

Crédit à disposition

Chaque utilisation de ce crédit fait l'objet d'une décision du conseil municipal. Les dépenses qui en découlent sont imputées sur le compte de fonctionnement du chapitre concerné. Le tableau, ci-après, permet d'avoir une vue globale des crédits votés et des dépenses enregistrées; les commentaires y relatifs figurent, le cas échéant, en regard du compte débité.

Compte	Libellé	Montant	Dépenses enregistrées	Date décision
012.318.04	Etude des villes valaisannes, charges des centres	fr. 27'000.00	fr. 24'380.10	26.11.2018
012.318.04	Pré-rapport fusion communes Monthey/Collombey-M.	fr. 40'000.00	fr. 39'666.65	03.06.2019
020.311.10	Logiciel de gestion du contentieux	fr. 68'000.00	fr. 68'910.30	18.02.2019
020.311.10	Gestion des délais de paiement	fr. 4'500.00	fr. 4'500.00	02.09.2019
282.314.00	Collège Reposieux, remplacement faux-plafond	fr. 72'100.00	fr. 77'502.65	22.07.2019
303.365.02	6ème édition des Nuits valaisannes des images	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	06.05.2019
543.318.13	UAPE "La Tartine", transports des élèves	fr. 15'900.00	fr. 16'120.00	27.05.2019
720.310.01	Collaboration avec le SEMO, ramassage déchets	fr. 15'000.00	fr. 13'926.25	13.05.2019
830.365.03	Projet d'animation "Le Mirage 2019"	fr. 18'000.00	fr. 18'000.00	27.05.2019

fr. 270'500.00	fr. 273'005.95
----------------	----------------

990.331.00

Amortissements du patrimoine administratif

Voir le commentaire du compte d'investissement 990.509.00. Les charges des amortissements immédiats, qui découlent des investissements imprévus, sont portées sur les comptes de fonctionnement ordinaire du chapitre concerné. Le tableau ci-après permet d'obtenir une vue globale des crédits votés et des charges enregistrées.

Compte	Libellé	Montant	Dépenses enregistrées	Date décision
301.331.00	Remplacement des câbles d'acier au Théâtre	fr. 41'500.00	fr. 4'140.00	11.02.2019
301.331.00	Remplacement des câbles électriques au Théâtre	fr. 27'000.00	fr. 2'690.00	11.02.2019
340.331.00	Reprise des écrans LED du BBC Monthey	fr. 40'000.00	fr. 3'790.00	23.09.2019
620.331.00	Rue du Bourg, travaux de réaménagement paysager	fr. 90'000.00	fr. 7'580.00	06.05.2019
621.331.00	Panneaux d'information des places libres de parkings	fr. 67'000.00	fr. 34'160.00	17.12.2018
601.331.00	Mise à jour et création cartes dangers cours d'eau	fr. 60'000.00	fr. 43'242.65	03.06.2019

fr. 325'500.00	fr. 95'602.65
----------------	---------------

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

990.509.00

Crédit à disposition

Chaque utilisation de ce crédit fait l'objet d'une décision du conseil municipal. Les dépenses qui en découlent sont imputées sur le compte d'investissement du chapitre concerné. Le tableau, ci-après, permet d'obtenir une vue globale des crédits votés et des dépenses enregistrées; les commentaires y relatifs figurent, le cas échéant, en regard du compte débité.

Compte	Libellé	Montant	Dépenses enregistrées	Date décision
301.503.00	Remplacement des câbles d'acier au Théâtre	fr. 41'500.00	fr. 41'380.80	11.02.2019
301.503.00	Remplacement des câbles électriques au Théâtre	fr. 27'000.00	fr. 26'924.10	11.02.2019
340.506.01	Reprise des écrans LED du BBC Monthey	fr. 40'000.00	fr. 37'856.55	23.09.2019
620.501.09	Rue du Bourg, travaux de réaménagement paysager	fr. 90'000.00	fr. 75'762.80	06.05.2019
621.506.03	Panneaux d'information des places libres de parkings	fr. 67'000.00	fr. 85'412.35	17.12.2018
751.509.10	Mise à jour et création cartes dangers cours d'eau	fr. 60'000.00	fr. 43'242.65	03.06.2019
751.660/661.10	Mise à jour et création cartes dangers cours d'eau	fr. -57'000.00		03.06.2019
1180	Home "Les Tilleuls", dossier de soins informatisé	fr. 52'000.00	fr. 51'765.00	25.02.2019
		fr. 320'500.00	fr. 362'344.25	

Home "Les Tilleuls"



Compte de résultat

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
3000	Salaires des médecins	3'000.00 D	5'000.00 D	-2'000.00	-40.00	3'000.00 D		
300	Salaires des médecins	3'000.00 D	5'000.00 D	-2'000.00	-40.00	3'000.00 D		
3111	Infirmières Cat. A	1'734'134.40 D	1'792'000.00 D	-57'865.60	-3.23	1'785'403.70 D	-51'269.30	-2.87
3112	Infirmières-assistantes et assistantes en soins Ca	1'024'908.45 D	1'250'000.00 D	-225'091.55	-18.01	1'102'602.05 D	-77'693.60	-7.05
3113	Nurses, Aides familiales Cat. D	129'800.75 D	155'000.00 D	-25'199.25	-16.26	156'146.50 D	-26'345.75	-16.87
311	Personnel soignant qualifié	2'888'843.60 D	3'197'000.00 D	-308'156.40	-9.64	3'044'152.25 D	-155'308.65	-5.10
3121	Aides-soignantes qualifiées Cat. C	519'995.55 D	500'000.00 D	19'995.55	4.00	506'815.15 D	13'180.40	2.60
3122	Aides en Soins et Accompagnement Cat. D	159'819.20 D	186'000.00 D	-26'180.80	-14.08	119'501.55 D	40'317.65	33.74
312	Personnel soignant qualifié auxiliaire	679'814.75 D	686'000.00 D	-6'185.25	-0.90	626'316.70 D	53'498.05	8.54
3131	Personnel soignant sans formation Cat. I	2'215'961.20 D	2'106'000.00 D	109'961.20	5.22	2'382'396.90 D	-166'435.70	-6.99
313	Personnel soignant auxiliaire	2'215'961.20 D	2'106'000.00 D	109'961.20	5.22	2'382'396.90 D	-166'435.70	-6.99
3141	Stagiaires du secteur soignant	25'672.00 D	36'000.00 D	-10'328.00	-28.69	23'802.80 D	1'869.20	7.85
3142	Apprentis du secteur soignant	88'198.85 D	68'000.00 D	20'198.85	29.70	73'052.25 D	15'146.60	20.73
314	Stagiaires et apprentis de soins	113'870.85 D	104'000.00 D	9'870.85	9.49	96'855.05 D	17'015.80	17.57
3201	Animation	361'371.10 D	362'000.00 D	-628.90	-0.17	375'262.70 D	-13'891.60	-3.70
320	Personnel d'encadrement et d'animation	361'371.10 D	362'000.00 D	-628.90	-0.17	375'262.70 D	-13'891.60	-3.70
3302	Secrétariat-Réception-Administration	461'818.90 D	463'000.00 D	-1'181.10	-0.26	423'515.90 D	38'303.00	9.04
330	Salaires du personnel de l'administration	461'818.90 D	463'000.00 D	-1'181.10	-0.26	423'515.90 D	38'303.00	9.04
3402	Salaires ménage	646'986.95 D	604'000.00 D	42'986.95	7.12	614'883.00 D	32'103.95	5.22
3403	Salaires salle-à-manger	319'992.20 D	335'000.00 D	-15'007.80	-4.48	341'581.35 D	-21'589.15	-6.32
3404	Salaires cafétéria	107'357.00 D	105'000.00 D	2'357.00	2.24	104'798.65 D	2'558.35	2.44
3405	Salaires buanderie	141'989.90 D	133'000.00 D	8'989.90	6.76	139'327.60 D	2'662.30	1.91
3409	Salaires salon de coiffure	56'998.95 D	64'000.00 D	-7'001.05	-10.94	60'935.00 D	-3'936.05	-6.46
340	Salaires du personnel de maison	1'273'325.00 D	1'241'000.00 D	32'325.00	2.60	1'261'525.60 D	11'799.40	0.94

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
3501	Salaires du personnel technique	187'885.30 D	198'000.00 D	-10'114.70	-5.11	184'063.50 D	3'821.80	2.08
350	Salaires du personnel technique	187'885.30 D	198'000.00 D	-10'114.70	-5.11	184'063.50 D	3'821.80	2.08
30-35	Salaires	8'185'890.70 D	8'362'000.00 D	-176'109.30	-2.11	8'397'088.60 D	-211'197.90	-2.52
3601	Remboursement infirmières	39'328.55 C	20'000.00 C	19'328.55	96.64	52'442.80 C	-13'114.25	-25.01
3602	Remboursement infirmières-assistantes	16'883.90 C	20'000.00 C	-3'116.10	-15.58	9'564.05 C	7'319.85	76.54
3603	Remboursement autres prof. de soins certifiés	37'824.60 C	10'000.00 C	27'824.60	278	19'013.85 C	18'810.75	98.93
3604	Remboursement allocations maternité	17'219.70 C	20'000.00 C	-2'780.30	-13.90	56'776.35 C	-39'556.65	-69.67
360	Remboursement pour le personnel soignant diplômé	111'256.75 C	70'000.00 C	41'256.75	58.94	137'797.05 C	-26'540.30	-19.26
3611	Remboursement aides-soignantes certifiées	555.30 C	0.00	555.30	100	20'855.35 C	-20'300.05	-97.34
3612	Remboursement autres prof. de soins certifiés	2'735.40 C	0.00	2'735.40	100	6'239.60 C	-3'504.20	-56.16
3614	Remboursement allocations maternité	7'219.95 C	0.00	7'219.95	100	0.00	7'219.95	100
361	Remboursement pour le personnel soignant certifié	10'510.65 C	0.00	10'510.65	100	27'094.95 C	-16'584.30	-61.21
3621	Remboursement personnel soignant sans formation	111'872.60 C	90'000.00 C	21'872.60	24.30	132'665.30 C	-20'792.70	-15.67
3622	Remboursement personnel soignant en formation	2'500.15 C	0.00	2'500.15	100	192.50 C	2'307.65	1198
3624	Remboursement AMAT & APG	16'525.55 C	25'000.00 C	-8'474.45	-33.90	17'913.75 C	-1'388.20	-7.75
362	Remboursement pour le personnel soignant auxiliair	130'898.30 C	115'000.00 C	15'898.30	13.82	150'771.55 C	-19'873.25	-13.18
3651	Remboursement pour le personnel d'animation	15'643.70 C	15'000.00 C	643.70	4.29	25'423.70 C	-9'780.00	-38.47
3654	Remboursement AMAT & divers	95.15 C	0.00	95.15	100	12'991.70 C	-12'896.55	-99.27
365	Remboursement pour le personnel d'encadrement et d	15'738.85 C	15'000.00 C	738.85	4.93	38'415.40 C	-22'676.55	-59.03
3662	Remboursement pour le personnel d'administration	2'256.25 C	0.00	2'256.25	100	1'989.00 C	267.25	13.44
366	Remboursement pour le personnel de l'administratio	2'256.25 C	0.00	2'256.25	100	1'989.00 C	267.25	13.44
3681	Remboursement pour le personnel hôtelier	9'686.95 C	15'000.00 C	-5'313.05	-35.42	0.00	9'686.95	100
3682	Remboursement pour employées de maison	20'815.75 C	0.00	20'815.75	100	16'078.95 C	4'736.80	29.46
3683	Remboursement pour salle-à-manger	4'636.10 C	0.00	4'636.10	100	0.00	4'636.10	100
3684	Remboursement allocations maternité	14'423.10 C	10'000.00 C	4'423.10	44.23	0.00	14'423.10	100
368	Remboursement pour le personnel de maison	49'561.90 C	25'000.00 C	24'561.90	98.25	16'078.95 C	33'482.95	208
3691	Remboursement pour le personnel technique	1'941.55 C	0.00	1'941.55	100	0.00	1'941.55	100
369	Remboursement pour le personnel technique	1'941.55 C	0.00	1'941.55	100	0.00	1'941.55	100
36	Remboursement prestation d'assurances	322'164.25 C	225'000.00 C	97'164.25	43.18	372'146.90 C	-49'982.65	-13.43

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
3700	AVS / AI / APG / AC	520'356.50 D	1'922'000.00 D	-1'401'643.50	-72.93	535'947.35 D	-15'590.85	-2.91
3710	Caisse de pension	983'579.65 D	0.00	983'579.65	100	1'011'736.00 D	-28'156.35	-2.78
3720	Assurance accidents	19'495.25 D	0.00	19'495.25	100	18'786.05 D	709.20	3.78
3730	Assurance maladie	100'696.85 D	0.00	100'696.85	100	66'284.15 D	34'412.70	51.92
3740	Allocations familiales	225'395.15 D	0.00	225'395.15	100	237'146.80 D	-11'751.65	-4.96
37	Charges sociales	1'849'523.40 D	1'922'000.00 D	-72'476.60	-3.77	1'869'900.35 D	-20'376.95	-1.09
3810	Infirmières Cat. A (intérimaires)	16'741.25 D	0.00	16'741.25	100	0.00	16'741.25	100
3811	Infirmières-assistantes Cat. B (intérimaires)	0.00	70'000.00 D	-70'000.00	-100	32'180.80 D	-32'180.80	-100
3813	Aides-soignantes qualifiées Cat. C (intérimaires)	61'745.90 D	5'000.00 D	56'745.90	1134	53'499.60 D	8'246.30	15.41
3814	Personnel soignant sans formation Cat. I (intérimaires)	5'644.95 D	20'000.00 D	-14'355.05	-71.78	45'354.75 D	-39'709.80	-87.55
381	Personnel soignant temporaire	84'132.10 D	95'000.00 D	-10'867.90	-11.44	131'035.15 D	-46'903.05	-35.79
3850	Eldora	773'827.15 D	845'000.00 D	-71'172.85	-8.42	854'166.60 D	-80'339.45	-9.41
3851	Stagiaire en intendance, GEI	10'800.00 D	7'200.00 D	3'600.00	50.00	6'800.00 D	4'000.00	58.82
3853	Aumonerie, pers. anim. facturé	6'000.00 D	6'000.00 D	0.00	100	6'000.00 D	0.00	0
3859	Imputation interne personnel BU, TP	514.50 D	1'200.00 D	-685.50	-57.13	823.35 D	-308.85	-37.51
385	Honoraires pr personnel temporaire non-soignant	791'141.65 D	859'400.00 D	-68'258.35	-7.94	867'789.95 D	-76'648.30	-8.83
3901	Autres charges du personnel non-soignant, civilist	4'363.00 D	15'000.00 D	-10'637.00	-70.91	10'395.30 D	-6'032.30	-58.03
3910	Frais de formation du personnel soignant	27'203.30 D	24'500.00 D	2'703.30	11.03	7'505.25 D	19'698.05	262
3911	Frais de formation du personnel non-soignant	18'465.65 D	17'900.00 D	565.65	3.16	12'613.15 D	5'852.50	46.40
3920	Frais de déplacement du personnel soignant	2'223.70 D	2'000.00 D	223.70	11.19	2'324.65 D	-100.95	-4.34
3921	Frais de déplacement du personnel non-soignant	1'413.55 D	2'300.00 D	-886.45	-38.54	1'648.00 D	-234.45	-14.23
3930	Annonce, recrutement du personnel soignant	2'055.40 D	1'200.00 D	855.40	71.28	0.00	2'055.40	100
3931	Annonce, recrutement du personnel non-soignant	1'004.55 D	1'000.00 D	4.55	0.46	1'317.60 D	-313.05	-23.76
39	Autres charges du personnel	56'729.15 D	63'900.00 D	-7'170.85	-11.22	35'803.95 D	20'925.20	58.44
3	Salaires et charges sociales	10'645'252.75 D	11'077'300.00 D	-432'047.25	-3.90	10'929'471.10 D	-284'218.35	-2.60

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
4010	Autres médicaments non LS	26'952.50 D	34'000.00 D	-7'047.50	-20.73	27'969.90 D	-1'017.40	-3.64
4020	Instruments et ustensiles	9'626.95 D	11'700.00 D	-2'073.05	-17.72	11'108.50 D	-1'481.55	-13.34
4030	Matériel médical selon LIMA	79'007.10 D	83'100.00 D	-4'092.90	-4.93	79'773.40 D	-766.30	-0.96
4040	Autre matériel médical non-LIMA	458.20 D	5'300.00 D	-4'841.80	-91.35	3'376.55 D	-2'918.35	-86.43
40	Matériel médical d'exploitation	116'044.75 D	134'100.00 D	-18'055.25	-13.46	122'228.35 D	-6'183.60	-5.06
4100	Marchandises cuisine	783'147.90 D	797'000.00 D	-13'852.10	-1.74	767'342.50 D	15'805.40	2.06
4130	Epicerie, pâtes, céréales, etc.	0.00	0.00		100	3'561.80 D	-3'561.80	-100
4160	Marchandises cafétéria	39'911.00 D	37'000.00 D	2'911.00	7.87	47'027.05 D	-7'116.05	-15.13
41	Produits alimentaires	823'058.90 D	834'000.00 D	-10'941.10	-1.31	817'931.35 D	5'127.55	0.63
4205	Achat matériel de ménage	46'140.75 D	46'000.00 D	140.75	0.31	45'569.20 D	571.55	1.25
4206	Entretien matériel de ménage	0.00	2'000.00 D	-2'000.00	-100	308.15 D	-308.15	-100
4207	Achat matériel de buanderie	1'750.80 D	3'400.00 D	-1'649.20	-48.51	6'847.35 D	-5'096.55	-74.43
4208	Entretien matériel de buanderie	1'088.95 D	3'500.00 D	-2'411.05	-68.89	2'062.95 D	-974.00	-47.21
4209	Achat matériel de coiffure	3'286.45 D	4'000.00 D	-713.55	-17.84	5'246.60 D	-1'960.15	-37.36
420	Charges ménagères	52'266.95 D	58'900.00 D	-6'633.05	-11.26	60'034.25 D	-7'767.30	-12.94
4210	Achat matériel de cuisine	8'202.30 D	9'500.00 D	-1'297.70	-13.66	8'157.35 D	44.95	0.55
4211	Entretien matériel de cuisine	16'625.05 D	18'000.00 D	-1'374.95	-7.64	15'470.20 D	1'154.85	7.46
4212	Achat matériel SAM	14'377.85 D	14'600.00 D	-222.15	-1.52	8'736.45 D	5'641.40	64.57
4213	Entretien matériel de SAM	3'317.95 D	1'000.00 D	2'317.95	231	1'140.40 D	2'177.55	190
4214	Achat matériel de cafétéria	1'413.30 D	1'300.00 D	113.30	8.72	1'702.35 D	-289.05	-16.98
4215	Entretien matériel de cafétéria	395.60 D	1'500.00 D	-1'104.40	-73.63	0.00	395.60	100
421	Articles ménagers	44'332.05 D	45'900.00 D	-1'567.95	-3.42	35'206.75 D	9'125.30	25.92
4220	Produits de nettoyage cuisine	15'353.95 D	25'000.00 D	-9'646.05	-38.58	35'410.20 D	-20'056.25	-56.64
4221	Blanchissage	181'338.20 D	172'000.00 D	9'338.20	5.43	180'727.60 D	610.60	0.34
4222	Produits de nettoyage ménage	5'688.60 D	6'000.00 D	-311.40	-5.19	6'755.40 D	-1'066.80	-15.79
4223	Produits mono-usage cuisine	8'019.85 D	7'300.00 D	719.85	9.86	9'362.40 D	-1'342.55	-14.34
4225	Produits de nettoyage cafétéria	1'975.45 D	0.00	1'975.45	100	1'385.60 D	589.85	42.57
4230	Lessive, produits buanderie	5'065.10 D	5'000.00 D	65.10	1.30	3'741.85 D	1'323.25	35.36
422	Produits de lessive et de nettoyage	217'441.15 D	215'300.00 D	2'141.15	0.99	237'383.05 D	-19'941.90	-8.40
42	Ménage et nettoyage	314'040.15 D	320'100.00 D	-6'059.85	-1.89	332'624.05 D	-18'583.90	-5.59
4300	Entretien et réparation immeubles	91'410.65 D	90'000.00 D	1'410.65	1.57	107'620.10 D	-16'209.45	-15.06
4301	Rénovation de chambres	30'537.70 D	30'000.00 D	537.70	1.79	29'276.40 D	1'261.30	4.31

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
4310	Entretien et réparation installations	106'419.35 D	110'000.00 D	-3'580.65	-3.26	105'245.95 D	1'173.40	1.11
4320	Entretien et réparation installations médico-techn	16'932.40 D	24'800.00 D	-7'867.60	-31.72	21'873.70 D	-4'941.30	-22.59
4330	Entretien et réparation véhicules	1'616.90 D	3'000.00 D	-1'383.10	-46.10	967.70 D	649.20	67.09
4390	Petit outillage et matériel d'atelier	20'010.90 D	20'500.00 D	-489.10	-2.39	25'964.50 D	-5'953.60	-22.93
43	Entretien/réparation/petit outillage	266'927.90 D	278'300.00 D	-11'372.10	-4.09	290'948.35 D	-24'020.45	-8.26
4410	Investissements mobiliers	5'552.20 D	15'300.00 D	-9'747.80	-63.71	5'646.00 D	-93.80	-1.66
4412	Investissements install. médico-techniques	9'667.05 D	0.00	9'667.05	100	9'267.45 D	399.60	4.31
440	Investissements de renouvellement non-activés	15'219.25 D	15'300.00 D	-80.75	-0.53	14'913.45 D	305.80	2.05
4451	Taxes et frais bancaires (ou postaux)	1'263.90 D	1'600.00 D	-336.10	-21.01	1'316.25 D	-52.35	-3.98
445	Intérêts et frais bancaires	1'263.90 D	1'600.00 D	-336.10	-21.01	1'316.25 D	-52.35	-3.98
4460	Intérêts bancaires sur hypothèque	116'339.00 D	125'000.00 D	-8'661.00	-6.93	107'144.00 D	9'195.00	8.58
446	Intérêts hypothécaires	116'339.00 D	125'000.00 D	-8'661.00	-6.93	107'144.00 D	9'195.00	8.58
4470	Amortissement immeuble	413'332.50 D	550'000.00 D	-136'667.50	-24.85	324'956.15 D	88'376.35	27.20
4471	Amortissements mobilier - installations	68'091.25 D	0.00	68'091.25	100	57'307.20 D	10'784.05	18.82
4472	Amortissement install. médico-techniques	85'897.15 D	0.00	85'897.15	100	79'676.95 D	6'220.20	7.81
4474	Amortissements informatique	41'765.00 D	0.00	41'765.00	100	25'894.00 D	15'871.00	61.29
447	Amortissements	609'085.90 D	550'000.00 D	59'085.90	10.74	487'834.30 D	121'251.60	24.86
44	Charges et investissements	741'908.05 D	691'900.00 D	50'008.05	7.23	611'208.00 D	130'700.05	21.38
4500	Electricité	73'333.35 D	70'000.00 D	3'333.35	4.76	79'740.75 D	-6'407.40	-8.04
4510	Gaz	1'946.05 D	2'500.00 D	-553.95	-22.16	2'038.90 D	-92.85	-4.55
4540	Chauffage à distance	114'297.85 D	136'000.00 D	-21'702.15	-15.96	116'469.30 D	-2'171.45	-1.86
4550	Eau	7'633.40 D	12'000.00 D	-4'366.60	-36.39	10'868.15 D	-3'234.75	-29.76
45	Eau et énergie	197'210.65 D	220'500.00 D	-23'289.35	-10.56	209'117.10 D	-11'906.45	-5.69
4700	Matériel de bureau, imprimés	12'625.55 D	11'700.00 D	925.55	7.91	12'029.70 D	595.85	4.95
4710	Téléphones	21'216.95 D	21'900.00 D	-683.05	-3.12	19'969.30 D	1'247.65	6.25
4715	Frais de port, Affranchissement	5'346.65 D	5'000.00 D	346.65	6.93	5'105.85 D	240.80	4.72
4720	Journaux et documentations professionnels	2'715.25 D	1'900.00 D	815.25	42.91	1'701.25 D	1'014.00	59.60
4730	Frais informatiques pour l'administration	70'120.05 D	66'200.00 D	3'920.05	5.92	60'050.30 D	10'069.75	16.77
4740	Frais informatiques pour les soins	438.90 D	0.00	438.90	100	451.75 D	-12.85	-2.84
4750	Frais pour l'assurance qualité	0.00	0.00		100	3'715.65 D	-3'715.65	-100
4780	Cotisations professionnelles	28'392.50 D	28'200.00 D	192.50	0.68	28'436.45 D	-43.95	-0.15

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
4790	Autres frais de bureau et d'administration	9'309.85 D	8'900.00 D	409.85	4.61	6'992.90 D	2'316.95	33.13
47	Frais de bureau et d'administration	150'165.70 D	143'800.00 D	6'365.70	4.43	138'453.15 D	11'712.55	8.46
4800	Matériel pour animation	48'368.05 D	47'400.00 D	968.05	2.04	40'262.90 D	8'105.15	20.13
48	Frais d'animation	48'368.05 D	47'400.00 D	968.05	2.04	40'262.90 D	8'105.15	20.13
4900	Assurances choses et RC	13'063.10 D	13'500.00 D	-436.90	-3.24	13'063.10 D		
4915	Assurances, impôts véhicules	617.90 D	0.00	617.90	100	766.90 D	-149.00	-19.43
490	Frais d'assurances et taxes diverses	13'681.00 D	13'500.00 D	181.00	1.34	13'830.00 D	-149.00	-1.08
4920	Taxes eaux & égouts	0.00	0.00		100	273.30 D	-273.30	-100
4921	Evacuation des déchets	20'156.95 D	16'000.00 D	4'156.95	25.98	13'523.65 D	6'633.30	49.05
492	Déchets, Taxes eaux & égouts	20'156.95 D	16'000.00 D	4'156.95	25.98	13'796.95 D	6'360.00	46.10
4990	Frais divers	557.40 D	1'500.00 D	-942.60	-62.84	6'642.95 D	-6'085.55	-91.61
499	Frais divers	557.40 D	1'500.00 D	-942.60	-62.84	6'642.95 D	-6'085.55	-91.61
49	Primes d'assurance choses - taxes - impôts	34'395.35 D	31'000.00 D	3'395.35	10.95	34'269.90 D	125.45	0.37
4	Autres Charges d'Exploitation	2'692'119.50 D	2'701'100.00 D	-8'980.50	-0.33	2'597'043.15 D	95'076.35	3.66

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
6000	Contributions des assureurs-maladie-patients valai	2'752'974.00 C	2'761'000.00 C	-8'026.00	-0.29	2'867'103.00 C	-114'129.00	-3.98
6001	Contributions des assureurs-maladie-patients hors	0.00	0.00		100	12'960.00 C	-12'960.00	-100
6010	Participation des assurés valaisans	230'423.40 C	208'000.00 C	22'423.40	10.78	218'581.20 C	11'842.20	5.42
6011	Participation des assurés hors canton	0.00	0.00		100	1'728.00 C	-1'728.00	-100
6020	Contribution du canton du Valais	1'740'144.55 C	1'729'000.00 C	11'144.55	0.64	1'820'593.95 C	-80'449.40	-4.42
6021	Contribution des communes valaisannes	745'604.55 C	743'000.00 C	2'604.55	0.35	767'741.75 C	-22'137.20	-2.88
6025	Contribution des autres cantons	0.00	0.00		100	6'352.00 C	-6'352.00	-100
6030	Financement des assureurs-maladie pr matériel Lima	0.00	71'000.00 C	-71'000.00	-100	0.00		100
60	Taxes de Soins et d'Impotence	5'469'146.50 C	5'512'000.00 C	-42'853.50	-0.78	5'695'059.90 C	-225'913.40	-3.97
6100	Subvention d'exploitation du canton du Valais	108'500.00 C	107'000.00 C	1'500.00	1.40	112'623.70 C	-4'123.70	-3.66
6101	Subvention d'exploitation des communes valaisannes	48'659.40 C	46'000.00 C	2'659.40	5.78	60'596.50 C	-11'937.10	-19.70
61	Subvention cantonale à l'exploitation	157'159.40 C	153'000.00 C	4'159.40	2.72	173'220.20 C	-16'060.80	-9.27
6200	Taxes de pension	5'083'275.15 C	5'113'000.00 C	-29'724.85	-0.58	5'297'999.00 C	-214'723.85	-4.05
6201	Taxe de pension CS canton	16'560.00 C	0.00	16'560.00	100	0.00	16'560.00	100
6202	Taxe de pension CS commune	3'240.00 C	0.00	3'240.00	100	0.00	3'240.00	100
6205	Allocations pour impotent	822'159.50 C	762'000.00 C	60'159.50	7.89	831'960.85 C	-9'801.35	-1.18
6210	Cuisine	40'183.05 C	50'000.00 C	-9'816.95	-19.63	42'912.55 C	-2'729.50	-6.36
6220	Téléphone	23'801.95 C	28'000.00 C	-4'198.05	-14.99	28'837.20 C	-5'035.25	-17.46
6225	Téléphone des locataires	4'744.65 C	5'300.00 C	-555.35	-10.48	5'479.50 C	-734.85	-13.41
6235	Coiffure	51'157.90 C	59'000.00 C	-7'842.10	-13.29	54'263.50 C	-3'105.60	-5.72
6236	Esthéticienne	4'832.60 C	5'000.00 C	-167.40	-3.35	5'343.70 C	-511.10	-9.56
6237	Marquage (buanderie)	2'050.80 C	0.00	2'050.80	100	2'207.00 C	-156.20	-7.08
6240	Ménage des locataires	17'774.80 C	19'000.00 C	-1'225.20	-6.45	19'267.05 C	-1'492.25	-7.75
6250	Lessive des locataires	2'356.70 C	3'800.00 C	-1'443.30	-37.98	3'087.60 C	-730.90	-23.67
6299	Pertes sur débiteurs	9'175.70 D	88'000.00 D	-78'824.30	-89.57	1'016.20 D	8'159.50	802
62	Taxes de Pension et Prestations aux résidants	6'062'961.40 C	5'957'100.00 C	105'861.40	1.78	6'290'341.75 C	-227'380.35	-3.61
6300	Repas crèches & garderies	271'548.70 C	310'000.00 C	-38'451.30	-12.40	296'215.10 C	-24'666.40	-8.33
6320	Repas à domicile	304'658.00 C	275'000.00 C	29'658.00	10.78	269'711.00 C	34'947.00	12.96
6330	Repas visiteurs	21'457.60 C	22'000.00 C	-542.40	-2.47	20'914.60 C	543.00	2.60
6340	Autres prestations - collations diverses	2'894.80 C	5'000.00 C	-2'105.20	-42.10	2'893.20 C	1.60	0.06
6350	Produits de la cafétéria	133'366.90 C	133'000.00 C	366.90	0.28	136'527.70 C	-3'160.80	-2.32
63	Autres Prestations à des tiers	733'926.00 C	745'000.00 C	-11'074.00	-1.49	726'261.60 C	7'664.40	1.06

Compte	Description	Année en cours de 01.01.2019 à 31.12.2019	Budget de 01.01.2019 à 31.12.2019	Ecart	%	Année précédente de 01.01.2018 à 31.12.2018	Ecart	%
6400	Nourriture (sup. 5.--)	21'698.85 C	20'000.00 C	1'698.85	8.49	22'922.95 C	-1'224.10	-5.34
6402	Nourriture - encas (inf. à 5.--)	2'822.70 C	4'000.00 C	-1'177.30	-29.43	2'499.60 C	323.10	12.93
6440	Ventes diverses aliment. TVA 2.5%	0.00	0.00		100	35.80 C	-35.80	-100
6442	Ventes diverses produits TVA 8%	281.10 C	0.00	281.10	100	378.45 C	-97.35	-25.72
64	Autres Prestations au personnel	24'802.65 C	24'000.00 C	802.65	3.34	25'836.80 C	-1'034.15	-4.00
6600	Location salon pédicure	568.90 C	600.00 C	-31.10	-5.18	566.20 C	2.70	0.48
6610	Location parking	21'460.90 C	22'100.00 C	-639.10	-2.89	22'850.25 C	-1'389.35	-6.08
6620	Loyers divers	3'100.00 C	2'500.00 C	600.00	24.00	3'400.00 C	-300.00	-8.82
66	Loyers et Produits financiers	25'129.80 C	25'200.00 C	-70.20	-0.28	26'816.45 C	-1'686.65	-6.29
6720	Subventions OCIS	0.00	3'600.00 C	-3'600.00	-100	3'210.00 C	-3'210.00	-100
67	Subventions diverses à l'exploitation	0.00	3'600.00 C	-3'600.00	-100	3'210.00 C	-3'210.00	-100
6900	Loterie Romande	84'500.00 C	84'500.00 C			84'500.00 C		
6905	Recettes animation	958.65 C	2'000.00 C	-1'041.35	-52.07	402.00 C	556.65	138
6910	Autres recettes (IS, RC)	1'423.50 C	8'000.00 C	-6'576.50	-82.21	2'557.80 C	-1'134.30	-44.35
6920	Indemnités praticien formateur	19'470.00 C	12'000.00 C	7'470.00	62.25	18'780.00 C	690.00	3.67
69	Produits divers	106'352.15 C	106'500.00 C	-147.85	-0.14	106'239.80 C	112.35	0.11
6	Produits d'exploitation	12'579'477.90 C	12'526'400.00 C	53'077.90	0.42	13'046'986.50 C	-467'508.60	-3.58
7000	Salaire du personnel pour prestations externes	1'847.50 C	0.00	1'847.50	100	1'395.00 C	452.50	32.44
70	Prestations externes effectuées par le personnel	1'847.50 C	0.00	1'847.50	100	1'395.00 C	452.50	32.44
7500	Charges exercices antérieurs	4'740.65 D	0.00	4'740.65	100	0.00	4'740.65	100
7510	Produits exercices antérieurs	167.30 C	0.00	167.30	100	3'117.70 C	-2'950.40	-94.63
7	Charges et Produits hors exploitation	2'725.85 D	0.00	2'725.85	100	4'512.70 C	7'238.55	-160
3.-7.	Résultat	760'620.20 D	1'252'000.00 D	-491'379.80	-39.25	475'015.05 D	285'605.15	60.13

Commentaires sur les écarts des comptes de fonctionnement

311/312/313	Salaires du personnel soignant	- 204'380.45
	Les écarts constatés par catégories de personnel soignant s'équilibrent partiellement les uns avec les autres. Sur la globalité des salaires du service de soins, la diminution provient, d'une part, de la différence de classes salariales et de parts d'expérience entre le personnel sortant (départs à la retraite) et les nouveaux collaborateurs engagés. D'autre part, en raison de la diminution de la capacité d'accueil nécessaire pour les travaux d'agrandissement, quelques collaboratrices n'ont pas été remplacées immédiatement lors de leur départ. Cela a permis d'observer plus précisément les besoins en personnel soignant au fur et à mesure que certaines chambres se libéraient.	
340	Salaires du personnel de maison	+ 32'325.00
	Ce léger dépassement est dû au remplacement de plusieurs collaboratrices absentes pour cause de maladie.	
350	Salaires du personnel technique	- 10'114.70
	Un montant de Fr. 10'000.--, mentionné dans ce budget, a été inscrit en vue de l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation. Ce dernier a bien été engagé, mais le financement de sa formation est assuré dans le cadre d'une reconversion professionnelle.	
36	Remboursement prestation d'assurances	+ 97'164.25
	Plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont été en arrêt de travail prolongé, en raison de congé maternité, d'accident ou de maladie de longue durée.	
37	Charges sociales	- 72'476.60
	Les charges sociales sont inférieures aux prévisions, notamment pour les raisons invoquées ci-dessus; voir le commentaire des comptes 311, 312 et 313.	
4100	Marchandises cuisine	- 13'852.10
6300	Repas crèches & garderies	- 38'451.30
	Ces diminutions proviennent de la baisse des repas livrés à l'UAPE "La Tartine".	
6030	Financement des assureurs maladie pour matériel LIMA	- 71'000.--
	Depuis 2015, les assureurs maladie ont contesté le financement du matériel LIMA de Fr. 2.05 par jour et par résident, facturé par les EMS valaisans sur la base de l'ancienne convention nationale. Les montants facturés ont été provisionnés chaque année depuis ce litige. Dans le courant de l'année 2018, le Tribunal fédéral a donné raison aux assureurs, confirmant ainsi que ces montants ne pouvaient désormais plus leur être facturés. En compensation partielle, l'Etat du Valais et les communes versent globalement aux homes un montant de Fr. 1.-- par journée de soins.	

6200	Taxes de pensions	- 29'724.85
	Le montant inscrit englobait également les recettes budgétées des comptes 6201 et 6202, alors que les recettes réalisées ont été ventilées sur les trois comptes respectifs. Ainsi, les recettes totales sont juste inférieures au budget établi, puisque l'écart est de Fr. 9'924.85.	
6205	Allocations pour impotents	+ 60'159.50
	Le degré d'impotence des résidents a augmenté au cours de l'année 2019, notamment en raison de la prise en charge psychogériatrique.	
6299	Pertes sur débiteurs	- 78'824.30
	Voir le commentaire du compte 6030 ci-dessus. La provision de Fr. 71'000.-- n'a finalement pas dû être constituée.	

INVESTISSEMENTS 2019 Home "Les Tilleuls"	Crédit d'engagement		Situation au 1.1.2019	Investiss. bruts	Recettes	Investiss. nets	Situation au 31.12.2019	Solde
	Année	Montant net						
Agrandissement	2015/18	12'500'000.00	1'275'760.55	1'529'142.80		1'529'142.80	2'804'903.35	9'695'096.65
Bâtiment 2000, réaménagement	2018	150'000.00						150'000.00
Bâtiment 3000, réaménagement et sismique	2018	1'623'000.00						1'623'000.00
Ameublement agrandissement et réaménagement	2018	747'000.00						747'000.00
* Bâtiment 1000, réfections	2018	240'000.00	130'225.45	94'372.30		94'372.30	224'597.75	15'402.25
* Bâtiment 2000, réfections	2018	300'000.00	252'389.75	71'756.50		71'756.50	324'146.25	-24'146.25
* Cuisine, réfections	2018	230'000.00	147'795.35	78'373.30		78'373.30	226'168.65	3'831.35
* Installations médico-techniques, élévateur	2019	9'000.00		8'908.95		8'908.95	8'908.95	91.05
* Installations médico-techniques, lave-bassins	2019	46'000.00		45'234.00		45'234.00	45'234.00	766.00
* Installations médico-tech., concentrateurs à oxygène	2019	5'000.00		3'754.20		3'754.20	3'754.20	1'245.80
* Bâtiment 1000, remplacement des fenêtres	2019	160'000.00		162'485.60		162'485.60	162'485.60	-2'485.60
* Bâtiment 1000, réfection des façades	2019	60'000.00		55'675.30		55'675.30	55'675.30	4'324.70
* Bâtiment 2000 + salle à manger, remplac. fenêtres	2019	110'000.00		97'900.00		97'900.00	97'900.00	12'100.00
* Cuisine, remplacement de 2 bains-marie	2019	20'000.00		15'551.85		15'551.85	15'551.85	4'448.15
* Cuisine, chariots de transport bi-temp./2e étape	C 2019	35'000.00						35'000.00
* Cuisine + salle à manger, commande ventilation	2019	35'000.00		39'550.00		39'550.00	39'550.00	-4'550.00
* Cafétéria, remplacement mobilier de la terrasse	2019	15'000.00		10'616.10		10'616.10	10'616.10	4'383.90
* Informatique, développement logiciels	C 2019	15'000.00		66'765.00		66'765.00	66'765.00	-51'765.00
* Animation, achat véhicule léger équipé + remorque	2019	45'000.00						45'000.00
		16'345'000.00	1'806'171.10	2'280'085.90		2'280'085.90	4'086'257.00	12'258'743.00

* Les investissements précédés d'un astérisque sont achevés. Ils ne font l'objet de commentaires que si un écart notable exige une explication.

Commentaires sur les écarts des comptes d'investissements

Cuisine, chariots de transport bi-temp./2^{ème} étape

- 35'000.--

En raison de l'agrandissement de l'établissement, une réflexion sur l'organisation future de la distribution des repas dans les étages devra être menée. Dès lors, cet investissement est abandonné pour l'instant et le crédit est devenu caduc.

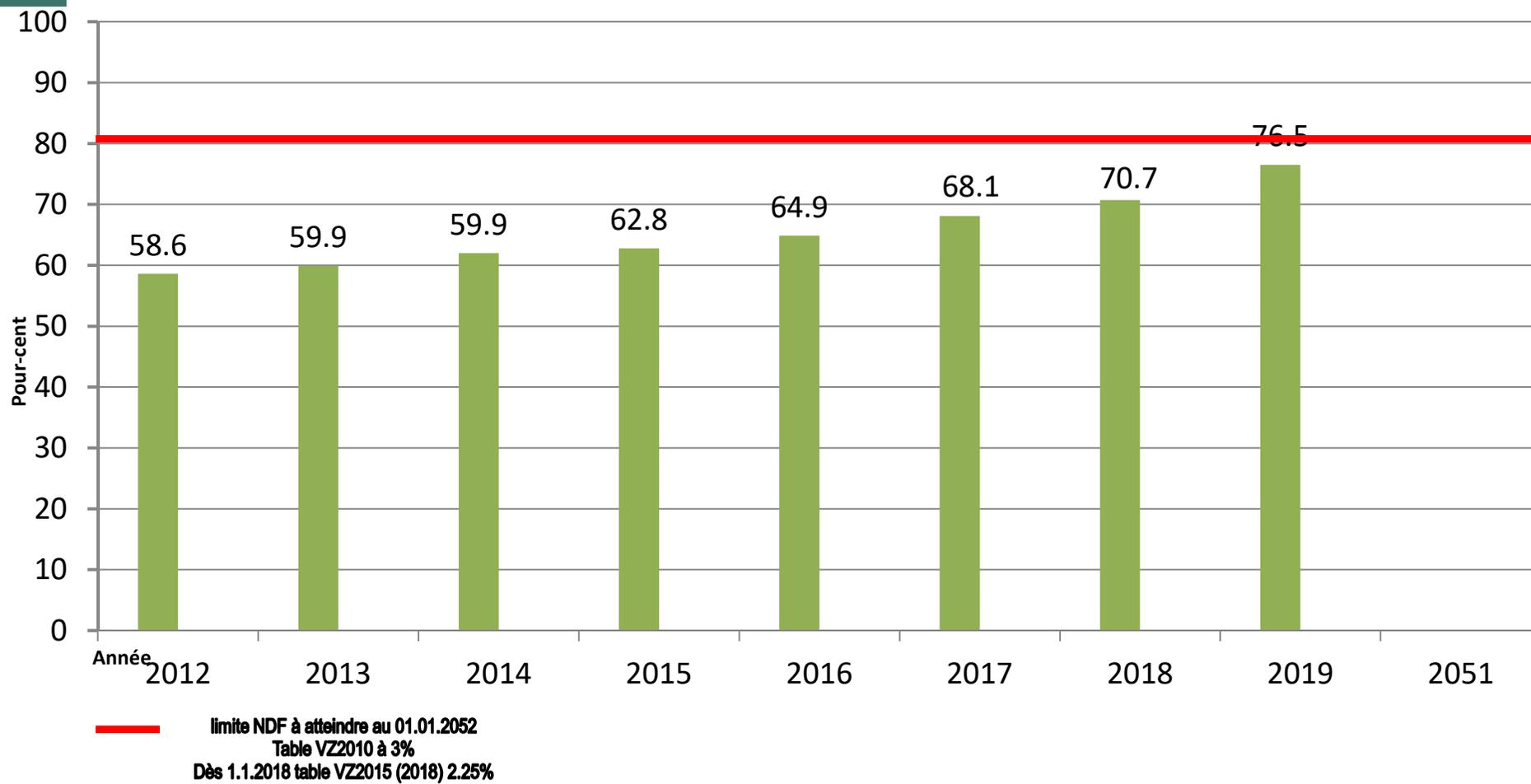
Informatique, développement de logiciels

+ 51'765.--

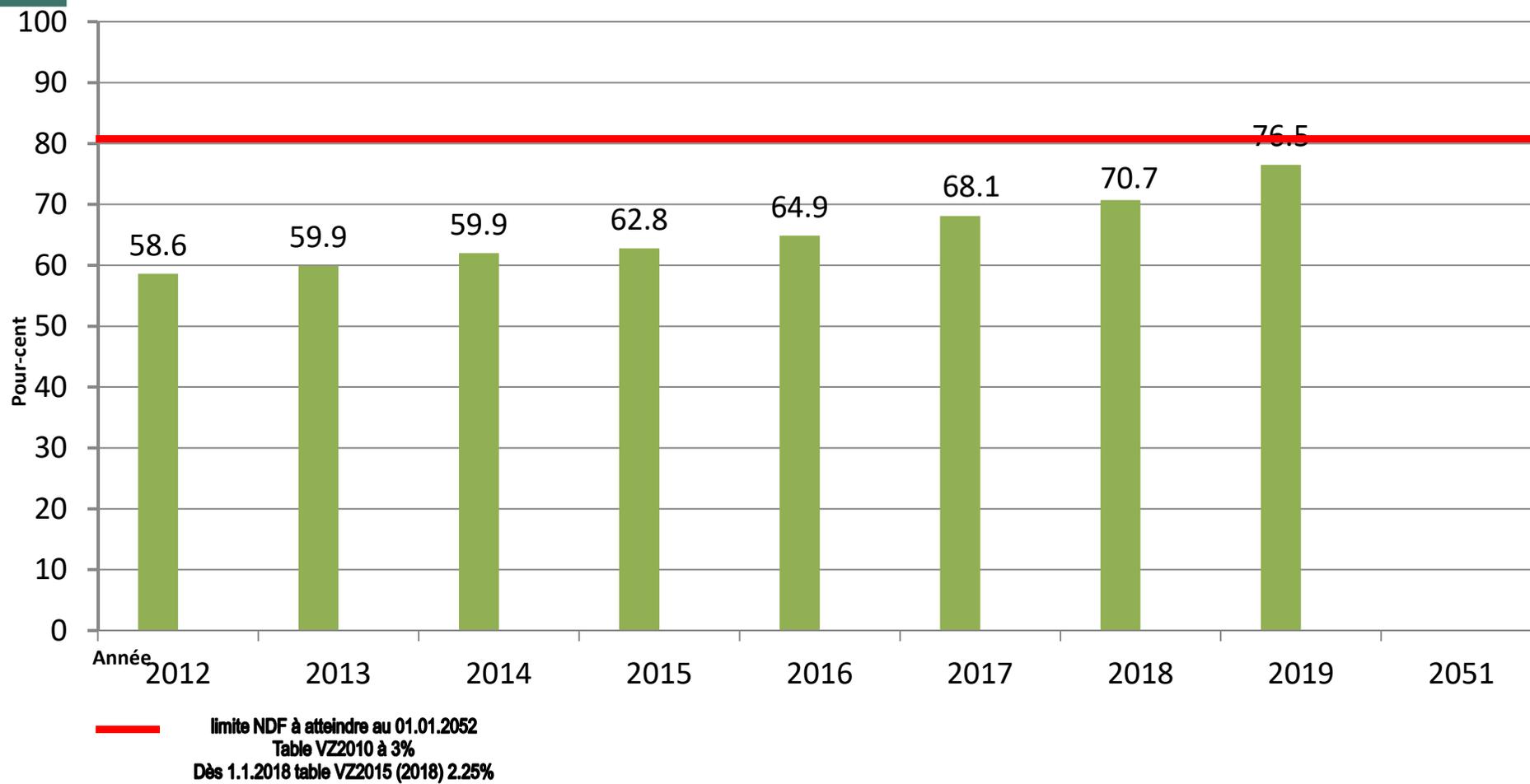
Voir la liste des crédits à disposition à la fin des commentaires, sous la rubrique 990.509.00. Vu la modification du cadre légal fédéral, annoncée en octobre 2018 par l'OFSP concernant la fourniture des données relatives à la qualité des soins en EMS, l'acquisition d'un nouveau dossier de soins informatisé s'est avérée indispensable. C'est pour cette raison que le conseil municipal a accepté un crédit extraordinaire de Fr. 52'000.-- pour l'acquisition de ce logiciel.

Home "Les Tilleuls"	Bilan	Au 31.12.2019	Au 1.1.2019
Actif		11'432'242.93	9'498'606.93
Actifs circulants (mobilisés)		2'751'242.93	2'488'606.93
Caisse		27'585.45	15'149.40
Comptes postaux		931'965.42	650'024.28
Banques		170'598.00	179'755.95
Créances envers les pensionnaires		1'226'307.56	1'325'043.10
Etat du Valais, compte courant		12'704.55	33'217.65
Stocks		29'820.25	32'624.80
Actifs transitoires		352'261.70	252'791.75
Actifs immobilisés		8'681'000.00	7'010'000.00
Terrain		767'000.00	767'000.00
Parking		92'000.00	103'000.00
Bâtiments		7'007'000.00	5'379'000.00
Installations médico-techniques		260'000.00	288'000.00
Installations techniques		156'000.00	149'000.00
Mobilier		202'000.00	133'000.00
Informatique		68'000.00	43'000.00
Frais d'études		129'000.00	148'000.00
Passif		11'432'242.93	9'498'606.93
Capitaux étrangers à court et moyen terme		11'891'771.78	9'636'133.47
Créanciers divers		1'185'726.65	517'983.35
Dépôts et garanties		207'162.20	168'969.35
Commune de Monthey		10'498'882.93	8'949'180.77
Provisions pour risques et charges		301'091.35	303'680.35
Provison pour pertes sur créances		301'091.35	303'680.35
Fonds de régularisation			33'808.16
Fonds de régularisation des tarifs de pension			33'808.16
Fonds propres		-760'620.20	-475'015.05
Résultat de l'exercice		-760'620.20	-475'015.05

Evolution du degré de couverture au 31 décembre



Evolution du degré de couverture au 31 décembre



Conseil général

Réponse à la question écrite/postulat de MM David Puipe (PLR),
Damien Raboud (ApM) et
Joseph Calamo (PDC)
formulée en séance du conseil général le 26 août 2019
répondu en séance du conseil général le 24 août 2020

Titre : Une meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs sur le domaine public

Développement :

Les postulants exposent les éléments suivants :

- plusieurs bâtiments à accès dit "public" à Monthey imposent à des usagers non-fumeurs de parfois passer au travers d'un nuage de fumée pour y pénétrer;
- les lieux de détente montheyens (ex. parcs publics, futur quai de la Vièze) peuvent se retrouver oppressants pour certains citoyens lorsqu'une personne fumeuse vient à dégager un nuage de fumée à proximité;
- depuis peu, les CFF dédient des zones aux fumeurs dans leurs gares, avec aussi un risque de jets de mégots en amont des gares;
- Monthey possède un label "Commune en santé";
- la commune défend le bien-vivre ensemble;
- les autorités fédérales et cantonales s'intéressent de plus en plus à la réduction des coûts de la santé;

ils émettent les propositions suivantes :

- mettre en place des marquages incitatifs pour zones fumeurs favorisant la cohabitation avec les non-fumeurs;
- inciter à décaler les cendriers dans les zones publiques, avec un éloignement suffisant des lieux fréquentés par les enfants;

ils demandent à la Municipalité d'étudier les mesures suivantes, soit :

- ne pas bannir les fumeurs de lieux auxquels ils ont accès à ce jour, mais étudier les bonnes mesures et solutions à mettre en place pour répondre à la problématique nommée et aux souhaits énoncés et déjà appliqués ailleurs dans le monde, en Suisse voire même à Monthey : aménagement urbanistique de la ville et discussions avec les architectes lors de la construction de nouveaux bâtiments par des privés;
- tester progressivement ces concepts sur des zones existantes;
- considérer l'intégration de ces mesures dans les nouvelles constructions (quai de la Vièze, nouvelle place de la Gare, etc.);
- limiter le coût de ces mesures par une approche "rentable" du bien-vivre ensemble;
- considérer la complémentarité de ce postulat avec celui de Mme Céline CONTAT quant au littering, entre autres sur les mégots

1. BASES LEGALES

Les textes légaux de référence sont la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif du 3 octobre 2008, son ordonnance et l'ordonnance cantonale sur la protection de la population contre la fumée passive et l'interdiction de la publicité pour le tabac du 1^{er} avril 2009.

Ainsi, en Valais, l'interdiction de fumer s'applique à l'ensemble des lieux fermés ou à usage public, sans aucune exception. C'est également interdit dans les locaux communs comme les couloirs, la cafétéria, les salles de conférence et de réunion.

2. PROBLEMATIQUE

2.1. Légalement

Il n'y a donc pas de restrictions légales pour les lieux publics ouverts. Seule la publicité pour le tabac est interdite sur l'ensemble du domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public. En outre, de telles contraintes seraient difficilement applicables tant d'un point de vue physique que d'un point de vue des habitudes des personnes. Cette interdiction serait propre à Monthey et les attitudes à adopter ne sont pas intégrées par la population. Les utilisateurs des lieux détenteurs devraient être fortement sensibilisés non seulement au "pourquoi" de cette décision mais également au "comment" on doit pratiquer.

Les contrôles, voire d'hypothétiques sanctions, seraient certainement mal comprises et difficiles à mettre en place. Réglementer l'espace public est compliqué à gérer tant les espaces de détente sont nombreux et importants en ville. Créer une réglementation difficilement applicable et contrôlable serait contre-productif.

2.2. Socialement

Le domaine public est aujourd'hui considéré comme un espace de rencontre et de liberté mis à disposition des citoyens afin d'y exercer des activités diverses et créer une vie sociale dans la ville. Stigmatiser certains comportements ou habitudes peut s'avérer pénalisant pour établir des relations saines entre les usagers du domaine public.

Favoriser le mélange des populations et maintenir une fluidité de passage entre les utilisateurs des parcs et lieux publics, du passage dans les parcs publics est une des meilleures garanties d'un contrôle social constant et bienveillant. En termes d'exemplarité, regrouper les fumeurs leur donnerait également plus de visibilité et pourrait avoir un effet contraire, notamment auprès des adolescents et des jeunes, public particulièrement à risque.

2.3 Santé publique

Une étude démontre que l'air des lieux extérieurs enfumés peut être 50 fois plus pollué que celui des espaces extérieurs sans tabac. Il est vrai que l'adulte a un devoir d'exemplarité vis-à-vis de l'enfant et qu'il est important de "sortir" les fumeurs des lieux qui ont un fort contexte pédagogique comme les parcs pour enfants ou les infrastructures sportives.

De plus, regrouper les fumeurs pourrait les inciter à augmenter leur consommation, ce qui soulève également une question de santé publique. Ce risque est fortement accru et semble particulièrement élevé auprès des jeunes fragilisés ou d'adolescence, âge lors duquel on cherche à braver les interdits. Ces publics sont plus vulnérables face à la question de la cigarette.

2.4 Littering

Suite au dépôt du postulat de Mme Céline CONTAT sur les déchets de mégots en ville, conscient qu'il fallait trouver des solutions pour résoudre le phénomène du littering, le conseil municipal prenait les décisions suivantes :

- dès 2020, renforcer la communication et la sensibilisation afin de diminuer le phénomène du littering, comprenant, notamment, la problématique de l'abandon des mégots;

- acquérir les infrastructures nécessaires afin d'équiper le citoyen et les commerces concernés en récipients permettant le dépôt des petits déchets (cendriers, pocket box, etc.);
- intervenir auprès des établissements vendeurs de cigarettes ou d'établissements publics afin de les responsabiliser par rapport à cette problématique à titre de pollueur.

Le conseil municipal relevait, de plus, que le Tribunal fédéral donnait des moyens aux collectivités pour agir dans le domaine :

« Si la personne responsable de la dissémination de déchets urbains dans l'espace public ne peut être identifiée (littering ou poubelles publiques), il est permis de considérer comme producteurs de déchets des entreprises ou des personnes plus en amont dans la chaîne de causalité et de mettre les taxes d'élimination à leur charge (par exemple entreprises de restauration rapide et entreprises analogues, ou organisateurs de manifestations qui génèrent d'importantes quantités de déchets sur la voie publique) dans la mesure où des critères objectivement fondés le permettent. »

3. EXEMPLES

3.1. International

Les villes de New York et Los Angeles ont été les premières à interdire la fumée dans les aires de jeux, les parcs publics et sur les plages. Cette mesure s'est largement développée ces dernières années dans le monde entier. En France, un label "Espace sans tabac" a été mis en place dans de nombreuses communes.

Juridiquement, ces pays s'appuient sur la convention de New York relative aux droits de l'enfant. Ce texte démontre que pour qu'un enfant puisse développer librement ses capacités intellectuelles, morales et spirituelles, il a besoin, notamment, de vivre dans un environnement salubre et sans dangers.

3.2. Suisse

Certains cantons encouragent les communes à bannir la cigarette autour des places de sport et des aires de jeux.

Après avoir interdit la fumée sur les quais, les CFF ont mis en place des zones réservées aux fumeurs.

3.3. Monthey

Il est interdit de fumer dans les espaces scolaires intérieurs et extérieurs et dans les aires sportives.

La cigarette est interdite dans les infrastructures sportives de la ville ainsi que dans les pavillons scolaires. Dans le cadre du projet "Qualité de vie et espace public", le service jeunesse "Soluna" ainsi que les TSHM ont mené plusieurs projets de prévention liés à la cigarette et aux mégots dans l'espace public, notamment en distribuant des cendriers portatifs. La BAD (Brigade Anti Déchets), composée de jeunes et dont la fonction est d'agir dans les parcs publics en matière de prévention sur la question du vivre ensemble dans l'espace public, tourne depuis 2 ans. A relever que ces actions sont principalement orientées jeunesse.

4. PROPOSITIONS

4.1. But

- Eviter de stigmatiser certaines tranches de la population et plus particulièrement de créer des clivages entre les populations fréquentant l'espace public.
- Proposer des mesures proportionnées, tenant compte aussi bien des besoins des fumeurs que des non-fumeurs.

- Favoriser une autonomie de comportements en agissant en terme de prévention et de conscientisation des "bons" comportements à adopter
- elles doivent s'imposer, de plus, comme une marque de respect et de tolérance.

4.2. Propositions

- L'expérience démontre que les mesures, pour être efficaces, doivent être mises en place dans des espaces délimités, soit naturellement par leur affectation (cours d'école, quai, places de jeux privées ou publiques, etc.), dans lesquels ces contraintes semblent légitimes et font sens pour les personnes qui les fréquentent, soit par un obstacle clair comme une barrière;
- De plus, plutôt que d'édicter des interdictions, il est plus judicieux de promouvoir des lieux où il est autorisé de fumer, à l'image de la démarche des CFF, les équipant des infrastructures nécessaires à la récolte des déchets ;
- Il est aussi nécessaire d'y associer les acteurs de la vie publique et sociale de la ville, soit, non seulement, les services communaux mais également les cafés, restaurants et les commerçants.
- Il est important d'agir également en termes de prévention afin d'ancrer des bons comportements et de continuer à informer sur les effets nocifs de la fumée.

4.3. Concrètement

- A l'entrée des places de jeux pour enfants, indiquer que la fumée n'est pas recommandée et par là-même passer des messages de prévention et de réflexion.
- Créer et équiper des lieux dans lesquels, à proximité de ces sites, les fumeurs peuvent librement vaquer à leurs activités.
- Renforcer et clarifier les messages liés à la cigarette dans l'espace public et vérifier que, dans les lieux de détente, la signalisation est correcte et adaptée à la situation.
- Prendre contact avec les commerçants afin de mettre en place une campagne d'information et de prévention, leur proposant de fournir des prestations et des infrastructures en échange d'une implication, en partie matérielle, mais surtout personnelle à ces démarches.
- Responsabiliser ces derniers en invoquant, notamment, l'Arrêt du Tribunal fédéral ci-dessus.
- Inscrire au budget 2021 les montants nécessaires permettant de réaliser la campagne de communication et l'achat des équipements nécessaires, notamment, à la récolte des déchets.

Services "Sécurité publique"
 "Sports, Jeunesse & Intégration"
 "Infrastructures, Mobilité & Environnement"

Monthey, le 24 août 2020

Conseil général

Réponse au postulat de : **MM. Antoine Belwald & Eric Dupont**,
représentants du parti Libéral Radical (PLR).

formulé en séance du conseil général le : 26.08.2019

répondu en séance du conseil général le : 24.08.2020

Titre : « **Dynamisation du centre-ville, une vraie politique publique concertée** »

1. PREAMBULE

Lors de la séance du conseil général du 26 août 2019, le conseil municipal a pris acte du dépôt du postulat du parti Libéral-Radical, par MM. Antoine Bellwald et Eric Dupont, par lequel il est, notamment, demandé d'étudier la mise en place de différentes actions afin de dynamiser le centre-ville et répondre aux difficultés des commerces.

A titre préliminaire, les postulants rappellent, à juste titre, que cette problématique touche de nombreuses villes, particulièrement de tailles moyennes. De plus, ils relèvent que les causes de cette morosité sont à chercher dans la concurrence du commerce en ligne, du tourisme d'achat ou encore des grandes enseignes. Les postulants sont conscients qu'il est illusoire d'inverser la tendance générale et les habitudes de consommation de la population, mais plusieurs thématiques ont été identifiées par ces derniers et méritent d'être prises en compte dans les mesures à proposer.

2. MESURES ACTUELLES

Le développement de l'activité économique du centre-ville fait partie des tâches du délégué économique, au même titre que le développement de l'artisanat et des industries dans les zones concernées. Globalement, les porteurs de projets ont le réflexe de contacter la commune. De ce fait, plus de 100 contacts sont établis chaque année avec des entreprises, artisans et commerçants à la recherche d'un lieu d'activité. Le délégué économique est également administrateur de la société Gessimo SA, en charge de la gestion du site ex-Giovanola, sur lequel plus de 40 sociétés sont actives, générant plus de 360 emplois. Il gère, également, les halles artisanales propriété de la commune dans la ZI du Boeuferrant notamment.

Dans le cadre du centre-ville, la maîtrise des activités qui s'y développent et l'occupation des locaux est plus complexe à maîtriser qu'en zone artisanale de par le fait que la commune n'est propriétaire que de peu de surfaces commerciales.

Cependant, plusieurs actions ont été menées par la municipalité ces dernières années afin de maintenir ou de développer des activités dans des locaux du centre-ville, notamment :

- Lors de la mise en vente du Cinéma Plaza, la commune a transmis une offre qui a été retenue et qui a permis de conserver un cinéma sur la ville.
- La fermeture du kiosque de l'av. de France 2 avait été anticipée et un contact avait été pris avec les propriétaires du bâtiment afin de les sensibiliser quant au choix du nouveau locataire. Suite à ce contact, les propriétaires avaient fait part de leur volonté de vendre le bâtiment et la commune a pu ainsi l'acquérir. Elle a, par conséquent, pu choisir son locataire. Le choix s'était porté sur Salt qui devait quitter leur local (ex-armurerie) et dont le maintien en hyper-centre était capital au vu du nombre de passages générés par ce commerce. Le bail avec la société de pompes funèbres a été résilié pour le 31 mars 2021 puisque celle-ci n'utilise ce local que comme vitrine et n'y a pas d'activité propre. Depuis, ce bâtiment a été racheté par la Caisse de Pensions du Personnel Communal.
- Le congé avait également été donné à une agence immobilière qui occupait un local communal sur la place centrale et des contacts avaient été pris avec la Laiterie Agricole pour les inciter à y développer une épicerie, ce que cette dernière a fait.
- L'espace de coworking de la Maison Blanche est actuellement géré par une association mais ce projet a été initié par la commune. La maison est mise à disposition et permet, ainsi, d'y développer une activité puisqu'aucune affectation n'était prévue dans un premier temps pour cette bâtisse.

Un fonds "Revitalisation du centre-ville" a été constitué et est alimenté chaque année. Ce fonds est destiné essentiellement à des projets qui peuvent apporter un plus à l'ensemble des commerces, notamment pour des projets qui pourraient être portés par Artcom.

Il est également utilisé pour le financement des parasols des terrasses des établissements du centre-ville. Par équité, les tenanciers bénéficiaires se voient majorer la location de leur terrasse de Fr. 10.--/m² par année, soit un total de Fr. 30.--/m² par année.

Des aides ont également été versées à des commerces en place, notamment lors d'un déménagement ou pour financer un projet spécifique mais les montants ne dépassent pas les Fr. 3'000.-- par cas.

Pour les nouveaux commerces, une aide peut également être attribuée mais ne doit pas être déterminante pour la réalisation ou non du projet. L'équité par rapport aux commerces en place doit être respectée et la concurrence ne doit pas être biaisée. Ces aides doivent donc se contenter d'être un coup de pouce pour améliorer la prestation du commerce mais en aucun cas une condition à leur ouverture.

En parallèle de ces actions, des travaux d'aménagements conséquents ont été réalisés par la municipalité pour rendre le centre-ville plus attractif et ainsi inciter les clients à le fréquenter. Certes, la réalisation de ces chantiers a généré d'importantes perturbations mais un effort particulier a été fait par les entreprises afin de gêner le moins possible l'activité des commerces.

L'action "Monthey en chantier, Commerces enchantés", initiée par des commerçants et financée par la commune, a démontré la volonté des commerces de soutenir ces réalisations.

Les nombreuses animations organisées par "Monthey Tourisme" ou par le service culturel tout au long de l'année contribuent pleinement à faire vivre le centre-ville et à y attirer du monde. De nombreuses initiatives émanant de privés ou d'associations souvent soutenues par ces deux entités viennent compléter l'offre déjà fournie de la ville.

Un accord a été établi avec la société FrappeCom, du groupe ESH (Nouvelliste, Horizon) afin de faire bénéficier Artcom (en tant qu'entité) de passages sur les **panneaux publicitaires électroniques** situés vers le rond-point du Boeuferrant (2 panneaux) et de la carrosserie Buco. De plus, la société Horizon a décroché le mandat d'affichage sur la commune, en remplacement de la SGA et a d'ores et déjà orienté sa campagne de démarrage en mettant en avant le commerce de proximité, en collaboration avec la commune.

Concernant la **signalisation des parkings**, 2 panneaux ont été installés en entrée de ville indiquant le nombre de places de parc disponibles dans chacun des parkings collectifs.

En 2017, une communication avait été effectuée (flyers + capsule vidéo) afin d'informer les usagers sur les emplacements des parkings, leur taille et leur distance à pied de différents points du centre-ville.

Un projet a été amorcé en début d'année avec un membre de la Fabrik, locataire chez Gessimo, pour occuper les **vitrines vides**. Vu la situation sanitaire, celui-ci a été mis en attente mais la volonté existe et un budget a été établi par le porteur. Sans trahir de secrets, ce projet a pour ambition de proposer des créations/installations dans des vitrines non occupées et ainsi démocratiser la création artistique. L'objectif est d'en faire une exposition professionnelle, raison pour laquelle le service culturel est impliqué dans la démarche.

La municipalité a également rapidement réagi suite à l'annonce des restrictions mises en place par le conseil fédéral pour faire face à la **pandémie du Covid-19**. En séances des 23 mars et 4 mai 2020, le conseil municipal prenait diverses mesures, notamment pour les commerces et entreprises, soit :

- Abandon de la facturation des loyers de locaux commerciaux facturés par la ville durant cette période.
- Abandon de la facturation pour occupation du domaine public pour l'année 2020.
- Renoncement à la facturation des autorisations de prolongation d'ouverture des cafés-restaurants pour toute l'année 2020.
- Envoi à chaque habitant d'un bon de Fr. 10.-- valable dans les commerces montheyens, à l'exception des grandes surfaces.
- Constitution d'un fonds d'aide aux commerçants et indépendants de Fr. 270'000.--.
- Soutien aux membres d'Artcom par l'attribution d'un montant de Fr. 15'000.-- pour une campagne publicitaire.

Dans le cadre du centre-ville, le délégué à la promotion économique assure notamment les tâches suivantes :

- Suivi de l'occupation des surfaces commerciales
 - De plus en plus de propriétaires ont le réflexe de contacter la commune lorsque leur local se libère. De plus, une connaissance des surfaces commerciales disponibles sur la ville est assurée par le délégué économique par différents moyens, notamment :
 - Via les plateformes internet de location/vente.
 - Vision locale, bouche à oreille, réseau.
 - Contacts ponctuels avec les propriétaires.
- Accompagnement des porteurs de projet de nouveaux commerces, bureaux ou établissements publics.
 - Prise de connaissance du projet
 - Présentation de la ville, des projets en cours et futurs (aménagement urbains, parkings)
 - Mise en contact avec les propriétaires.
 - Accompagnement sur place afin de compléter l'argumentation des propriétaires au niveau de la situation du local par rapport aux atouts de la ville et de ses aménagements.
 - Mise en relation avec des partenaires/clients potentiels.
 - Mise en relation avec les services communaux nécessaire à leur établissement.

3. PERSPECTIVES / MESURES ENVISAGEABLES

La situation des commerces du centre-ville diffère grandement d'une enseigne à l'autre. Les commerces de niches et de produits tendance tirent leur épingle du jeu. Certains ont même bénéficié du côté anxieux des grandes surfaces durant la pandémie pour atteindre des chiffres d'affaires plus importants qu'à l'accoutumée.

Le délégué-économique reste en contact avec les propriétaires de surfaces commerciales libres. Il s'avère que depuis le début de l'année, la demande pour de telles surfaces est faible et quasi inexistante depuis le début de la pandémie.

D'autre part, les surfaces disponibles ne correspondent que rarement aux besoins des commerces avec lesquels nous avons pu avoir un contact en 2019. En effet, dans la plupart des cas, les surfaces sont trop grandes pour un petit commerce et trop petites ou inadaptées pour une grande enseigne.

En complément des mesures déjà en place ou en cours de réalisation, les postulants suggèrent plusieurs pistes dont des éléments de réponse peuvent d'ores et déjà être apportés :

- **Une réévaluation du temps de parcage**
 - La tarification et la politique du temps de parcage ont fait l'objet d'une réflexion commune avec Artcom. A relever d'ailleurs que c'est le comité d'Artcom qui a requis une durée de parcage de 2 heures dans l'hyper-centre. Une remise en question de ces temps de parcage pourrait être envisagée une fois l'ensemble du réaménagement du centre-ville terminé, soit dès cet automne. Mais cette démarche doit impérativement se faire avec ARTCOM.
- **Assouplissement des horaires d'ouverture**
 - Toutes les demandes d'ouvertures spéciales (nocturnes) sont directement formulées par Artcom, sur la base des lois cantonales (Commerce et travail). A noter qu'une fois une ouverture spéciale obtenue du canton, elle est valable pour l'ensemble des commerces, grandes surfaces comprises. Toutes les possibilités d'ouvertures spéciales permises par la loi cantonale sont appliquées sur la commune de Monthey.
- **Assouplir les règles de perceptions de certaines taxes**
 - La perception des taxes dépend de règlements communaux, notamment la taxe pour places de parc manquantes, par exemple, celle-ci ne concerne que les nouvelles affectations et est du ressort des propriétaires des locaux.
 - Le règlement communal sur l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie électrique prévoit le versement, pour un nouvel occupant d'un local commercial, d'une caution correspondant à 6 mois de consommation, calculée sur les relevés de l'ancien locataire des lieux. Le service électrique se prémunit ainsi des mauvais payeurs et des frais de poursuites en découlant. Ce règlement a été validé par le pouvoir législatif montheysan et les services concernés doivent le respecter ainsi que l'égalité de traitement. Cependant, une intervention, via le fonds de revitalisation du centre-ville, pourrait être envisagée afin d'alléger les charges de mise en place d'un nouveau commerce.
- **Exonérer les premiers 3 m² de domaine public devant les vitrines**
 - Seule l'utilisation du domaine public pour une terrasse de café-restaurant est facturée. Les tarifs actuellement pratiqués ont plus de 20 ans et sont relativement bas. A Monthey, le prix du m² par année est de Fr. 20.-- (+ Fr. 10.-- si le tenancier bénéficie d'un parasol fourni par la commune). D'ailleurs, cette tarification n'a jamais fait l'objet de contestation de la part des locataires. En comparaison, Martigny facture entre Fr. 30.-- (hors centre-ville) et Fr. 60.-- (place centrale) le m² par année selon l'emplacement.
- **Définir clairement les attentes de la commune vis-à-vis de "Monthey Tourisme"**
 - La différence entre "Monthey Tourisme" et la commune n'est parfois pas claire pour la population. Ceci n'empêche cependant pas l'organisation d'une quantité très importante de manifestations sur la ville, que ce soit par "Monthey Tourisme" ou par des initiatives d'associations locales.

La collaboration entre "Monthey Tourisme" et les différents services communaux fonctionne parfaitement également. Une formalisation des attentes de la municipalité vis-à-vis de "Monthey Tourisme" ainsi que la mise en place d'un organigramme est en cours et des rencontres entre le comité de "Monthey Tourisme" et le Président ont eu lieu à plusieurs reprises.

L'engagement d'un manager de centre-ville

- Le comité d'Artcom, avec une délégation communale, a eu l'occasion de rencontrer le Président de Porrentruy et la manager de centre-ville, Mme Cuenat. Celle-ci dépend directement du Président et a un rôle de catalyseur entre la municipalité et les commerçants.
- Les tâches principales d'une telle ressource pourraient, notamment, être de :
 - Gérer des projets visant à améliorer l'attractivité du centre-ville et à dynamiser les commerces existants comme par exemple :
 - Développement de la carte MyPlus afin qu'elle devienne à terme un moyen de paiement local généralisé et accepté de tous les commerces montheyens. L'expérience des bons établis par la ville durant la pandémie du COVID-19 démontre que la population est prête à dépenser local. De plus, cette carte est un moyen aisé et à faible coût administratif d'offrir un montant à la population.
 - Mise en place de labels qualité.
 - Faciliter l'achat et la livraison de biens par la numérisation (application commune aux commerces montheyens).
 - Développement d'un service de livraison "propre" en partenariat avec les acteurs locaux (Cargobike)
 - Assurer un travail de veille afin de s'inspirer de projets faisant leurs preuves dans d'autres villes
 - ...
 - Définir clairement les attentes des commerces par rapport aux autorités locales et à "Monthey Tourisme".
 - Assurer un lien fort entre Artcom, "Monthey Tourisme" et la ville.
 - Etudier les forces et faiblesse du centre-ville et élaborer des réponses aux problèmes identifiés.
 - Et surtout être à l'écoute des commerçants et faire en sorte qu'ils évoluent dans un contexte favorable au développement de leurs affaires.

Sur la base d'expériences d'autres villes, cette activité représenterait un poste entre 30 et 40 %.

L'ensemble de ces tâches doit être mené pour et par les commerçants de la ville. Il conviendrait donc d'offrir les moyens à Artcom de pouvoir assurer pleinement ce rôle en professionnalisant sa structure. En effet, les membres du comité actuels sont tous commerçants et ont déjà fort à faire pour maintenir leur activité propre, surtout dans la période actuelle. D'autre part, une association de commerçants forte et dynamique est un attrait non négligeable pour les commerces désireux de s'implanter.

Il est donc proposé d'attribuer un montant annuel de Fr. 40'000.-- à Artcom pour leur permettre de bénéficier d'une personne ressource (sous forme d'un engagement pour une durée déterminée ou d'un mandat) pouvant assumer les tâches d'un manager de centre-ville et ainsi être au plus proche des souhaits et des besoins des commerçants. Elle pourrait ainsi renforcer le lien entre les différents acteurs de la vie du centre-ville et particulièrement faire remonter les attentes d'Artcom à la municipalité de manière régulière.

En parallèle à cet engagement, la municipalité pourra soutenir, via le fonds de revitalisation du centre-ville les projets qui émaneront de cette nouvelle organisation.

Il va de soi que toutes les actions en cours citées dans ce document doivent être maintenues et développées de concert avec l'ensemble des acteurs du centre-ville et plus particulièrement la personne ressource qui pourrait être engagée par Artcom.

Monthey, le 24 août 2020

Conseil général

Réponse à l'interpellation de

M. Joseph-Marie

Oberholzer représentant
du parti Alliance de Gauche

transmis par le bureau du Conseil général le 04.08.2020

répondu en séance du conseil général le 24.08.2020

Titre :

Une charte pour le climat pour Monthey

Développement :

Nous souhaitons à ce que la municipalité s'engage dans un processus avec des objectifs précis pour faire face à aux problèmes mentionnés dans le titre de l'interpellation. Mais nous demandons dorénavant à ce que :

- A. La ville de Monthey étant, notamment, reconnue Cité de l'énergie, la Municipalité soutient ce message urgent véhiculé dans notre société
- B. Les diverses décisions et préavis municipaux soient systématiquement évalués sous l'angle du développement durable (environnemental, social et économique) - en cas d'absence d'impact par une simple mention du type : "pas d'impact".
- C. Une commission Développement Durable / Climat / Energie soit nommée au sein du conseil général (on peut éventuellement travailler avec une commission déjà en place) pour conseiller ou évaluer les projets sous cet angle. Elle pourra se prononcer sur demande de la Municipalité, du conseil ou de sa propre initiative. Ses membres ne peuvent pas participer sur un même sujet à une autre commission thématique ou ad hoc. Elle pourra être combinée avec celle évaluant les questions de mobilité / transport.
- D. Les engagements financiers de la commune de Monthey, que ce soit sous forme directe (actions et participations) de même qu'indirecte (fonds, caisse de pension, etc.) soient évalués selon des critères de durabilité. Ceux placés dans des entreprises et activités qui y dérogent doivent être progressivement réduits, si possible annulés, selon un calendrier à définir.
- E. Les actions et décisions qui atténuent le changement climatique sont prioritaires et la Municipalité a-t-elle prévu de soumettre prochainement au conseil général des mesures visant à contribuer à atténuer les effets néfastes du changement climatique ?
- F. L'agglomération chablaisienne soit automatiquement intégrée à tous les projets liés à cet engagement.

A. LE PROCESSUS CITE DE L'ENERGIE

Depuis 2010, Monthey est une "Cité de l'énergie". Cela signifie qu'elle s'engage en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, des énergies renouvelables, de la protection du climat, et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Pour conserver ce statut, la ville est ré-auditée chaque quatre ans, ce qui confère un caractère contraignant et permanent à la mise en place de mesures efficaces et systématiques en faveur du climat. Le label "Cité de l'énergie" a été confirmé, en automne 2019, pour la ville de Monthey suite à l'audit quadriennal.

Parmi les mesures adoptées dans le cadre "Cité de l'énergie", la Municipalité a entre autres établi une zone de raccordement obligatoire au chauffage à distance, a validé des schémas directeurs (densification, espaces verts, mobilité), a mis à disposition des véhicules électriques pour les employés communaux. Ces exemples montrent que la démarche "Cité de l'Energie" s'étend à l'ensemble des services communaux ainsi qu'au territoire communal.

Par ailleurs, ces démarches sont coordonnées au travers d'un groupe de travail dédié, constitué des chefs de plusieurs services, de délégués communaux, de représentants politiques, du responsable des achats de la commune et de la conseillère "Cité de l'Energie". Les rencontres régulières de ce groupe permettent d'assurer de manière transversale le suivi des projets liés au climat et au développement durable dans la région et de l'Administration.

B. DECISIONS ET PREAVIS MUNICIPAUX

L'Agenda 2030 est le nouveau cadre de référence pour les démarches de développement durable à travers le monde. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. On le représente souvent sous la forme d'une roue ou d'un rectangle composés de 17 "tuiles", pour autant d'*objectifs de développement durable* (ODD) dont la portée se veut universelle.

Pour les cantons et les communes, l'Office fédéral du développement territorial a créé le Cercle indicateurs, un réseau national destiné à mesurer le développement durable dans ces administrations. Grâce aux indicateurs, ces entités territoriales peuvent évaluer les progrès qu'elles réalisent sur la voie du développement durable et identifier les domaines où des actions restent nécessaires.

Pratiquement, des thématiques prioritaires ont été définies pour les trois dimensions "société", "économie" et "environnement". 11 ou 12 thèmes ont été choisis par dimension. On citera par exemple : la biodiversité, nature et paysage ou qualité de l'énergie pour l'"environnement", les finances publiques, les investissements ou le coût de la vie pour le volet "économie", le bruit/la qualité de l'habitat, la santé ou la culture/loisirs pour la dimension "société".

Les résultats obtenus, normés au niveau national, découlant des critères de la statistique publique, donc aisés à obtenir, facilitent la formation de l'opinion des décideurs et aident au choix de mesures au niveau politique, sous la forme, notamment, de stratégies. Ils restent généraux et reflètent la qualité de l'ensemble de la politique publique communale.

Cette méthode paraît plus pertinente qu'une évaluation particulière pour chaque préavis ou décision municipale. Une telle démarche nécessiterait la création de critères d'évaluation spécifiques, souvent totalement subjectifs et engendrerait des coûts administratifs, en temps et en argent, conséquents. Chaque projet étant différent, favorisant plutôt une dimension par rapport à une autre, le rapport entre ces dernières pourraient être déséquilibré, le volet environnement prenant par exemple le dessus par rapport à la société.

La vision proposée par la Confédération et appliquée actuellement dans plusieurs villes suisses dont Monthey, apparaît beaucoup plus objective, permet d'évaluer une stratégie communale, de comparer les politiques communales et, enfin, de suivre l'évolution de la durabilité.

C. COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE/CLIMAT/ENERGIE

Le Chapitre V du règlement du Conseil général du 8 octobre 2012 traite des Commissions du Conseil général. Comme il est stipulé, le Conseil général nomme, pour chaque période administrative, trois commissions permanentes (Commission de gestion, Commission d'édilité et d'urbanisme, Commission Agglo). Le Bureau du Conseil général décide de la constitution de Commissions ad hoc.

Aussi, il est laissé à la libre appréciation du législatif le soin de déterminer s'il juge nécessaire de constituer une Commission "Développement Durable / Climat / Energie".

D. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA COMMUNE

D'une manière générale, la commune, en ce qui concerne ses investissements est soumise à la loi sur les marchés publics. Cela signifie qu'elle doit établir des critères d'évaluation des offres objectifs et mesurables. Les plus communs sont le prix, les qualifications des collaborateurs attribués au mandat et les références de l'entreprise.

Le guide romand pour les marchés publics décrit un critère "Contribution de l'entreprise au développement durable". Celui-ci repose, notamment, sur les engagements qu'a pris la société, par exemple, via une certification ou des processus internes documentés en faveur de la durabilité.

Cette dernière est donc un paramètre très difficile à apprécier de manière objective, étant donné sa complexité et les quantités d'interprétations possibles, chaque entreprise ayant le loisir, parmi l'ensemble des indicateurs, de mettre l'accent sur l'un ou l'autre. De plus, le poids qu'il faudrait lui attribuer serait relativement faible, donc peu pertinent par rapport au but recherché.

Pour la grande majorité des investissements petits à moyens, il n'est donc pas opportun de rajouter ce type de critère mais plutôt d'établir des conditions sine qua non sur quelques indicateurs sur lesquels la commune accorde une importance toute particulière. La loi impose, par ailleurs, une telle clause, pour le paiement des charges sociales.

Quant aux financements d'importance majeure, une grille d'évaluation pourrait être conçue selon un modèle encore à définir.

E. ACTIONS ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a pris plusieurs décisions en faveur du climat, notamment par la création d'un Service communal dédié au développement durable "SED2" (19 septembre 2011), par la mise en place d'une politique énergétique innovante (13 février 2012), par l'adoption d'un plan directeur des énergies et la mise en œuvre de mesures concrètes (20 février 2017), par l'adoption du "Standard Bâtiment" (25 mars 2019). De plus, les objectifs de politique énergétique 2019-2022 de la ville de Monthey s'alignent avec les objectifs de la société à 2'000 watts, visant les 3'500 watts pour 2050.

Suite à la décision du conseil municipal du 16 avril 2018, un fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables a été créé. Ce fonds alimente un programme de 12 subventions à l'attention des Montheysans. Par exemple, la réalisation de CECB+, le remplacement d'anciennes fenêtres, l'installation de panneaux photovoltaïques, l'acquisition de vélos ou véhicules électriques subventionnés. Entre 2018 et 2019, ce fonds a financé 306 projets pour un total d'environ Fr. 225'000.--.

De plus, le conseil municipal compte promouvoir une mobilité plus durable au sein de ses Services communaux. Les véhicules utilitaires et outillages à moteur thermique sont systématiquement remplacés par des électriques, dans la mesure où les fonctions pour lesquels ils sont destinés sont remplies. L'utilisation d'une petite voiture électrique pour les techniciens se déplaçant dans la ville est actuellement à l'essai, en collaboration avec l'ORIF, valorisant aussi le volet social de la durabilité. Un schéma directeur des circulations est actuellement en phase finale des études, développant, notamment, un volet mobilité douce urbaine.

L'exécutif, soucieux aussi de l'exemplarité que la commune doit démontrer, a pris l'option de soigner la transformation du futur bâtiment des services techniques aux Ilettes. Ce dernier construit selon les normes des années nonante doit faire l'objet d'une réflexion au sens énergétique. Il sera ainsi proposé d'adapter l'enveloppe du bâtiment afin de viser le standard Bâtiments.

Enfin, dans le cadre de la révision du plan d'affectation des zones, un volet biodiversité en ville et adaptation aux changements climatiques sera élaboré, établissant une planification dans le domaine. Actuellement, une réflexion est en cours afin de favoriser la mise en place d'oasis de fraîcheur et de diversité. Des mesures seront mise en place déjà en 2020, se prolongeant au gré des opportunités et des budgets les années suivantes.

F. INTEGRATION DE L'AGGLOMERATION CHABLAISIENNE

Il est évident que l'agglomération chablaisienne, plus particulièrement les projets dans lesquels La commune de Monthey s'investit, soit impliquée.

Déjà aujourd'hui, les projets suivants sont inscrits dans la politique de l'agglomération :

- la planification énergétique dans le périmètre de l'agglomération, en complément des planifications communales;
- le réseau intercommunal de mobilité douce visant une connexion entre les différents bourgs;
- le réseau hydrographique et nature;
- la coordination intercommunale en matière d'aménagement du territoire, notamment la répartition entre les espaces bâtis denses, les zones d'habitations individuelles et les parcs en ville ;

Monthey, le 24 août 2020